

11 d'of OTTAWA



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

FEV 28 1972



MEMOIRES INÉDITS ET OPUSCULES

DE

JEAN ROU



EXTRAIT DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ :

Art. 18. Le Comité publiera :

- 1° Un BULLETIN, ou compte rendu périodique de ses travaux ;
- 2° Un RECUEIL, contenant en tout ou en partie les documents, mémoires et rapports, dont le Comité aura décidé la publication.

Le *Bulletin* sera adressé à tous les membres de la Société.

Le *Recueil* sera adressé, à prix réduit, à ceux des membres de la Société qui en feront la demande...

LE COMITÉ, après avoir pris connaissance du projet de publication d'un manuscrit inédit intitulé MÉMOIRES ET OPUSCULES DE JEAN ROU, tiré des Archives de l'Etat à la Haye, et présenté à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* par M. FRANCIS WADDINGTON, l'un de ses membres, adopte ce projet, et décide que ledit ouvrage sera édité par les soins de M. Fr. Waddington, avec le concours du président de la Société, pour former la première des publications du RECUEIL.

Paris, le 45 mars 1856.

Le président : CHARLES READ.

Le secrétaire : EUG. HAAG.

MÉMOIRES INÉDITS

ET OPUSCULES

DE

JEAN ROU

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS (1659);
SECRÉTAIRE INTERPRÈTE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE HOLLANDE DEPUIS L'ANNÉE 1689
JUSQU'A SA MORT (1711)

(1638 - 1711)

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS,
d'après le manuscrit conservé aux Archives de l'Etat à la Haye,

PAR

FRANCIS WADDINGTON.

I

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 30, RUE SAINTE-ANNE,
ET AUX LIBRAIRIES PROTESTANTES.
A LA HAYE, CHEZ NYHOFF.

1857

Tous droits réservés.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHEQUE



uOttawa
LIBRARY ANNE

BIBLIOTHECA
Ottavienst

ANNEXE DE LA BIBLIOTHEQUE
uOttawa
LIBRARY ANNE

A Monsieur Charles READ

Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

Cher Monsieur et Ami,

Je remplis un devoir, en même temps que j'obéis à une impulsion bien naturelle, en vous priant d'agréer la dédicace de cette première édition des MÉMOIRES DE JEAN ROU.

Les conseils de votre amitié, vos soins éclairés et persévérants, m'ont été du plus grand secours pour l'accomplissement de ma tâche. Recevez donc le témoignage de ma reconnaissance bien sentie.

F. W.

Saint-Léger, mars 1857.

INTRODUCTION

A la suite des guerres religieuses qui désolèrent la France aux seizième et dix-septième siècles, il y eut pour le protestantisme un temps de repos. Son existence, comme parti politique dans l'État, finit avec la prise de la Rochelle. L'Eglise protestante, abandonnant le terrain des agitations politiques, rentra dans le domaine purement religieux, et alors s'ouvrit pour elle une ère de grande activité intérieure ; l'enseignement se développa, l'on aborda de nouveau les grandes controverses théologiques, l'éloquence de la chaire eut plus de retentissement. Ce calme ne fut pas de longue durée ; bientôt les persécutions et la violation des édits qui devaient garantir l'indépendance des réformés, attirèrent sur eux l'attention du monde chrétien.

La phase nouvelle dans laquelle était entré le protestantisme nous explique pourquoi il y a eu si peu d'histoires et de mémoires protestants vers le milieu du dix-septième

siècle, tandis que les ouvrages de ce genre sont si nombreux au seizième.

Les Mémoires de Henri duc de Rohan ne vont pas au delà de 1629 ; ceux de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, qui embrassent une partie considérable de l'histoire du protestantisme, ont surtout trait aux affaires des réformés dans le Béarn, où le maréchal était gouverneur, et aux guerres religieuses qui précédèrent le siège de la Rochelle. Les Mémoires du duc de la Force s'étendent, il est vrai, jusqu'en 1638 ; mais alors ce n'est plus que le récit de ses glorieuses campagnes, le chef protestant s'efface derrière le général des armées du roi.

Les Mémoires du marquis de Castelnaut, second fils du maréchal, ne présentent qu'un récit détaillé de la guerre de religion en 1621 et 1623 : ils s'arrêtent à cette date quoique l'auteur ne soit mort qu'en 1678.

Les notes de Conrart publiées sous le nom de Mémoires ont à peine rapport aux affaires du protestantisme ; il en est de même du Journal de Dangeau, qui donne seulement les nouvelles de la cour : le marquis de Dangeau avait d'ailleurs changé de religion, avant d'écrire ce journal.

Madame Du Noyer a laissé des Mémoires, où l'on trouve quelques détails sur les persécutions religieuses en France, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, et sur l'établissement des réfugiés protestants en Hollande ; mais le caractère peu recommandable de l'auteur, et sa vie mêlée à tant d'affaires scandaleuses, font perdre à ce livre une grande partie de sa valeur historique.

Les Mémoires que nous publions, commencent à la période où cette pénurie de documents se fait remarquer. Tandis que quelques publications ou réimpressions récentes,

telles que les Mémoires de Jacques Fontaine, le Journal de Jean Migault, les *Larmes* de Pineton de Chambrun (1), ne sont que de navrants récits des persécutions qui eurent lieu en France lors de la révocation de l'Edit de Nantes, ou nous peignent les malheurs de quelques familles isolées, notre manuscrit embrasse un cadre beaucoup plus étendu. La première partie se rapporte à une époque antérieure à la Révocation; l'auteur quitte la France à la fin de 1681, et nous transporte au sein de l'émigration française en Hollande. Ces Mémoires n'ont plus, comme les écrits précédents, un intérêt exclusivement protestant; ils embrassent la vie entière d'un homme, de 1639 à 1714; et tout en appartenant à l'histoire, ils se rattachent au mouvement littéraire de l'époque: aussi plusieurs personnes d'expérience et dont l'opinion en pareille matière a un grand poids, ont-elles pensé que, sous le double rapport de l'histoire et de la littérature française, cet ouvrage avait une véritable valeur.

L'original existe aux Archives de l'Etat à la Haye, sous le titre de RUANA OU MÉMOIRES ET OPUSCULES DU SIEUR ROU; ce sont deux volumes manuscrits in-4^o, divisés en quatre parties, d'une écriture très nette. Ils paraissent avoir appartenu autrefois à la collection de manuscrits de Jean Royer, chapelain du prince d'Orange. A sa mort, il les légua avec d'autres documents relatifs à l'histoire du protestantisme, à

(1) *Memoirs of a huguenot family, translated and compiled from the original autobiography of the rev. JAMES FONTAINE, etc.; by Ann Maury.* New-York, 1853, in-8^o de 512 pages. — *Journal de JEAN MIGAULT, ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou, etc.* Nouvelle édition (traduction d'un manuscrit trouvé en Angleterre entre les mains d'un descendant de l'auteur). Paris, 1854, in-12, de 205 pages. — *Les Larmes de JACQUES PINETON DE CHAMBRUN, pasteur de S. A. S. d'Orange, etc., qui contiennent les persécutions arrivées aux Eglises de la principauté d'Orange, depuis l'an 1660, etc.* Réimpression d'après l'édition originale, annotée par Ad. Schæffer. Paris, 1854, in-12 de 338 pages.

la bibliothèque privée du Stathouder ; ces volumes furent transférés de là, vers 1830, aux Archives de l'Etat.

Jean Rou est un type assez élevé du tiers état protestant à cette époque ; il nous paraît en même temps bien personnifier cette classe de réfugiés, qu'un exil volontaire et un emploi honorable à l'étranger ont préservés de sentiments d'aigreur contre leur ancienne patrie. Sans avoir été lui-même en évidence, il s'est trouvé en relation avec des hommes importants de toute sorte ; et quoiqu'il n'ait pas joué un rôle très considérable comme savant ou homme de lettres, ce fut une mésaventure littéraire qui décida de sa destinée.

Il naquit en 1638 : son père, procureur au parlement de Paris, et des plus estimés dans sa profession, fut assassiné, *la robe sur le corps*, en revenant du palais, par deux scélérats, qu'il avait fait condamner pour vol (1).

Fidèle aux traditions paternelles, Jean Rou avait d'abord étudié le droit et s'était fait recevoir, en 1659, avocat au parlement de Paris. Cette profession lui plaisait peu, et il ne tarda pas à quitter le barreau pour s'occuper de travaux littéraires ; il traduisit d'abord quelques pièces du théâtre italien et se mit ensuite à étudier l'espagnol.

En 1668, il traduisit le *Prince politique et chrétien*, de Savédra, qui obtint un certain succès et eut deux éditions ; vers la même époque, il commença sa traduction de l'*Histoire d'Espagne*, de Mariana, terminée plus tard.

Tels furent ses premiers débuts dans la carrière des lettres : son esprit méthodique, son goût pour l'histoire le poussaient

(1) Du côté maternel, Jean Rou descendait de Jean Toutin, orfèvre du roi, et célèbre comme inventeur de la peinture sur émail (V. t. II, p. 88). Il s'allia plus tard à une famille de peintres bien connue, en épousant une fille de Pierre Elle-Ferdinand, à qui l'on doit le beau portrait de Bayle, fait à Rouen en 1675.

cependant dans une autre voie, en sorte que, quittant l'étude des langues, il entreprit le grand travail de sa vie, ses *Tablettes historiques et chronologiques*.

Suivant la *Biographie universelle*, Rou serait le premier, qui aurait eu l'idée, si souvent appliquée depuis, de présenter en une suite de planches divisées en colonnes le tableau synchronique de l'histoire de tous les pays, depuis le commencement du monde.

Nous ne savons cependant si l'on peut lui attribuer la priorité de cette invention; car dès 1648, le religieux feuillant D. Pierre de Sainte-Catherine, avait fait graver quelques *Tables chronologiques et historiques* (1). Elles n'ont, il est vrai, que l'avantage d'une publication antérieure; sous tous les autres rapports, elles ne peuvent soutenir la comparaison avec celles de Rou. Du reste, le seul mérite que revendiquait ce dernier, était, pour emprunter ses propres expressions, « l'artifice de l'économie, qui a plu à tout le « monde, et qui est certainement de mon invention. »

Nous ne devons pas anticiper sur les récits de l'auteur : nous le laisserons raconter lui-même les premiers succès de son œuvre laborieuse, et comment il fut, bientôt après, enfermé à la Bastille, sur l'accusation d'avoir avancé des faits contraires à la religion dominante. Vainement offrait-il de les prouver, par le témoignage d'historiens appartenant pour la plupart au clergé. C'était en 1673. L'évêque de Meaux, dont l'in-

(1) Les jésuites de Rouen avaient commencé vers 1630 la publication de quelques *Tablettes chronologiques*, imprimées sous le nom de *Tanquerel*. Cette société religieuse n'était pas alors en faveur auprès du parlement de Rouen, qui fit saisir leurs *Tables* sous le prétexte qu'elles renfermaient des faits contraires à la vérité de l'histoire et aux lois et bonnes maximes de l'Etat, et ordonna par ses arrêts des 27 septembre et 20 décembre 1630, que les planches et les caractères en seraient rompus. (Voir l'*Appendice*, p. 315.)

fluence était déjà puissante à la cour, se déclarait « mécontent; » et de quoi d'ailleurs pouvait-on s'étonner, en fait de mesures arbitraires, dix ans avant la révocation de l'Edit de Nantes? (1)

Les premières épreuves des *Tables chronologiques et historiques* furent presque toutes détruites; et afin qu'elles ne fussent pas entièrement perdues pour la postérité, le conservateur des médailles du cabinet du roi, Pierre Rainssant, dut demander à M. de Louvois la permission d'en faire tirer à part six exemplaires.

Bayle écrivait le 3 octobre 1682, à son frère cadet :

« Les cartes de M. Rou ne se trouvent point, parce
« qu'elles n'ont pas été réimprimées; vous pouvez mander
« à M. Dusson qu'il ne doit pas espérer de les trouver nulle
« part! »

Quelques années plus tard il informe ses lecteurs, dans la *République des lettres* (janvier 1686), que les Tables de Rou avaient eu en France un succès extraordinaire.

On lit dans Lenglet du Fresnoy :

« Ces Tables, qui sont d'une extrême rareté, ont une très
« grande réputation. Comme l'auteur était protestant, il n'a
« pu s'empêcher d'y fourrer quelques-uns des préjugés de
« sa religion. C'est ce qui les fit supprimer avant même

(1) Il est curieux de conférer les passages incriminés des Tables de Jean Rou avec ce qu'un auteur *catholique* avait pu écrire impunément au sujet de la religion protestante, quelques années auparavant et dans un ouvrage tout semblable. Voici ce qu'on lit dans les *Tables* du religieux feuillant D. Pierre de Sainte-Catherine :

« XVI^e siècle. Martin Luther, Saxon, religieux augustin, irrité que la prédication
« de la croisade contre les Turcs fût commise aux jacobins, prescha contre les
« indulgences l'an 1597, de quoy estant excommunié par le pape l'an 1620, il pu-
« blia d'autres hérésies, tronquant les livres sacrés et le nombre des sacrements;
« il combattit l'honneur deu aux saints, la messe, les bonnes œuvres, la confes-
« sion secrette, le pape, la possibilité des commandements, le franc arbitre, etc.
« Ses principaux disciples furent Zwingle, Æcolompade, chefs des sacraman-

« qu'elles parussent. Le peu d'exemplaires qui sont échappés s'est vendu jusques à 50 écus chacun (1). »

De Bure en parle ainsi :

« Les Tables de Rou ont été supprimées, parce qu'elles
« contenaient plusieurs passages concernant la religion protestante, dont l'auteur faisait profession. Cette suppression les avait rendues fort rares, et comme elles étaient
« d'ailleurs très estimées, la valeur des exemplaires en était montée à un prix assez considérable. Mais depuis
« plusieurs années la réputation de cet ouvrage étant beaucoup diminuée, les exemplaires ont en même temps perdu
« la meilleure partie de leur ancien prix et sont rentrés dans la classe des livres ordinaires. Quoiqu'il y ait peu de
« curieux qui les recherchent actuellement, on ne doit cependant pas moins les regarder comme un bon livre de
« bibliothèque (2). »

Ajoutons que Rou n'avait pu emporter en Hollande qu'un seul exemplaire de ses Tables.

Malgré cette rareté, son ouvrage n'a pas encore complé-

« taires Jean Brentius, ubiquitous, Thomas Munzer, anabaptiste, et Philippe
« Mélanchton, demy-luthérien.
« Jean Calvin, né et chanoine à Noyon, chassé de France pour ses sâletez, suivit
« les erreurs de Luther, 1524, et y adjousta celles des iconoclastes, sacramentaires, Vaudois, etc.
« XVII^e siècle. Théodore de Bèze, disciple de Calvin, ministre impur et bouffon,
« adjousta aux hérésies de son maistre, mort en 1605. En somme on peut dire
« des ministres luthériens et calvinistes que ce sont autant d'hérésiarches, chacun d'eux aiant erreur différente de son compagnon. Les hérésies de Luther,
« Calvin et leurs sectaires furent condamnées au saint Concile de Trente (années
« 1545, 48 et 60) et quelques-unes par le pape Innocent X, le 31 may 1653. »

Certes, Rou n'avait rien écrit qui fût comparable à de pareilles diatribes! Ainsi qu'on le verra ci-après (T. I, p. 97-101), il avait simplement relaté les faits avérés de l'histoire et avec une entière bonne foi.

(1) Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, édition Drouet, Paris, 1772, T. X, p. 113.

(2) De Bure, *Traité de la connaissance des livres rares*.

ment disparu : nous en avons trouvé deux exemplaires à la Bibliothèque impériale, deux à celle de l' Arsenal, un à la Mazarine, et nous en connaissons un sixième qui se conserve au British Museum. En les parcourant, il est facile de constater tout ce qu'il a fallu d'études, d'efforts persévérants, de sacrifices pécuniaires, pour exécuter un travail aussi considérable ; et l'on comprend que le souvenir de la confiscation de ses planches ait pu, dix ans après, lui arracher les lignes suivantes dans une lettre adressée au duc de Montausier :

« Je ne vous cèle pas, Monseigneur, que la perte de mes
 « Tables m'est sensible : c'étoit le doux fruit de plusieurs la-
 « borieuses veilles, l'épuisement de mon bien et de mon
 « esprit, le seul morceau de pain, en un mot, que je pensois
 « laisser à mes pauvres enfants. »

La protection du duc de Montausier le fit sortir de la Bastille, mais il ne put obtenir la restitution de ses planches. Forcé de se livrer à d'autres travaux, il se voua pendant plusieurs années à l'enseignement, et fut tour à tour précepteur de lord Spencer, fils aîné du duc de Sunderland ; du duc de Northumberland, fils de Charles II, roi d'Angleterre, et de la duchesse de Cleveland ; et des enfants de la marquise de Witgenstein.

Quelques années avant la révocation de l'Edit de Nantes, Rou se retira en Hollande, pour remplir la place de gouverneur des enfants de madame de Sommerdick. Brouillé au bout d'un an avec elle, et dégoûté de l'enseignement, il chercha et obtint une place de clerc au greffe des États généraux, qui le nommèrent plus tard leur secrétaire-interprète.

« Dix ou vingt mille réfugiés, écrit-il dans ses Mémoires,

ne se peuvent dire, au même titre que moi, adoptés par ces bienheureuses provinces, comme par une seconde patrie. Naturalisé par une charge noble, je n'ai point de compagnon en cela. »

En effet, cette place avait alors dans la vieille République batave une assez grande importance : elle avait été remplie avant Rou par le célèbre Abraham de Wicquefort, puis par Gérard van der Meulen. Les translateurs des Etats généraux étaient chargés de la traduction et quelquefois de la rédaction des pièces officielles ; aussi dans le serment qu'ils prêtaient en entrant en fonctions, étaient-ils obligés de promettre, qu'ils ne communiqueraient à personne les pièces dont ils feraient la traduction. A la mort de Van der Meulen, de nombreux et redoutables concurrents se présentèrent, et il fallut la protection hautement avouée de la princesse d'Orange et toute l'influence du greffier Fagel, pour que Rou obtint la préférence.

C'est dans cette charge honorable que Jean Rou mourut à la Haye, le 3 décembre 1711, laissant plusieurs enfants, dont un fils, qui a revu le manuscrit de son père, en y ajoutant quelques notes. Les recherches que nous avons faites, pour savoir ce que devint sa famille, n'ont abouti à aucun résultat satisfaisant (1). Lorsqu'il fut nommé secrétaire-interprète des Etats généraux, il était père de cinq enfants ; à sa mort, quatre d'entre eux, Jean-Henri, Marie (2), Louise (3) et Elisabeth, signèrent une pétition adressée

(1) « Je remarquerai, par occasion, que les gens de lettres réfugiés dans les pays étrangers pour leur religion, ont presque tous été si négligents touchant la vie et les écrits de leurs confrères, que c'est un grand hasard quand on peut se voir informé de quelque particularité qui les concerne. » (*Dictionnaire critique et historique* de Prosper Marchand, T. II, p. 231.)

(2) Née à Paris le 14 août 1680 ; elle s'appelait Marie-Elisabeth. (Voy. T. I, p. 162.)

(3) Née à Paris le 12 février 1682. (V. T. I, p. 205.)

aux Etats généraux, pour obtenir le payement du trimestre courant dû à leur père (1).

Nous voyons par quelques pièces imprimées, conservées au British Museum, que les réfugiés français établis à New-York, avaient pour second pasteur, de 1710 ou 1711 à 1724, Louis Rou; que ce dernier dépendait du synode des Eglises wallonnes des Pays-Bas; qu'il était né en Hollande de parents français et s'était fait Anglais (2). Etait-ce un autre fils de l'auteur de ces Mémoires? Ce qui tendrait à nous le faire supposer, c'est que plusieurs des notes marginales des manuscrits rédigés par un de ses fils, sont suivies des initiales L. R.

(1) M. Backuizen van den Brink, archiviste en chef des Pays-Bas, à qui nous sommes redevables de beaucoup de renseignements précieux, a bien voulu faire des recherches en Hollande sur les destinées de la famille Rou. Voici les indications qu'il a pu recueillir:

« Elisabeth Rou, née le 14 avril 1687, épousa un nommé N. Lormaren, qu'elle accompagna en France. En 1741, elle implora, comme Hollandaise de naissance, l'intervention des Etats généraux, pour obtenir que sa qualité de protestante ne la privât pas de l'usufruit des biens de son mari, situés en France. Il est probable que ses démarches n'eurent aucun succès; car depuis 1748, on la trouve rétablie à la Haye. Elle recevait une part de la somme de 10,000 florins, accordée annuellement par les Etats généraux aux dames françaises réfugiées. D'abord elle ne percevait que 130 florins; plus tard elle reçut jusqu'à 200 florins par an. Ses acquits sont signés *Rou de Lormarin*; le dernier est du mois d'octobre 1760.

« Une Jeanne-Marie Rou, établie à la Haye, obtint en août 1758, des Etats généraux, un passeport pour aller en Angleterre.

« Il y a en Hollande une famille Roux, dont une partie s'est établie au Cap de Bonne-Espérance, lorsque c'était une colonie hollandaise. Y a-t-il identité ou affinité entre elle et la famille Rou? »

M. Jacques-François Roux, qui réside actuellement à la Haye, a eu la bonté de nous fournir divers renseignements sur ses ancêtres établis dans la colonie de Surinam, mais rien ne nous prouve qu'ils descendaient de Jean Rou.

(2) *A collection of some papers concerning Mr Lewis Rou's affair*, vij.

1^o *The acts of the French consistory in the city of New-York passed against him the 13 th. et 20 th. of sept. 1724.*

2^o *The petition of several heads of families to his excellency the governor in council, etc., etc.*

Printed and sold by William Bradford in the city of New-York, 1725.

Le volume 4057 des *Sloane Mss.* (British Museum), renferme une lettre datée du 13 février 1723, d'un Jean Rou, marchand, domicilié en Hollande, à Sir Hans-Sloane.

Notre auteur nous donne d'ailleurs si peu de détails sur sa famille, qu'il nous est impossible de dire, si Henri Rou, pasteur de l'Eglise réformée de Lorges, vers 1671, qui, à la révocation de l'Edit de Nantes, se retira aussi en Hollande, était un des quatre frères de Jean Rou, dont il est parlé au commencement de ses Mémoires (1).

Ajoutons enfin qu'on trouve, sur les registres de l'Eglise wallonne de la Haye, les noms d'Antoinette et de Judith Rou, admises dans l'Eglise, la première en 1718, la seconde en 1722, de Marie et Louise Rou, sœurs, admises en 1733.

Les mémoires de Rou nous paraissent avoir un assez grand intérêt anecdotique : on y trouve une foule de faits qui, racontés naïvement, peignent bien la vie et les mœurs de cette époque. Nous citerons, entre autres, le récit de ses premières années d'études à Saumur ; ses liaisons avec Conrart, Chapelain et Ménage ; les relations qu'il eut avec l'abbé de Marolles ; les impressions curieuses de son voyage en Angleterre ; la part que prit le greffier Fâgel à sa nomination de secrétaire-interprète des Etats généraux, et une infinité d'autres détails sur les sujets les plus variés.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le pasteur Vaurigaud la communication de la note suivante, extraite des archives du greffe de Nantes :

« Henri Rou, ci-devant ministre à Lorges, obtint pour sa femme Anne Bellay et son fils Henri Rou, la permission de passer en Hollande après avoir vendu son bien. Le brevet fut signé à Versailles le 21 mai 1685, et présenté au sénéchal de Nantes le 22 septembre de la même année. »

Ajoutons que Henri Rou soutint « sa thèse à Sedan, le 20 juin 1667. » Il s'intitule *Henricus Rou Parisinus*. (Collection des thèses soutenues à l'Académie de Sedan, 1662-1669.)

Parmi les sermons imprimés de Jurieu, il y en a un « prononcé à Lorges pour l'ordination de Henri Rou. » Bionne, 1671.

Outre les traductions, que nous avons déjà mentionnées, Rou a laissé quelques écrits et opuscules, dont plusieurs témoignent de la variété de son érudition historique.

Peu de temps après son arrivée en Hollande, il publia un petit volume de *Remarques sur l'Histoire du calvinisme de Maimbourg* (1), qu'il dédia au prince d'Orange. Bayle lui écrivit à ce sujet : « J'ai examiné vos remarques sévèrement, et les ai fort approuvées. » Il ajoute : « Votre pé-
« nétration à découvrir tout ce qui choque le génie de notre
« langue et la régularité de notre grammaire, mériterait
« l'approbation du père Bouhours (2). » Nous lisons encore dans une lettre de Bayle à son frère cadet : « M. Rou a fait
« imprimer des *Remarques* contre M. Maimbourg; un autre
« vient de donner une *Critique générale* de la même histoire
« du calvinisme. On en attend encore d'autres; les deux
« qui ont paru m'ont bien plu. Celle de M. Rou contient
« plusieurs remarques spirituelles, jolies et bien tour-
« nées » (3).

La publication de ce livre fut suivie de la controverse qu'il eut avec Bossuet, sous le couvert de son ami M. de Vrillac, ancien bailli de la Ferté-sous-Jouarre : elle fut imprimée sous le titre de *la Séduction éludée* (4).

On doit aussi à Rou une version française des *Psaumes de Dom Antonio, roi de Portugal* (5), des *Remarques sur l'his-*

(1) *Remarques sur l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*. Un petit vol. in-18 de 204 pages. A la Haye, chez Adrian Moetiens, 1682.

(2) Lettre de Bayle à Rou, du 25 octobre 1682 (Voir l'Appendice du Tome II).

(3) Lettre de Bayle à son frère cadet, du 9 juillet 1682 (Voir l'Appendice du Tome II).

(4) *La Séduction éludée, ou Lettres de M. l'évêque de Meaux à un de ses diocésains (M. de Vrillac), qui s'est sauvé de la persécution; avec les réponses qui lui ont été faites, dont la principale est sans réplique; sur la copie imprimée à Berne en Suisse*. In-12.

(5) *Les Psaumes de dom Antoine, roi de Portugal*, traduits en français, par Du

toire des Français dans le Brandebourg, de M. Ancillon (1), et une Histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris (2), qui paraît être restée manuscrite, et dont nous n'avons pu découvrir aucune trace (3). Il avait préparé une traduction française de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana, en l'accompagnant de notes; l'ouvrage était terminé en 1695. Bayle, dans son *Dictionnaire historique* (article Mariana), et dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, et Basnage de Beauval, dans l'*Histoire des Ouvrages des Savants*, en avaient annoncé la publication prochaine; mais le libraire de la Haye qui s'était chargé de l'impression, ne put remplir ses engagements, et à la mort de Rou, le manuscrit resta entre les mains de ses héritiers. Le libraire François l'Honoré d'Amsterdam en fit plus tard l'acquisition; mais il paraît que ce travail ne fut jamais publié (4).

A en juger d'après l'appréciation de plusieurs des contemporains de Rou, cette traduction avait du mérite.

« J'avois conçu une grande idée de votre travail sur Mariana, » lui écrivait Bayle, « par le Mémoire que M. de Beauval inséra dans son Mois de novembre 1693; mais la lecture de votre préface m'a fait connaître que je n'en avois pas conçu toute l'importance. Je souhaite qu'un si beau travail, et si capable d'immortaliser votre nom, qui est déjà si célèbre, paraisse bientôt aux yeux du public (5). »

Ryer, nouvelle édition, augmentée d'une dissertation sur le *Vous* et le *Tu*, en parlant à Dieu, par Jean Rou. (La Haye, 1691. In-12.)

(1) Lettre de Bayle à Rou du 10 octobre 1690 (Voir l'Appendice du Tome II).

(2) Lettre de Bayle à Rou, 18 mai 1691 (Voir l'Appendice du Tome II).

(3) Voir T. II, p. 15, note 1.

(4) *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, article *Peregrinus*, notes sur Mariana.

(5) Lettre de Bayle à Rou, du 13 février 1696 (Voy. Appendice du Tome II).

Les louanges, que lui adresse l'auteur de l'*Histoire d'Angleterre*, Rapin-Thoyras, méritent encore d'être rapportées :

« Quant au Mariana, vous savez mes sentiments là-dessus ; ainsi je ne puis rien ajouter présentement ; seulement
 « je vous dirai que je frémis de dépit, quand je pense que
 « Van Der Aa fait une dépense prodigieuse pour imprimer
 « les livrés d'un M. Rogissart ; que les livres de Châtelain
 « s'impriment et se gravent à grands frais, et qu'une bonne
 « traduction de Mariana demeure au croc par la stupidité
 « des libraires. *O sæcula ! ô mores !* Où sont les Vascosan,
 « les Estienne, les Plantin et autres libraires capables de
 « juger des livres » (1) ?

Lorsque la mort le surprit, Jean Rou préparait l'*Abrégé d'une Histoire universelle, ou Récits des faits les plus curieux qui se sont passés dans l'histoire ancienne et moderne*. Il avait réuni sous ce titre une quantité de dissertations sur les parties les plus difficiles de l'histoire, et sur le caractère, le talent, le génie et le style de beaucoup d'hommes illustres dans les armes et dans les lettres. L'étendue de ce titre peut à bon droit effrayer le lecteur, mais il faut se rappeler que notre auteur avait consacré une grande partie de sa vie aux études historiques les plus abstraites. Du reste, rien ne nous apprend que ce travail ait jamais vu le jour.

Rou a encore écrit quelques mémoires et dissertations qui parurent dans les revues littéraires du temps : nous citerons entre autres :

Ses Remarques sur un endroit du *Parrhasiana* de Leclerc, dans les *Nouvelles de la République des lettres* (rédigées alors par Bernard). (Mois de septembre 1699.)

Une dissertation, touchant la question *sur le Siècle pro-*

(1) Lettre de Rapin-Thoyras à Rou (Voy. T. II, p. 267).

chain, savoir s'il commence dès 1700 ou seulement en 1701, insérée dans l'*Histoire des Ouvrages des savants*, par Basnage de Beauval. (Décembre 1699.)

Un mémoire sur la question : Lequel des rois de Perse il faut entendre par l'Assuérus mentionné au livre d'Esther, chap. X et suivants. (*Ouvrages des savants*. Mars 1706.) La lettre anonyme insérée à la page 323 du même recueil (juillet 1706), est également de Rou.

Une dissertation anonyme sur les septante Semaines de Daniel. (*Ouvrages des savants*. Juillet 1706.)

Une dissertation sur les deux Caton, le Majeur ou le Censeur, et le Mineur ou le Préteur, autrement dit l'Utique. (*Ouvrages des savants*. Mars 1706.)

Réponse à une lettre de M. de La Placette, pasteur de l'Eglise française de Copenhague, sur quelques questions de chronologie, à la suite d'une dissertation sur les Semaines de Daniel. (*Nouvelles de la République des lettres*. Mars 1709.)

Notre auteur possédait une grande érudition, surtout en matière de chronologie : ses *Tablettes* et ses articles dans les revues du temps en fournissent la preuve, et nous pourrions en outre renvoyer au témoignage de plusieurs savants. Bayle le consultait souvent sur des questions de cette nature. (Voir les lettres de Bayle à Rou des 3 et 10 avril et 8 mai 1700.)

« J'ai eu du plaisir à voir dans les journaux de M. de Beauval, » lui écrivait Rapin-Thoyras, « les savantes dissertations que vous avez faites, sur des matières dont peu de personnes sont capables de pénétrer les difficultés, et moins encore de les dénouer avec la clarté et la facilité dont vous le faites. Je ne doute pas qu'elles ne vous fassent honneur parmi le monde savant. » — « Tout est là

« plein de bon sens, de netteté et de science, et vous pourriez
 « dire, à plus juste titre que M. Ménage, qu'il y a plus de
 « dix éruditions dans chaque page. Nous lûmes ensemble
 « votre dernier cahier, mon frère et moi, et le trouvâmes
 « fort bien écrit et avec beaucoup de discrétion, et nous
 « conclûmes qu'il serait très avantageux au public d'avoir
 « les caractères de tous les hommes distingués dans l'anti-
 « quité (1) écrits de la même main (2). »

Le nom de Jean Rou est souvent cité avec éloge dans les publications contemporaines : — dans le *Gallia erudita*, 1683 (pages 73 et 403); — dans les *Acta Eruditorum*, de Leipsick, mars 1683, page 97, au sujet de ses *Remarques sur le Calvinisme de Maimbourg*; — dans les mêmes *Acta Eruditorum*, au sujet de son projet de traduction de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana; — dans l'*Histoire abrégée de l'Europe* (novembre 1686), au sujet de sa *Séduction éludée*; — dans les *Nouvelles de la République des lettres* (janvier 1686, p. 108; janvier 1687, pages 401 et 402; septembre 1699, page 318; et novembre 1704, page 496); — dans l'*Histoire des Ouvrages des Savants* (novembre 1693, page 138; novembre 1699, page 523); — dans la *Bibliothèque universelle* (tome XXII, 1^{re} partie, page 185), à propos d'une lettre contenant quelques remarques sur la *Lucrèce* de M. des Coutures; — dans la *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un Réfugié* (page 34). On y parle de la *Séduction éludée*, et on y met l'auteur au rang des meilleures plumes qui aient écrit contre l'injustice de la persécution faite aux Réformés; — dans l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, d'Elie Benoît (tome V, page 828).

(1) Allusion au projet de Rou d'écrire un abrégé d'une Histoire universelle (Voy. T. II, p. 234, 235).

(2) Extrait de diverses lettres de Rapin-Thoyras (Voy. T. II, p. 268).

Enfin l'auteur de l'*Apologie des Réfugiés*, passant en revue toutes les célébrités, qui, à divers titres, faisaient rejaillir sur les Etats de Hollande l'éclat de leurs talents, s'exprime ainsi sur le compte de Rou :

« La Haye est un trop beau théâtre, pour n'être occupé
 « que par une seule espèce de gens de lettres. Les ministres
 « y tiennent leur rang ; mais il y a aussi parmi nos réfugiés
 « de simples particuliers, qui s'y distinguent par leur savoir
 « et leur mérite. Tel est le célèbre M. Rou ; ses Tables histo-
 « riques ont fait tant de bruit en France, qu'un honnête
 « homme, comme vous, n'oseroit dire qu'il ignore en quel
 « lieu de la terre vit leur auteur. Mais afin que vous puis-
 « siez en parler avec plus de certitude, je vous apprend
 « qu'il fait son séjour à la Haye, connu, chéri, estimé de
 « tout ce qui a le sentiment assez droit pour juger raisonna-
 « blement des bonnes choses. Je crois que le public verra
 « bientôt d'autres excellents ouvrages de sa façon (1). »

Rou a divisé ses Mémoires en deux parties : la première renferme le récit de sa vie et de ses aventures ; c'est son Journal proprement dit. Le second volume, auquel il donne le nom de Supplément, n'est guère qu'un recueil et un compte rendu de ses opuscules, auxquels se trouvent mêlées, çà et là, quelques anecdotes curieuses.

Il avait à peine terminé son ouvrage lorsque la mort vint le frapper, et le dernier volume a dû être écrit au milieu des souffrances d'une cruelle maladie. Au décousu et aux négligences d'une partie de ces Mémoires, surtout de la seconde moitié, on sent trop la hâte d'une première rédaction, et on peut supposer que quelques-unes des fautes et des irrégu-

(1) *L'Apologie des Réfugiés*, par A.-R. D. L. (Abel-Rodolphe De Ladevèze, la Haye, 1688, p. 107.)

larités de style, qu'on serait tenté de lui reprocher, auraient disparu s'il avait pu revoir lui-même son travail (1). On remarque aussi chez lui beaucoup de ces vieilles locutions françaises et de ces expressions surannées, qu'entretenait chez la plupart des réformés du dix-septième siècle, l'habitude de se servir des anciennes versions de la Bible et des Psaumes (2).

Enfin, puisqu'il s'agit d'un réfugié, il est juste de rappeler ici cette réflexion mêlée d'amertume que le sentiment de l'exil inspira au plus éloquent d'entre eux : « Il est difficile, dit Saurin, que ceux qui ont sacrifié leur patrie à leur religion, parlent leur langue avec pureté (3). »

Rou se piquait cependant de bien écrire, et plusieurs de ses contemporains louaient son style. Seulement, Bayle, qui

(1) On lit en regard de la première page du 2^e volume, sur l'une des feuilles de couverture intérieure du manuscrit, ce qui suit, de la main du fils de l'auteur :

« *Le premier volume de ces Mémoires, commencé le 24 de juin 1710, fut achevé le 18 septembre 1710, à six heures du matin.*

« *Le second volume fut commencé le 8 octobre 1710, et achevé le 21 avril 1711, comme il paraît par la date qui est au redos de l'ancienne couverture.*

« *Le tout a été achevé le 21 avril 1711. SAT CITO. »*

(2) La Bible en usage dans les Eglises réformées du royaume et lue de père en fils dans les familles, avait, on n'en peut douter, invétéré, pour ainsi dire, l'esprit du vieux français dans le langage de ces protestants (que la grande émigration dispersa en Allemagne, en Hollande, en Angleterre). Tel est aussi le vrai fond de ce qu'on appelle le *style*, et qu'on ferait mieux d'appeler le *langage réfugié*, lequel n'est autre chose qu'un certain ensemble de locutions vieilles ou improprement appliquées, de constructions embarrassées et de tours elliptiques obscurs, en tout, l'usage d'une syntaxe devenue incorrecte et d'un vocabulaire suranné...

« A la fin du règne de Louis XIV, il y a deux littératures en présence et presque en rivalité : l'une royale en quelque sorte, qui réunit toutes les grâces élégantes, recherche la majesté, la politesse et l'aisance ; l'autre, bourgeoise et familière, a la vigueur, l'assurance de la liberté, et quelquefois la chaleur du sentiment ; mais elle est généralement lourde, souvent vulgaire, et plus vive par les idées que par la façon de les exprimer. L'une fleurit à la cour et dans Paris ; l'autre campe, pour ainsi dire, à la frontière, et n'a pas encore de foyer. »
A. Sayous, *Histoire de la littérature française à l'étranger*, T. II, p. 373-375.)

(3) Voyez Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants*, T. II, p. 97.

d'ordinaire, ainsi qu'on l'a vu par nos citations, lui adressait des éloges, lui reprochait quelquefois de se servir d'expressions trop fleuries, et lui rappelait « que le goût du siècle était d'aimer le naturel dans le discours. »

Plusieurs fois nous avons été tenté d'abrégé, de couper certaines phrases, d'en modifier la forme, tout en restant fidèle au sens primitif; mais la crainte d'altérer, en aucune manière, la pensée de l'auteur, et la responsabilité de notre tâche nous ont arrêté. C'est aussi ce qui nous a empêché de supprimer quelques fragments de ces Mémoires, qui, comme son *Dialogue d'Ariston et d'Eugène*, sa *Dissertation sur l'Ambroisie*, ou sa traduction, du latin de Ménage, de la *Vie de Gargilius Mamurra*, nous ont paru n'offrir aujourd'hui qu'un intérêt fort secondaire. Nous avons préféré donner l'œuvre de Rou, telle qu'il l'a laissée lui-même, avec ses particularités et ses imperfections. Mais, tout en reproduisant avec une scrupuleuse exactitude le texte original, nous nous sommes permis quelques rectifications de détail dans l'orthographe, telles que la substitution des lettres *eu* à un *û* seul, et le remplacement des *y* par des *i*. A nos yeux, ces formes abrégatives et surannées compliquaient inutilement la lecture.

Nous avons cru, en même temps, devoir être sobre de notes, et ne présenter que celles qui pouvaient avoir une utilité réelle pour l'intelligence ou l'éclaircissement du texte; nous avons eu soin d'indiquer par une mention toutes les notes qui ont été faites par l'auteur lui-même, ou par son fils.

On ne peut méconnaître l'importance du manuscrit que nous publions au point de vue de l'histoire des mœurs, de la biographie, de la littérature; mais nous sommes sur-

tout frappé de l'enseignement élevé qui en ressort. On y voit un homme droit et sincère, dont la vie fut hérissée de difficultés et de pièges, et qui ne perdit jamais, d'après son propre langage, la confiance en Dieu, la crainte du Seigneur, « ce chef de toute science. » Plusieurs fois, Rou se trouva déçu dans ses plus chères espérances, plusieurs fois il fut au moment de tout perdre ; cependant, avec l'aide de Dieu, vers qui son cœur était habituellement tourné, il obtint, après une vie agitée, un asile où il passa tranquillement le reste de ses jours.

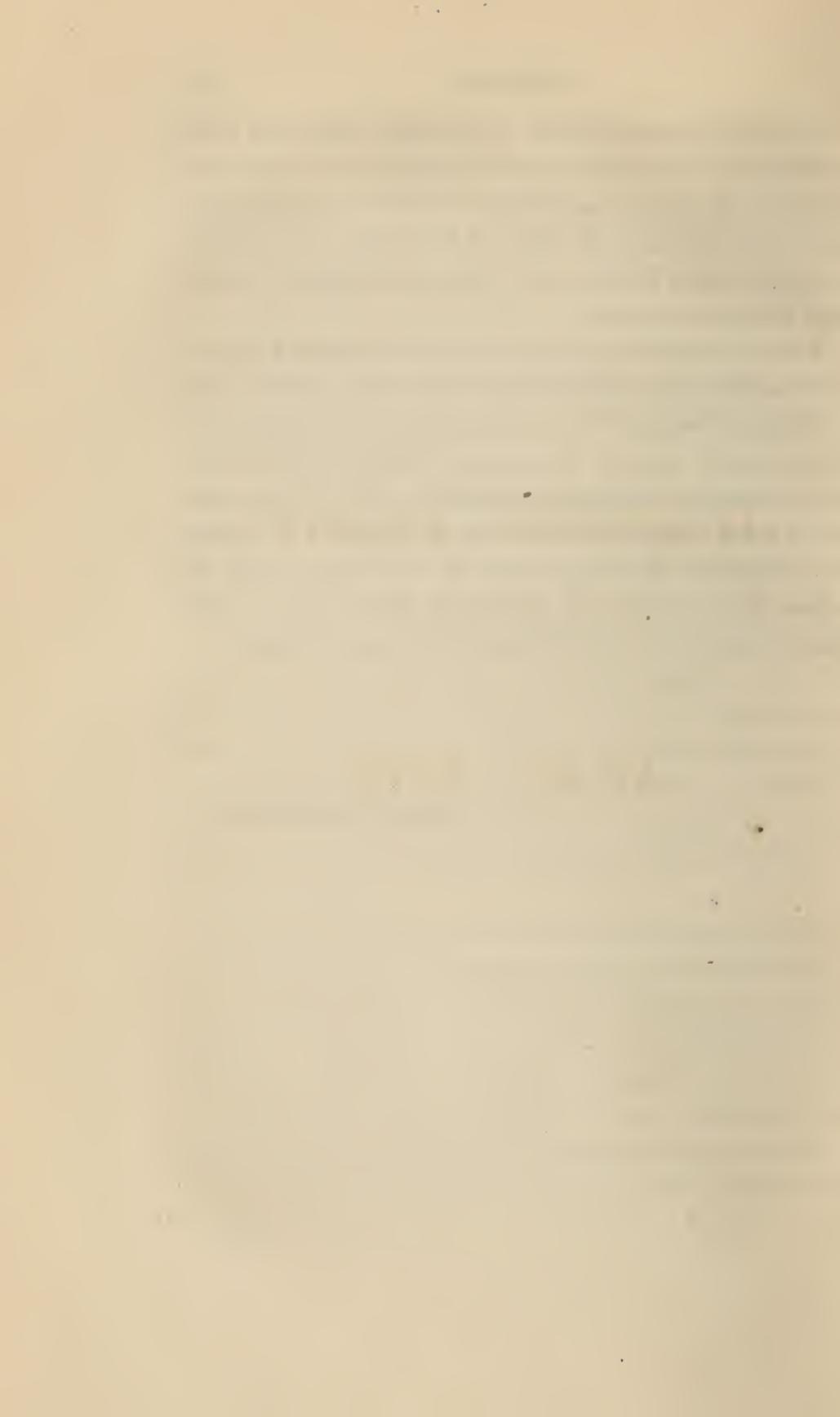
Ses Mémoires sont éminemment propres à montrer ce qu'était un bon huguenot du XVII^e siècle, un peu vert parfois, mais convaincu et tolérant. Le fond de son caractère religieux est tout entier dans cette note du tome II, p. 314, que nous croyons devoir reproduire ici : « Il (Claude Le Petit) croyoit que ma religion me feroit approuver toutes les railleries mal entendues qu'il faisoit de la Vierge et des saints, de quoi j'étois bien éloigné, ayant toujours tenu pour principe que, quelque religion qu'on professe, il en faut de bonne foi remplir tous les devoirs; car quant au reste, j'ai toujours été fort éloigné d'approuver toutes les superstitions romaines. »

Nous avons cru servir la cause du protestantisme français, non pas seulement en rappelant quelques faits historiques, mais en faisant ressortir ces principes chrétiens, en mettant en lumière cette piété simple et naïve, dont l'histoire des protestants offre de si nombreux exemples. On trouve ces qualités chez tous ces grands hommes, qu'animait une croyance sincère, les Coligny, les Duplessis-Mornay, les Rohan ; elles honorent également la carrière plus modeste de Jean Rou.

Nous ne pouvons terminer ces quelques détails sur notre publication, sans exprimer toute la reconnaissance que nous devons à M. Groën van Prinsterer et à M. Backuysen van den Brinck, archiviste en chef des Pays-Bas, pour la bonté qu'ils ont mise à faciliter notre tâche; qu'ils reçoivent ici nos plus vifs remerciements.

Parmi les sources que nous avons fréquemment mises à contribution pour éclaircir notre texte, nous devons citer ici avec gratitude la *France protestante*, de MM. Haag, guide inappréciable, dont les six premiers volumes font si vivement souhaiter la complète publication. Nous avons aussi mis à profit l'heureuse découverte des registres du temple de Charenton, faite naguère par M. Ch. Read, et qui est venue fort à propos nous fournir des dates précises et des pièces justificatives très utiles sur Rou et sur sa famille.

FRANCIS WADDINGTON.



MÉMOIRES INÉDITS

ET OPUSCULES

DE

JEAN ROU

AVIS AU LECTEUR

Je ne me serois jamais avisé de mettre ni préface ni avertissement à la tête de ces Mémoires, sans l'obligation où j'ai cru être d'aller au-devant d'une espèce de critique qu'on pourra faire de quelques minuties qui se trouvent répandues çà et là dans le cours de mon enfance et dans celui des premières années de ma jeunesse. Bien des gens diront sans doute là-dessus : Quelle nécessité y avoit-il pour l'auteur, dont l'ouvrage, dans la suite d'une cinquantaine de plus de mille pages que contiennent ces deux volumes, est rempli d'un si grand nombre de faits curieux, graves et solides; quelle nécessité, encore une fois, y avoit-il pour lui d'avilir de si grandes matières par ces trois ou quatre traits de puérités dont il pouvoit épargner la nausée à ses lecteurs?

L'objection, sans doute, a d'abord quelque apparence de fondement; mais cette apparence est anéantie par la grande raison que je vais représenter : c'est que je ne me suis arrêté à ces bagatelles que par l'occasion commode qu'elles me fournissoient d'élever l'attention de mes lecteurs, ou pour parler avec plus de précision et de justesse, celle de mes chers enfants, à

des remarques de la plus haute importance sur les merveilles de la conduite de Dieu dans tout ce qui nous regarde ; n'y ayant pas jusqu'à nos plus grandes faiblesses, même à nos folies, dont sa sagesse ne sache tirer la matière des plus grandes bénédictions. C'est ce qui se voit par exemple aux pages 29, 37 et 38 de la première partie de ce 1^{er} volume, et aux pages 268 et 269 de la 2^e partie du même volume. Rien de tout ce qui peut nous mener à Dieu ne doit être traité de pièce de rebut.

MÉMOIRES

OU

JOURNAL DE MA VIE

OÙ SE TROUVENT

INSÉRÉS PAR OCCASION MES PRINCIPAUX OPUSCULES, ETC.

Comme en prenant la plume pour mettre en ordre cette espèce de Mémoires, je n'ai nullement en vue d'en fatiguer le public, et que je ne les entreprends que par complaisance pour quelques-uns de mes enfants qui les ont demandés, je me trouve heureusement dispensé de cette recherche si affectée de tant de fausses raisons, dont on tâche ordinairement de prévenir un lecteur dans une préface insipide. Il y a si longtemps qu'il n'en est plus la dupe, ce judicieux lecteur, que je m'étonne que du moins, à son invitation, les auteurs eux-mêmes ne s'en soient pas corrigés. Quoi qu'il en soit, je suis, pour mon compte, fort à l'abri de cet inconvénient ; et je n'aurois même pas eu pour le plus cher de mes enfants (1) la complaisance

(1) J'avois prié mon père, par lettre, de ne pas abandonner le dessein qu'il m'avoit marqué de mettre par écrit une histoire de sa vie. V. page 16. [*Note du fils de l'auteur.*]

dont je parle, si je ne me flattois de la pensée, que quelques leçons qu'ils pourront tirer tous des circonstances de plusieurs singularités qui me sont arrivées, ne leur seront pas inutiles en ce qui est de leur propre conduite.

Je dirai entre autres choses sur cet article avant que d'aller plus loin, que comme Dieu m'a fait la grâce, dès ma plus tendre jeunesse, de tourner mes yeux et mon cœur vers lui dans tout ce qui m'est jamais arrivé de plus intéressant, selon ma portée, en un mot, de me donner sa crainte, suivant cette belle leçon du sage, dont il me souvient qu'une des meilleures amies de ma mère (Madame Mutel) orna un jour la première feuille de certaines tablettes qu'une tante m'avoit depuis peu données pour étrennes, et sur lesquelles, comme un enfant que j'étois alors, je griffonnois quelques bagatelles en sa présence : « *Crains Dieu, écrivit cette dame sur cette feuille, et garde ses commandements, car c'est là le tout de l'homme* » (Eecl. XII, 13); et un peu plus bas cet autre passage parallèle du même auteur : « *La crainte du Seigneur est le chef de toute science* » (Prov. I, 7). Ces quatre ou cinq mots de cette illustre amie de notre maison firent dès lors une si forte impression sur mon esprit, qu'ils n'en sont jamais sortis depuis cela. Et comme je me suis toujours bien trouvé de la conservation de ces heureux sentiments, je commence, mes très chers enfants, par la forte recommandation que je vous fais de garder les préceptes que de fois à autre vous trouverez répandus dans ce petit ouvrage. Je vous le dédie, espérant que ces légers endroits de piété ne seront, ni par vous, ni par qui que ce soit, à qui il vous pourroit arriver de communiquer ceci, imputés à aucun esprit de pharisaïsme, puisque ce seroit un attentat trop criminel que d'expliquer si peu charitablement les leçons innocentes dont un père qui a le christianisme à cœur ne doit jamais se dispenser. Ses enfants sont comme de jeunes plantes sur les tendres écorces de qui il ne sauroit graver trop avant ce qu'il y a de plus important à leur culture.

Je naquis le 10 juillet 1638 (1), et j'étois,

Quand je sortis du corps,
Dont Dieu me mit dehors,

si fluet, et donnant si peu d'espérance de pouvoir aller jusqu'au baptême, que j'ai souvent ouï dire à ma nourrice et à nos domestiques, mais par manière de divertissement, que peu s'en fallut qu'on ne délibérât s'il ne me falloît point mettre dans une bouteille, comme cela se pratique quelquefois à l'endroit des avortons.

Quoique les cinq premières années de mon enfance fussent fort délicates, on ne perdit point de temps néanmoins à tout ce qui regardoit mon instruction, et nonobstant ce que je dirai bientôt du peu de compte que je faisais moi-même de mes talents et de mon esprit (dont et père et mère me faisoient la grâce de juger bien plus avantageusement que moi), il est certain que j'appris si aisément et si promptement à lire, qu'à quatre ans j'étois en état de faire, à l'issue du souper, la lecture du chapitre par où l'on commençoit les dévotions ordinaires du soir, desquelles on étoit fort soigneux au logis; et qu'en ce qui regarde l'écriture j'avois la main si souple et les doigts si dispos, que, si l'on n'eût pas eu en vue de me pousser aux études, on n'eût pas espéré moins que de faire de moi un maître écrivain parfait. Ces heureux et si prompts avancements firent que dès l'âge de cinq ans, et lorsque j'étois encore « à la bavette, » c'est-à-dire n'ayant pas encore cette longue robe à collet qui précédoit alors l'habillement à haut de chausses, je fus, sous la guide d'une servante, qui me menoit et ramenoit soir et matin, envoyé au collège (c'étoit celui d'Harcourt), où j'étois seul

(1) Il fut baptisé huit jours après au temple de Charenton, ainsi que le prouve l'acte suivant :

« Du XVIII de juillet 1638, a été baptisé par M. Lefaucheur, Jean Rou, fils de Jacques Rou et d'Isabelle (*sic*) Toutin, présenté au saint Baptême par noble homme M^r Jean Morin, sieur de Montbrun, et dame Isabelle Morault, femme du sieur Jean Toutin. » (Reg. in-4^o des Baptêmes faits dans le temple de Charenton, de novembre 1633 à février 1639; au Greffe du Tribunal civ. de la Seine.)

accoutré de la manière que je viens de dire, en sorte que c'étoit comme une espèce de nouveau phénomène en ce lieu-là, et qui n'y avoit jamais paru. Ici cessent ces avantageuses dispositions que je viens d'alléguer, et dont je paroïtrois peut-être à mes lecteurs n'avoir que fait un trop grand étalage, mais dont on perdra bientôt la pensée, puisque dans la suite de ces Mémoires je pencherai beaucoup plus ingénûment vers l'aveu de mes défauts qu'à l'affectation d'aucune vanterie.

Je dis donc, qu'à ce commencement de mes études, je fus tellement rebuté de leur poursuite par le peu de facilité que je trouvois en moi à y comprendre la moindre chose, vu cette barbare méthode d'enseigner un enfant par des paroles et des règles qu'il n'entend point, que je priai plusieurs fois mon père et ma mère à chaudes larmes de me dispenser de tant de supplices. Ces affreux *Singulariter nominativo* de mes premières déclinaisons, ces *Indicativo modo*, *Tempore præsentis* de mon Donat, ces *Omne viro soli* de mon Despautère, étaient pour moi autant de spectres ou de monstres que j'abhorrois si fort, que ma mère, qui avoit pour moi des complaisances que j'admire encore quand j'y songe, se donnoit la peine, pour me donner courage, d'apprendre elle-même toutes mes leçons de compagnie avec moi, me promettant mille *bonbons*, comme on parle, en cas que je fusse le premier à venir à bout de notre innocente tâche. En me ressouvenant longtemps depuis de cette petite adresse d'émulation, il m'est souvent arrivé de la comparer ou à celle d'Arrie, la femme de Pætus, qui, pour mieux disposer son timide mari à la mort qu'il ne pouvoit éviter, lui disoit, en lui présentant le poignard dont à ses yeux elle se venoit de percer le sein : « *Tiens, mon cher, je t'assure qu'il ne m'a point fait de mal* » (Dion Cassius, liv. 60); ou à celle de ce soldat de la Matrone d'Ephèse, qui, pour ôter à cette espèce de prude l'envie qu'elle témoignoît avoir de se laisser mourir de faim, lui disoit (en procédant le premier à l'expédition d'un plat destiné à son repas du soir, mais cela avec tant

d'attention à ce qu'il faisoit, qu'on peut dire qu'un morceau n'attendoit pas l'autre) :

Si la foi du serment
 Vous défend l'aliment,
 Voyez-moi manger seulement,
 Vous n'en mourrez pas moins.

Exemples l'un et l'autre, qui quelque éloignés que peut-être on les trouvera de mon sujet, n'y conviennent pourtant pas aussi mal qu'on diroit, puisque mes leçons m'étoient comme autant de coups de poignard, et les *bonbons* dont on tâchoit de m'allécher, une espèce de repas de mort.

A tout cela ma complaisante mère ajoutoit que quelque difficiles que ces commencemens des études parussent à la plupart de la jeunesse, au bout du compte ils conduisoient bientôt à la connoissance de mille belles choses, sur quoi je m'écriois : « Ah ! ma chère mère, si ces choses que vous dites sont si belles, j'ai une grande prière à faire au bon Dieu. — Et quelle, mon enfant ? me dit ma mère. — C'est, dis-je, *octroie-moi esprit pour les comprendre* (Psaume CXIX) ; car je vous assure que jusqu'ici je n'y entends rien. » Je m'arrête un peu à toutes ces minuties, parce qu'elles me sont nécessaires pour rendre plus sensible une réflexion que j'ai à faire sur quelque petit bruit qu'a fait, entre autres, un de mes ouvrages, et dont je suis bien aise que mes enfans profitent ; c'est que : *Toutes choses aident ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu* ; qu'il délie la langue à ceux qui, comme Moïse, se reconnoissent ne faire que bégayer, et que *Sa vertu s'accomplit en nos plus grandes faiblesses*. Je m'expliquerai plus au long sur tout ceci dans l'endroit de cet ouvrage que j'ai en vue, mais auquel je ne viendrai pas encore si tôt.

En 1647 (1) et lorsque je n'avois pas encore neuf ans, je perdis mon père, qui fut assassiné la robe sur le corps, en revenant

(1) « Jacques Rou, vivant Procureur au Parlement de Paris, âgé de 53 ans, a été enterré au cimetière de Saint-Père, le dimanche 24^me mars 1647. » (Reg. in-f^o des enterremens à Saint-Père, Saint-Marcel et la Trinité, de 1646 à 1651, fol. 33. *Loc. cit.*)

du palais, par deux de ses clercs qui avaient même l'honneur d'être ses neveux à la mode de Bretagne. Ces misérables firent ce maudit coup dans la vue de se sauver de la potence, à quoi mon père les avoit fait condamner pour un vol qu'ils lui avoient fait quelques jours auparavant d'une somme de six mille livres, qu'ils savoient avoir été fraîchement touchée par lui et qu'ils lui avoient vu serrer dans son bureau ; ce bureau étoit dans son étude, où en leur qualité de clercs ils étoient occupés la plupart du jour, soit en présence soit en absence de mon père. Ils prirent leur temps un jour que leur maître gardoit le lit pour quelque indisposition, et ayant crocheté le bureau ils enlevèrent cette somme que mon père n'avoit pas encore eu le temps de placer ; car il étoit trop habile pour laisser longtems moisir un tel morceau sans le mettre à profit. Ces scélérats ayant été condamnés, comme j'ai dit, se sauvèrent en corrompant un messager qui les amenoit à Paris les pieds liés sous le ventre de leurs chevaux et les fers aux mains, lui ayant été confiés après qu'on eut mis la main sur eux (car ils étoient en fuite, et le procès ne leur avoit été fait que par cōtumace). S'étant après cette évasion rendus sourdement à Paris, ils y firent leur malheureux complot, et la veille même de son exécution, mon père qui s'alloit quelquefois promener dans le Pré-aux-Cleres, les y trouva dans un endroit fort solitaire, où sans doute ils prenoient leurs dernières mesures. Je ne sais pas ce que mon père pensa sur l'heure, d'une telle rencontre ; mais le soir en se chauffant auprès de ma mère avant que de se mettre au lit, il lui conta cette aventure. « Ah ! mon Dieu, s'écria-t-elle aussitôt, à quoi pensez-vous d'aller ainsi vous exposer dans un désert, sachant que ces misérables, quoique cachés, sont pourtant en cette ville ; car qui les empêchoit de vous donner là d'un coup de pistolet dans la tête ? » Les craintes de la pauvre femme n'étoient que trop bien fondées, comme l'événement le fit voir. Cependant mon père se moquant des frayeurs de son épouse : « Bon ! lui dit-il, tu les

laisserois en repos sans doute si cela arrivoit? Comment, reparti ma mère, je les laisserois en repos! et qu'en seroit-il de moins? toutes mes poursuites et ma vengeance vous rendroient-elles la vie? Ah! je vous prie, plus de promenade au Pré-aux-Clercs. » Le pressentiment de ma pauvre mère ne fut que trop tôt mis à effet. Dès le lendemain, le coup de pistolet si appréhendé par ma mère mit son pauvre mari hors d'état de s'aller promener quelque part que ce fût. Il lui fut porté par ces coquins à deux cents pas de notre maison, et ma mère qui en ouït le bruit, comme elle dressoit le potage particulier de mon père qu'elle délicateoit fort : « Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle, voilà un coup terrible et qui, sans doute, n'est pas comme ceux de badinerie et de divertissement; ce sont apparemment des voleurs; qu'on aille vite fermer la porte, crainte qu'ils ne s'y sauvent; » et à peine eut-elle dit cela, qu'elle y entendit frapper fort rudement, et en même tems, une voix tout effrayée : « Madame Rou, venez vite, voilà qu'on vient de tuer M. Rou. » La désolée veuve n'eut pas la force de descendre; on la jetta sur un lit, d'où même tous les amis voisins, qui survinrent d'abord, l'eussent empêchée de sortir quand elle l'auroit voulu faire, afin de lui épargner une si terrible vue. J'allai donc seul au triste lieu où je voyois courir tout le monde, et je ne vis que trop tôt pour mon pauvre cœur ce pitoyable objet. Quel spectacle pour un fils, mes chers enfants! et comment pourrois-je vous le décrire? Je ne reconnus mon pauvre père couché tout de son long contre une muraille, qu'à son habit, quoique cet habit eût entièrement changé de couleur; car pour le visage, on ne le pouvoit discerner : le sang en sortoit à gros bouillons, par la bouche, par les narines, et par la gorge, où le coup avoit été donné. Le pauvre homme voulut me tendre les bras, mais il n'en eut pas la force; et aussitôt quatre ou cinq hommes l'emportèrent sur un matelas qu'on avoit fait venir du logis, où il rendit le dernier soupir sur le pas de la porte.

Ce meurtre étoit accompagné de circonstances si singulières qu'en un moment tout Paris en fut abreuvé, et quelque caché que se tinsent ceux qui l'avoient commis, il avoit été impossible que plusieurs gens de leur connaissance et de la nôtre ne sussent quelque chose et de leur retour et du lieu de leur retraite. Si tôt donc que le coup eut éclaté, quelques personnes de nos amis qui ne pouvoient jeter leurs soupçons sur d'autres qu'eux, nous en vinrent avertir; et en même tems un de mes oncles accompagné d'un commissaire, d'un exempt et de quelques archers, se rendit à leur auberge. Ils étoient justement sur le point de se sauver, et il y avoit des chevaux tout prêts pour eux à la porte. On se fait montrer leur chambre, et on les y trouve tout bottés et le manteau de campagne sur les épaules, quatre pistolets d'arçon étant même couchés sur la table. Comme on jugeoit bien que ce n'étoit pas d'armes de ce calibre qu'ils s'étoient servis, et qu'on aperçut une valise toute cadennassée dans un endroit de la chambre, on ne manqua pas de la visiter, et on y trouva les deux pistolets de poche qu'on se douta bien être ceux qui avoient fait le coup. On se saisit des prétendus voyageurs et de leurs hardes, et aussitôt on les mène en prison.

Le père de ces misérables, qui étoit avec eux quand on les prit, et dont on fit la faute de ne se pas saisir aussi bien que de ses fils, parce qu'on ne savoit pas, comme ma mère, qu'il étoit d'intelligence avec eux, fit offrir dès les premiers jours de la poursuite dix mille francs à ma mère en cas qu'elle en voulût désister; mais elle qui avoit un cœur d'héroïne, rejeta avec indignation une parole qu'elle ne pouvoit regarder que comme outrageante pour elle, et dit qu'elle n'étoit pas femme à vendre le sang de son mari. L'affaire fut donc poussée avec la dernière vigueur, et s'il ne se fût pas trouvé des âmes vénales parmi quelques-uns des principaux officiers de justice, qui devoient nécessairement connaître d'un fait de cette nature, le jugement de mort des criminels n'auroit

pas traîné aussi longtemps qu'il fit; mais et le procureur du roi du Châtelet nommé *Bonneau*, et le lieutenant criminel *Tardieu*, cet homme tout singulier qui, aussi bien que sa femme de même caractère que lui (1), a divertì si longtemps tout Paris et les provinces, des burlesques effets de leur prodigieuse avarice; ces deux juges, dis-je, et quelques semblables, ne se trouvèrent pas à l'épreuve de la tentation des présents, par lesquels on n'eut pas de peine à les corrompre; Tardieu entre autres, à qui l'on avoit fait espérer une ample bourse, mit tout en œuvre pour se prévaloir d'un foible qui se rencontroit dans les témoignages. Il n'y avoit que deux petites filles qui eussent vu, l'une tirer le coup, et l'autre les criminels s'enfuir; cette dernière n'avoit pas plus de quatorze ans, et l'autre qui étoit la principale, à cause de cette vue du coup même, n'en avoit pas douze. Comme il s'agissoit principalement de cette vue du coup, dont une seule de ces deux petites filles pouvoit parler, les deux témoins proprement n'en faisoient qu'un. Un témoignage d'enfant, et un témoignage unique, ne sauroit faire tout au plus qu'une

(1) Boileau, qui étoit leur voisin, leur a, dans sa dixième satire, infligé des vers bien connus :

... Ce magistrat de hideuse mémoire...
 Il étoit plein d'esprit, de sens et de raison.
 Seulement pour l'argent un peu trop de foiblesse
 De ces vertus en lui ravaloit la noblesse.....
 Mais peut-être j'invente une fable frivole.
 Démens donc tout Paris, qui prenant la parole,
 Sur ce sujet encor de bons témoins pourvu,
 Tout prêt à le prouver, te dira : Je l'ai vu;
 Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice,
 A tous mes habitants montrer que l'Avarice
 Peut faire dans les biens trouver la Pauvreté,
 Et nous réduire à pis que la mendicité.

De son côté, Racine paraît avoir eu en vue la digne épouse du lieutenant criminel, lorsqu'il a tracé le portrait de *la pauvre Babonnette*, qui

Aurait du buvetier emporté les serviettes
 Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

Ils furent tous les deux assassinés par des voleurs, le 24 août 1665, dans leur maison du quai des Orfèvres. (V. *Hist. littér. de Nîmes*, par M. Nicolas, t. I, p. 278 et *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest. Franç.* T. IV, p. 474.)

présomption ; mais cette présomption devint violente, parce que par une direction toute particulière de la justice divine, nonobstant toutes les ruses de Tardieu, l'homme du monde le plus habile ou à faire tomber en duplicité de paroles les prévenus qu'il vouloit perdre, ou à faire des planches de salut à ceux qu'il vouloit tirer d'affaire, jamais les deux petites filles ne se coupèrent dans leurs réponses, et elles reconnurent toujours les deux criminels, quoique vêtus d'autres habits que les leurs, parmi quelques gens supposés qu'on avoit au contraire revêtus de leurs propres habits. Ainsi, la fermeté de deux enfants triompha de toutes les souplesses d'un vieux routier à qui rien n'échappoit ordinairement de tout ce qu'il avoit entrepris ; et l'on peut dire que deux petits témoins coupèrent la bourse au même juge qui avoit accoutumé d'envoyer au gibet les plus adroits filous des halles et du Pont-Neuf.

On vient de voir la manœuvre du lieutenant criminel ; voici celle du procureur du roi. Ma mère l'avoit été solliciter chez lui la surveillance du jour qu'il devoit donner ses conclusions, et ce jour-là étant venu, elle se rendit au Châtelet, environnée de ses six enfants, dont deux étoient encore à la mamelle portés par leurs nourrices, l'aîné des deux n'ayant pas encore quinze mois, et l'autre n'en ayant qu'un et demi. Nous faisons une longue file, étant tous placés selon nos rangs dans le passage qui conduisoit à l'escalier par où les juges montoient au tribunal chacun selon son arrivée. Cela faisoit fendre les cœurs d'une multitude de monde, que l'incertitude du succès avoit attirée là sur le bruit qui s'étoit répandu qu'on pourroit bien sauver les criminels sous prétexte de leur catholicité, au lieu que nous, étant huguenots, ne méritions pas, selon les principes de cette sainte religion, qu'on nous fit justice, en la même manière et pour la même raison qu'on se tient dispensé de nous garder la foi, car l'un de ces deux cas est fort parallèle à l'autre. La plupart des conseillers écoutèrent assez paisiblement les deux mots de très humble supplication que ma

mère leur disoit à mesure qu'ils arrivoient. Mais lorsque le procureur du roi vint à passer, il fit fort l'embarrassé d'affaires pour éviter l'octroi de son audience. Comme il n'étoit pas encore fort âgé, il arpena fort vite les degrés deux à deux, afin de ne rien entendre ; mais ma mère à qui plusieurs charitables personnes disoient en la poussant : « Suivez-le, madame, suivez-le, sans doute qu'il n'est pas bien intentionné pour vous ; » ma mère, dis-je, que toutes ces paroles encourageoient, monta deux ou trois marches sur les pas de ce juge, et élevant sa voix avec cette assurance que la présomption d'un bon droit donne toujours : « Tu as beau courir, dit-elle, juge inique, je saurai bien t'arrêter ; car je m'en vais de ce pas porter mes plaintes à la reine, et c'est madame la duchesse de Bouillon qui me présentera ; son carrosse est tout prêt. » L'effet de ces paroles si animées fut, que dès au bout d'une heure les conclusions furent données telles que ma mère les demandoit, et que les criminels furent en peu de temps mis sur la roue après avoir reçu chacun deux coups vifs. Le plus jeune des deux frères, et qui, comme le plus déterminé, avoit forcé son aîné à tirer le premier coup, le menaçant de lui casser la tête s'il y manquoit (comme en effet cela arriva, soit de dessein soit d'effroi), demanda à manger sur l'échafaud, avala deux œufs frais et but un grand verre de vin, après quoi on lui cassa les os ; et son frère, beaucoup moins résolu, eut le même sort ; celui-ci demanda pardon à Dieu, au roi et à la justice, et dit aussi haut qu'il put, que son plus grand regret étoit d'avoir, par la promptitude de son crime, été cause, sans doute, de la damnation d'un hérétique, en lui ôtant le loisir de penser à sa conversion. Admirable charité de ce malheureux assassin ! et qui est fort capable, comme on peut croire, de persuader un cœur élevé dans l'école de celui qui a dit si positivement : *Tu ne tueras point.*

A dire le vrai, il est fort apparent que c'étoit le confesseur qui assistoit ce malheureux au moment de son supplice, qui

lui avoit inspiré cette composition chrétienne, j'entends chrétienne — « à la jésuite. »

Le père de ces misérables avoit fait tenir prête une voiture telle quelle pour enlever, lorsque l'heure en seroit venue, ces deux cadavres disloqués. Je ne saurois dire s'il avoit eu le courage d'assister au supplice de ses fils; et si quelque raison étoit capable de me le faire croire, c'est qu'il est très certain qu'une petite heure après l'exécution, comme s'il eût voulu se faire revenir le cœur, il fut trouvé (par des gens qui avoient à lui rendre compte de quelque commission) dans un cabaret des plus fameux de Paris, la tête affublée d'une serviette, fort occupé à la déconfiture d'un grand plat de cerneaux, et ayant à ses côtés un carafon de vin de Bourgogne qui rafraîchissoit dans un seau plein de glace.

Je reviens au procureur du roi. Deux jours après qu'il eut rendu ses conclusions, ma mère l'alla remercier, comme les autres juges. D'abord qu'il la vit : « Eh bien, Madame, suis-je encore un juge inique? — Non, Monsieur, lui dit-elle, et « j'en loue le Seigneur; mais permettez-moi de vous dire que « malheureusement vous en prenez le chemin, et que peut-« être m'avez-vous l'obligation de vous être tiré d'un si dan-« gereux pas. » Il eut la bouche close et cependant lui fit l'honneur de la reconduire jusqu'au carrosse qui l'avoit amenée.

Avant que de retourner à l'endroit où j'ai laissé mes études, il faut que j'achève tout ce qui regarde les démêlés de notre maison avec celle des *Raccois*, car c'est ainsi que s'appeloit cet homme indigne.

J'ai insinué ci-dessus qu'il s'entendoit avec ses fils, et qu'on eût dû se saisir de lui aussi bien que d'eux, y ayant de violentes présomptions de sa connivence à toute leur conduite. Ma mère cependant, qui, après cette faute commise par son frère (savoir de manquer sa prise), ne pouvoit plus recourir au remède, le poursuivit au moins, tant à l'égard des six mille livres volées que pour tous les frais du procès qui avoit suivi le meurtre

jusqu'à ceux du bourreau même qui avoit expédié ses fils, ce qui monta encore à environ 4,000 francs. Le coquin trouva enfin un moyen de nous inquiéter, et de se dédommager en même temps d'une partie de ses pertes. Il se souvint d'avoir, quelque peu auparavant, retiré de mon père, qui l'occupoit pour lui dans tous ses procès, un certain papier par où quelqu'un lui paroissoit obligé pour quelque somme, et cela sur sa parole de le rendre dans peu de jours, ce qui néanmoins ne put être exécuté, par la mort inopinée de mon père, qui n'avoit pas même eu le loisir de coucher ce dépôt sur son registre. Raccois plaida donc contre ma mère à l'occasion de ce papier; le procès dura longtemps à cause de plusieurs circonstances équivoques, et ma mère cependant vint à mourir; cela prolongea encore l'affaire. Notre tuteur, à cause de son séjour en province, et à qui une charge qu'il avoit chez le roi, donnoit d'ailleurs le privilège des *Committimus* (1), fut encore cause de nouveaux délais; conclusion que j'étois déjà venu à l'âge de majorité, avant que cette affaire fut terminée, et notre tuteur nous ayant rendu compte, à la faveur des lettres d'émancipation que mes frères encore mineurs avoient obtenues, je me trouvai, en ma qualité d'aîné de la famille, chargé du soin de vider d'affaires avec Raccois. Mes frères m'ayant assuré leur quote-part, j'entrai en partie de paiement de la somme de 4,000 livres, à quoi, par jugement d'arbitres, nous avons été taxés; et, comme on éprouve souvent de la difficulté à trouver de l'argent tout prêt dans ses plus grands besoins, je me trouvai redevable envers notre partie d'un quart de cette somme, et je promis d'y satisfaire incessamment. Cet homme roide ne me laissa pas dans un fort

(1) Droit d'être jugé par tel ou tel tribunal. — Dans les lettres patentes autorisant la création de l'Académie française, on lit : « Et leur avons accordé et accordons le droit de *Committimus* de toutes leurs causes personnelles, possessoires et hypothécaires, tant en demandant qu'en défendant, par-devant nos amez et féaux Conseillers, les Maisons ordinaires de notre Hôtel, ou les gens tenant les Requestes de notre Palais à Paris, à leur choix et option, tout ainsi qu'en jouissent les officiers, domestiques, et commensaux de notre Maison. (Pélisson, *Hist. de l'Académie Française.*)

long repos, et dès au bout de quelques semaines, il eut l'assurance de venir lui-même me sommer de ma parole. Cette démarche me surprit; je ne lui voulus point permettre de paroître dans ma chambre, et lui ayant fait dire de m'attendre en bas, je descendis douze marches, et du haut de la première rampe de mon escalier : « Je m'étonne, lui dis-je, de votre présence
« ici; vous ne sauriez ignorer que des personnes comme vous
« et moi ne peuvent pas communiquer l'une avec l'autre. Vos
« fils ont tué mon père, et je les ai fait mettre sur la roue. Un
« second tour de votre métier vous a mis en état de répéter
« aujourd'hui sur nous une somme qui dans la bonne foi ne
« vous appartient point; mais enfin nous en sommes convenus;
« vous en avez déjà touché les trois quarts; l'autre vous
« sera porté de ma part dans deux jours; je n'ai rien davan-
« tage à vous dire. »

Je remonte présentement à l'endroit où j'ai laissé mes études. Je les continuai principalement sous un répétiteur (son nom était Gadureau) qui, s'étant rencontré être le même qu'on avoit donné à M. *Le Coq* (1), j'eus dès lors l'honneur de lier avec cet aimable jeune homme une amitié assez étroite par la commodité que nos supérieurs trouvèrent, à cause de l'émulation, à nous joindre ensemble trois ou quatre jeunes écoliers que nous étions sous la discipline de ce maître, M. et madame *Le Coq* ayant trouvé bon que ce fût chez eux que cette petite école se tint.

Je goûtai, outre l'honneur d'une association si illustre, du moins par rapport au jeune M. *Le Coq*, quantité de douceurs, tant que notre précepteur fut en état de nous continuer ses le-

(1) Il s'agit évidemment ici de François *Le Coq*, conseiller au Parlement de Paris. Il était fils d'Aymar *Le Coq*, conseiller dans la Chambre de l'Edit à Paris, et de Marguerite de la Madeleine. En 1672, il épousa Marie de Bérighen, et à la révocation de l'Edit de Nantes, il se retira à l'étranger. Le marquis de Vérac, son neveu, et la comtesse de la Coste, sa nièce, l'un et l'autre nouveaux catholiques, réclamèrent, comme ses héritiers, la main levée de ses biens. (Haag, *France Protestante*.)

cons ; car, quoiqu'il fût encore fort peu avancé en âge, tout savant qu'il étoit, il vint à mourir bientôt, n'ayant pas encore trente ans.

Je ne juge pas à propos d'étaler ici, et de spécifier par le menu, toutes ces douceurs dont je parle ; tout cela, vu notre jeune âge à tous, ne pouvant être que des choses fort enfantines, que la gravité, dont je suis bien aise de soutenir cet ouvrage, ne pourroit guère souffrir.

Je me suis un peu arrêté à cette partie de mes études passée chez M. Le Coq, d'abord par un esprit de reconnaissance de l'honneur que ce sage magistrat (car il devint tel depuis) m'a toujours conservé dans son affection, puis parce qu'au bout de dix ans après notre séparation par le décès de notre répétiteur, chacun de nous ayant poursuivi ses études par d'autres voies, M. Le Coq d'une manière que je n'ai point sue, et moi par mon transport à Saumur, nous nous trouvâmes encore une fois, après notre philosophie faite, rejoints en l'étude du droit, sous un fameux souffleur qui étoit l'avocat *Bicheteau*. S'étant encore trouvé être notre commun docteur, cet homme, aussi bien qu'avoit fait notre maître d'humanité, nous fit une seconde fois rassembler dans la même maison où nous avions commencé nos études.

Nous employâmes là tout le temps qui nous étoit nécessaire pour parcourir les Institutes de Justinien, nous aidant des Commentaires de *Borcholten* et de *Cujas* (1), aussi bien que de la Para-

(1) Jean Bicheteau, avocat au Parlement, fils de feu maître Abel Bicheteau, vivant ministre de la Parole de Dieu en l'Eglise réformée de Montauban, et de demoiselle Marie Le Petit, épousa, le 28 juin 1643, Marie Vimboin, fille d'Antoine Vimboin, maître peintre à Paris, et de Linonne du Rat. (Reg. de mariages du temple de Charenton. *Loc. cit.*)

(2) Jean Borcholten, célèbre jurisconsulte allemand, composa, entre autres ouvrages, un fort bon *Commentaire sur les Instituts de Justinien*, qu'il fit imprimer en 1590 ; son fils Statius Borcholten en donna une seconde édition en 1608. Jean Borcholten suivait les opinions de Cujas, préférablement à celles des autres jurisconsultes. (Taisand, *Vies des plus célèbres Jurisconsultes*. Paris, 1721.) — Tout le monde connaît l'illustre Cujas, le prince des interprètes du droit romain, né à Toulouse en 1522, et mort à Bourges le 4 octobre 1590. (Voyez Haag, *France Protest.*)

phrase grecque de *Théophile*. Sur quoi je dirai, à l'honneur de M. Le Coq, et cela avec un très grand plaisir, par cet esprit de reconnaissance dont j'ai parlé, que ce savant jeune homme (car il n'avoit guère plus de dix-sept ans), faisant la lecture de nos leçons journalières, dont notre docteur nous faisoit à mesure toutes les explications, M. Le Coq, dis-je, lisoit tout courant le texte grec de *Théophile*, comme s'il eût lu du français, sans s'arrêter le moins du monde à la version latine qui étoit à côté. Ainsi je n'ai été nullement surpris, quelques années depuis cela, de le voir se distinguer avec tant de gloire sur les fleurs de lis, après avoir été reçu conseiller au parlement, ce qui arriva deux ans après que j'y eus été moi-même reçu avocat, savoir en 1661 ; car pour moi j'avois été reçu dès 1659, savoir en juin.

Mais c'est venir un peu trop tôt à cette époque de ma vie, et puisque vous avez désiré, en particulier vous, mon fils aîné, d'être instruit un peu plus en détail du cours de mes études, par l'intérêt des vôtres, je retournerai au temps de la mort de votre grand'mère (1), à l'occasion de laquelle je fus envoyé à Saumur. Ce fut le 24 août 1652 que je fis cette triste perte ; j'en fus tout déconcerté, faisant réflexion sur l'espèce d'abandonnement où je m'allois bientôt voir ; mais mon parti fut bientôt pris, et me tournant vers Celui que j'ai toujours eu en vue dans tous mes assauts, je me raffermis par cet endroit des Psaumes :

Quand je n'aurois pour moi père ni mère,
Mon Dieu sera pour moi, quoi qu'il en soit.

Etant arrivé à Saumur, M. Amyraut (2), principal du collège, et d'ailleurs pasteur de cette ville, et l'un des plus dis-

(1) « Elisabeth Toutin, vivante veuve de M. Jacques Rou, vivant procureur en la cour du Parlement, a été enterrée au cimetière Saint-Père, le 25 août 1652. » (Extrait du Registre des enterrements faits au cimetière de Saint-Père, au Greffe du Tribunal civil de la Seine.)

(2) Moïse Amyraut, né en 1596, mort en 1664. (Voir *France protestante* de MM. Haag ; *Dict. hist. de Bayle* ; *Mélanges crit. de littér.* d'Ancillon.)

tingués professeurs en théologie, jugea à propos, après m'avoir examiné, de me mettre en première, que je fis sous M. Doull (1), habile Ecossois, qui étoit régent de cette classe. Je fus, au bout de l'année, nommé pour monter en philosophie ; mais, mon tuteur et sa femme, qui me trouvoient bien jeune pour me laisser faire mes courses si vite, prirent occasion d'un voyage en Poitou, où ils se trouvoient appelés pour le bien de nos affaires, dont une partie regardoit cette province, afin de me reconduire à l'académie après les vacances ; et, étant arrivés, ils allèrent trouver M. Amyraut pour le consulter sur ce qu'ils feroient de moi, vu mon si bas âge, pour des sciences qu'ils jugeoient être au-dessus de ma portée, lui demandant ce qu'il en jugeoit. « Voulez-vous, leur dit-il, en faire un habile homme ?—Vraiment, monsieur, nous ne demanderions pas mieux. —Eh bien ! laissez-le encore un an sous M. Doull, je le lui recommanderai, et, par la douceur de son traitement et la vigilance de ses soins, il le consolera du petit chagrin que je vois bien qu'il a de n'être pas sitôt philosophe ; ou, s'il veut l'être véritablement dès aujourd'hui, qu'il nous le montre par sa sage déférence à nos conseils, et au parti que vous prenez pour son bien ; il aura même en cela un autre avantage, n'y ayant pas lieu de douter, qu'au bout de cette nouvelle carrière, il ne remporte le prix.

Ce prix, néanmoins, dont je ne doutois nullement, vu les places d'honneur que j'avois toujours eues pendant le cours de

(1) Nous voyons qu'au Synode national, tenu à Loudun en 1659, le sieur Doal (probablement Doull, car Aymon est fort incorrect dans l'orthographe des noms propres) est confirmé dans l'office de régent en rhétorique, à l'université de Saumur (t. II, p. 767). — Le nom de Doull est souvent cité à l'occasion des troubles qui eurent lieu de 1656 à 1659 dans l'Eglise réformée de Saumur ; il fut un de ceux qui demandèrent le plus énergiquement la démission du ministre d'Huisseau. Sur cette question de savoir à qui doivent être imputés les troubles de l'Eglise de Saumur, on peut consulter les *Pièces authentiques et décisives*, imprimées par les soins du consistoire de ladite Eglise (Saumur, 1659). — François de Jaucourt, marquis d'Ausson, qui avait fait sa rhétorique sous M. Doull, dit « qu'il étoit bon homme, mais mauvais régent, » et qu'il n'apprit rien ou fort peu de chose de lui. (*Journal manuscrit du marquis d'Ausson*, aux archives de la Haye.)

cette année dans les thèmes, qu'on nous donnoit pour cela tous les mois, me manqua par mon imprudence, ainsi que je le vais faire voir. On m'avoit envoyé un homme et un cheval pour m'emmener chez nous faire vendange, et l'on avoit mal pris ses mesures en ce qui regardoit la précision du jour de thème, qui avoit été reculé cette année-là pour des affaires particulières de l'académie (1); l'homme et le cheval arrivèrent donc trop tôt de trois jours, et la crainte mal entendue que je me fis d'être grondé par mes supérieurs (qui d'ailleurs auroient été en inquiétude pour moi de quelque fâcheux accident, si je tardeois trop à me rendre auprès d'eux); cette crainte, dis-je, me fit résoudre à partir sans faire le thème, et j'en allai faire mes excuses à M. Doull. Sa résolution lui donna du chagrin; il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, et n'y ayant d'abord pu réussir, il s'alla fortifier des exhortations de M. Cappel (2), recteur alors de l'académie, aussi bien que de celles de M. Amyraut. Il leur dit que de trente écoliers qu'il avoit eus cette année-là, il ne pouvoit compter que sur cinq qui fussent en état de lui faire un peu d'honneur; et que même de ces cinq, il n'y en avoit proprement que trois entre lesquels le prix pût être disputé, savoir : MM. de Juigné et moi, qu'il nomma même le premier, sans doute, afin de mieux parvenir à son but. M. Cappel me fit l'honneur de me venir chercher, et après plusieurs obligeantes instances, il m'engagea, par l'offre d'une lettre de recommandation auprès de mon tuteur, à attendre le jour du thème. Ce jour vint, et fut aussi

(1) C'étaient les démêlés entre M. *Amyraut* et M. *d'Huisseau*. [A.]

Cette querelle qui dura plusieurs années et fit grand bruit à l'époque, amena une scission dans l'Eglise de Saumur. Les difficultés pendantes furent enfin décidées à l'avantage de d'Huisseau, par le synode national, tenu à Loudun en 1659, qui cassa les arrêts de plusieurs synodes provinciaux, dont le jugement avait été différent. (*Aymon*, t. II, p. 765-768.) [Ed.]

(2) Louis Cappel, né en 1585, mort en 1658, un des plus savants théologiens protestants et regardé comme le père de la critique sacrée. Il fut appelé en 1614 à la chaire d'hébreu, à l'académie de Saumur, et en 1633 à celle de théologie. (V. la *France protestante* de MM. Haag.)

celui de ma sottise; car j'ai déclaré ci-devant, que je ne feindrois point en ce qui me regarde, de nommer les choses par leur nom, et de ne me point flatter en quoi que ce soit. Ce jour donc étant venu, M. Amyraut monta en chaire pour nous dicter le thème; et comme, en faveur de ceux qui n'écrivent pas aussi vite que les autres, la personne qui dicte traîne un peu chaque période, en venant même parfois jusqu'à la répétition; pour moi qui avois la main prompte, en même temps que je couchois sur ma feuille le françois qui nous étoit prononcé, j'écrivais sur une autre le latin qui y devoit répondre, tout cela dans la vue d'avoir plus tôt besogne faite, et d'aller au plus vite trouver mon homme et mon cheval.

Effectivement, M. Amyraut ne fut pas plutôt descendu de chaire, et M. Druet (1) monté en sa place pour fournir son heure de garde, ainsi que tous les autres professeurs et les régents avoient à le faire, chacun à son tour, jusqu'à ce que tous les étudiants eussent fini, que je portai à M. Druet dès au bout d'un quart d'heure de son entrée, ma composition dont je m'étois seulement dépêché de faire une copie au net, laquelle en effet fut bientôt troussée. M. Druet me dit en la recevant : « Est-ce que c'est déjà fait? Vous allez bien vite en besogne! mais peut-être vous en cuira-t-il. » Enfin, je partis qu'il n'étoit pas encore neuf heures, et M. Amyraut n'étoit monté en chaire qu'à huit. Par le chemin, j'aveignis de ma poche le brouillon de mon thème, afin de le repasser, et justement dans une période où j'avois mis de mon plus beau latin, mais qui étoit un peu longue, je reconnus un solécisme, que la trop grande distance des termes relatifs m'avoit fait commettre, et qu'indubitablement j'aurois corrigé si je ne fusse donné la patience de relire

(1) Professeur de philosophie à l'académie de Saumur, prit avec Doull fait et cause pour Moise Amyraut contre d'Huisseau. *Pièces authentiques et décisives sur la question à qui doivent être imputées les troubles de l'Eglise réformée de Saumur.*) Jurieu fit deux ans de philosophie sous lui. (Chauffepié, art. *Jurieu. France protestante* de MM. Haag.)

ce que j'avois écrit. Belle leçon pour les esprits légers et qui donnent trop à leur impétuosité. Alors réfléchissant sur mon étourderie, « me voilà bien avancé, dis-je en moi-même, après tant de diligence, et voilà une belle expédition! »

...Oh! bienheureux qui n'est point si pressé,
Et qui plus sagement à son fait a pensé.

Enfin, ce qui résulta de ma précipitation fut que les deux frères *Juigné* (1), petits-fils de madame de la Tabarrière, depuis cela duchesse de la Force (2), eurent les deux prix qu'ils n'avoient que trop bien mérités, étant demeurés les derniers dans l'auditoire, et n'ayant rendu leurs thèmes qu'à près de neuf heures du soir; de sorte que je me trouvai encore bienheureux d'avoir été nommé le premier après eux pour monter en philosophie.

J'avois eu, cette même année-là un peu plus de bonheur dans une affaire dont je m'étois néanmoins ingéré assez légèrement. M. Amyraut avoit depuis peu marié son fils unique (3),

(1) Georges Le Clerc, baron de Juigné, avoit eu dix enfants (dont sept fils) de son mariage avec Elizabeth Des Nouhes, petite-fille de Duplessis-Mornay. L'aîné, Jacques, baron, puis marquis de Juigné, se convertit, à la révocation de l'Edit de Nantes; le second, Urbain, se distingua en Catalogne dans les campagnes de 1678 et de 1684, et plus tard en Roussillon; sa nomination aux fonctions d'inspecteur général de l'infanterie en Provence, quelques années après la Révocation, prouve assez qu'il avoit suivi l'exemple de son frère aîné.

Deux des autres fils de Georges Le Clerc payèrent de la vie et de l'exil leur attachement au protestantisme; l'un, Philippe, sieur de Vrigny, fut jeté à la Bastille, comme huguenot, et transféré en 1687 au château d'Angers, ayant résisté aux efforts du Père Bordes pour le convertir. Nous le retrouvons plus tard réfugié en Hollande, où il paraît avoir composé quelques écrits, entre autres une défense du Parlement d'Angleterre dans la cause de Jacques II. Jurieu nous a donné d'intéressants détails dans sa VIII^e lettre pastorale, sur l'emprisonnement et la mort édifiante de l'autre frère, George, sieur de Villiers. « Il étoit savant et pieux, y lit-on, de sorte qu'il confondoit tous les convertisseurs d'une manière qui édifioit les autres prisonniers, qui souffroient pour la même cause. » Il nous paraît probable que l'un ou l'autre de ces deux frères (peut-être même les deux) fut le compagnon d'études et l'émule de notre auteur. (Haag, *France Protestante*.)

(2) Elle étoit fille de M. du Plessis-Mornay. [Note de l'auteur.]

(3) Il étoit avocat au parlement de Paris et fort habile dans sa profession, à ce que nous apprend Bayle; à la révocation de l'Edit de Nantes il se retira à la Haye.

quoique encore assez jeune, et de ce mariage, au bout de moins d'un an, il étoit venu un fils qui d'abord causa une très grande joie à toute la famille. L'illustre grand-père, en le baptisant, lui donna son nom de Moïse. Comme par un mouvement de reconnaissance et d'attachement, je me passionnois pour tout ce qui concernoit M. Amyraut, et que dans toutes mes chriées (1), et d'autres matières oratoires auxquelles M. Doull nous exerçoit une fois toutes les semaines, je m'étois un peu distingué entre mes camarades, il me vint en l'esprit de présenter au père de l'enfant une harangue de félicitation, et je me fis une espèce de point d'honneur de faire cet ouvrage à l'insu de M. Doull, de peur qu'il ne fût dit que l'on m'avoit soufflé; je fis seulement confidence de mon dessein aux principaux de mes amis, qui, sur les petits doutes que je ne laissois pas de leur témoigner sur la poursuite de mon entreprise, bien loin de m'en détourner, m'y encouragèrent. Nous allâmes donc un lundi matin, lendemain du baptême, demander M. Amyraut le fils, et père de l'enfant, lequel ne faisoit que de se lever; il vint à nous en robe de chambre, mais très propre, et moi, après une demande d'excuse sur la liberté que nous prenions, mais que je prétextois d'un mouvement de bon cœur, je lui présentai mon grimoire. Je ne me souviens que fort en gros des traits dont il étoit bigarré et sans doute que la perte n'est pas grande; mais je sais toujours bien que je n'avois pas manqué le parallèle trop naturel des divers Moïses, et que sans qu'on puisse m'accuser de plagiarisme par rapport à ce joli distique du célèbre M. Du Bosc (2) :

(1) *Chriée*, narration, amplification d'un écolier (*Dict. de Richelet*). Du mot grec *χρησις*. On se servoit du mot *chriée* pour indiquer un exercice préparatoire à la rhétorique; l'abbé Fleury, en parlant de l'état des études publiques au dix-septième siècle, dit qu'on prépare l'écolier à la rhétorique par les *chriées* et les autres exercices d'*aphitone*. (*Traité des études*, chap. XV.)

(2) Né en 1623, Pierre Du Bosc fut pendant quarante ans l'un des pasteurs de l'Eglise réformée de Caen; il mourut en 1692 à Rotterdam; c'est à son sujet qu'on rapporte ce mot de Louis XIV adressé à la reine : « Madame, je viens d'entendre « l'homme de mon royaume qui parle le mieux. » Voir sa Vie par Legendre (Rotterdam, 1694).

*A Mose ad Mosem, par Mosi non fuit ullus,
More, ore et calamo, mirus uterque fuit (1).*

(puisque ces deux vers ne furent faits qu'à l'occasion de la taille-douce du sieur Lombard, gravée plus de quatre ans depuis ma félicitation), je ne manquai pas, comme j'ai dit, de fonder un heureux pronostic en faveur de ce petit *nouveau Moïse*, de qui je ne faisais pas espérer moins que de le voir un jour égaler les deux grands ; mais en quoi malheureusement je me trompai, puisque cet enfant vint à mourir peu de temps après.

La conclusion de tout cela fut qu'à diner, chez M. Amyraut, et en la présence tant de lui que de tous ses pensionnaires, on lut mon papier, et que M. Amyraut dit que, ne fût-ce qu'à cause du bon cœur et de l'obligeante intention, il vouloit donner congé à toute la jeunesse pour cette après-dinée-là, et que tant classiques que philosophes, jusqu'aux proposants même, me vinrent faire des remerciements. Ce fut entre autres M. *de la Pierre* (2), illustre Lyonnais, neveu du grand M. *d'Herwart* (3) qui m'honora d'un fort joli compliment au nom de ses camarades de logique.

Je viens maintenant à dire deux mots sur la manière dont se passa mon cours de philosophie (4). Ce ne fut pas, à dire

(1) Bayle rapporte ce distique dans son article sur Amyraut, et dit que Du Bosc l'écrivit de sa propre main au bas de l'estampe de ce professeur ; il ajoute, dans une note marginale, que ces vers font allusion à ce qui a été dit par les Juifs à la louange de Moses Maïmonides, fameux rabbin.

(2) Marc-Conrad Sarrasin, sieur de La Pierre, de Lyon, neveu d'Herwart et conseiller au Parlement de Grenoble, fut un magistrat d'un rare mérite et d'une grande droiture. A la suppression de la Chambre de l'Edit de Grenoble, il perdit sa place de conseiller ; et cherchant à sortir du royaume, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, il fut arrêté à la frontière et enfermé à la citadelle de Cambrai ; comme il refusait absolument de se convertir, on finit, de guerre lasse, par l'expulser du royaume. (Haag, *France Protestante*.)

(3) C'est probablement Barthélemy Herwart, intendant des finances sous le cardinal Mazarin, plus tard contrôleur général. (Voyez son article dans la *France protestante*.)

(4) Toutes les villes où il y avait une académie protestante de théologie possédaient aussi un collège ; on désignait souvent sous le nom d'académie l'ensemble des collèges et des facultés. Dans les collèges placés ainsi à côté d'une université,

la vérité, le plus brillant endroit de mes études. Soit par les étroites bornes de mon petit génie, soit par l'effet de cette diversité de naturels dont les facultés de quelques-uns se développent de meilleure heure, et les autres plus tard, je ne me trouvai pas de si heureuses dispositions à comprendre les rai-

la classe de philosophie était remplacée par des cours faits en dehors du collège, par les professeurs publics, et que fréquentaient également les élèves du collège et les étudiants en théologie. (Voir les intéressantes notices de M. le professeur Nicolas, sur les académies et les collèges protestants. *Bull. de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. III, p. 155-167; t. IV, p. 504-511.)

Le récit suivant, emprunté au journal mss. de François de Jeaucourt, marquis d'Ausson, qui vint à Saumur une dizaine d'années après Rou, nous paraît présenter un curieux rapprochement :

« Je commençai mes études avant huit ans sous les yeux de feu mon père, ayant « pour précepteur un nommé Beaulieu, très bon humaniste, donné de la main « de M. Lefebvre; quelques années après, je suivis mes trois aînés à Saumur; j'é- « tois si jeune qu'on jugea à propos d'envoyer notre grande gouvernante avec moi « jusqu'à la couchée, afin que la séparation fût moins rude, et elle coucha avec « moi à son ordinaire; elle se nommait La Texier. Le premier de ces trois frères « étoit passable écolier (Jean-Philippe de Jeaucourt, marquis de Villarnoul), le se- « cond (Paul de Jeaucourt, sieur de Rouvray), excellent, ce qui étoit en lui une « de ses moindres qualités pourtant; le troisième (Jean-Louis de Jeaucourt, sieur « de Bussières), fort méchant, mais réparant ce défaut de beaucoup de franchise, « de bonté et de courage. Je fus bientôt capable de la seconde classe, où je restai « trois ans sous le savant M. Lefebvre. La considération qu'il avoit pour feu mon « père, qu'il regardoit comme un de ses Mæcenas et ma grande jeunesse l'engage- « rent à me traiter avec douceur, ce qui me fit trouver le métier moins rude, et je « n'y fis que plus de progrès. Je montai ensuite dans la troisième classe, sous un « Ecossais, nommé Doull, bonhomme mais mauvais régent, qui enseignait la rhé- « torique, dont je n'appris rien ou fort peu de chose. J'eus ensuite pour professeur « de philosophie M. Chouet, que j'ai vu depuis syndic à Genève. Il me trouva « peu enclin à la philosophie, c'est pourquoi il me dicta en particulier un Compen- « dium pour me soulager; mais je pris goût à la physique où je profitai passable- « ment; je logeai sur la fin avec lui et M. Gaussend chez M. Mariot. M. Amyraut « étoit le principal de l'académie. Tous ces messieurs en usoient envers moi « avec quelque distinction parce que c'étoit mon ayeul qui l'avoit fondée, par le « crédit qu'il avoit auprès de Henri IV, son maître. Je n'ai pas oublié avec quelle « âpreté ce M. Gaussend étudioit : à peine se donnoit-il le temps de manger un « morceau; et il étoit au désespoir quand il lui venoit des visites qu'il ne pouvoit « éviter; aussi ruina-t-il sa tête et sa santé en peu de temps et mourut fort jeune, « mais ayant déjà beaucoup de réputation, dont il me paroissoit aussi avide dans « son métier qu'un Alexandre dans le sien. J'achevai mes études extrêmement « jeune, et elles ne m'auraient servi à rien, si je n'avois eu le soin de les conti- « nuer de moi-même et dans le temps que le jugement se joint à la mémoire. A la « fin de 1668, je passai du collège à l'académie de Paris pour y faire mes exer- « cices. » (*Journal mss. du marquis d'Ausson, aux archives de la Haye.*)

sonnements de logique et les définitions physiques de toutes les variétés de la nature, qu'enfin (après mes premiers embarras touchés ci-devant) j'en avois trouvé à mon latin et à ma rhétorique. Ces profondeurs des *entia rationis et a parte rei* de mon *Organe* d'Aristote, ces pitoyables manières de rendre raison des moindres effets de la nature par une généralité de *virtus occultes*, au lieu de creuser les livraisons de tous les corps, aussi bien que les divers effets du mouvement, et de répondre par exemple (comme, en se moquant, l'a si joliment fait Molière dans son *Malade imaginaire*) à la demande comment et pourquoi l'opium fait dormir : que cela vient de ce qu'il y a *in eo virtus dormitiva cujus est natura sensus assoupire*; au lieu de dire, comme fait la nouvelle et raisonnable philosophie : que le suc du pavot, savoir, l'*opium*, est composé de particules si différemment figurées et entrelacées, qu'elles bouchent le passage des pores du cerveau, par où les esprits ont accoutumé de couler dans les nerfs, et que cet écoulement étant interrompu, le dormir en résulte nécessairement, parce que la veille est au contraire un effet de cette perpétuelle continuation du passage des esprits. Il en est de même des merveilleux effets de l'aimant, sur lesquels on se contente de dire, à la péripatéticienne, que c'est qu'il y a *dans l'aimant une vertu inclinante qui le fait nécessairement pencher vers le pôle*; au lieu qu'il faudroit dire que c'est un effet des faciles conduits et des liaisons de mouvement qui se trouvent dans l'axe des deux pôles de l'aimant. Je pourrois parcourir de la même manière ce qu'il y a à dire sur les différences de réponse qui se trouvent entre les deux philosophies, lorsqu'on interroge leurs disciples sur ce qui fait la diversité des saveurs; car demandez par exemple d'où vient que le lait est doux, et que du vinaigre fait une sensation tout opposée; en un mot, qu'est-ce qui fait la douceur et l'aigreur? Un péripatéticien là-dessus vous dira, avec un air de confiance digne de la fierté de son lycée, que cela vient de ce qu'il y dans la liqueur douce une qualité dulci-

fiant, et dans l'aigre une qualité tendant à l'aigreur; raisons sans doute fort capables de contenter un esprit de difficile persuasion! Mais si vous faites les mêmes questions à un cartésien, il vous dira que comme encore que notre œil ne puisse pas apercevoir les diverses particules dont le corps de chaque liqueur est composé, ces particules néanmoins n'en sont pas moins véritables; il est constant aussi que leur configuration est très différente; que les particules imperceptibles du lait et autres liqueurs douces, étant comme autant de petites boules, elles roulent et coulent commodément et agréablement sur les diverses parties de notre palais, d'où résulte la douceur, et qu'au contraire les particules du vinaigre étant comme autant de petites pointes aiguës comme celle d'une épingle, elles picotent le palais, et que c'est de là que résulte l'aigreur; raisons qui saisissent d'abord la compréhension de l'esprit le plus hébété et le plus lourd. Toutes ces pauvretés, dis-je, de l'ancienne philosophie et quelques autres choses à quoi je ne comprenois rien, firent que quand je passai maître aux arts, je n'étois encore, à proprement parler, qu'un vrai novice; et que sans la petite distinction dont me voulut gratifier M. Hugues, mon professeur, tant au baccalauréat qu'au magistériat (en considération sans doute de ma petite réputation dans les humanités) de me donner, à chaque année, la deuxième des quatre et cinq harangues qu'on avoit accoutumé d'y faire, c'est-à-dire celle pour remercier et congédier l'auditoire du matin, et où sans doute je n'épargnai pas ni mes hyperboles ni mes antithèses classiques; cela, dis-je, excepté, et en quelque état qu'il fût, je n'aurois pas fait grand honneur à M. Hugues.

Lorsque je fus retourné auprès de ma famille après mes études faites, j'employai environ une demi-année chez mon tuteur à les repasser toutes, avant que de me rendre à Paris pour m'appliquer au droit, la profession de feu mon père (il étoit procureur au parlement) m'ayant insensiblement fait tourner de ce côté-là, sans songer si mes talents et mon génie

y étoient propres, chose dont je parlerai plus amplement ci-après. Outre mes humanités et les manuscrits de mon cours de philosophie, dans lesquelles se trouvoient maintes lacunes, je m'attachois par délassément à diverses autres lectures. Mon oncle, entre autres, quoiqu'il ne fût pas homme de lettres, s'étoit par curiosité amassé un recueil des principales cartes géographiques de Sanson (1), lequel il m'abandonna de lui-même, afin de m'occuper aussi à cette science. M. Doull m'en avoit déjà enseigné quelque chose en me montrant la sphère, et je prenois assez de goût à ces sortes d'exercices, aussi bien qu'aux mathématiques qu'un maître arpenteur de notre petite ville, mais assez habile homme, me montrait. Mais ce qui me captivoit le plus, et que je ne me pardonnerois pas encore sans le solide fruit qu'après cela j'en tirai par occasion, et à d'autres égards que celui du divertissement, ce fut la lecture des romans et des comédies, dont entre autres ceux de la Cassandre et de la Cléopâtre me charmoient si fort, que j'en perdois le boire et le manger. J'eus bientôt dévoré ce qu'en avoit auprès de lui un de mes intimes amis, et que je cousinois, à cause que nous logions ensemble et qu'il étoit frère propre de ma belle-tante. C'étoit, pour un homme sans étude, un des plus jolis esprits qu'on pût voir. Il étoit naturellement poète, faisant à toute heure et sur les moindres sujets, tantôt un sonnet, tantôt un madrigal, tantôt des stances. Tout cela me tourna encore du côté de la galanterie, et c'est-à-dire m'éloignoit d'autant de la solidité de mes véritables études. En un mot, je puis dire que si Dieu, à qui aussi je n'en témoignerai jamais assez de recon-

(1) Nous devons à Nicolas Sanson, le père, l'obligation d'avoir donné à la science géographique tout le lustre qu'elle a aujourd'hui parmi nous, non-seulement par ses cartes et par son travail, mais encore par les illustres élèves qu'il a formés. Ses fils, Nicolas, Adrien et Guillaume Sanson, et Pierre Moulart Sanson, son petit-fils, ont perfectionné cet art sur les vues et les mémoires de Nicolas Sanson, et nous devons avouer qu'ils ont donné aux cartes de leur père une grâce et une exactitude que les autres géographes n'ont point encore surpassées. (Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier la Géographie*. T. I, p. 202; éd. de 1742.)

naissance, n'eût pas mieux veillé sur moi que je ne faisais alors, je prenois tout le train de me faire un fort joli garçon (1).

Mon oncle, qui voyoit avec chagrin que je ne m'amusois qu'à la bagatelle, se contentoit, ne pouvant faire autre chose, vu que je n'étois plus en l'âge des rudes corrections, de me faire honte de ma négligence, principalement ayant remarqué que j'étois sensible à l'honneur et à la gloire; de sorte qu'il me jetoit aux occasions des brocards assez lardants, comme par exemple, sur ce qu'il m'avoit surpris plusieurs fois aiguisant une jambette (sorte de couteau pliant) que j'avois, d'une manière fort appliquée et avec grande assiduité. Un soir que sa femme, en découpant la viande de notre souper, y montrait de la peine, faute d'un outil assez affilé : « Quelle misérable « serpe, lui dit-il, avez-vous là? Prenez le couteau de mon « neveu, le couteau d'un fainéant coupe toujours bien. » Ce lardon me fit rougir, et je me dis tout bas qu'on ne me feroit pas encore longtemps de tels reproches. Effectivement, je pris dès l'heure une forte résolution de donner à l'avenir de toutes autres idées de moi. (2) [Mais je débutai par une saillie qui me fait encore rire quand j'y songe. Comme l'entreprise de se rendre habile homme est une chose qui ne s'exécute pas du soir au lendemain, et que je ne voulois pas faire traîner longtemps l'espérance que je voulois donner de devenir quelque chose de plus que ce que j'étois, il me vint en l'esprit de dresser sur une feuille de papier un titre fastueux, comme le projet de quelque grand ouvrage que j'aurois eu en vue, et de laisser cela en voie sur la table où je travaillois d'ordinaire, quand cette rareté m'arrivoit, et sur laquelle, pour épier à quoi je m'occupois, on jetoit les yeux de temps en temps;

(1) L'auteur avait écrit ici à la marge de son manuscrit : « Il faut donner un « autre tour à cela. »

(2) On lit ici en marge du manuscrit cette note de l'auteur : « On peut se passer « de tout ceci jusqu'à la fin de la page 29, à quatre lignes près. »

afin que réfléchissant sur ce titre si magnifique, on conçût une grande opinion de moi. Et voici quel étoit ce beau dessein.

Comme en lisant mes fabuleuses *Cassandre* et *Cléopâtre* (1), j'étois particulièrement touché de ces curieux traits de véritable histoire, que Calprenède y a si heureusement enchâssés par-ci par-là, touchant ces grandes révolutions de la monarchie des Perses et de celle des Romains, que je ne connoissois que fort confusément par le peu que j'en avois vu dans mon *Quinte-Curce* et dans mon *Florus*, où même on ne voit ces choses que par de légers lambeaux ; j'avois souvent conçu de là un grand désir de voir toutes ces curiosités poussées beaucoup plus loin ; et c'est ce que j'avois entrepris de faire. Mais avant que de mettre seulement le nez dans les véritables sources, où il me falloit puiser pour connoître l'histoire générale plus en son entier, on peut dire que, comme si j'eusse voulu écorcher l'anguille par la queue, je commençai mon ouvrage justement par où il devoit finir, puisque, quand on fait un livre, le titre de ce livre, qui dans la vérité est à la tête, est pourtant la dernière chose à quoi l'on travaille. Ce titre donc si fastueux dont j'ai parlé étoit : « Abrégé méthodique de toute l'histoire du monde,

(1) Ce sont deux romans de Gautier de Costes, seigneur de la Calprenède, qui eurent, comme on sait, une grande vogue. La première édition de *Cassandre* parut à Paris, en 1642, en 10 vol. in-8°. Cet ouvrage fut réimprimé en 1648, 1654 et 1660.

La *Cléopâtre* parut, en 1647, en 12 vol. in-8°. Il y eut des éditions subséquentes en 1656 et 1662. (Voir les *Mémoires* du père Nicéron, art. *Calprenède*, et le *Dictionnaire de Moréry*, éd. de 1725, au mot *Costes*.)

Loret, annonce ainsi sa mort dans la *Muse Historique*, 20 octobre 1663 :

Comme il faut qu'à la mort tout cède,
L'excellent sieur de Calprenède
Si renommé dans l'univers
Pour sa prose et pour ses beaux vers,
A succombé sous cette Parque,
Et de Caron passé la barque ;
Enfin, par la rigueur du sort,
Cet admirable auteur est mort ;
Mais personne ne peut débattre
Que sa *Cassandre* et *Cléopâtre*,
Chères merveilles de nos jours,
Malgré sa mort vivront toujours.

depuis sa création jusqu'à présent et dans toutes ses diverses parties. »

Ce qu'il y a de bouffon dans ce beau projet, est que j'étois alors aussi capable de son exécution que je le suis encore à l'heure qu'il est, du gouvernement de l'empire du Mogol. Cependant on verra ci-après ce qui en advint avec le temps, et comment il ne faut désespérer de rien. Surtout on verra comment la sagesse de Dieu, mille fois plus grande encore que toutes nos folies, sait tirer de ces folies mêmes des sources de trésors pour notre subvention et le soulagement de nos plus grands besoins, puisqu'il est constant que, malgré l'acharnement dont les hommes ont tâché de traverser les bénédictions que Dieu dans ses miséricordes me destinoit, cet ouvrage, dont je viens de parler avec tant de mépris par rapport à son commencement, a été poussé si loin par la bonne conduite du Seigneur, qu'humainement parlant, il m'a mis en état d'entretenir depuis plus de trente ans une famille nombreuse, dont la dépense monte à près de 2,000 liv. par an. Depuis l'enlèvement qui me fut fait de mes planches en 1675, et par lequel je me regardois comme un homme ruiné sans ressource (1), j'ai jusqu'à présent dépensé près de 80,000 liv., et me trouve encore revêtu d'une charge qui, si Dieu me laisse désormais seulement dix ou douze ans sur la terre (ce qui n'est nullement impossible, vu la vigoureuse santé dont je jouis par sa grâce), il s'en trouvera plus de cent. Sur quoi je ne cesse encore de m'écrier tous les jours :

O Seigneur Dieu, que tes œuvres divers
Sont merveilleux par tout cet univers !
Oh ! que tu as tout fait par grand'sagesse !
Bref, tout mon bien n'est que de ta largesse.

(1) On lit en marge du manuscrit ces quelques mots latins, qui ont peut-être été écrits par le fils de l'auteur : *Non placet. Dele omnino.*

Rou mourut dix-huit mois après avoir commencé ses *Mémoires*, et en écrivant le paragraphe qui a donné lieu à cette note marginale, il ne se doutait probablement pas qu'il était si près du terme de sa carrière ; c'est peut-être ce qui lui a suggéré, ou à son fils, l'idée de supprimer ce passage.

Mais il faut pour cette heure en demeurer là, puisque ce seroit une trop grande anticipation sur ce qui me reste à dire sur ce sujet, vu toutes les autres choses qui se passèrent entre deux. Je poursuis donc l'emploi de mon temps et la nature de mes occupations.]

Environ six mois après mon retour de Saumur, mon oncle me ramena à Paris, lieu de ma naissance, où je ne m'étois point vu depuis plus de quatre ans. J'y arrivai en février 1658, et au bout de six mois je commençai mes études de droit, sous la direction d'un célèbre souffleur, qui étoit cet avocat Biche-teau dont j'ai parlé ci-devant, et qui, comme je l'ai aussi dit au même lieu, me rejoignit avec M. Le Coq. Cette troisième sorte d'étude me fit une troisième fois reconnaître l'étroite borne de mes talents, ou qu'en tout cas toutes professions ne m'étoient pas propres. J'ai parlé de mes chagrins en ce qui regardoit les épines, tant de mes premières humanités que de toute ma philosophie; j'en conçus de nouveaux en ce qui regardoit la jurisprudence. Ces *Sempronius*, *Mævius* et *Titius*, sous le personnage desquels on me faisoit jouer tant de rôles tirés des divers paragraphes du *Digeste* et du *Code*, sans parler des *Novelles* et des *Pandectes*, me bouleversoient tellement la cervelle, que j'étois bien éloigné d'y reconnaître ces aménités si merveilleuses dont Ménage nous a fait un si curieux recueil, et dont quelques années après le temps dont je parle, je fis aussi enfin mes délices, mais pas assez néanmoins pour me fixer à la profession que j'avois embrassée, comme je dirai bientôt.

Mes études de droit étant achevées, j'allai prendre mes licences à Orléans; j'endossai là la vénérable robe de Cujas (car c'est ainsi qu'on appelle une vieille souquenille qui, depuis plus de six vingts ans, traîne dans la poussière d'une salle où l'on examine les réponses des divers candidats qui se présentent à toute heure); le point principal est sans doute de savoir s'ils ont sur eux les vingt écus dont ils doivent payer leurs licences. Ce fut très certainement, en ce qui me regarde, la ré-

ponse sur laquelle j'étois le mieux préparé, et sur la justesse de laquelle je fus principalement reçu. Si je montrai encore mon foible en cette occasion, j'y sauvai, au moins, tout de même mon honneur, à la faveur de mes petites facultés oratoires; car je fis une harangue à mes auditeurs, lesquels cependant n'étoient que deux, en sorte que peu s'en falloit que je ne pusse dire, comme M. Ménage le faisoit faire si joliment à son parasite Monmor dans le distique grec que j'ai ainsi traduit :

Bonjour de Mamurra tous les sept écoutans
Quatre murailles et trois bancs !

Χαίρετε Γαργιλίου τοῦ ῥήτορος ἑπτὰ μαθηταί,
Ἑσσαρες οἱ τοῦχοι καὶ τρία σψέλια.

Je fis, dis-je, un discours à ces messieurs, dont, sans en embarrasser ici ceux qui me liront, le principal endroit rouloit sur une apparition, que je feignis avoir eue un matin dans mon lit, environ cette heure où les songes semblent un peu plus qu'à toutes les autres tenir de la vision et du style prophétique; le tout dans un temps où j'étois encore en irrésolution sur le choix de la profession que je devois embrasser; je feignis, dis-je, que la Théologie, la Jurisprudence et la Médecine, sous la figure de trois majestueuses déesses, s'étoient présentées à moi pour me déterminer; mais chacune tâchant de me fixer uniquement à elle. Et là-dessus je leur mettois en la bouche trois strophes latines, qui rouloient sur les principaux avantages de ces trois professions, que je caractérisois en une trentaine de vers, où tous ces grands avantages étoient étalés, et dont je ne saurois mieux donner l'idée que par ce morceau touchant la théologie, que j'ai depuis trouvé dans un de nos poètes modernes, et que je mettrai ici, parce que, à quelque noblesse près qu'il y a de plus que ce que portoient mes strophes latines, il revient si fort au sens que mes vers renfermoient, qu'on diroit que ce n'en est qu'une traduction. Voici donc cette strophe de la Théologie :

De l'Être qui fit tout être,
 Je t'apprendrai la grandeur,
 Et je te ferai connaître
 Son immortelle splendeur.
 Ma voix te fera comprendre
 Quel respect on lui doit rendre,
 Quelle est son immensité;
 Et dans ta forte mémoire
 J'imprimerai de sa gloire
 L'importante vérité.

Les deux strophes de la Jurisprudence et de la Médecine étoient de la même sorte marquées des principaux caractères qui étoient les plus capables de distinguer ces professions; et après cela je passai à la déclaration du choix auquel je m'étois enfin déterminé. Mais le trait favori dont je me fis la plus grande affaire, fut que m'adressant d'une façon plus particulière vers la célèbre couronne de mes auditeurs, réduite pourtant toujours, comme j'ai dit, au *numero duali*, je leur dis que la plus forte raison qui avoit fixé mon balancement étoit cette célèbre réputation qu'ils s'étoient acquise par toute la France; que je m'étois senti aiguillonné du pressant désir d'une glorieuse imitation de leurs vertus; et que je ne désespérois pas, étant aidé de si grands exemples, de surmonter enfin et les foiblesses de mon génie et la médiocrité de mes talents; et que, par un sincère esprit de reconnaissance pour la grâce qu'ils m'avoient faite, vu mon indignité, je ne discontinuerois jamais mes vœux au ciel pour la prospérité de leurs vénérables personnes, et pour la continuation du succès de leurs utiles travaux (1).

Fort peu après mon retour d'Orléans (ce fut le 29 juin 1639), je fus présenté à Messieurs de la cour de Parlement par feu M. Jacques Caillard, célèbre avocat, qui avoit toujours été

(1) L'auteur a écrit en marge du manuscrit : « Il faudroit abrégier ce long article depuis la page précédente jusque vers la fin de celle-ci, et en retrancher bien des choses qui pourroient être regardées comme trop puériles. Peut-être même seroit-il bon de l'effacer tout entier. »

(2) Nous pensons que c'est le même Caillard qui plaïdait au parlement de Paris,

grand ami de notre maison, et cela principalement, pour bien dire, par un esprit de reconnaissance envers la mémoire de mon père, qui l'avoit produit au palais, et lui avoit procuré ses premières causes; car s'il y a pour moi de la bienséance à mettre une telle vérité en étalage, mon père étoit des plus estimés de sa profession, comme j'en ai de bonnes preuves (1). Ce fut donc en 1659 que je prêtai serment et endossai le harnais; mais je m'aperçus bientôt que la pratique n'étoit point du tout mon fait, et je ne me plaisois, en tout cas, de toutes les lectures qui regardoient ma profession, qu'à celle des plaidoyers du fameux M. le Maître (2), et de ceux de MM. d'Olive (3), d'Expilly (4)

le 15 décembre 1667, pour madame la duchesse de Mazarin, afin d'obtenir une séparation de biens entre elle et son mari. M^e Issali plaidait pour le duc. (Mss. Conrart, à l'Arsenal, vol. X, in-f^o.)

(1) La note suivante se trouve ici en marge du manuscrit, sans renvoi qui indique à quel passage du texte il se rapporte : *Factum selon les formes*, page 3 de l'avertissement. Ce *factum* est contre M. Bayle au sujet de l'*Advis aux Réfugiez*. Je crois qu'il est de la façon d'un avocat nommé M. de la Combe. Il est imprimé, en 1692, sans nom d'auteur ni d'imprimeur ni du lieu. [Note de l'auteur.]

(2) Antoine Lemaistre, avocat au Parlement de Paris, naquit dans cette ville en 1608. Il étoit fils d'Isaac Lemaistre, maître des comptes, et de Catherine Arnauld, sœur des illustres solitaires de Port-Royal. A l'âge de vingt et un ans, il commença à plaider et se fit une grande réputation par son éloquence vive et animée. Le chancelier Séguier, qui l'estimait beaucoup, le fit nommer conseiller d'Etat, et lui offrit la charge d'avocat général au parlement de Metz; mais Lemaistre, qui avoit formé depuis longtemps le projet d'abandonner le monde, refusa cette dignité. Après avoir renvoyé au chancelier ses lettres de conseiller d'Etat, il se retira à Port-Royal de Paris, où il passa plusieurs années dans les exercices d'une piété très austère, qu'il n'interrompait que par l'étude des livres saints et des Pères de l'Eglise, qui avoit toujours fait ses délices. Antoine Lemaistre se retira plus tard à Port-Royal des Champs, où il mourut le 4 novembre 1658. Lorsque la mort le surprit il travaillait à une *Vie des Saints*, dont il avoit déjà publié quelques fragments. (*Biographie universelle*.)

(3) Simon d'Olive du Mesnil, avocat du roi au Présidial de Toulouse, et depuis conseiller au parlement de la même ville, vivait au dix-septième siècle. Ses ouvrages ont été imprimés plusieurs fois. Il est l'auteur d'un écrit intitulé : *Questions de Droit et Actions forenses*. (Taisand, *Vie des plus célèbres Jurisconsultes*.)

(4) M. d'Expilly devint par son mérite président au parlement de Grenoble; il mourut en 1636, âgé de soixante-quinze ans; son nom de baptême étoit Claude. [Note de l'auteur.]

Nous ajouterons, d'après Taisand, *Vie des plus célèbres Jurisconsultes*, que Claude d'Expilly naquit en Dauphiné, d'un père qui portait le même nom et qui

et Galand (1), tout cela parce que les pièces d'éloquence me touchoient toujours. J'admirois surtout, entre toutes ces pièces de barreau, celles du premier de ces quatre fameux orateurs ; mais j'avoue que je ne comprends pas encore la grande affaire que ce grand homme se faisoit si fort de la citation de tant de passages des Pères, remarquant, aussi souvent que j'étois capable de le faire en ce temps-là, combien peu de solidité il y a dans quantité de pensées de ces vénérables anciens dont on est si prévenu (y ayant autant de faux esprit dans quelques-uns de leurs plus beaux ouvrages, que j'y en trouvois, nonobstant ma jeunesse, et dont je suis en état de donner quantité de bonnes preuves, en ayant fait dès lors un assez copieux recueil) ; sur quoi je me souviens de ce joli mot de feu M. *Morus* (2), qui, jugeant du moins aussi désavantageusement que je faisois de tout ce bel esprit de contrebande, disoit aux occasions : « On nous vante les Pères, et il y a sans doute d'excellents endroits dans leurs ouvrages ; mais il faut avouer aussi qu'avec tout le respect qui leur est dû, il y a quelquefois bien du clinquant dont nous nous garderions bien de faire parade. Les Pères ne seroient aujourd'hui que les enfants de plusieurs d'entre nous, et, à proprement parler, c'est nous qui sommes les Pères. » Je reviens à

s'était distingué dans les armes. Après avoir étudié le droit à Turin et à Padoue, et pris son degré de docteur à Bourges, il vint s'établir à Grenoble. Il fut successivement avocat et avocat général, puis président au Parlement de cette ville. Entre autres ouvrages, il a laissé un volume de plaidoyers et d'arrêts. Henri IV le considérait comme un personnage habile et capable de remplir les plus grands emplois de robe.

(1) C'est probablement Auguste Galland, avocat au Parlement de Paris, puis procureur général du domaine de Navarre et conseiller d'Etat, auquel MM. Haag ont donné un article dans la *France Protestante*. On a de lui un *Recueil de Plaidoyers prononcés au Parlement de Paris*. (Paris, 1656, in-4°.)

(2) Quoiqu'il ait été diversement jugé par ses contemporains, Alexandre Morus a certainement été un des plus grands orateurs protestants du dix-septième siècle. Professeur de théologie à Genève, il remplit plus tard la même charge à l'école illustre de Middelbourg, qu'il abandonna pour une chaire d'histoire à l'école illustre d'Amsterdam. En 1659, il devint un des pasteurs de l'Eglise réformée de Charenton, et mourut à Paris en 1670. (Voir son article dans Bayle.)

M. le Maître pour dire en sa faveur, et pour sa justification, que peut-être est-ce M. Issali (1) qui a eu le soin de mettre en ordre, puis en lumière, les principaux plaidoyers de ce grand homme (2); peut-être, dis-je, est-ce M. Issali seul qui, dans la pensée de faire un plus grand honneur à son ami d'une si vaste lecture de tous les Pères, dans un âge si jeune (car dans sa préface il lui attribue tout cet acquis à vingt-quatre ans), a mis, en étalant avec tant d'apparat toutes ces si belles citations, plus de soin à les ramasser indifféremment toutes qu'à choisir bien judicieusement les meilleures.

Un nouvel entêtement qui acheva de me détourner tout à fait du barreau, fut celui de la langue italienne, dont je vins à me coiffer si fort, qu'en l'espace d'une seule année (mais qu'aussi j'y employai tout entière), je vins à parler presque aussi facilement italien que françois, et j'avais en ce temps-là mon *Pastor Fido* aussi avant imprimé dans la tête qu'Amarylle l'y pouvoit avoir en la personne de son cher Myrtyl. Je fis bientôt la traduction de cette fameuse pièce de théâtre, et de là je passai à celle du *Célimaire de Brignol Sal*, que la tentation de vingt louis d'or, qu'un jeune libraire (Mauger, qui s'en accommoda ensuite avec Sommaville) m'en offrit assez légèrement, me fit moi-même aussi légèrement abandonner aux imprimeurs (c'est en l'an 1665 que se fit cette impression), puisque je suis le premier aujourd'hui à ne pas faire grand cas de cette production. Je marque ici tout exprès cette sincérité afin que vous, mon fils aîné, soyez prudemment en garde de cette petite fai-

(1) Je crois que c'est le même M. Issali, dont parle Charpentier dans les *Harangues de l'Acad.* T. 2. p. 291; et qu'il qualifie *un de nos plus célèbres jurisconsultes*, etc. [Note de l'auteur.]

(2) *Recueil de divers Plaidoyers et Harangues prononcés au Parlement.* 2^e édition, Paris 1634, in-4^o. — Edition donnée par Issali, 1637, in-fol.

Le chancelier d'Aguesseau, dans sa IV^e instruction à son fils, l'engage à lire quelques-uns des discours de Lemaistre, « où l'on trouve des traits, qui font regretter que l'éloquence de l'auteur n'ait pas eu la hardiesse de marcher seule et sans ce cortège nombreux d'orateurs, d'historiens et de Pères de l'Eglise, qu'elle mène toujours à sa suite. (*Biographie universelle.*)

blesse impatiente qui n'est que trop ordinaire aux jeunes gens, de voir, comme on dit, leur nom *moulé*.

De cette belle course en pays italien, je voulus passer aussi en Espagne, et la station que j'y fis fut de bien plus longue durée, puisque c'est de là que sont venues mes deux grandes traductions de *Savédra* et de *Mariana*, dont je fis même bientôt imprimer la première (1) à l'appétit de 7 à 800 francs, dont la compagnie des libraires du Palais jugea à propos de me récompenser, et qui, malgré les grands faibles que j'y ai reconnus depuis par l'avancement de mes forces, n'a pas laissé d'être mentionnée assez honorablement par des personnes de très bon goût (M. de Vrigny (2) dans sa *Défense* du parlement d'Angleterre). Aussi M. le marquis de Dangeau voulut-il bien me faire l'honneur de me présenter à M. le Dauphin, à qui j'avois dédié cet ouvrage, ce qui fut sans doute la princi-

(1) Voici ce qu'en dit la *Biographie universelle* (vol. 80, suppl., art. *Jean Rou*): « On doit aussi à Jean Rou, le *Prince chrétien et politique*, traduit de l'espagnol, « de Don Diègue Savédra Faxardo. Paris, 1668, 2 vol. in-12 (avec emblèmes gravés). Cette traduction, dédiée au dauphin, obtint un tel succès, qu'il s'en fit une « nouvelle édition à Amsterdam, en 1670, 2 vol. petit in-12, laquelle peut s'annexer à la collection des Elzevirs; les emblèmes sont mieux gravés que dans l'édition de Paris (l'emblème qui représente la cigogne sur la tour d'un temple est « resté en blanc dans l'édition de Paris.) Le traducteur expose dans sa préface la « méthode qu'il a suivie pour rendre les pensées de l'auteur original, et à la manière dont il s'exprime à ce sujet, on est porté de croire qu'il les a plus souvent « paraphrasées que traduites; au surplus, texte et traduction, sont également ou- « bliés aujourd'hui. »

(2) *Défense du Parlement d'Angleterre dans la cause de Jacques II*, où il est traité de la puissance des Rois et du droit des peuples, par les anciens conciles et par les sentimens des sages et des savants, particulièrement de l'Eglise romaine; et enfin par des raisons tirées du droit de la nature et des gens, auxquelles on fait voir que l'Écriture sainte s'accorde parfaitement, bien loin d'y être contraire.

Par De Vrigny, petit-fils de Duplessis-Mornay et réfugié en Hollande. Rotterdam, chez Abraham Acher, 1692.

L'auteur cite, d'après la traduction de Jean Rou, le témoignage « de l'illustre Don Diègue de Savédra Faxardo, plénipotentiaire de la maison de Bourgogne et plusieurs fois ambassadeur pour le roi Philippe IV, dont les sentimens sont d'un poids d'autant plus grand, qu'il les a fait paraître dans un livre fait exprès pour l'éducation de l'infant Balthazar, frère du roi Charles II régnant aujourd'hui en Espagne. »

pale cause du succès de mon voyage à Saint-Germain, où la cour étoit alors.

Pendant que je suis sur l'article des occupations dont je me travaillois en ce temps-là, il ne faut pas que j'oublie une nouvelle sorte d'entêtement qui m'avoit pris dès déjà quelques années, et ce que je m'en fais ici un devoir est à cause d'une réflexion importante que j'ai à y faire par rapport à cette même Providence, dont je me suis déjà loué ci-dessus, et dont je ne saurois assez exalter les miséricordes, comme étant convaincu par toutes sortes d'expériences qu'elle m'accompagnoit dans toutes mes allées et venues.

Cet entêtement étoit d'écrire des lettres d'apparat au tiers et au quart, et sur les moindres sujets, au devant desquels même je paraissois courir plutôt que de les attendre se présenter d'eux-mêmes. La trop empressée lecture des lettres de Balzac m'avoit gâté là-dessus ; et je croyois de la meilleure foi du monde que pouvoir un jour produire deux ou trois volumes de lettres aux personnes les moins connues de moi (mais qui l'étoient du moins de tout ce qui s'appelle *gens de cour et de bel esprit*), étoit le *non plus ultra* de la gloire et du mérite le plus distingué. Or, voici la réflexion que j'ai en vue à cet égard ; elle roulera sur quatre chefs principaux :

1° Mon attachement aux langues italienne et espagnole, qui me donna une habitude facile aux traductions ; 2° mon acharnement à la composition de tant de différentes lettres à toutes personnes et sur toute sorte de sujets ; 3° ma passion pour les romans et pour les comédies ; 4° et enfin ma répugnance au droit et à la chicane, qui me fit jeter, comme on dit, le froc aux orties. Je dis que Dieu, imperceptiblement et de loin, me disposoit, par mes propres folies, à être plus en état de remplir, au temps marqué, les fonctions des divers postes dont sa bonne providence avoit à me revêtir un jour. D'une part, ces langues étrangères dont je m'embarassois, et ces lettres si peu nécessaires dont je fatiguois tout le monde, m'acquéroient insensi-

blement des facilités absolument nécessaires, tant à cette première partie de ma présente charge qui regarde les traductions, que pour l'autre qui concerne le secrétariat des dépêches étrangères auprès de toute sorte de puissances ; d'autre part, ma passion pour les romans et les comédies m'a servi à l'exécution de mes Tables de l'Histoire universelle, et mon renoncement au palais m'a rendu plus facile l'abandonnement de ma patrie, que je n'eus pas quittée sans cela, y tenant par les racines ; j'aurois été ainsi exposé au malheur de succomber aux rigueurs de la persécution qui a séduit tant d'autres ; au lieu que ces racines ayant été arrachées par la bonté du Seigneur, je n'en suis que demeuré plus en état de sortir de la tempête, pour me rendre au port de salut que Dieu m'avoit préparé. Cela m'a fait dire plus d'une fois, en adorant et admirant la sainte Providence, *que j'étois perdu, si je n'eusse pas été perdu.*

Comme une sœur unique (1), que j'avois outre mes quatre frères, et que j'ai toujours aimée tendrement, vint à être mariée, et cela en 1664, je pris occasion du voyage qu'il me fallut aller faire en province dans cette conjoncture pour changer ma soutane en justaucorps et épée, renonçant au palais pour tout le reste de ma vie. Les réjouissances de cette petite solennité étant passées, et une fièvre quarte, causée peut-être par le trop de bonne chère, à quoi l'on s'abandonne assez ordinairement dans ces occasions, m'ayant accueilli au bout de quelques mois, je fus empêché par cette indisposition de retourner si tôt à Paris, où aussi bien mon revers de casaque ne me rappeloit plus avec tant de nécessité. Ce fut dans les intervalles des accès de cette fièvre que, pour me divertir et soulager un peu

(1) C'est probablement Elizabeth Rou, dont le nom figure sur les registres de baptême du temple de Charenton :

« Le dimanche matin, 21^e avril 1641, a esté baptisée par M. Daillé, Elizabeth Rou, fille de M. Jacques Rou, procureur au parlement, et de Elizabeth Toutin, présentée par Henry Toutin, maître orphèvre, et Marguerite Simson. » (Reg. in-fol. des baptêmes faits au temple de Charenton, de mars 1639 à janvier 1650, fol. 39.)

mon mal, je me mis à la traduction du *Prince politique et chrétien de Savédra* dont j'ai parlé, ouvrage qui ayant été mis à fin, et ma fièvre quarte cessée, je retournai à Paris, où cet ouvrage fut imprimé en 1668 (1).

Dès le commencement de l'année précédente, n'étant plus occupé de mon *Savédra*, je pensai plus sérieusement à l'exécution de ce projet si singulier de mon *Histoire universelle*; et ce fut alors qu'usant d'un peu plus de prudence, à l'aide du Seigneur, qui veilloit sur moi, je reconnus que, sans me prémunir avant toutes choses de la possession des plus approfondis principes de la chronologie, je ne pouvois réussir dans une telle entreprise. J'y employai quatre ou cinq ans entiers avec la dernière application; après quoi, ayant reconnu tout de même l'importance des conciliations de la géographie ancienne avec la moderne, et tout de même celle de la généalogie, j'employai aussi beaucoup de temps à ces deux sortes d'étude, qui en effet sont, aussi bien que la chronologie, les plus clairvoyants yeux de l'histoire. Ces courses préliminaires étant achevées, ce qui fut en la même année au bout de laquelle je me mariaï (2), savoir le 1^{er} décembre 1669 (3), je procédai à l'ordonnance de mes Tables, dont la première, qui est celle qui m'a coûté le plus de travail, fut mise au net quatre ou cinq fois de suite à reprises différentes, trouvant toujours à changer quelque chose, comme aussi c'est celle des quatre premières de mes

(1) Voir la note page 36.

(2) Voici la teneur de son acte de mariage :

« Les promesses de mariage d'entre M^r Jean Rou, advocat au Parlement, fils de defunt M^r Jacques Rou, vivant procureur au Parlement, et d'Elisabeth Toutin, ses père et mère, d'une part; — Et damoiselle Elle Ferdinand, fille de defunt Pierre Elle Ferdinand, vivant peintre du Roy, et d'Anne Catier, ses père et mère, d'autre part, — Ayant esté vues au Consistoire, ont esté publiées par 3 Dimanches consécutifs sans qu'il y ait eu empêchement, savoir les 3, 10 et 17 Novembre 1669. — Et le Dimanche, 1^{er} Décembre du dit an, leur mariage a été béni et célébré par M. Daillé, père. » (Signé) *Daillé.* »

(Reg. in-fol. des Annonces de mariages du Temple de Charenton, pour l'an 1669.)

(3) Ma mère étoit alors âgée de dix-neuf ans, comme je lui ai oui dire; elle étoit donc née en 1650, le 25 décembre. L. R. [Note du fils de l'auteur.]

huit Tables dans l'arrangement de laquelle il se trouve plus d'industrie; je parle de cette première des quatre, parce que la dernière de toutes les huit est celle où cette industrie (s'il m'est permis de parler de la sorte) règne le plus. Je ne songeois d'abord qu'à donner cette ancienne moitié de l'histoire universelle, qui va depuis la création du monde jusqu'à la naissance de notre Seigneur, et je me bornois là sans porter mes vues plus loin. Je m'étois déjà assuré d'un habile graveur en lettres, déjà le marché étoit conclu avec lui pour les frais de son burin, et, en un mot, il étoit à la veille d'enfoncer ce burin dans le cuivre, lorsqu'une affaire qui lui survint l'arrêta pour huit ou dix jours. Ce fut pour moi et pour le meilleur succès de mon entreprise, le plus grand bonheur du monde, que cette rémora, qui, par la bénigne providence du bon Dieu, arrêta le vaisseau de mon embarquement trop précipité, puisque sans cela j'étois perdu, comme je le ferai sentir bientôt.

Comme je ne savois que faire pendant cette suspension de mon ouvrage, il me vint dans l'esprit d'employer ce temps d'oisiveté à l'obtention du privilège qui m'étoit nécessaire; et comme depuis quelques années, à cause de certains abus de la part, soit des auteurs, soit des libraires, M. le chancelier Seguier n'en accorderoit plus sans le *visa* des examinateurs, qu'il préposoit lui-même à cet effet, M. de Mézeray, qui pour lors étoit chargé de cette fonction, reçut aussitôt une visite de moi, et ce fut M. Becq, résident de Brandebourg, et mon ami, comme mon allié, qui me mena chez lui. M. de Mézeray me fit laisser sur sa table tous mes originaux, que nous avions fait porter par un valet, et me dit de le retourner voir au bout de deux jours. Ce terme étant expiré, il me dit qu'il n'avoit rien trouvé dans mon ouvrage qui pût en empêcher le privilège, et me livra aussitôt son attestation. Mais, venant ensuite à raisonner sur le nombre de mes Tables, qui montoit alors jusqu'à douze, parce que les quatre principales colonnes de chacune de mes Tables d'aujourd'hui devoient alors, selon mon premier projet, faire cha-

cune une table particulière, il me demanda si mes libraires et moi étions sûrs de trouver assez d'acheteurs à hôtels et à palais, pour avoir d'assez grandes salles où étaler tant de tapisseries ? Quand des écailles aussi épaisses que celles de saint Paul en sa conversion me seroient tombées des yeux, je n'aurois pas mieux envisagé tous les inconvénients que M. de Mézeray me désignoit couvertement par cette question ; et j'entendis fort bien tout ce qu'il me vouloit dire pour mon propre intérêt. Le résultat de tout ceci fut qu'en m'en retournant chez moi, je ruminai dans ma tête pendant tout le chemin, qui étoit assez long, vu la distance de nos deux demeures, de quelle manière j'opérerois la circoncision, qui devoit faire le salut de mes Tables ; et je n'étois pas encore arrivé chez moi, que le plan en étoit déjà tout conçu (1).

(1) Les titres premiers diffèrent suivant les exemplaires ; ceux que nous avons vus à la Bibliothèque de l'Arsenal sont intitulés : *Tables historiques, chronologiques et généalogiques, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la création du monde, par le Sr Rou.* L'exemplaire qui se trouve au département des estampes (P A 3) Bibliothèque impériale, a pour titre principal : *Histoire universelle ancienne, ou Détail historique, généalogique et chronologique de tout ce qui s'est passé de plus mémorable, etc.*

L'exemplaire de la bibliothèque Mazarine (N° 5030 A des in-fol.) porte le titre suivant, à la première page : *Nouvelles Tables historiques, dressées par ordre du Roy, pour l'usage de Monseigneur le Dauphin, par M^r J. Rou, avocat au Parlement.* Ouvrage très commode pour l'intelligence de l'histoire universelle, tant ancienne que moderne, sainte que profane et dans toutes les parties du monde, depuis sa création jusqu'à présent, et divisé en huit tables.

La 1^{re} contenant l'Etat du Monde sous les Patriarches et Juges, le Royaume des Assyriens et les premiers Etats de Grèce.

La 2^e la Monarchie des Babiloniens, les Royaumes de Juda et d'Israël, et autres Etats contemporains.

La 3^e la Monarchie des Perses en Cyrus, et les autres Etats contemporains.

La 4^e la Monarchie des Grecs en Alexandre le Grand, etc.

La 5^e la Monarchie des Romains en Jules et Auguste Césars, etc.

La 6^e les deux Empires d'Orient et d'Occident, et la Monarchie Française en Pharamond, etc.

La 7^e l'Empire de Charlemagne et la Monarchie d'Espagne en D. Fernand, etc.

La 8^e et dernière : l'Empire des Latins ou François à Constantinople, jusqu'à celui de Louys le Grand, et ses fameuses conquêtes dans les 3 dernières années.

Ensemble les conciliations de la chronologie, les 4 patriarchats d'Orient, les usages de l'Eglise, les persécutions, ordres, schismes et hérésies, les conciles et Pères ; la déduction des époques générales ; le dénombrement des hommes illustres,

Effectivement, je travaillai à son exécution dès le lendemain ; et comme, pour plus grande facilité, j'avois choisi la moins remplie de mes Tables, qui est la seconde, je me trouvai en être venu à bout dès le soir de ce même jour. Aussi fut-ce par cette table, quoique seulement la seconde de toutes, mais qui étoit la première prête, que mon graveur commença.

Vers le temps que mon graveur en étoit à la troisième de mes Tables, savoir en décembre 1671, nous fîmes connoissance ma femme et moi (et cela à l'occasion d'un carrosse que nous assortîmes, quatre de nos amis et nous, pour aller tous les dimanches plus convenablement à Charenton pendant tout l'hiver) d'un secrétaire du roi, qui, depuis quelque temps, étoit venu de la Rochelle s'habituer à Paris ; ce galant homme se crut obligé, dès le lendemain de notre premier dimanche, à nous faire visite, s'étant un peu plus attaché à nous qu'au reste de la compagnie, par quelques plus grandes conformités, soit d'humeurs, soit de professions. J'étois sorti lorsqu'il arriva, et il ne trouva que ma femme, avec laquelle, à peine eut-il lié conversation, qu'il vint à jeter les yeux sur les deux premières de mes Tables, que j'avois attachées contre notre tapisserie, comme je le faisois soigneusement à mesure que chacune sortoit de dessous le burin. Il parut fort surpris, et en dit la raison à ma femme, pendant quoi je survins, et il me témoigna le même étonnement, sur quoi s'expliquant davantage, il me dit qu'il y avoit près de vingt ans qu'il travailloit à un pareil dessein, et que ce n'avoit pas été sans quelque petit chagrin qu'après tant de peines qu'il s'étoit données, il s'étoit vu ainsi primé dans l'exécution.

Comme il avoit remarqué dans l'ouvrage qu'il avoit devant

tant aux armes qu'aux lettres. L'origine, les progrès et la chute des principales maisons de l'Europe ; et la généalogie, les prétentions et les alliances de tous les roys et princes.

Paris, 1672-1675, chez l'auteur, au faubourg Saint-Germain, vis-à-vis la rue de Guenegaud, au logis du Saint-Ferdinand, rue des quatre Nations.

Avec privilège du Roy pour 10 ans.

les yeux quelques traits d'économie qui lui paroisoient être autres que les siens, il me fit quelques questions à leur sujet, auxquelles lui ayant répondu et expliqué particulièrement deux ou trois principes de chronologie, auxquels il n'avoit jamais pensé (son ouvrage étant purement historique et sans aucune conciliation de différentes sortes d'années, mais sans la connaissance desquels je lui faisois entendre qu'on ne pouvoit avancer rien de sûr en fait d'histoire), il me dit assez généreusement qu'il voyoit bien que j'en savois plus que lui, et que c'étoit à moi à faire des tables, et à lui de n'y plus penser. Il porta même sa générosité et sa noble franchise plus loin, car il me dit qu'encore qu'il eût dès assez longtemps fort prévenu en faveur de son ouvrage le célèbre M. Conrart, son confrère et son intime ami, il étoit résolu d'aller incessamment lui tenir un tout autre langage, afin de transférer sur moi les bonnes dispositions de cœur où jusque-là il lui avoit paru être pour lui. Conclusion que, dès le lendemain, M. Tessereau (1) (car ainsi se nommoit le secrétaire du roi dont je viens de parler) alla

(1) Abraham Tessereau, de la maison noble de Bernai, vulgairement appelé la Haute-Garenne, naquit à La Rochelle. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire du roi, jusqu'à ce qu'il fut obligé de vendre son office par arrêt du Conseil, portant injonction aux protestants de se défaire de leurs charges en faveur des catholiques. On lui doit une *Histoire chronologique de la Chancellerie de France*, pleine de savantes recherches, et qui après sa mort, survenue en 1691, fut continuée jusqu'en 1706 par ordre du chancelier, qui chargea de ce travail Le Comte, syndic des secrétaires du roi. (Voir l'*Histoire de la ville de La Rochelle*, par Arcère. Tome II.)

Nous voyons, d'après les lettres que Jean Claude lui écrivait, que dans le courant de 1683, il étoit déjà retiré à Londres, et qu'il s'y trouvoit encore au commencement de 1686; le 4 juin 1686, Tessereau écrivait à Jean Claude, que son intention étoit de se fixer à La Haye. (Vol. mss. contenant diverses lettres de Jean Claude, Archives de La Haye.)

Voici ce qu'Elie Benoît dit de Tessereau : « C'étoit un homme plein de zèle pour la religion, qui tenoit rang entre les députés des provinces, quoiqu'il demeurât ordinairement à Paris; et qui étant d'un naturel soigneux et diligent, ramassoit avec exactitude tout ce qui pouvoit servir à éclaircir les affaires des Eglises. On est redevable à son affection de plusieurs pièces qu'on auroit eu de la peine à rassembler, s'il ne les avoit conservées; et on en auroit encore trouvé davantage, si les voyages, les affaires et les diverses agitations de sa vie n'avoient dissipé la meilleure partie de ses recueils. » (*Histoire de l'Edit de Nantes*. T. IV, p. 313.)

effectivement chez M. Conrart, l'entretint sur nos deux ouvrages dans l'esprit que je viens de marquer, et lui donna une si grande envie de me voir, que dès le même jour, en retournant de sa visite, il m'en apprit le résultat par le billet que voici :

« J'ai passé deux heures chez M. Conrart avec M. Chappelain ;
 « lui et moi l'avons entretenu de vous et de votre ouvrage (1),
 « Monsieur. Il souhaite avec passion vous connaître. Je lui ai
 » promis de vous y mener. Ainsi, Monsieur, ce sera quand il
 « vous plaira. Mais ce qui fait principalement le sujet de ce billet,
 « c'est que ces deux messieurs se sont, l'un envers l'autre, en-
 « gagés de parler de vous à M. le duc de Montausier, lorsque
 « l'occasion s'en présentera, mais de lui en parler de la bonne
 « manière. Je vous donne le bonsoir et suis tout à vous.

« TESSEREAU. »

« Le 27 décembre 1671. »

M. Tessereau étant venu chez moi dès le lendemain de ce billet, pour savoir quelle résolution j'aurois prise, nous allâmes sur l'heure même, lui et moi, chez M. Conrart, qui, après m'avoir fait mille honnêtetés, me confirma la bonne disposition de cœur dont M. Tessereau m'avoit assuré de sa part. Nous convinmes tous trois qu'il n'y avoit rien à anticiper des recommandations promises en ma faveur par MM. Conrart et Chappelain, jusqu'à ce que mon ouvrage fût achevé ; ainsi, il ne se passa rien à cet égard jusqu'au mois de février 1672. Mais alors, et quand je fus en état de me transporter à Saint-Germain, qui fut vers le 10^e de ce mois, M. Conrart me donna deux lettres, tant pour M. le duc de Montausier que pour M. l'abbé Fléchier (2), grand favori de ce seigneur. De ces lettres, je ne

(1) J'étois déjà depuis quelque temps fort connu de M. Chappelain, dont M. Beck m'avoit procuré la connaissance, que j'avois vu plusieurs fois chez M. Ménage, et ensuite chez lui-même. [Note de l'auteur.]

(2) Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, en 1687.

« Parmi les illustres amis que son mérite lui acquit, M. de Montausier fut un des plus vifs. Ce fut lui qui le produisit auprès de Monseigneur le Dauphin, dont il fut le lecteur. Choisi, en 1672, pour l'oraison funèbre de mademoiselle de Montausier,

rapporterai ici que la première, dans la crainte de paraître affecter trop de parade de quelque petit bien qui y est dit de moi; de sorte que si, nonobstant cela, j'allègue cette première, c'est pour quelques particularités qui sont de l'intérêt de ces présents Mémoires. Voici donc cette lettre à monseigneur de Montausier.

« A cette heure, Monseigneur, que je ne puis me promettre
 « d'avoir l'honneur de vous voir que rarement à Paris, et que
 « j'ai tout à fait perdu l'espérance de pouvoir vous aller cher-
 « cher ailleurs, vous me permettrez bien, s'il vous plaît, de
 « vous renouveler quelquefois les assurances de mes respects.

« Je me sers aujourd'hui, pour cela, du voyage qu'un de
 « mes amis va faire à Saint-Germain, pour avoir l'honneur de
 « présenter à monseigneur le Dauphin un ouvrage chrono-
 « logique par des Tables qu'il a faites avec beaucoup de lumière
 « et d'exactitude; et, comme elles pourront être utiles à ce
 « jeune prince et lui servir de clef pour entrer plus facilement
 « dans l'intelligence de l'histoire, j'ai cru, Monseigneur, que
 « vous approuveriez son dessein, et que vous auriez la bonté
 « de faire agréer son offre à votre illustre pupille. C'est de quoi
 « je vous supplie très humblement, et de vouloir considérer le
 « mérite particulier de M. Rou, qui est celui dont je vous
 « parle, lequel, à ce que disent tous les savants, s'est acquis
 « des connaissances dans toutes les belles lettres au-dessus de
 « l'ordinaire des gens de son âge. Je l'estimerai heureux, Mon-
 « seigneur, si vous lui permettez quelquefois d'avoir l'hon-
 « neur de se présenter à vous, et encore plus si vous l'honorez
 « de vos commandements, quand vous l'en aurez reconnu
 « digne, vous assurant que je mettrai sur mon compte toutes
 « les grâces qu'il vous plaira de lui faire, par l'intérêt que je

il produisit, pour la première fois, le singulier talent que toute la France a reconnu en lui pour ces sortes d'ouvrages. » (Nicéron.)

Dix-huit années plus tard, Fléchier put assister aux dernières heures du duc de Montausier, et ce fut encore lui qu'on chargea de prononcer son oraison funèbre. (Le père Nicolas Petit, *Vie du duc de Montausier*.)

« prends à ce qui le touche, et que je joindrai cette obligation
 « à tant d'autres qui me font être depuis si longtemps, Mon-
 « seigneur, etc.

« A Paris, le 8^e février 1672.

CONRART. »

Une recommandation de si grand poids n'ayant pu manquer de porter coup, j'eus tout lieu de me tenir satisfait de mon voyage; et (1), après la présentation de mes Tables à Monseigneur, n'ayant pu rejoindre M. de Montausier, qui, au sortir de table, avoit accompagné Monseigneur à ses exercices, je m'en retournai à Paris sans lui avoir pu autrement faire mes remerciements, qu'en chargeant son valet de chambre de lui dire que je m'étois présenté pour l'acquit de ce devoir. Dès le lendemain j'allai rendre compte de tout à M. Conrart; et au bout de deux jours il me montra et me laissa même entre les mains cette réponse-ci, que M. le duc de Montausier avoit faite à sa lettre de ci-dessus.

« Je croyois que je reverrois M. Rou, mais il s'en est allé

(1) Voici son épître dédicatoire :

A Monseigneur le Daupin.

Monseigneur,

C'est icy le second volume que je prens la liberté de vous offrir (il lui avoit déjà dédié sa traduction du Prince politique et chrétien, de Savédra) : l'un a été les Préceptes de la Royauté, parce qu'il n'y a pas d'instruction si importante que celle d'un Prince, que sa naissance destine au Gouvernement de toute la Terre. Et celui-ci est un Abrégé de l'Histoire Universelle, qui ne sauroit estre mieux adressé qu'à vous, Monseigneur, puisque vous serez un jour son plus bel ornement. J'espère que vous aurez quelque plaisir à y voir toutes les grandes révolutions par lesquelles tant de différens Etats ont passé : principalement lorsqu'il vous semblera, qu'elles ne sont que les degrés par où cette puissante Monarchie s'est élevée au comble de la gloire, que nostre Invincible Prince lui a acquise, et qu'il luy continue encore tous les jours. Et c'est là, Monseigneur, que se doit arrester la plus glorieuse de vos réflexions, quand vous verrez, que de tout ce grand nombre de mémorables événemens, qui ont décidé la fortune des plus grans Rois, il n'y en a point qui approche des merveilles du nostre. Mais je ne songe pas, Monseigneur, qu'insensiblement mon zèle m'emporte et que cet heureux moment de l'honneur de vostre audience ne doit être employé qu'à me dire avec un profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,
 Rou.

(Extrait de ses *Tables Chronologiques* gravées sur cuivre.)

« après avoir présenté à monseigneur le Dauphin son ouvrage
 « chronologique en tables. Je l'aurois présenté au roi s'il avoit
 « voulu lui faire le même présent. Prenez la peine, s'il vous plaît,
 « Monsieur, de savoir si c'est son intention; en ce cas-là, il m'a
 « laissé de ses Tables en satin, qui seroient bonnes pour donner
 « à Sa Majesté, et il suffiroit pour moi qu'il m'en donnât de papier
 « collées sur de la toile. Pour peu qu'il veuille donner son ou-
 « vrage au roi, qu'il ne fasse point de façon de reprendre ces
 « Tables sur du satin; car je les aime même mieux collées et
 « en papier. Je serois bien aise de lui pouvoir faire plaisir en
 « quelque chose, puisque vous le considérez; car il n'y a point
 « de meilleures recommandations que les vôtres, pour tout ce
 « qui peut dépendre de moi, n'y ayant sans doute personne
 « qui vous honore et vous estime plus sincèrement que je fais.
 « A Saint-Germain, ce 13^e février 1671.

MONTAUSIER »

On peut croire que je ne différâi pas longtemps un second voyage à Saint-Germain, où je fis porter aussi un second exemplaire de mes Tables dans la simplicité de forme dont les demandoit M. de Montausier, à qui je présentai aussi cette deuxième lettre de M. Conrart, en forme de simple billet.

« Puisque c'est par mon entremise, Monseigneur, que M. Rou
 « a eu l'honneur d'être connu de vous et d'en recevoir des
 « grâces les plus obligeantes du monde, il est bien juste que
 « je prenne part à sa reconnaissance, et que je vous assure que
 « je n'en suis pas moins touché que si vous me les aviez faites
 « à moi-même. Il est revenu de Saint-Germain comblé d'hon-
 « neur et de joie, et il s'y en retourne dans l'espérance que
 « ce voyage ne lui sera pas moins heureux que le premier qu'il
 « y a fait. Comme il est homme laborieux et de grande appli-
 « cation, et qu'il est propre à toute sorte d'études, si vous le
 « jugez capable de travailler à quelque chose, pour le service
 « de monseigneur le Dauphin, ou pour votre satisfaction parti-
 « culière, je vous assure, Monseigneur, que vous ne sauriez y

« employer personne qui ait plus de soin, de fidélité et de zèle
 « que lui pour toutes les choses qu'il vous plaira de lui ordon-
 « ner, ni qui s'en acquitte plus exactement. Il aura l'honneur
 « de vous faire voir quelque chose de ses desseins pour la
 « chronologie, et il recevra avec respect les avis que vous au-
 « rez la bonté de lui donner, et chérira encore plus vos cen-
 « sures que vos louanges; car, avec toutes les autres bonnes
 « qualités, il a une modestie et une docilité qui ne sont pas
 « ordinaires à tous les gens de lettres, et qui augmentent le
 « mérite de leur savoir quand elles s'y trouvent jointes.

« Je suis, Monseigneur, etc.

CONRART. »

M. de Montausier n'eut pas si tôt su de moi que j'étois venu exprès pour me ranger à l'obéissance de tout ce que marquoit sa réponse à la première lettre de M. Conrart, qu'il fit porter avec lui, par un de ses pages, les quatre tables en satin qu'il me rendoit, afin d'être présentées au roi, chez qui, de ce même pas, il me fit l'honneur de me mener. Comme à la cour les moments sont compassés, à peine étions-nous arrivés dans l'antichambre du roi que Sa Majesté parut, sortant de chez la reine, pour aller à la petite chasse; il étoit précédé par ses principaux gentilshommes, qui d'abord me dérobèrent sa vue; mais comme, à l'aspect de M. de Montausier qui lui avoit parlé de moi, il s'arrêta tout d'un coup comme pour savoir ce que nous lui voulions, tous les gentilshommes s'ouvrirent en un instant à droite et à gauche, de sorte que je ne fus pas peu surpris de me voir immédiatement en face de ce grand prince. « Quel est, « me dit-il aussitôt, l'ouvrage que vous tenez là? » Sur quoi ayant répondu en deux mots que « c'étoit un détail assez com- « mode de tout ce qui s'étoit passé de plus considérable dans « le monde depuis sa création jusqu'à la naissance de Jésus- « Christ. — Et le reste? » me dit aussitôt ce prince. Sur laquelle demande M. de Montausier, qui prit là comme au bond une occasion obligeante de me rendre office, en m'épargnant d'ailleurs l'inconvénient d'une réponse où je n'eusse osé mar-

quer mes besoins de secours. « Sire, dit-il au roi, celui qui
 « a l'honneur de paraître ainsi devant Votre Majesté est tout
 « disposé à la continuation de son travail; mais il y a fort lieu
 « de douter qu'il ait les reins assez forts pour une charge de
 « si grands frais, s'étant comme épuisé à ceux de cette pre-
 « mière partie. — Eh bien! dit le roi, qu'il poursuive tou-
 « jours, on y avisera. » Sa Majesté nous quitta là-dessus, et fut
 jointe par Monseigneur, qui venoit au-devant d'elle pour l'ac-
 compagner jusqu'à l'endroit où elle devoit monter à cheval.
 M. de Montausier, ne voulant perdre le moment de me dire un
 mot de conseil, me fit l'honneur de me prendre par-dessous
 le bras, et tout sur les talons du roi que nous étions, « Vous
 « avez bien entendu, me dit-il, ce que le roi nous a dit : Vous
 « ne pourriez pas recevoir un ordre plus positif; et Sa Majesté,
 « me continua-t-il à l'oreille, s'est comme enferrée d'elle-
 « même. Retournez-vous-en, et ne perdez point de temps à la
 « poursuite de votre ouvrage; de mon côté, j'aurai l'œil à
 « tout. » Je remerciai ce généreux seigneur comme je devois,
 et m'en retournai à Paris.

Cependant, comme les diverses gazettes, tant de France que
 de Hollande, répandirent quelque bruit par toutes les pro-
 vinces, et même hors du royaume, touchant le succès de mon
 entreprise, je reçus des félicitations de tous côtés et en grand
 nombre, dont néanmoins je n'ai garde de charger ces Mé-
 moires. J'avoue cependant qu'une, entre autres, que je reçus
 environ deux mois après la présentation dont je viens de par-
 ler, de la part du célèbre M. Bouhereau (1) (à qui le public est
 redevable de cette excellente traduction d'Origène contre Cel-
 sus), me chatouille trop pour n'être pas tenté par l'honneur
 qu'elle me fait de la produire ici.

(1) Elie Bouhereau, de La Rochelle, se retira en Angleterre à la révocation de
 l'Edit de Nantes; il devint plus tard le premier conservateur de la bibliothèque
 Marsh à Dublin. (*Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Prot. Franç.* T. II, p. 407.)

Voir aussi le compte-rendu de sa traduction du *Traité d'Origène contre Gelse*,
 qui parut dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, en janvier 1700.

« Monsieur,

« Après l'approbation que Sa Majesté, Monseigneur le Dau-
« phin, M. le duc de Montausier, M. Conrart, et tout ce qu'il
« y a de grand et d'illustre dans Paris, ont donnée à vos Tables
« chronologiques, il semble que les remerciements d'un parti-
« culier de la province vous doivent être fort indifférents. Mais
« quelque indifférents qu'ils vous puissent être, il faut bien,
« Monsieur, que l'on vous les rende. Je ne dois pas ici regarder
« aux sentiments que vous pourrez avoir, mais à ceux que la
« reconnaissance m'inspire. Il est impossible que je la ren-
« ferme toute dans mon cœur; et si vous en trouvez les témoi-
« gnages au-dessous de vous, ne vous en prenez qu'à vous-
« même, qui avez répandu vos bienfaits trop bas. Je croyois
« à peine avoir l'honneur d'être encore dans votre souvenir,
« et vous m'avez fait voir que j'y suis presque dans le même
« rang que les têtes couronnées, et que les juges souverains
« des belles choses, en me régaland du même présent que vous
« leur avez offert, et qu'ils ont si bien reçu. Je n'ai encore pu
« que parcourir ces belles Tables; mais je suis déjà tellement
« charmé de leur netteté, soit pour l'impression, soit pour les
« matières, que, dès que le libraire me les aura mises dans
« l'état où elles doivent être, j'en ferai le plus agréable et le
« plus ordinaire divertissement de mes yeux et de mon esprit.
« J'en ferai aussi très souvent mon étude la plus sérieuse, et
« j'y apprendrai plus en un clin d'œil que je ne ferois en feuil-
« letant plusieurs gros volumes. Que sera-ce donc, Monsieur,
« si vous y retouchez encore, comme on m'assure que vous
« en avez le dessein? Après cela, il sera aisé de se passer de
« tous les vieux historiens, et l'on se passera aussi, quand il
« vous plaira, de tous les modernes. Je souhaiterois que M. Tes-
« sereau, qui s'intéresse fort dans votre ouvrage, et qui à un
« homme qui aurait eu besoin de second, lui en auroit pu ser-
« vir mieux que personne, vous pût porter à la continuer jus-

« qu'à notre temps. Je lui en aurois en mon particulier beau-
 « coup d'obligation, comme je lui ai déjà celle de vous avoir
 « rafraîchi en ma faveur des idées que j'avois tout lieu de
 « craindre que le temps n'eût effacées. Je ferai à l'avenir tous
 « mes efforts pour ne vous les laisser pas perdre, et je tâcherai
 « même de vous les imprimer encore plus vivement, en cher-
 « chant avec soin les occasions de vous témoigner que je
 « suis, etc.

« BOUHÉREAU.

« A la Rochelle, le 7^e d'avril 1672. »

J'épargnerois volontiers à mes lecteurs, si j'ai jamais à en avoir, la fatigue que leur pourra donner la réponse que je fis à cette obligeante lettre de M. Bouhéreau. Mais comme deux circonstances que j'y touche de l'honneur qu'il s'est procuré dans le monde savant, lui sont trop glorieuses pour ne me pas rendre excusable de ce que je les fais connaître à tous ceux qui sans moi les pourroient ignorer, je ne feindrai point dans cette unique vue de m'abstenir de sa suppression. Voici quelle étoit ma réponse à M. Bouhéreau :

« Monsieur,

« J'ai reçu avec tous les sentiments de reconnoissance dont
 « je suis capable, les obligeantes marques qu'il vous a plu me
 « donner de votre souvenir. Je sais bien que mon ouvrage ne
 « méritoit pas cet honneur; mais vous ne voulez pas être rede-
 « vable à un homme comme moi pour si peu de chose, et ayant
 « vu que j'avois été le premier à vous faire un don, l'intérêt de
 « votre cœur vous l'a fait acquitter d'une manière à n'en crain-
 « dre plus aucune revanche. Vous voyez bien, monsieur, que
 « je veux parler de la précieuse offre que vous m'avez faite de
 « votre amitié, qui, sans doute, a plus de solidité que le meilleur
 « accueil de la cour et que le plus fort encens de l'académie;
 « aussi est-ce de tout ce que vous m'avez écrit la seule chose
 « où je m'arrête, puisque vous me permettrez bien, s'il vous
 « plaît, de ne regarder vos éloges que comme une honnêteté

« qui, pour m'avoir élevé un peu trop haut, ne m'a pourtant
 « pas ôté la connaissance de ma bassesse. C'est vous, monsieur,
 « qu'il faut appeler le juge souverain aussi bien que l'ouvrier
 « des belles choses ; car vous ne devez pas présumer assez peu
 « de la réputation que vous vous êtes acquise, pour douter que
 « je sache, qu'au sortir d'un état où les hommes ne font encore
 « qu'apprendre, vous avez mérité de ceux-là même de qui vous
 « veniez tout fraîchement d'être disciple, des témoignages pu-
 « blics qu'ils commençoient à se reconnaître les vôtres (1). Ne
 « croyez pas non plus que j'ignore que ceux qui ont la gloire
 « d'être les seuls arbitres de la délicatesse des auteurs du
 « temps (2), vous ont choisi pour être l'organe de l'éloquence
 « des premiers Pères de l'Eglise. Je vous donnerois bien en-
 « core, Monsieur, d'autres marques de ma connoissance en ce
 « qui vous touche, puisqu'il y a plus d'un endroit par où vous
 « admirer. Mais comme d'ordinaire ceux qui méritent le plus
 « de louange sont ceux qui s'y plaisent le moins, de peur de
 « vous être importun, je me contenterai de vous rendre très
 « humbles grâces de l'obligeante part qu'il vous a plu de me
 « donner en votre amitié, mais en vous protestant que je m'en

(1) Le professeur Tanneguy Le Fèvre, de Saumur, doit avoir dédié un de ses ouvrages à Elie Bouhéreau.

(2) M. Conrart est au, pied de la lettre, celui qui engagea M. Bouhéreau à la traduction d'Origène. [Note de l'auteur.]

Traité d'Origène contre Celse, ou Défense de la Religion Chrétienne contre les accusations des Payens. Traduit du grec par Elie Bouhéreau. A Amsterdam, chez Henri Desbordes, 1700, in-4°, 480 p. — Voici ce qu'on lit au sujet de cet ouvrage dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (janvier 1700) : « Il y a
 « plus de vingt ans, que M. Bouhéreau commença cette version d'Origène à la sol-
 « licitation de feu M. Conrart, qui prenoit plaisir à donner de pareilles tâches à ses
 « amis. Après sa mort, M. Bouhéreau, qui avoit déjà avancé son ouvrage, crut
 « être quitte de son engagement, et tourna ses occupations d'un autre côté. — Il
 « continua cependant cet ouvrage, à ses heures de loisir, mais après l'avoir fini à
 « diverses reprises, il le laissa là entre ses papiers oubliés. Le bruit qui se répandit
 « ensuite qu'il alloit paraître à Paris une autre version de ce même traité
 « d'Origène, fit que ses amis le pressèrent de donner la sienne, afin qu'on pût
 « comparer les deux versions, surtout dans les endroits qui peuvent avoir quelque
 « rapport aux disputes modernes ; et il se rendit à leurs sollicitations. »

« croirois moins indigne qu'un autre, si pour la mériter il suffi-
 « soit d'être plus que personne, etc. R. »

Je reviens à l'ordre du roi de continuer mes Tables. J'y travaillai dès l'heure même, et étois enfin parvenu jusqu'à la dernière des quatre modernes, que M. Bouhereau avoit tant souhaitées. Les trois premières étoient toutes remplies ; la dernière, suivant mon plan, devoit être la plus chargée de toutes, à cause que l'abondance des matières, bien plus connues que toutes celles des temps plus anciens, emportoit tout mon terrain, et m'obligeoit à beaucoup plus de ménagement de chacun de mes espaces. J'étois d'ailleurs fort talonné par M. de Montausier, qui me représentoit que l'ardeur du roi pourroit se refroidir par trop de longueurs et de retardement. Je lui portai enfin vers le milieu de l'an 1673, le plan de cette dernière Table, où je m'étois contenté de marquer année par année, et chaque chose en sa colonne particulière, les noms des papes, des empereurs d'Orient et d'Occident, ceux des rois de France, ceux des rois d'Espagne en ses quatre diverses parties de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Portugal, ceux tout de même des îles Britanniques en leurs trois parties d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ; ceux du Nord en Suède, Pologne et Danemark, et ainsi du reste ; laissant sur chacun de tous ces noms, des espaces en lacune, pour être remplis plus à l'aise lorsque je viendrois à l'entière exécution. Ce plan qui nonobstant les lacunes dont je viens de parler, faisoit un aspect assez intéressant, plut si fort à mon illustre patron, que dès l'heure, sur ce que le roi nous avoit marqué de sa bonne disposition et même de son ordre, il parla à M. Colbert, qui, sur le témoignage de sa satisfaction touchant mon ouvrage, me fit expédier une ordonnance de 1,200 livres pour m'être incessamment payée après avoir été signée du roi ; je la touchai le 11^e octobre de la même année 1673. Depuis quoi, savoir le 22^e août 1675, j'en touchai encore une seconde de 600 livres.

Avant la perception de cette première somme, lorsque j'étois déjà comme tout assuré de la recevoir (vu les obligeantes mesures prises par M. de Montausier avec M. Colbert), je fis commencer la gravure de mes nouvelles Tables, et cette somme ayant été touchée comme je viens de dire, j'en tirai 110 livres pour le payement d'environ une moitié de la première de ces quatre modernes. Elles furent enfin achevées vers la mi-juin de l'an 1675, et présentées par moi, huit jours après, tant à Monseigneur qu'à M. le duc de Montausier, à M. Colbert et à M. de Meaux, dont le dernier me fit l'honneur de me retenir à diner avec lui le samedi 19^e dudit juin. Je m'arrête un peu à cette circonstance pour une raison que je toucherai ci-après et qui se tirera d'une petite excuse, que me fit obligeamment M. de Meaux, sur ce qu'il ne me régaloit que de poisson, ce qu'il appelloit me faire maigre chère. Sur quoi je ne pus m'empêcher de lui dire que si à l'honneur d'être admis à sa table, on étoit assez ridicule pour prendre garde aux mets dont elle étoit couverte, je prendrois la liberté de lui dire que, tant que je verrai sur mon assiette une sole de la taille de celle que de sa grâce, on y venoit de mettre, et, tout auprès, des bassins de perches et de truites saumonées, je ne songerois guère à faisans ni à perdrix. Je répète encore une fois que tout ceci n'est allégué que pour la raison que j'ai promise, mais dont ce n'est pas encore le temps.

Je jouis assez paisiblement, pendant près de cinq mois, des revenants-bon de mon travail, dont la réputation augmentoit tous les jours de plus en plus. Mais enfin, le 25^e novembre 1675, environ midi et demi, comme je pensois à me mettre à table pour diner avec mon épouse, deux hommes, qui étoient déjà venus deux heures auparavant comme dans le dessein d'acheter quelques exemplaires de mon ouvrage, mais qui ne m'avoient pas trouvé au logis, retournèrent à l'heure qu'on leur avoit dit qu'infailiblement je viendrois diner. Ils me demandèrent à voir mes Tables, et, après deux mots de réponse à quelques ques-

tions qu'ils me firent, je fus fort étonné de leur voir tout d'un coup changer de décoration et de figure. Des gens de leur suite, que je n'avois point aperçus parce qu'ils étoient demeurés dans l'escalier, entrèrent, sur un coup de pied assez fort qui fut frappé pour signal, et l'un d'eux, ôtant le manteau du premier et lui endossant en la place une grand'robe de palais, pendant que le second aveignoit de sa poche un petit bâton brisé qui se remboitoit à l'aide d'une vis et d'un écrou, je reconnus bientôt que ceux que j'avois pris un peu auparavant pour des curieux de belles-lettres, étoient un commissaire et un exempt.

Ces deux vénérables députés m'ayant exposé leur commission et fait entendre qu'ils étoient là pour saisir mes planches par un ordre d'en haut, comme m'étant rendu criminel, je leur témoignai mon étonnement, vu que j'étois muni d'un privilège. Ils doutèrent d'abord de la vérité de ce que j'avançois : « Un « privilège! me dirent-ils; et où est-il? — Vous le verrez bien- « tôt, leur repartis-je, en me mettant en devoir de sortir de ma « chambre pour monter en mon cabinet; mais eux :— Non, non, « Monsieur, vous ne sauriez désormais passer cette porte; don- « nez votre clef à madame votre femme, et l'un de nous mon- « tera avec elle : aussi bien, nous sommes chargés de visiter « tous vos écrits. » Ma femme donc les accompagna, et ils trouvèrent le privilège, qui étoit bien plus dans les formes qu'ils ne s'attendoient qu'il fût; mais ils ne le voulurent pas rendre, et me dirent, après être descendus et s'être aussi emparé de mes originaux, que cette pièce, à la vérité, étoit une espèce de justification pour moi, mais qu'il leur falloit la montrer aux puissances qui les avoient mis en besogne. Là-dessus, le commissaire (il se nommoit *Guinet*) se retira, laissant auprès de moi l'exempt (nommé *Desgrais*) avec deux gardes qui ne me quittèrent point de tout le reste du jour; seulement, vers la fin, l'exempt se contenta de me laisser à la vigilance de ses deux suppôts, qui passèrent la nuit dans ma chambre; et pour lui, il s'alla mettre en liberté jusqu'au lendemain matin, qu'il re-

vint voir en quel état étoit sa proie. Je fis cependant apporter une bouteille et du pain à mes deux geôliers, qui, moins dégoûtés que moi, s'en accommodèrent, pendant qu'après m'être bien recru le corps en bigarrant ma chambre et ruminant sur mon aventure, je me jetai sur mon lit tout habillé que j'étois, après en avoir tiré les rideaux; car ma femme, dès le départ du commissaire, s'étoit mise en carrosse pour Saint-Germain, accompagnée de M. Tessereau, qui, averti de ce qui se passoit chez moi, y étoit aussitôt accouru, et nous voulut bien rendre cet office. Dès qu'ils furent arrivés à la cour, ils virent M. de Montausier, qui les reçut selon sa générosité ordinaire, en témoignant néanmoins quelque mécontentement de ma conduite. Il leur dit qu'il ne m'abandonneroit pourtant pas, mais qu'il falloit qu'ils vissent M. de Meaux, afin de le ramener, s'il y avoit moyen, parce qu'il lui avoit paru être fort mécontent de moi. Mais M. de Meaux ne fut visible qu'à dix heures du soir, de sorte que ma femme et mon ami allèrent chercher chacun une chambre dans l'auberge où ils étoient d'abord descendus. Ainsi je ne les revis que le lendemain, vers midi. Ils me dirent qu'ils étoient plus que satisfaits de la réception de M. de Montausier, mais que M. de Meaux les avoit fort rabroués : « Com-
« ment, leur dit-il d'abord, après qu'ils eurent prononcé mon
« nom, prétendez-vous me rendre protecteur d'un hérétique?
« Vous vous adressez fort mal. — Monseigneur, lui dit ma
« femme, Votre Grandeur a honoré mon mari de son approba-
« tion et de sa table, ce qui nous fait espérer qu'ayant paru
« être content de lui et de son ouvrage, vous ne l'abandonne-
« rez pas dans la persécution que ses ennemis, ou plutôt des
« jaloux de toutes les grâces que vous lui avez faites, ont mali-
« cieusement intentée contre lui. — Votre mari, repartit-il
« aussitôt, ne m'avoit pas dit qu'il étoit huguenot, et je ne par-
« lerai jamais pour lui. » Conclusion, qu'on ne put rien gagner auprès de M. l'évêque, et que mon ami et ma femme retournèrent le lendemain matin, avant que de partir, prendre congé

de M. de Montausier, et lui rendre grâces, en même temps que compte du traitement que M. de Meaux leur avoit fait. M. de Montausier répéta à ma femme la promesse de ne m'abandonner point ; mais lui recommanda de ne point faire sonner trop haut, et cela pour notre propre intérêt, la bonne disposition de son cœur ; qu'il falloit, dans une telle affaire, se conduire avec beaucoup de prudence, et que seulement on le laissât faire.

Je viens ici à faire une remarque sur cette déclaration si formelle de M. de Meaux, qu'il ne me *connoissoit pas pour huguenot* ; ce qui est fort contradictoire à cette excuse enjouée qu'il m'avoit faite quelques mois auparavant, et dont j'ai parlé ci-dessus ; car cette excuse, qu'on ne s'avisera jamais de demander entre catholiques-romains en occasion de jours maigres, m'avoit été adressée d'un air souriant qui montrait assez qu'on savoit bien à qui on parloit, ce qui fut aussi le sujet de ma réponse. Je retourne à M. le duc de Montausier.

Fort peu après le voyage de ma femme auprès de lui, je me donnai l'honneur de le remercier par une lettre où je touchois deux mots, mais fort en passant, sur ce qui pouvoit servir à ma justification, et voici ce qu'il eut la bonté de me répondre :

« A Saint-Germain, ce 7^e décembre 1675.

« Vous vous êtes attiré votre malheur par votre conduite ;
 « mais je ne laisse pas d'en être extrêmement fâché, et je vou-
 « drois bien pouvoir empêcher qu'il ne fût plus grand qu'il
 « n'est. J'écris à M. de la Reynie, afin qu'il voie s'il y a moyen
 « de satisfaire aux ordres du roi sans rompre les planches de
 « vos quatre dernières Tables chronologiques, puisque vous
 « en pouvez ôter ce que vous n'y deviez pas avoir mis, et je
 « lui marque que je lui serai obligé d'y apporter tout ce qui
 « dépendra de lui. Je souhaite que ma recommandation ne vous
 « soit pas inutile ; car j'ai beaucoup de considération pour
 « vous, et vous en devez être persuadé.

« MONTAUSIER. »

Le 27^e novembre 1675, sur les onze heures du matin, le commissaire Guinet et son adjoint, l'exempt Desgrais, revinrent chez moi, qui étois toujours gardé par leurs suppôts; ils enlevèrent mes planches et environ 35 exemplaires restés sur ma table, d'environ 50 que j'avois fait tirer depuis quinze jours, et me dirent que pour ce qui me regardoit, ils avoient ordre de me mener chez M. de la Reynie, par qui je devois être examiné. Nous descendons, et ils me firent monter dans un carrosse, où, après m'avoir enfermé dans le fond, ils se contentèrent d'occuper les deux portières. Je jetois attentivement l'œil sur toutes les rues par où nous passions, et, parvenus en un endroit fourchu par l'entrecoupure de deux chemins dont l'un conduisoit, à la vérité, chez M. de la Reynie, mais l'autre en la rue Saint-Antoine, je vis clairement par là que j'aurois l'honneur de coucher cette nuit-là en maison royale. Nous arrivâmes effectivement bientôt à la Bastille, et mes deux conducteurs me menèrent d'abord à l'appartement de M. de Besmaux, qui étoit pour lors en ville. Son lieutenant, à la vue d'une lettre de cachet qui lui fut livrée, se chargea du reste de ma conduite, et les autres prirent congé de moi, disant que là finissoit leur commission.

Le lieutenant de la Bastille, après plusieurs passages de cour en cour, qui me donnoient déjà une affreuse idée de la prison, me fait entrer dans la cage, où une des deux sentinelles me dit qu'il me falloit lui laisser mon épée, et qu'on m'en rendroit bon compte. Conclusion, qu'après m'avoir encore, de là, fait passer deux autres cours, dont la première, qui est la plus grande, m'a paru depuis (si j'ose faire une telle comparaison) être comme le *parvis des Gentils* dans la structure du tabernacle juif, et l'autre, plus réservée, comme le *lieu saint*, parce que c'est là que sont cachés les plus abstrus mystères de cette vénérable maison. Enfin, on me mit dans une tour plus enfoncée encore que tout le reste, comme si c'eût été le *saint des saints*.

Ici cloche fort ma comparaison; car au lieu que, dans l'ancien tabernacle, cette partie, la plus reculée des trois, étoit la plus richement garnie, dans la chambre qu'on me donna, je ne trouvai pour tout meuble qu'une petite chaise de paille, et la seule fenêtre par où entroit le jour étoit une double grille sans la moindre vitre ni châssis. M. le lieutenant, nommé *La Grizolle*, m'ayant introduit dans ce beau domicile, me dit que j'avois la liberté, mais pour cette seule fois, d'écrire chez moi, afin de me faire venir un lit, une table et quelque vaisselle, parce que le roi me faisoit bien, à la vérité, la grâce de me nourrir et de me loger, mais qu'il falloit que je me meublasse; et qu'après ces petits besoins spécifiés à ma femme, il ne m'étoit pas permis de joindre aucune autre particularité dans ma lettre. Aussitôt il me fit apporter encre, papier et plume, et ayant vu ce que portoit ma lettre, il me quitta en me disant qu'il l'alloit envoyer sur l'heure; qu'au reste, le garde-clefs m'apporteroit incessamment à manger, et que de temps en temps il auroit soin, quant à lui, de me rendre de petites visites pour me désennuyer.

Après qu'il m'eut laissé ainsi seul, je m'abandonnai aux réflexions sur l'état où je me trouvois, chose à quoi, jusque-là, cent sortes d'autres objets m'avoient ôté le temps et les moyens de penser; et la première chose que je fis fut de me jeter à genoux, les coudes appuyés sur cette petite chaise, mon unique meuble dont j'ai parlé. On peut croire que ma prière fut accompagnée d'une fort sérieuse et très soumise attention: c'étoit assurément plus le cœur que la langue qui exhaloit ses soupirs; mais cependant il me parut, ou, pour mieux dire, je sentis que ce cœur se trouvoit insensiblement tout soulagé; et comme si, dès lors, ma prière eût été tout à fait exaucée, je me relevai l'esprit dans une assiette fort tranquille. Mais à peine eus-je fait deux pas pour me promener dans ma chambre, que j'ouïs une voix qui m'appeloit, dont je fus fort étonné, parce qu'outre que cette voix avoit quelque chose de fort creux et éloigné, je

voyois, et du côté de ma double grille, et du côté de ma porte fort épaisse, que ce n'étoit d'aucun de ces endroits-là que cette voix parloit. Aussitôt je me mis dans l'esprit que peut-être Dieu, que je venois de prier si ardemment, me vouloit favoriser de quelque vision; mais, revenant bientôt de cette erreur, et me traitant moi-même et tout seul de visionnaire, il me vint une autre pensée, savoir, qu'il n'étoit pas impossible que ce ne fût là quelque stratagème de Bastille, à peu près comme ceux qu'on nous dit être si ordinaires dans les lieux d'Inquisition; en un mot, des moyens artificieux pour tirer les vers du nez aux malheureux prévenus, et les faire d'eux-mêmes donner, comme on dit, dans le panneau. « Monsieur, Monsieur, me disoit donc « cette voix, approchez votre chaise trois pas à droite, vous « serez à portée de notre ouïe, et peut-être quelques mots d'en- « tretien vous soulageront-ils. » Je reconnus alors que c'étoient des gens d'une chambre au-dessus de la mienne qui me parloient, et qui étoient là prisonniers aussi bien que moi; ils me dirent de monter sur ma chaise, et que je m'apercevois d'un petit trou, qu'ils avoient fait au plancher qui séparoit nos deux chambres, et qu'ils me désignèrent encore mieux par un brin de paille pris de leur lit; tout cela sur le petit bruit qu'on avoit fait en ouvrant la forte serrure de la porte par où l'on m'avoit introduit là, et ensuite sur tout ce que le lieutenant La Grissolle m'avoit dit jusqu'au moment où il me quitta. Comme je ne savois si tout ce qu'on me disoit n'étoit point quelque piège que les geôliers me tendoient, je dis à ceux qui me parloient (car ils le faisoient comme au pluriel) que je me sentois encore comme tout étourdi du bateau, et que je les priois de me donner un peu le temps de reprendre mes esprits. Ils se doutèrent à peu près de mes soupçons, et me dirent que je reconnaitrois bientôt qu'il n'y avoit point lieu de me défier d'eux, qu'ils s'intéressoient en moi plus que je ne croyois, quoique nous fussions également inconnus les uns aux autres; mais que je m'étois de moi-même donné un peu plus à connoître à eux. « Nous avons

« vu, Monsieur, continuèrent-ils, ce que vous venez de faire,
« et voyons clairement que vous êtes un homme de bien : plutôt
« à Dieu qu'il en fût de même en ce qui nous regarde ! car nous
« n'en avons pas fait autant en pareil état ; mais, désormais,
« nous tâcherons d'en faire notre profit. Dieu vous bénisse !
« Apparemment, vous ne pourriez pas ici ; car vous ne sau-
« riez être un grand criminel. Nous vous laissons, de nous-
« mêmes, en repos comme vous l'avez demandé ; car voici
« l'heure qu'on va vous apporter à manger, aussi bien qu'à
« nous, et il ne faut pas qu'on nous surprenne en pareille con-
« versation. Vous avez là ces rondins de falourde qu'on vous a
« apportés pour faire du feu ; prenez-en un, et quand vous boi-
« rez, donnez-en un coup au haut de votre plancher : ce sera
« un signe que vous buvez à notre santé ; et, de notre part,
« nous ne manquerons pas à vous faire raison en frappant du
« pied : ce sont là les petites consolations dont on peut se sou-
« lager dans un état comme celui où nous sommes, vous et
« nous. »

Nous dinâmes en effet chacun dans nos chambres, et selon notre engagement saluâmes réciproquement nos santés ; après quoi, La Grisolle, suivant sa promesse, me vint rendre une visite. Tout prévenu que je pouvois assez légitimement être contre lui par rapport à l'espionnage (car je ne trouve pas d'autre terme), il me parut entrer assez sincèrement dans mes intérêts, et à dire le vrai, cela ne venoit que de ce que j'étois fort particulièrement recommandé au gouverneur de la Bastille et par M. de la Reynie et par M. le duc de Montausier. Enfin, dans une seconde visite que me rendit le même jour le lieutenant La Grisolle, il me dit que mon billet avoit été répondu par ma femme, laquelle m'envoyoit les meubles et ustensiles que je lui avois demandés, et qui effectivement furent aussitôt apportés dans ma chambre. C'étoit principalement un pavillon qu'on tendit aussitôt, et dans lequel je me couchai vers les onze heures du soir de ce même jour. Je passai cette

nuit assez tranquillement, et je me levai le lendemain en assez bon état pour apprendre dans l'espace de ce deuxième jour de ma détention les dix premières pauses du psaume CXIX, dans un petit volume de l'impression de Sedan in-64 (*sic*), lequel je portois toujours dans mon bourson et qui m'étois comme une espèce de *vade mecum*. La nuit qui suivit ce deuxième jour-là fut fort fâcheuse pour moi, à cause d'un vent et d'un froid extraordinaire, qui par le défaut de vitres de mon ouverture grillée ne parvinrent que trop aisément jusqu'à moi; un violent rhume me saisit aussitôt, en sorte que, quand je pensai me lever lorsque l'heure en fut venue, je me trouvai fort défait. La Grisolle me vint voir sur les neuf heures et pensa me méconnaître; nous nous promenâmes quelques pas sans rien dire, et lui enfin ouvrant la bouche pour apprendre quelques raisons du changement de situation où il trouvoit et mon corps et mon esprit (car j'étois encore en un déshabillé fort peu séant): « Qu'est-ce que c'est, Monsieur, me dit-il, je vous trouve tout autre que vous ne me paraissiez hier; vous trouvez-vous mal? il n'a pas fait un trop bon temps cette nuit, seroit-ce cela qui vous auroit dérangé?—Monsieur, lui dis-je, le temps dont vous parlez n'a pas en effet été fort propre à me divertir, mais ce n'est pas de là que vient mon plus grand mal. — Quel mal donc, Monsieur, continua-t-il, pourroit si fort vous travailler? — Monsieur, lui dis-je (et cela le cœur tout gros et les yeux prêts à déborder), je puis bien dire comme le bon Jacob..... » Et en même temps deux ou trois soupirs se donnèrent l'essor, de sorte que je ne pus achever; il me voulut donner le temps de me remettre par quelque petit silence qu'il garda, après quoi reprenant la parole: « Eh bien, Monsieur, que disoit donc le bon Jacob? — C'est, répondis-je, que les jours de son pèlerinage avoient été courts et mauvais. » Eten même temps n'étant plus maître de mes yeux je leur laissai la liberté de montrer toute leur faiblesse. « Monsieur, me dit enfin La Grisolle, il y a pour vous deux sortes de jours; les bons, s'il

« plaît à Dieu, ne finiront pas si tôt, et pour les mauvais, si le
 « traitement que vous avez reçu ici est ce qui a contribué à les
 « rendre tels, les voilà dès à présent terminés. Habillez-vous,
 « le roi vous donne la liberté de la cour, et je ne suis venu ici
 « que pour vous mener joindre la compagnie de plusieurs mes-
 « sieurs, qui véritablement sont arrêtés ici aussi bien que vous,
 « mais avec une entière liberté de communiquer les uns avec
 « les autres, et d'être même visités de tous leurs amis. J'ai
 « même déjà envoyé chez vous annoncer cette bonne nouvelle,
 « et sans doute que vous verrez bientôt ici ce que vous avez
 « de plus cher. »

Nous sortîmes donc, M. de La Grisolle et moi, de cette chambre, où j'avois passé une si mauvaise nuit, sans que je pusse prendre congé de confabulateurs à travers trou, et desquels je n'ai jamais ouï parler depuis.

Ce seroit ici le lieu de parler des nouvelles connaissances que je fis au sortir de mon espèce de cachot, par ma jonction avec messieurs les *bastillards* (car ainsi appeloit-on tous les malheureux détenus en cette triste demeure, toute royale qu'elle étoit) ; mais, comme la peinture que j'ai à faire, un peu en détail, de quelques-uns des principaux d'entre eux, soit pour le mérite réel de deux ou trois, soit pour le ridicule des autres, m'arrêtera quelque temps ; je passerai d'ici à la réception de ma femme, qui ne tarda pas beaucoup à me venir voir, accompagnée de quatre ou cinq de nos plus chers parents et amis. Ce fut une entrevue fort consolante pour nous tous ; mais elle ne put être de longue durée, à cause de la grande brièveté des jours de la saison, et je restai enfin en la seule compagnie de mes nouveaux consorts.

Ces consorts, si je puis les qualifier ainsi, étoient environ quinze, de fort différents caractères, aussi bien que de différente qualité, mais dont je n'en spécifierai que six sur le pied de singularité, savoir : le marquis de *Pomémar*, le chevalier d'*Aigremont*, le père *Ancheman*, les deux *Montandré* père et fils,

et une espèce de demi-fou qu'on n'a jamais, au moins de ma connaissance, appelé que *le prophète*. On s'étonnera sans doute de cette disparité d'assortiment; mais c'est que le premier et le plus considérable est celui de qui j'aurai le moins de choses à dire, et le dernier et plus indigne, celui sur qui (nonobstant cette indignité) il y aura à faire le plus de remarques dignes d'une singulière attention.

Le marquis de Poménar (1) avoit beaucoup d'esprit, mais étoit un athée de profession. Il étoit détenu là pour quelque mécontentement qu'il avoit donné à M. de Louvois, homme qui, comme chacun sait, vouloit que tout fléchit devant lui; le marquis de Poménar n'avoit jamais pu se ranger à cette soumission. Une violente attaque de pierre lui fit obtenir sa liberté environ le temps que j'eus la mienne, et tout ce que j'ai pu savoir de sa fin (car il mourut de l'opération), c'est que, de son lit, on l'entendoit dans les rues crier de toute sa force : « Ah! mon Dieu!... » On ne sauroit dire si c'étoit par simple façon ordinaire de parler que ces paroles sortoient ainsi de sa bouche sans la participation du cœur, ou bien si Dieu, lui faisant miséricorde, se servit de l'extrémité de son mal pour l'appeler à lui. Quand, malheureusement, ce seroit le premier de ces deux cas, toujours en résulteroit-il que cette grande et éternelle vérité, qu'*il y a un Dieu*, est si convaincante et si forte, que ses propres ennemis sont, malgré qu'ils en aient, contraints de la confesser.

Le chevalier d'Aigremont (2) étoit un gentilhomme des li-

(1) Il est plusieurs fois question, dans les lettres de Madame de Sévigné, d'un marquis de Pomenars, gentilhomme breton. Il avait enlevé mademoiselle Bouillé, fille de René de Bouillé, comte de Créance, qui, après avoir passé quatorze ans avec lui, s'avisait tout à coup de le poursuivre pour crime de rapt. Peut-être est-ce le même personnage dont parle notre auteur. (Voir les Lettres de Madame de Sévigné à Madame de Grignan, 7 juin, 26 juillet et 11 novembre 1671.)

(2) Il était accusé d'avoir cédé à l'influence de la dame de Villars en levant des cavaliers pour le soulèvement projeté en Normandie. A son interrogatoire, il déclara se nommer Jacques de Guersans, sieur d'Aigremont, aide de camp des armées du roi, servant près de M. de Navailles, âgé de vingt-neuf ans ou environ,

sières de Normandie, qui s'étoit vu embarrassé dans l'affaire du chevalier de Rohan (1), à cause de madame de Villars, dont Aigremont étoit depuis quelque temps devenu amoureux. Il avoit bien été arrêté avec les principaux complices, mais, les preuves ne s'étant pas trouvées assez fortes contre lui, à cause que c'étoit de simples billets équivoques, qui, parlant d'intrigues en termes fort généraux, pouvoient à la vérité s'expliquer de pur amour, mais en conjecture d'affaires d'Etat, pouvoient

faisant profession de la religion catholique apostolique et romaine, demeurant ordinairement à Tournebus, près Gaillon en Normandie.

Il résulte d'un autre interrogatoire qu'on lui fit subir, qu'il étoit à l'armée lorsque le chevalier de Rohan fut arrêté, et d'après sa déposition, il s'en retourna à Paris pour donner quelques détails sur cette conspiration à M. de Louvois lorsqu'il fut lui-même arrêté à Arras.

« Lecture faite en présence dudit de Guersans d'Aigremont, des confrontations respectives faites tant de lui à la dame de Vilars (*sic*), que de ladite de Vilars à lui, il dit que la dame de Vilars et lui étoient brouillés ensemble, qu'il avoit de la jalousie de ce qu'elle voyoit le chevalier de Préaux. » (Procès de M^{re} Louis de Rohan et de ses complices fait en l'année 1674. Mss. de la Bibl. Imp., 68, HARL., fonds Saint-Germain-Harlay.)

(1) Nous rappellerons d'après la *Biographie universelle* (article Louis de Rohan, l'origine et le but de cette conspiration :

« Perdu de dettes, méprisé à la cour, ne sachant plus quelle ressource se créer et susceptible d'idées vastes, le chevalier de Rohan trouva, dans un certain Latréaumont, ancien officier, débauché et ruiné comme lui, un homme capable de l'entraîner dans une conspiration contre la sûreté de l'Etat. Cet ami dangereux, doué de beaucoup plus d'esprit et d'énergie que Rohan, espéroit se servir de ce seigneur comme d'un instrument, et rétablir sa fortune, en livrant aux Hollandais Quillebeuf, pour les introduire dans la Normandie qu'il promettoit de faire révolter. Les complices étoient tout à fait dignes d'un complot aussi mal concerté, et que le président Hénault appelle avec raison une folie. C'étoient Prévaut, jeune officier sans expérience, la marquise de Villiers Bordeville (*sic*), femme galante et un maître de pension, établi au faubourg Saint-Antoine, à Paris, nommé Van den Enden, homme qui ne manquoit pas de savoir et qui avoit enseigné l'athéisme à Spinosa.

Louis XIV ayant eu bruit de l'affaire, l'arrestation de Rohan et de Latréaumont fut ordonnée; ce dernier, en se défendant contre les gardes chargés de le prendre, fut atteint d'une blessure dont il mourut quelques heures après. — Quant à Rohan, lorsqu'on le conduisit à la Bastille, il s'abandonna à de tels emportements qu'on fut obligé de l'enchaîner, de peur qu'il n'attentât à ses jours. — Le procès fut bientôt instruit : Rohan fut condamné et exécuté avec ses complices, devant la Bastille, le 27 novembre 1674. Van den Enden et la marquise de Villiers (*sic*) moururent, dit Basnage, avec la constance de philosophes matérialistes, qui croient que tout meurt avec le corps. »

aussi être entendus criminellement. Ces preuves, dis-je, étant insuffisantes, on s'étoit contenté de punir au moins le prévenu d'une longue et étroite prison. Cette affaire si intriguée avoit fait une fort grande échaufurure à l'esprit du chevalier, qui, quelque temps après avoir obtenu sa liberté de cour, et par là rétabli sa cervelle ébréchée, s'étoit fait une affaire de s'attacher à moi plus qu'aux autres bastillards, auxquels il dédaignoit de prendre garde. M. de Poménar et lui étant venus à se brouiller, et le père Ancheman affectant une grande retraite, j'eus bientôt lieu de connoître à quel coin il étoit marqué. Deux jours ne se passèrent pas sans qu'il entrât avec moi en de très étroites confidences, dont je ne m'arrêterai qu'à deux articles : son application à la langue espagnole, dont la fantaisie lui prit sur ce qu'un valet qu'en lui avoit donné ne parloit presque que cette langue ; et ses amours avec la dame de Villars, dont je reconnus bien vite qu'il avoit été la dupe, aussi bien que du sieur Preau, qui possédoit tout autrement le cœur de la dame ; tous les deux le jouèrent afin de le porter plus aisément à les rendre maîtres de sa petite gentilhommière ; ils tenoient en derrière de lui leurs conférences les plus secrètes, ce qui aussi embourba le plus ce pauvre malheureux dans l'espèce de complicité dont j'ai parlé ci-dessus.

Ce que je trouvai de singulier dans son attachement à l'espagnol, est qu'encore que, jusque-là, il n'eût eu aucune connaissance de cette langue, cependant, en moins de deux mois, sans règles, sans dictionnaire ni grammaire, et seulement à force de parler et de répondre à son valet, il vint à la parler si facilement, qu'elle lui étoit aussi à main que le français, et que, n'ayant auprès de lui qu'un seul livre en espagnol, qui étoit la traduction d'un *Philippes de Comines*, avec des commentaires, le tout en castillan, il s'étoit enfin rendu capable de parler et d'écrire fort raisonnablement en cette langue.

Mais, pour revenir à l'autre passion du chevalier, savoir, celle pour la dame de Villars, je ne saurois oublier une par-

tiularité qu'il me conta sur la dernière catastrophe de cette dame.

Comme tous les complices de cette affaire étoient enfermés séparément, il ne put rien savoir de précis touchant l'exécution des quatre condamnés *Rohan, la Villars* (1), *Preau* et le Flamand *Van den Eynde*; mais, sur quelque doute d'inquiétude

(1) Il règne une certaine confusion relativement aux complices de la conspiration du chevalier de Rohan, duc probablement à ce que les historiens qui en ont parlé n'ont pas eu connaissance des pièces de l'instruction de l'affaire.

Le marquis de La Fare, dans ses *Mémoires*, le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, et d'après eux l'auteur de l'article sur le chevalier de Rohan, dans la *Biographie universelle*, adoptent le nom de Villiers (la marquise de Villiers Bordeville) sans être complètement d'accord sur le nom et l'histoire du complice Van den Enden. Le marquis de Beauveau, qui paraît avoir été mieux renseigné sur ce point, l'appelle la marquise de Villars, mais il se trompe d'un jour pour la date de l'exécution des complices, qu'il porte au 28 novembre 1674 au lieu du 27 (Voir ses *Mémoires*, concernant ce qui s'est passé de plus mémorable sous le règne de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar).

Dreux du Radier s'est aperçu de ce désaccord, et a voulu le rectifier dans ses *Récréations historiques*.

Voici ce qu'il en dit :

« A l'égard de la dame complice, que les uns appellent Villars et les autres Villiers, il est certain que son nom était Villars, ou du moins que ce nom était celui de son mari, qui s'appelait Jacques de Malorties, seigneur de Villars Boudeville (et non pas Bordeville), Belleville et la Saucelle.

« Jacques de Mallorties, seigneur de Villars Boudeville, etc., marié à Louise de Bellau de Cortonne, complice du chevalier de Rohan, femme d'un esprit supérieur et d'une beauté peu commune. On ne dit rien des circonstances de sa mort, parce qu'elle mourut protestante.)

« Villars est donc le nom où il faut s'en tenir, et ceux qui nomment cette dame Villiers ou Bordeville, comme l'ont fait La Fare, Réboullet et M. le président Hénault d'après eux, se sont trompés. »

Ce redressement ne nous paraît pas satisfaisant, car nous lisons dans les pièces de l'instruction (Interrogatoire de la dame de Villars) :

« A dit se nommer Anne Sarrau, veuve en premières noces de François de Cajuement, sieur d'Heudreville et en secondes noces de François de Malorty, chevalier seigneur de Villars, âgée d'environ trente-quatre ans et demeurante ordinairement dans sa terre d'Heudreville, au baillage d'Evreux, et qu'elle est catholique, apostolique et romaine. »

Dreux du Radier se trompe en disant que la dame de Villars mourut protestante; elle déclare dans son interrogatoire qu'elle est catholique, c'est un prêtre, le père Porcher, qui l'accompagne jusqu'à l'échafaud; enfin le procès-verbal de la prononciation et de l'exécution de l'arrêt de mort, nous apprend qu'elle aurait dit à la personne venue pour lui annoncer l'arrêt : « Qu'elle le considérait comme un juste châtiment de Dieu, parce qu'elle avoit été longtemps dans une fausse reli-

ou de pressentiment, il avoit fait un petit échafaudage dans sa chambre pour parvenir à la hauteur d'une demi-fenêtre fort élevée, qui donnoit sur la rue Saint-Antoine, où deux ou trois échafauds étoient dressés, et à quelques pas de là, une potence; et justement, comme en montant il arrivoit à la portée de vue de tout ce qui se passoit sur cette place remplie de monde, le premier objet qui se présenta à ses yeux fut la tête de sa belle maîtresse, qui tomboit de dessus ses épaules au même temps que le bourreau l'en eût séparée. Son effroi fut tel, qu'il tomba lui-même de dessus son propre échafaud, presque aussi mort que la belle défunte, qui régnoit uniquement dans son cœur. Il se releva, néanmoins, après quelques

gion, ayant été huguenote, et que Dieu la vouloit punir d'y avoir demeuré si longtemps. »

Nous voyons qu'il est plusieurs fois question dans la procédure de Renée Maurice d'O, autrement la demoiselle de Vilers, détenue par ordre du roi au château de la Bastille, âgée de vingt-sept ans, demeurant à Herbeville. Cette ressemblance de noms chez deux personnes impliquées dans la même affaire a peut-être contribué à la confusion dont nous venons de parler.

Voici les noms et qualités des deux autres complices, suivant les réponses faites à leur interrogatoire :

Guillaume du Chesne, chevalier de Préaux, vingt-quatre à vingt-cinq ans, déclare avoir fait deux campagnes volontaires avec M. de Rohan en Hollande.

François-Affinius Van den Enden, âgé de soixante-treize ans, docteur en médecine, dit qu'à Paris il enseignait les langues, qu'il demeurait au faubourg Saint-Antoine, qu'il professait la religion catholique, était natif d'Anvers, n'habitait Paris que depuis trois ans, et qu'au paravant il a demeuré à Amsterdam pendant vingt-neuf ans, où il a fait les mêmes exercices d'enseigner.

C'est du manuscrit déjà cité de la Bibliothèque impériale, intitulé : *Procès de M. Louis de Rohan et de ses complices, fait en l'année 1674* (beau volume de 1175 pages in-folio), que nous avons tiré ces éclaircissements; il existe une autre copie des procédures, sous le numéro 870 (supplément français); enfin, la même Bibliothèque possède un troisième monument (numéro 1948, supplément français), relatif à la conspiration du chevalier de Rohan. Il porte le titre suivant :

« Extrait (fait en 1735) du procès fait au chevalier de Rohan et à ses complices d'une conspiration pour soulever la Normandie et livrer Quillebeuf aux Espagnols. »

« (Cet extrait a été fait par M. de Chavanes, lors procureur-général des requestes de l'hôtel et depuis conseiller au parlement, et aussi par M. Berryer, aujourd'hui ministre de la marine et alors conseiller au parlement.) »

Nous signalerons enfin parmi les manuscrits conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal une « Histoire du chevalier de Rohan, composée par une femme et contenant plusieurs anecdotes sur sa mort et celle de ses complices. » C'est un volume in-8° du dix-septième siècle, de 121 feuillets, coté H. F. 207.

moments de défaillance, et je l'ai ouï plusieurs fois faire, et à moi et à d'autres, la description de ce funeste spectacle plus d'un an après l'affaire passée, avec de si étranges émotions, que les syncopes de son esprit attaqué le replongeoient aussitôt dans les mêmes égarements qui l'avoient si fort dérangé.

Il n'auroit guère été moins frappé à la vue d'un autre spectacle, concernant encore la même dame, et qu'il n'apprit que longtemps depuis : ce fut la manière dont le lieutenant de la Bastille vint, le mardi 27 novembre 1674, vers les huit heures du matin, dans la chambre de cette dame, qui n'étoit pas encore levée, et cela pour lui rendre sa dernière visite (1). Pour être bien capable de se représenter cette scène, il faudroit que le lecteur sût que la figure du lieutenant La Grisolle étoit telle, qu'en un seul sujet et en un seul corps, il y avoit à proprement parler deux La Grisolle : celui de ces deux, qui entra alors dans la chambre de madame de Villars n'étoit pas le La Grisolle ordinaire, qui n'avoit rien que d'assez serein et d'assez doux en son abord : c'étoit au contraire un visage morne et tout propre à jeter l'effroi dans l'âme la plus intrépide ; il étoit capable, en un mot, d'épargner à des criminels la douleur de mon-

(1) Nous avons pensé qu'à côté des détails que nous donne Jean Rou, il serait intéressant de présenter quelques fragments du récit des dernières heures de la marquise de Villars et du chevalier de Rohan, tels que nous les extrayons du « Procès-verbal de la prononciation et de l'exécution de l'arrêt de mort, et de questions contre les accusés et des circonstances qui s'y sont passées. »

« L'an mil six cent soixante-quatorze, le mardy 27^e jour de novembre ; nous, Louis Le Mazier, conseiller, secrétaire du roy, greffier en chef des requestes de son hostel et greffier commis par Sa Majesté, de messieurs les commissaires députez par ledit seigneur roy, par ses lettres patentes du 31 octobre dernier ; nous nous sommes transportez, sur les huit heures du matin, au château de la Bastille, pour prononcer l'arrest donné le jour d'hier par mesdits sieurs les commissaires, auxquels monseigneur le chancelier a présidé, portant condamnation à mort contre le sieur Louis de Rohan et les nommés Guillaume du Chesne, chevalier de Préaux, Anne Sarau de Villars et François-Affinius Van den Enden, et estant entrez dans la seconde cour dudit château, le sieur de la Grisiolle, lieutenant, nous auroit prié d'attendre quelque temps dans une salle basse où nous serions entrez, et sur les neuf heures du matin, estant allez dans ledit château, nous aurions prié ledit sieur de la Grisiolle de faire descendre dans la chapelle dudit château ledit sieur

ter à la potence ou sur l'échafaud, en leur ôtant la vie de son seul aspect. « Ah! mon Dieu, Monsieur La Grisolle, s'écria ma-
 « dame de Villars, que me venez-vous dire à l'heure qu'il est?—
 « Ha-bil-lez-vous, Madame, lui dit-il d'une voix traînante et d'un
 « froid à glacer les âmes les moins timides. — Mais encore, Mon-
 « sieur de La Grisolle, qu'y a-t-il? est-ce que je serois jugée? —
 « Ha-bil-lez-vous, Ma-da-me, et me suivez. — Ah! mon Dieu et
 « mon Sauveur! à quoi me réservez-vous? Seigneur, ayez pitié
 « de moi! Une telle, dit-elle à sa femme de chambre, habillez-
 « moi vite, « car je ne puis me soutenir. » Conclusion, que La
 Grisolle mena cette pauvre dame à la chapelle, à la sortie de
 laquelle l'exécuteur, qui parut, lui lia les mains et la mena sur

de Rohan et les trois autres condamnés, et à l'instant seroit descendue dans ladite chapelle ladite Anne Sarrau, dame de Villars, à laquelle ayant dit que nous étions fâchés que le devoir de notre charge nous obligéât de lui annoncer une aussy méchante nouvelle que celle de la mort, elle nous auroit dit qu'elle venoit d'apprendre sa condamnation, que nous ne devons pas de peine de la luy prononcer, que c'estoit un juste châtiment de Dieu, parce qu'elle avoit esté longtems dans une fausse religion, ayant été huguenote, et que Dieu la vouloit punir d'y avoir demeuré si longtems. »

« La prononciation finie, ledit sieur de Rohan et Anne de Villars se seroient levés, et ledit sieur de Rohan ayant demandé s'il ne devoit pas estre lié, l'exécuteur se seroit approché de luy, qui lui auroit dit qu'ouy, mais que s'il vouloit, il le lieroit avec un de ses rubans. Sur quoy ledit sieur de Rohan auroit dit : « Non, non, mon ami, Jésus-Christ a été lié de cordes, je le veux estre aussy ; » et auroit été lié de cordes, et ensuite il auroit demandé à quelle heure se devoit faire l'exécution, sur quoy luy auroit été dit, que ce seroit sur les trois heures après-midy, et s'adressant au Père Bourdaloue lui auroit dit : « Bon, mon père, j'ai encore du temps pour me réconcilier et m'entretenir avec vous. » Ladite dame de Villars ayant esté pareillement liée et se trouvant seule auroit dit au sieur de Rohan : « Monsieur, vous avez assez d'un de ces bons pères (parlant des pères Talon et Bourdaloue), permettez que j'en aye un. » Sur quoy le sieur de Rohan lui auroit répliqué : « Madame, je n'ay pas trop de tout. » Et nous aurions dit à la dame de Villars qu'il y avoit dans le château un docteur en Sorbonne, qui alloit venir, et le sieur Porcher seroit aussytost entré qui ce seroit assis auprès d'elle. »

(*Procès de M. Louis de Rohan et de ses complices.* Mss de la Bibl. imp.)

Voir aussi « les Particularités sur la conspiration et la mort du chevalier de Rohan, de la marquise de Villars, de Van den Ende, etc., tirées d'un manuscrit de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève, publiées dans les *Variétés historiques et littéraires.* Tome II, dans la collection P. Jannet, 1853; et la Lettre de Bayle à Minutoli, du 15 décembre 1674.

l'échafaud, où le pauvre d'Aigremont lui vit finir sa carrière de la manière que j'ai dit.

Je laisserai ici ce gentilhomme pour quelque temps, afin de passer à la description de mes quatre autres confrères bastillars, dont le plus considérable étoit le père *Ancheman*.

Je commencerai son article par une circonstance nécessaire, mais j'expédierai en deux mots : c'est que dès que cette liberté de courm'eut été accordée, il y eut une permission entière à tous mes amis de me venir voir, et que, dès ce moment-là, ma chambre ne se désemplissoit point, en sorte que j'ouïs dire plusieurs fois aux plus anciens hôtes de cette royale demeure, que jamais ils n'avoient vu pour eux tous autant de visites en un mois qu'on en voyoit à chaque jour pour moi seul, ce qui, outre la considération du grand nombre d'amis que j'avois, venoit sans doute de l'intérêt, que généralement tous les frères en Christ prenoient en mon affaire qui n'étoit qu'une affaire de religion. Je reviens au sieur *Ancheman*.

Ce père étoit un ex-jésuite, qui ayant à devenir assez connu par tout ce que j'ai à dire de ce qui se passa entre lui et moi depuis le lendemain de ma sortie de geôle jusqu'à mon entier élargissement, je suis d'avis, pour être plus court, d'entamer ici le détail de notre connaissance réciproque.

Une des premières visites donc que je reçus, depuis qu'il y eut permission de m'en faire, fut une de M. *Ancheman*, que je ne qualifierai pas autrement désormais, parce qu'à cause de son *ex-jésuitisme*, dont je dirai bientôt les raisons, on ne l'appeloit point autrement à la Bastille même. D'abord qu'il m'eut fait demander la permission de cette visite, j'avoue que j'y sentis en moi quelque répugnance. J'ai toujours été fort *anti-jésuite*, par la connaissance que j'ai de longue main de toutes les pratiques de ce corps. Je m'imaginai d'ailleurs que le principal but de celui qui me recherchoit avec tant d'empressement étoit de me sonder sur la religion, comme quelques émissaires avoient déjà fait. Mais le chevalier d'Aigremont qui étoit au-

près de moi, et à qui j'insinuai une partie de mon embarras, par la petite confidence que nous avions déjà liée, me dit que je ne connaissais pas le personnage; que je n'avois rien à appréhender de sa part, et qu'il n'étoit rien moins que ce que je pensois, mais un homme droit, officieux et de bon conseil, de qui, en un mot, j'aurois tout sujet de me louer, dès que je l'aurois un peu vu; il vous fait même là, continua M. d'Aigremont, une distinction, qui ne lui est pas fort ordinaire; car il ne fréquente personne de tout ce que voyez ici de gens, et il faut qu'il ait quelque raison d'estime sur ce qu'on lui a dit de vous qui ne vous fait pas déshonneur. Cela me fit donc répondre à celui qui m'avoit été député, que je tenois à honneur l'obligante offre qui m'étoit faite, et que je tâcherois de ne m'en pas montrer ingrat. Ainsi M. Ancheman ne fut pas longtemps sans entrer, M. d'Aigremont étant premièrement sorti afin de nous laisser dans une liberté plus entière. Après plusieurs honnêtetés réciproques et quelques discours vagues sur divers sujets mendiés de part et d'autre, pour ne pas faire languir la conversation, je pris la liberté de demander à M. Ancheman d'où venoit qu'un homme de sa distinction, et dont toutes les manières me prévenoient déjà si favorablement pour lui, se trouvoit dans un tel lieu; et j'appris par sa réponse que c'étoit justement parce qu'il avoit paru à ses supérieurs trop éloigné du caractère que j'appréhendois si fort en lui. Je vis, en un mot, que la candeur dont il faisoit profession n'accommodoit pas une société où ne règne que déguisement, fourberie et mauvaise foi, et je remarquai même bientôt qu'en fait de religion, le bon M. Ancheman n'étoit pas trop entêté des fadaises de la superstition romaine. Il me dit donc qu'il avoit déjà passé par quatre ou cinq de ces vœux par lesquels on éprouve les pères inférieurs, et on initie les plus avancés de la profession dans les plus augustes mystères de la sainte société; mais que comme les plus profonds secrets n'en découvrent qu'à mesure qu'on monte de degré en degré, la surprise qu'il fit pa-

raître sur de certaines propositions à lui faites (où la duplicité de cœur lui sembloit être trop indispensable), commença à donner de violents soupçons de lui; à cause de cela, il fut épié et sondé avec les plus grandes précautions; enfin la persécution ouverte commençoit à éclater contre lui, lorsque madame de Longueville qui l'estimoit, étant ayertie du sort qui lui étoit préparé, vint obligamment à le retirer auprès d'elle. Les bons pères qui, à cause de leur célèbre confrère de cette illustre maison, étoient obligés à de grands ménagements envers cette princesse, n'osèrent lui refuser la liberté de celui qu'ils vouloient traiter si impitoyablement. Cette générosité cependant de la charitable princesse ne procura pas au bonhomme Ancheman un repos de fort longue durée. Ce que cette vénérable société ne peut faire par une voie, elle en vient à bout par une autre. Les jésuites, enfin, mirent tant d'indignes pratiques en œuvre, qu'ayant gagné quelqu'un des ministres d'Etat, et fait agir surtout le père La Chaise ou peut-être son prédécesseur Ferrier, ils firent mettre le pauvre M. Ancheman à la Bastille, où il étoit encore depuis plus de douze ou treize ans, lorsque j'y entrai; et je l'y laisse pour quelque temps, afin de parler de mes autres collègues de Bastille. Ce sont les deux *Montandré* père et fils, et après eux le *Prophète*.

Montandré le père étoit de ces gens tout de salpêtre qui, à défaut d'autres persécuteurs, se rendent plutôt eux-mêmes leurs propres bourreaux que de manquer à se faire bien du mal sans aucune nécessité. Il étoit à la Bastille depuis plusieurs années, pour des gazettes à la main, dont il faisoit sa plus ordinaire occupation, comme étant son unique gagne-pain. C'étoit, d'ailleurs, un homme tellement coiffé du jésuitisme, que, si on lui eût présenté une chenevière affublée d'un bonnet à trois cornes et couverte d'une robe noire sans collet blanc, il se seroit agenouillé devant elle; homme, d'ailleurs, sinon tout à fait dénué de génie, au moins d'un esprit si borné, qu'il n'étoit supportable que par le divertissement que donnoient quel-

quelques fois ses saillies. Elles étoient toutes singulières, comme par exemple de lui entendre faire la description du bouleversement de toutes ses entrailles, quand, tous les soirs, sur les dix heures, le porte-clefs venoit, selon la coutume usitée à la Bastille, fermer toutes les chambres à double tour, de crainte qu'à la faveur des ténèbres les prisonniers ne trouvassent quelque moyen de se sauver, ou du moins de faire du vacarme et des querelles, en profitant de la liberté qu'ils ont pendant le jour (mais de laquelle ils ne sauroient abuser alors, comme ils le pourroient faire pendant la nuit). Il disoit donc que tout ce qu'on peut s'imaginer des tourments de l'enfer n'eût pas pu lui donner tant d'horreur que ce qu'il sentoit dans les agitations de son corps, et dans les angoisses de son âme, au tintamarre de tous ces tours de clefs qui continuoient de le bourreler plus d'une heure après que ce malheureux geôlier avoit cessé tout son bruit.

Le fils de cet étrange personnage avoit quelque chose de beaucoup plus modéré dans l'humeur et dans l'esprit; son esprit même étoit assez agréable, naturel et vif; de sorte que si sa prison, déjà fort surannée, n'eût pas interrompu ses études, il fût apparemment devenu tout autre chose; mais ils étoient là tous depuis dix ou douze ans, et le jeune homme n'en avoit environ que vingt-deux. Je viens au Prophète.

C'étoit un simple soldat, qui, sans avoir jamais eu aucune teinture de lettres, sinon qu'il savoit assez bien lire, s'étoit mis l'amour de la Bible dans la tête, jusqu'au point qu'avant qu'il fût ainsi resserré, il l'avoit tellement feuilletée, qu'y ayant trouvé quantité de choses qui, selon lui, ne s'accordoient pas avec son catéchisme à la romaine, il étoit toujours en dispute avec quelqu'un, ne fût-ce que pour chercher à s'instruire et à mettre en repos sa conscience, qui ne s'accommodoit pas de tant de dogmes si opposés à un livre qu'on lui avouoit être la Parole de Dieu. Ceux de sa famille qui prenoient le plus d'intérêt à sa conduite avoient tâché plusieurs fois de le rame-

ner de son entêtement, et, n'y ayant pu réussir, ils prirent l'occasion de quelque sottise qui lui échappa pour le faire cofrer : une prison ordinaire leur eût coûté trop cher, car cette détention auroit été sur leur dos; la Bastille, d'un autre côté, n'est que pour des crimes d'Etat, et on ne met là que des gens un peu distingués; mais ils trouvèrent quelque appui auprès du gouverneur, lequel consentit à l'admission de ce nouvel hôte comme par un esprit de charité, pour lui laisser avoir quelque plat de desservice pris du rebut de tout le commun. La prêtraille, que les parents de ce malheureux avoient intéressée au fait de sa prétendue hérésie, recommanda fort qu'on ne lui laissât aucun livre, et surtout cet étrange et dangereux qu'on appelle *la Bible*, comme n'étant propre, selon eux, qu'à perdre les gens, au lieu que, selon d'autres docteurs, c'est la porte et le chemin du salut, témoin cet endroit du Psaume CXIX, v. 14 :

Ta parole est ainsi comme un flambeau
Guidant mes pas, et comme une lumière,
Pour me montrer le chemin sûr et beau.

Notre soldat fut donc, pendant un temps fort considérable, privé de toute sorte de livres; de quoi étant tout désolé et tourmentant un chacun pour obtenir une Bible, enfin on résolut de lui en donner une latine, dans la pensée que cet homme, n'ayant jamais étudié, n'y pourroit rien comprendre, et qu'ainsi il n'y avoit aucun risque à se débarrasser de lui par cet expédient. Il dit d'abord qu'on se moquoit de lui; mais toutes ses plaintes furent inutiles, de sorte que, ne pouvant faire autre chose, il se mit, à force de temps, à lire de bout en bout, ce livre où il n'entendoit pas un mot, et il le relut tant de fois, qu'enfin il lui arriva comme à ceux qui, entrant dans un lieu fort obscur, d'abord ne voient goutte, mais insensiblement viennent à distinguer un peu les objets; car, à l'aide de quelque légère réminiscence de ce qu'il avoit lu autrefois dans une Bible de Louvain, il vint à entendre à peu près certains endroits dont

le gros lui étoit demeuré dans la tête, et cela lui servit à pénétrer dans d'autres chemins moins battus, à la vérité, mais qui, aussi, n'étoient pas tout à fait inaccessibles.

L'issue de tout ceci fut que notre entêté de la Bible vint à la posséder si bien, que, dès les premiers jours que je vins à avoir sa connaissance, après avoir d'abord rejeté tout ce qu'on me disoit de cette singularité, je fus témoin oculaire et auriculaire de la vérité dont j'avois témoigné tant de doutes; car, ayant voulu examiner le personnage, je ne le jetai point sur les endroits historiques de la Bible, comme par exemple sur la Genèse, sur les livres de Samuel et des Rois; sur les Evangiles et sur les Actes; mais je l'examinai sur les endroits les plus abstrus des Prophètes, et sur la profonde théologie des épîtres de saint Paul, et je trouvai qu'il étoit prêt à répondre sur tout, de sorte que j'entrai de moi-même dans la raison qui lui avoit acquis le sobriquet de *Prophète* (qui en effet ne lui fut donné que parce que son intelligence dans la Bible parut à tout le monde comme tenir quelque chose de l'inspiration). Aussi se savoit-il bon gré de ce titre, et il étoit le premier à dire qu'il ne pouvoit pas avec raison se regarder sur un autre pied que celui de prophète, et que c'étoit comme une rémunération dont le bon Dieu l'avoit gratifié, à cause de son bon désir de méditer sa Parole et d'en faire son principal aliment, comme étant la vraie manne céleste, et, après Jésus-Christ notre Seigneur, l'unique pain descendu du ciel. Sur quoi, applaudissant à quelques-unes de ses pensées et de ses expressions, je lui représentois par voie de redressement sur ce qui pouvoit d'ailleurs s'y rencontrer d'abus, ou tout au moins de trop outré, je lui représentois, dis-je, que depuis notre Seigneur Jésus-Christ il n'étoit plus question de prophètes ni de prophéties; que tout cela étoit passé, de même que tous les échafaudages et les cintres de l'économie mosaïque avoient été abattus par le même Jésus-Christ, qui étoit le corps et la vérité de toutes ces ombres; depuis cela, disois-je, le don de prophétie avoit cessé, et par con-

séquent les prophètes aussi. « Oh! Monsieur, s'écria-t-il, que
« me dites-vous là, qu'il n'y a plus de prophètes depuis Jésus-
« Christ? Et le prophète Agabus, que deviendra-t-il? » J'avoue
que cette saillie me fit rire, et cependant je lui expliquai com-
ment l'affaire du prophète Agabus se devoit entendre, et lui
dis en deux mots, ne jugeant pas à propos de pousser là cette
matière jusqu'au plus loin, que le mot de prophète se pouvoit
prendre en plus d'un sens; que le temps de prophètes et de
prophétie se pouvoit ranger sous quatre classes : 1° le temps
avant Jésus-Christ manifesté en chair, avant Jean-Baptiste, etc.;
2° ce temps de Jésus-Christ, de Jean-Baptiste, etc.; 3° le temps
des apôtres, et de cette sorte de prophètes dont il est parlé
dans les Actes (XI, 27 et 28); 4° et enfin, le temps de la nou-
velle économie, en laquelle le nom de prophète est conféré
généralement à tous les ministres de l'Evangile. Que, suivant
cela, quand j'avois dit que « le temps des prophètes avoit ces-
« sé, » je n'entendois parler que de la dernière de mes quatre
classes, en laquelle, effectivement, il ne se trouve plus de pro-
phètes de l'ordre des trois premières. Et, pour ne pas aller
plus loin que je prétendois, en cas que M. le Prophète se
voulût comprendre dans cette quatrième classe, je prétendois,
dis-je, l'en exclure suffisamment en lui représentant que la
principale marque de véritable prophète étoit de savoir prédire
l'avenir, comme par exemple avoit fait Agabus, qui signifia
par l'Esprit la famine qui devoit arriver sous Claude César
(Actes XI, 28); sur quoi je lui disois : Si vous voulez, Mon-
sieur, que je vous regarde comme un véritable prophète, pré-
disez-moi l'avenir, etc. Et comme il eut la bouche close, j'en
demeurai là avec lui. Je dois pourtant, avant que d'aller plus
loin, ajouter ici deux mots par rapport à *Agabus*, et sur ce que
j'avois avancé que depuis Jésus-Christ il n'y avoit plus eu de
prophètes. C'est que j'entendois parler de ces prophètes dans
toutes les formes, comme sont ceux dont nous avons les livres
ramassés dans le corps du Vieux Testament, ce qui est un ordre

de prophètes (1), lequel n'est point parvenu jusqu'au temps de Jésus-Christ, et qu'en un mot le prophète Agabus ne nous avoit point laissé de ces sortes d'écrits qui caractérisent les grands et véritables prophètes, au rang desquels on ne sauroit mettre Agabus, qui est tout ce que j'avois voulu dire.

On a vu jusqu'ici quelques traits qui ne caractérisent pas mal notre prophète; peut-être ne sera-t-on pas fâché que j'y en ajoute deux autres. Comme tous les Bastillars lui avoient laissé prendre la liberté d'entrer à toute heure dans leur chambre, quelque considérable compagnie qui pût venir à chacun sur le pied de visite, jamais il ne manquoit de s'y rendre, sans aucune demande de permission (ce qu'on lui laissoit faire tant pour ne se pas commettre à quelque vacarme avec une espèce de fou, que parce que sa présence et ses farces étoient une espèce de divertissement que chacun étoit bien aise de donner aux personnes qui lui rendoient visite). Comme il n'avoit pas grande habitude avec l'argent, l'habit qu'il avoit sur le corps étoit fort délabré, faute de moyen pour s'en donner un plus honnête; cette réduction faisant une espèce de honte à son petit orgueil, dont il ne manquoit pas, il s'avisa un jour, et cela dans deux vues en même temps, de se faire faire une longue chemise sans aucunes fentes aux deux côtés, laquelle lui pendant depuis le cou où elle étoit boutonnée, jusqu'au plus bas des pieds, lui procuroit tout à la fois deux grandes commodités, savoir, que par là toute la malpropreté de ses guenilles étoit cachée, et que d'ailleurs cette parure sembloit tenir quelque air de la majesté des prophètes qui d'ordinaire sont représentés avec des robes blanches, lesquelles même pour monter à quelque chose de plus haut et de plus auguste, sont dans la

(1) Et que deviendra donc l'apôtre saint Jean, qui a écrit l'Apocalypse, qui est un livre tout plein de prophéties, et écrit, selon l'opinion commune, sous l'empire de *Domitien*, et longtemps après *Agabus*? Sans parler de saint Paul et de saint Pierre qui ont aussi laissé des prophéties par écrit. [Cette note est probablement du fils de l'auteur.]

gloire du paradis, l'appareil des justes sanctifiés et des vingt-quatre anciens (ch. IV, p. 4) dont parle l'Apocalypse. Voilà un des traits que j'avois promis : en voici un autre. On a pu remarquer que le prophète, nonobstant son espèce de folie, n'étoit pourtant pas tout à fait destitué de sens et d'esprit; mais son esprit avoit parfois quelque chose de malin; je me contenterai d'en rapporter cet exemple. Comme il mettoit toujours son nez partout, un jour qu'il aperçut de sa fenêtre le marquis de Pomenar assis sur un banc de la cour avec la célèbre Madame de Bretonvilliers qui lui étoit venue rendre visite, et qui avoit mieux aimé prendre l'air en ce lieu-là, à la faveur d'un beau temps qu'il faisoit alors, que d'être enfermée dans une chambre avec un homme, il se mit à une de ses fonctions de prophète, et ouvrant sa vitre, témoigna que l'Esprit lui avoit mis au cœur de parler des choses magnifiques de Dieu (Act. II, 4 et 11); et là-dessus il prit un texte pour servir de matière à sa prédication, qui fut celui de saint Paul sur les devoirs du véritable évêque (1 Tim. III, 2), « que l'évêque soit irrépréhensible. » Il ne dit pas là-dessus des choses tout à fait méprisables; car comme dans ses heures de loisir il lisoit perpétuellement non-seulement sa Bible, mais quantité d'autres livres qu'il se faisoit prêter par le premier venu, et que d'ailleurs il avoit uné mémoire admirable, cette lecture et cette mémoire lui fournissoient quantité de bonnes choses. Mais enfin son esprit malicieux lui ayant fait lâcher quelques traits qui firent craindre au marquis de Pomenar que ce fou, en allant plus loin, ne fit de la peine à madame de Bretonvilliers: « Prophète, lui cria-t-il, qu'est-ce que tu nous viens prôner là, et quel texte mal entendu as-tu pris? Il n'y a point ici d'évêque pour profiter de tes leçons, et quant à nous, nous n'en avons que faire. — Oh! Monsieur, répondit le prophète, je sais bien ce que je dis: s'il n'y a point ici d'évêques, il peut y avoir des évêchesses. » Je laisse à penser ce que devinrent M. de Pomenar et madame de Bretonvilliers; mais ils voulurent montrer qu'ils ne faisoient pas

grande attention à ce qui venoit d'être dit. Madame de Bretonvilliers surtout dit au marquis qu'il se faisoit tard, et ils se séparèrent.

J'ai à dire un mot sur la singularité des divertissements que quelques-uns se donnoient dans la cour de la Bastille, lorsqu'on n'avoit rien de meilleur à faire; je n'en choisirai qu'un, tant pour n'être pas trop ennuyeux dans mes descriptions, que parce que celui que j'ai en vue fut l'occasion d'une petite brouillerie entre le jeune Montandr  et moi, laquelle, au bout de quelques semaines, donna mati re   une r conciliation, qui, le plus heureusement du monde, fut suivie de mon  largissement.

Dans un  tat de prison, on se fait des plaisirs, dont on auroit honte en toute autre situation; le marquis de Pomenar, Montandr  le fils et quelques autres se divertissoient   faire monter sur la terrasse (qui ce jour-l  avoit  t  libre   cause de quelques dames qui avoient t moign  de la curiosit  pour cette vue), un grand barbet tout au haut d'une des tours, et de l  le pr cipiter dans le foss  qui environne le ch teau, pour voir si   la faveur de l'eau dont ce foss   toit rempli, il se pourroit sauver. Le barbet revint de l  d'un air triomphant, et Montandr  le rejette une seconde fois; il se sauve encore et revient tout joyeux, comme pour renouveler ce beau plaisir tant   lui qu'  ceux qui se le donnoient   ses d pens; il revint encore cette seconde fois; mais   la troisi me il y demeura. Je ne pus m'emp cher de t moigner mon  tonnement d'un jeu de cette nature, et Montandr  voulant assez mal   propos me faire comme une le on sur le peu d' gards que je t moignois pour M. le marquis, lequel  tant m l  l  aussi bien que lui, ne se monroit pourtant pas si d licat que moi, ne l'en ayant pas repris comme je m' tois ing r  de le faire, je lui r pliquai que quand je lui verrois faire des actions o  un marquis se pourroit raisonnablement plaire, je n'y trouverois jamais rien   redire, mais que je ne pouvois pas avoir la m me complaisance pour

des divertissemens de page. Il me repartit là-dessus quelque sottise sur laquelle m'étant contenté de lui marquer mon mépris, au grand plaisir de tous ceux qui nous écoutoient, et qui ne feignirent point de lui dire que ce n'étoit pas à une jeune barbe comme lui à traiter de la sorte un homme comme moi, qu'il voyoit bien être considéré et recherché d'un chacun. Je cessai dès lors de me plus mêler avec lui. On verra ci-après, comme je l'ai déjà insinué, à quoi tout ceci sert, et je passe à deux mots que j'ai à dire sur la distinction du traitement, qui, à la faveur des obligeantes recommandations de M. de Montausier, me fut fait à la Bastille tant que j'y fus arrêté. J'ai déjà parlé du grand nombre de visites que j'avois la liberté de recevoir ; mais outre cela, j'avois celle de la terrasse, que ni le chevalier d'Humières (1), ni le marquis de Poménar n'avoient point, encore moins par conséquent tous les autres beaucoup inférieurs à ceux-là. Enfin, s'il venoit à faire mauvais temps, depuis l'arrivée de ma femme (qui ne manquoit pas de se rendre auprès de moi tous les matins, et y demeuroit jusqu'à onze heures du soir, le maître d'hôtel de la Bastille et toute sa séquelle (2) la ramenant avec eux, par la commodité du hasard, qui les avoit rendus mes voisins porte à porte), si, dis-je, il survenoit du mauvais temps, j'avois la liberté de la retenir toute la nuit avec moi, ce qui ne se pratiquoit pour aucun autre prisonnier. Je viens présentement au jour le plus agréable que j'eus jamais à la Bastille.

Le vendredi 3^e d'avril 1676, il y eut à Charenton un jeûne que le dernier synode de l'Ile-de-France avoit indiqué. Comme je ne pouvois être présent de corps avec mes frères en Christ dans cette action solennelle, je voulus du moins y assister par voie de fonction particulière et en esprit. Dès les premiers

(1) Dans le dénombrement des six principaux *Bastillars* fait ci-dessus, le chevalier d'Humières ne paraît point, parce que sa détention ne fut que de trois ou quatre jours ; ainsi je n'ai pas eu matière de rien dire de lui. (*Note de l'auteur.*)

(2) Tous ses gens [*Note du manuscrit.*]

jours de l'étroite confidence qui s'étoit liée entre le chevalier d'Aigremont et moi, nous étions convenus de manger toujours ensemble, en joignant les plats qu'on devoit nous servir à chacun en particulier ; car depuis quelques années les prisonniers mangeoient séparément chacun dans sa chambre, à cause de quelque bruit qui arrivoit souvent entre eux, lorsqu'on les servoit en commun. Nous obtinmes sans beaucoup de peine, le chevalier et moi, la permission dont je viens de parler, et cela avoit toujours continué ainsi tout le temps que ce gentilhomme resta prisonnier ; mais depuis huit ou quinze jours il avoit été élargi, à condition de servir le roi à ses dépens pendant la prochaine campagne, et il y fut tué à deux pas du marquis de René, son commandant, ce qui a été regardé de la plupart des gens, comme un coup aposté, pour faire trouver à ce pauvre malheureux, par une voie plus sûre, la punition à quoi il n'y avoit pas eu moyen de le condamner par celle de justice.

Deux autres gentilshommes, qui vers ce temps-là avoient été arrêtés et conduits à la Bastille, et qui savoient le plaisir que nous nous étions fait, le chevalier d'Aigremont et moi, de cette communauté de repas, me prièrent de vouloir bien continuer avec eux la même société, à quoi je consentis en leur marquant que je tenois leur recherche à honneur. C'étoit donc avec ces nouveaux hôtes que je me trouvois lié lors du jeûne dont je parle. Dès le jeudi au soir, je fis connaître à ces messieurs, que je ne pourrais pas le lendemain avoir l'honneur de leur compagnie, parce qu'à diner, je ne mangerois pas, et que quant au soir, je craindrois qu'il ne fût trop tard pour leur commodité. « Oh ! Monsieur, si ce n'est que cela, me dirent-ils, nous vous attendrons jusqu'à dix et onze heures du soir. » Nous nous séparâmes là-dessus, et cependant je dis à mon petit valet d'avoir soin de retirer dès ce soir même ma vaisselle de la cuisine où il avoit accoutumé de la laisser, afin d'être toute portée là pour les besoins du lendemain. Il le dit ainsi aux gens de la cuisine qui, ayant su de lui que je ne dinerois pas ce jour-là par la rai-

son du jeûne : « Ah ! par sainte Vierge, s'écrièrent-ils tous avec de grands ris, cela est tout à fait drôle ; ces huguenots, quand ils jeûnent, ils ne mangent point. » Cependant, après avoir lavé ma vaisselle, ils la livrèrent selon mon ordre, après quoi je me mis au lit.

Le lendemain, je me préparai de bonne heure à mes dévotions, et après m'être mis à genoux, puis relevé, je préparai toutes les lectures que je me proposois de faire tant à l'égard des trois sermons de neuf heures, de midi et de trois heures, que pour les chapitres et les psaumes d'intervalle qui devoient partager ces trois actions. Mes chapitres étoient pris tant en Esaïe qu'en Jérémie, Prophéties et Lamentations ; et mes psaumes étoient ceux qu'on chante ordinairement en de pareilles solennités. Je m'étois déjà agenouillé une seconde fois, pour commencer mes fonctions à l'égard d'un tel jour, parce que la première n'étoit que pour la pratique accoutumée de tout fidèle, selon le quatrain si connu :

Avec le jour commence ta journée,
De l'Eternel le saint nom bénissant, etc.

ou, pour puiser dans des sources plus pures que celle-là :

Au point du jour je quitterai ma couche,
Et ton honneur partout, mon Dieu, mon roi,
Je chanterai des doigts et de la bouche.

Je m'étois donc, dis-je, déjà mis en état de commencer mes fonctions de jeûne, lorsqu'un scrupule me passa par l'esprit au sujet de ce qui s'étoit passé depuis quelques jours entre Montandré et moi. Que prétends-je faire ? me disois-je ; notre Seigneur ne nous a-t-il pas dit : « Si tu apportes ton offrande à l'autel, et que là il te souvienne que ton frère a quelque chose contre toi, laisse-là ton offrande, et t'en va, réconcilie-toi premièrement avec ton frère et alors viens et offre ton offrande. » (Matth. V, 23, 24.) La réflexion que je fis sur ces divines paroles m'arrêta quelque temps ; car je me disois : Je sens bien que par la grâce de Dieu je suis tout disposé à obéir à ce pré-

cepte ; mais je ne suis pas assuré de réussir. Que sais-je, si celui à qui j'ai à faire sera homme à prendre les choses par la bonne anse, et si, pendant que j'ai une bonne action en vue, il n'en résultera point une mauvaise ? peut-être mon homme regardera-t-il cela tout au moins comme une affectation d'hypocrisie, se moquera de moi, et qui plus est, en triomphera, prétendant que je me reconnois tout le premier être dans le tort, moi, dis-je, qui cependant ai tout seul sujet de me plaindre. J'étois donc là-dessus en grande perplexité ; mais tout d'un coup il me vint dans l'esprit de consulter mon bon ami Ancheman, en qui j'avois reconnu et une grande droiture et une possession entière de tout ce qui regarde les cas de conscience. Je montai donc à son appartement et lui fis confidence du scrupule qui me travailloit ; aussitôt il me regarda d'un œil de satisfaction, et se jetant à mon cou avec une tendre embrassade : « Je vous reconnois toujours, me dit-il, dans tout ce que vous faites, je suis bien éloigné de trouver à redire à votre scrupule, et il n'est pas juste que vous vous commettiez le moins du monde ; retournez dans votre chambre ; à peine y serez-vous, que je me fais fort d'amener votre homme à vos pieds, de la manière dont j'ai résolu de lui parler. » Je retourne donc chez moi, et à peine avois-je fait deux tours de chambre avant que de me mettre sur mes livres, que je vois entrer M. Ancheman, suivi de Montandré, lequel me tendant la main d'une manière fort soumise : « Monsieur, me dit-il, il y a longtemps que je n'ai eu une aussi grande joie que celle que M. Ancheman vient de me donner ; il y a déjà quelques jours que, réfléchissant sur la faute que je reconnais avoir commise envers vous, j'avois résolu de vous en demander pardon, et l'aurois exécuté, si je vous eusse cru disposé à me recevoir en grâce ; de sorte que M. Ancheman m'en ayant donné l'espérance, j'y recourus de tout mon cœur, et vous promets de vous en marquer ma reconnaissance par toutes les voies que je croirai vous être les plus agréables. » Ayant répondu à cette honnêteté par une pareille,

ces messieurs se retirèrent là-dessus, et je fournis toute ma dévotion selon mon projet, mais avec une sérénité de cœur et d'esprit que je ne suis pas capable de représenter.

Ma journée faite, j'ouvris ma porte, appelai mon petit garçon, à qui j'avois recommandé de guetter quand j'aurois fini, en se divertissant dans la cour avec ses camarades. Je lui dis d'aller avertir ces messieurs qui m'attendoient, et de dire à l'office qu'on vint nous servir dès qu'on seroit en état de le faire. Cela ne tarda pas beaucoup, et à peine étions-nous aux premiers morceaux, que nous vîmes entrer d'un air tout ému le sous-lieutenant de la Bastille avec un papier à la main, qui nous dit : « Quand il plaira à M. Rou, il ira coucher avec sa chère épouse. » A cette agréable nouvelle, je sentis bien qu'un peu de couleur me montoit au visage, mais je ne voulus pas faire paraître que cela fût capable de me déranger, et remerciant mon évêquiste, à qui un de ma compagnie avoit déjà présenté un verre, je le saluai du mien et lui dis qu'avant que nous pussions sortir de table il seroit trop tard pour me retirer ; qu'il me suffisoit de me savoir libre, et que le lendemain je songerois à toutes choses nouvelles, puisque aussi bien je ne trouverois pas ma femme, laquelle devoit coucher à Charenton jusqu'à dimanche au soir. « Oh ! non, Monsieur, me dit-il, cela ne se peut pas faire ; il y a un quart d'heure qu'on ne vous eût pas laissé passer cette cage, mais présentement on ne vous souffrira pas davantage ici, et cela pour votre propre intérêt, et en vue de votre bien. Ce ne seroit pas la première fois qu'il est arrivé des contre-ordres ; profitez de l'occasion ; quand il en arriveroit un immédiatement après votre sortie, on ne courra pas après vous. Ainsi mettez-vous en plein état de sûreté. » Je lui dis que, puisqu'on me chassoit, je ferois comme j'en avois toujours usé, depuis que j'étois au lieu où nous nous trouvions, savoir que je n'y avois jamais appris qu'à obéir. « Monsieur, me dit-il, vous ne sauriez mieux faire ; mais oserois-je vous demander une chose ? N'irez-vous pas dire adieu à M. le gou-

verneur? » Il me faisoit cette question, parce que depuis cinq ou six jours quatre gendarmes, que M. le prince de Soubise avoit fait emprisonner pour quelques mauvais déportements, ayant enfin obtenu leur élargissement, s'en étoient allés sans faire aucune civilité à M. de Bezemaux, par ressentiment de ce que, sur quelques paroles peu respectueuses, il les avoit fait renfermer dans leur chambre : cette imprudente conduite, non-obstant le peu de cas que M. de Bezemaux faisoit de pareilles gens, n'avoit pas laissé de lui déplaire, par cette seule raison qu'une conduite indiscrette choque le bon sens, comme un vilain objet choque la vue, et une puanteur l'odorat. Ce fut donc là pourquoi on me faisoit la question dont je viens de parler ; à quoi je répondis que je n'étois nullement gendarme, et que d'ailleurs j'avois toujours été si bien traité par les obligants ordres de M. le gouverneur, que je n'avois garde de manquer à lui en faire mes très humbles remerciements. Je fus donc mené à M. de Bezemaux (1), et dès qu'on m'eut ouvert la porte de sa chambre, il me fit l'honneur de venir au-devant de moi, avec

(1) « M. de Bezemaux étoit un gentilhomme d'une ancienne famille de Gascogne. — Il rendit quelques services au cardinal Mazarin, qui le fit capitaine de ses gardes, et lui procura ensuite le gouvernement de la Bastille. Il mourut immédiatement après la paix de Ryswick, généralement regretté de tous ceux qui le connoissoient, principalement des prisonniers.

« Je n'en ai pas connu un seul qui n'en ait dit du bien.

« Voici les justes souhaits que l'on a fait pour M. de Bezemaux après sa mort :

Madrigal.

Bezemaux, tes vertus t'ont mis au rang des sages :
 Vois tes durs successeurs au nombre des tyrans,
 Dans le temps, qu'on est près d'encenser tes images.
 Tous te voudroient encore au nombre des vivants,
 La mort, qui s'est méprise, a fait un coup injuste ;
 Elle a pris l'honnête homme et laissé le fripon !
 Reviens, cher Bezemaux, grossir la cour d'Auguste,
 Et que Bernaville aille accompagner Néron.

« M. de Bezemaux étoit humain, doux, poli, civil et honnête, au rapport même de Braillard et encore mieux de Francillon. Il rendoit souvent de très bons offices aux prisonniers, quand il les croyoit innocents, et il a procuré la liberté de plusieurs. — Sous M. de Bezemaux, les prisonniers un peu distingués avoient la liberté de se communiquer et se voyoient au moins dans les cours. (*L'Inquisition de la Bastille*, par Constantin de Renneville. Amsterdam, 1724. T. II, p. 75, et T. IV, p. 1.)

ces obligeantes paroles : « Monsieur, je sais bien que c'est un bruit répandu dans la Bastille que j'ai toujours de la joie quand il y entre un prisonnier, et du chagrin quand il en sort; je ne discuterai point avec vous, Monsieur, le vrai ou le faux de cet indigne soupçon; mais je vous prie très sincèrement de croire que j'ai reçu avec un singulier plaisir la lettre dont le roi m'a honoré pour l'ordre de vous faire sortir. » Le gouverneur accompagna ces paroles de l'obligeante demande qu'il me fit, si j'étois content de toutes les manières dont ses gens m'avoient traité depuis ma détention; à quoi ayant répondu comme je le devois, il me pria d'en vouloir bien rendre témoignage à M. le duc de Montausier, puis me présentant la main : « Il est fort tard, dit-il, et je ne juge pas à propos de vous laisser aller seul à l'heure qu'il est. Qu'on mette les chevaux au carrosse, dit-il à ses gens, et qu'on ramène Monsieur chez lui. » Je descendis donc, après une nouvelle présentation de mes respects, et trouvai le carrosse qui m'attendoit avec deux flambeaux, que deux valets de pied portoient; mais avant que d'y entrer, j'allai prendre mes hardes de nuit dans ma chambre, laissant tout le reste jusqu'au lendemain, que je les envoyai quérir; et repassant par la cour pour la dernière fois, j'y trouvai tous les Bastillards attroupés et s'entretenant avec la plus singulière attention de tout ce qu'ils voyoient se passer. Tous me vinrent faire de grandes embrassades, et alors leur rendant toutes les civilités qui leur étoient dues, et me souvenant des ris que quelques idiots avoient fait de ma petite dévotion : « Messieurs, dis-je à tous en général, voilà ce que valent les jeûnes des huguenots. » Sur quoi tous s'écriant : « Ah! parbleu! dirent-ils, Monsieur, vous avez bien raison, et à ne vous point mentir, c'est de quoi nous raisonnions quand vous nous avez joint. » Je les embrassai tous, et montai dans le carrosse, qui aussitôt prit le chemin de mon logis.

Dès le lendemain matin, avant que d'aller à Charenton trouver ma femme, ou pour mieux dire y rendre grâces à Dieu de

la liberté qu'il m'avoit accordée, et lui dire, selon le psaume XXXV, 27 et 28;

Bénite soit la grand' puissance
De toi, ô Seigneur Dieu, qui fais
Vivre ton serviteur en paix,
Par une entière délivrance ; etc.

avant, dis-je, que de me transporter en ce lieu, je retournai à la Bastille avec une voiture, pour emporter mes meubles, lesquels ayant laissés sous la conduite de quelques domestiques, je continuai le chemin que j'avois dans l'esprit.

En entrant dans le temple, où plusieurs fidèles étoient déjà assemblés pour le catéchisme, je me jetai d'abord à genoux dans ma place ordinaire, qui me fut bientôt cédée par une personne qui l'avoit toujours occupée pendant ma prison. A peine fus-je relevé, que plusieurs amis m'ayant reconnu avec une agréable surprise vinrent m'embrasser, et une tante de ma femme, qui n'étoit pas encore sortie de sa chambre, courut vite vers elle pour la préparer, de crainte qu'une trop grande joie point attendue ne lui donnât quelque émotion dangereuse. Effectivement, elle se contenta de lui dire d'abord qu'un bruit couroit que je sortirois bientôt de prison ; ensuite, que ce seroit peut-être dès ce même jour, et que si cela arrivoit, elle ne doutoit pas que je ne vinsse moi-même apporter les nouvelles de ma délivrance, et ainsi d'approche en approche, elle lui laissa entendre qu'elle m'alloit bientôt voir. Ma femme là-dessus descendit, et entrant dans le temple, comme j'en sortois pour l'aller chercher, elle ne put s'empêcher de jeter quelques cris de joie, auxquels elle s'abandonna avec d'autant moins de retenue, qu'encore qu'il y eût déjà là, comme j'ai dit, du monde assemblé, cela ne pouvoit pourtant pas aller à un grand nombre de gens, et encore tous dispersés selon leurs différentes places ; nous sortimes un moment pour nous saluer plus à l'aise, puis rentrâmes quand nous sûmes que l'action (1) alloit commencer.

(1) On appeloit ainsi le service religieux.

Nous passâmes là tout ce jour et le suivant (c'est-à-dire le samedi et le dimanche) jusque vers le soir que nous retournâmes à Paris.

Il est juste ici, avant que d'aller plus loin, de dire deux mots sur l'occasion de mon élargissement et comment cette grâce m'étoit précisément arrivée en un temps comme celui-là. La dévotion de ce jour n'étoit pas particulière à nous autres réformés ; messieurs de l'Eglise romaine se font tous les ans une grande affaire de piété en la fête du vendredi saint ; c'est d'ailleurs la solennité de Pâques, vénérable à tous les chrétiens ; et ceux de la communion romaine ont toujours à la bouche en ce temps-là les mots célèbres de *faire son bon jour*. Il n'y avoit pas longtemps que je m'étois donné l'honneur d'écrire à monsieur le duc de Montausier, pour le prier de penser à moi ; et il m'avoit répondu de le laisser faire, qu'il y pensoit assez de lui-même ; mais qu'il étoit obligé de prendre son temps. Ce temps qu'il avoit en vue étoit celui des bonnes fêtes, lesquelles approchoient, temps auquel il est bien plus sûr de toucher le roi. M. de Montausier lui parla donc et le mit sur le chapitre des bonnes œuvres, auxquelles il faut particulièrement s'appliquer dans ses dévotions, et peut-être lui mit-il devant les yeux ce que Dieu dit en Esaïe (LVIII, 5, etc.) : « Est-ce là ce que je demande « que l'homme afflige son âme pendant un jour ? Est-ce en « courbant sa tête comme le jonc, etc. ? Appelleras-tu cela jour « acceptable à l'Eternel ? n'est-ce pas plutôt que tu dénoues « les liens, que tu délies les cordages... que tu laisses aller « francs ceux qui sont foulés ? » Quoi qu'il en soit, mon illustre patron, mon éloquent *exorateur* (qu'on me pardonne ce mot) obtint en ma faveur la lettre de cachet sur laquelle je sortis, comme je l'ai marqué, et il l'envoya dès le même jour, ce qui fit que M. de Bezemaux la reçut si tard ; car M. de Montausier, n'ayant pas voulu attendre au lendemain, fit sur les trois heures après-midi partir un de ses gens en poste tout exprès pour cela.

On peut croire que dès le lundi matin je partis pour me rendre incessamment auprès de celui à qui j'avois de si étroites

obligations. Le valet de chambre (le sieur Robin) ne me vit pas plus tôt que, sans aucun avertissement, il m'ouvre la chambre de son maître, à qui je ne dis pas autre chose sinon que j'étois là pour le remercier. « Me remercier ! me dit-il, et savez-vous « bien que c'est moi qui vous avois fait mettre là ? — C'est aussi, « Monsieur, lui repartis-je, justement pour cela que je vous re- « mercie. — Ah ! reprit-il, vous le prenez bien, et je vous en « sais bon gré ; oui, c'étoit en effet pour votre bien que j'avois « pris le coup sur moi ; il falloit nécessairement que vous allas- « siez là, et j'aimois bien mieux que ce fût de ma main que vous « y fussiez mené que de celle de tout autre, parce qu'au moins « étois-je sûr de vous en tirer en temps et lieu. Au reste, con- « tinua-t-il, comment vous a-t-on traité là, car je vous avois « bien recommandé ? — Parfaitement bien, Monsieur, et c'est « un second article de remerciement que j'allois toucher, si vous « m'en aviez donné le temps. Aussi M. de Bezemaux m'a-t-il « fort chargé en me congédiant de lui rendre ce témoignage « auprès de vous, et de vous assurer fort de ses respects. » Je voulus là-dessus prendre congé de mon bienfaiteur ; mais il voulut que j'eusse l'honneur de dîner avec lui, et j'eus en effet celui de me trouver à sa table parmi des chapeaux rouges et des cordons bleus, non sans quelque admiration de tous les assistants, qui savoient fort bien qui j'étois et de quel lieu j'étois fraîchement sorti.

Lorsque je quittai cet obligeant seigneur, il eut la bonté de me dire qu'il n'étoit pas content de ne me voir encore jouir que de ma liberté, et que s'il y avoit moyen, il vouloit aussi tirer de clôture d'autres captifs qui me regardoient, entendant parler de mes cuivres ; mais que cela ne se pouvoit pas faire tout d'un coup, et qu'après quelques jours de patience il en parleroit au roi. Il le fit enfin ; mais la tentative ne lui réussit pas, et il m'en témoigna obligeamment son chagrin par une lettre que je me dispenserai de rapporter ici, parce que j'en ai assez d'autres plus importantes, qu'il me faudra plus indispensablement in-

sérer dans ces Mémoires, et qu'il n'est pas raisonnable de les trop charger.

Le lendemain de ma visite vers M. de Montausier, j'en allai pareillement rendre une à M. de la Reynie, qui, à la sollicitation de ce seigneur, m'avoit aussi fort recommandé au gouverneur de la Bastille; je lui dis qu'un des principaux chagrins que j'avois eus, pendant les premiers jours de ma détention, étoit de n'avoir pas eu l'honneur de le voir pour être examiné par lui, comme je m'en étois flatté, espérant qu'intègre magistrat, comme il étoit, il feroit justice à mes raisons, que je prétendois être fort bonnes, par rapport aux injustes accusations qu'on me faisoit. Il me répondit qu'il n'ignoroit pas une bonne partie de ce que je lui disois; qu'il avoit appelé auprès de lui un abbé de ses parents fort éclairé et fort équitable, pour lui faire examiner mon ouvrage et lui en dire son sentiment, et il me fit connaître que cet ecclésiastique le regardoit à peu près du même œil qu'on verra tout à l'heure que fit depuis le savant M. Petitpied, dont je parlerai ci-après. Que cependant j'étois toujours blâmable de n'avoir pas assez considéré que je travaillois pour M. le dauphin, ce qui devoit m'obliger aux plus grandes précautions. Sur quoi je lui dis que j'avois observé dans tous les endroits un peu délicats de mon ouvrage, de marquer mes autorités et les sources où je puisois, et qu'on voyoit par-ci par-là que les articles qui pouvoient faire le plus de peine étoient cités tantôt de Baronius, tantôt du jésuite Labbé, tantôt de M. de Mézeray; que si donc on consultoit par exemple Baronius, on trouveroit qu'il dit de plusieurs papes des choses encore bien plus outrées que celles dont je les taxois, et sur lesquelles je gardois bien plus de modération que lui. « Oh! « Monsieur, me dit M. de La Reynie, croyez-vous que cela vous « mette à couvert? Baronius est comme un enfant de la mai- « son, il peut dire hardiment ce qu'il lui plaît, ne pouvant être « suspect; au lieu que vous êtes un étranger. Un père, mécon- « tent de son fils, le traite de maraud et de coquin, mais il ne

« voudroit pas qu'un autre que lui se donnât la même liberté. » Je ne voulus pas par respect insister trop là-dessus auprès de M. de la Reynie. Mais il voyoit suffisamment par quelle barrière j'étois retenu, et il m'en sut bon gré, me disant qu'il n'ignoroit pas tout à fait ce que je pouvois alléguer pour ma justification ; m'apprit lui-même le témoignage que son savant abbé lui en avoit rendu, et qu'aussi, tant par un principe d'équité que pour faire plaisir à mon illustre patron, il s'étoit abstenu de faire rompre mes planches, se contentant, pour l'obéissance qu'il devoit aux ordres du roi, de les tenir en lieu où il n'en pourroit pas être fait aucun abus ; et qu'il avoit pris ce parti-là en ma faveur, afin que, comme la volonté des rois, aussi bien que celle des autres hommes, est ambulatoire, si les puissants amis qu'il voyoit bien que j'avois en cour, pouvoient obtenir de Sa Majesté la révocation de ses ordres, il eût en son particulier la satisfaction d'avoir contribué par la prudence de ses précautions au rétablissement de mon ouvrage et à la restitution de mon bien. Cela dit, et moi le remerciant de toutes ses bontés, en prenant congé de lui, il me reconduisit à travers sa cour jusqu'à la porte de la rue.

Tous ces devoirs ainsi préalablement rendus à ceux à qui je les devois, et moi attendant le secours qu'il plairoit au bon Dieu de m'envoyer, suivant le précepte de David :

Or donc, attends toujours patiemment
Le Seigneur Dieu ; soutiens jusques au bout, etc.

mes amis me firent songer aux innocents moyens de suppléer par tout ce que je pourrois trouver en moi de talents et d'industrie à la nudité, où ma persécution m'avoit réduit. Ils me témoignèrent que plusieurs personnes de considération les avoient sondés pour savoir si, dans le fâcheux loisir où je me trouvois, je ne serois pas bien aise de donner de mon temps à quelque belle jeunesse de qualité, qui, sans que je fusse mis sur le pied de maître d'école, pût recevoir de moi une raisonnable teinture, par voie de conversation et de simples visites de plai-

sir, sur plusieurs parties des belles-lettres (où j'étois regardé comme ayant tout le fonds nécessaire à ce but, par exemple, l'histoire, la géographie, la généalogie, le blason, etc.). Je dis mes amis, en les remerciant de leurs obligeantes vues, et me rangeant à leurs conseils, que, par la grâce du Seigneur, « je savois m'accommoder à celui qui hausse et baisse le degré comme il lui plaît » (Ps. LXXV, 7), et que je ne trouvois rien indigne de moi que l'oisiveté et d'être à charge à personne. Conclusion, qu'on me donna bientôt trois demoiselles, belles, jeunes et de qualité (1), qui se firent un plaisir de prendre de mes leçons; et j'eus pareillement huit ou dix messieurs de grande considération, tant français qu'étrangers (2), de sorte que, tirant d'un chacun une reconnaissance assez honnête, la première année que je les eus me valut toute seule plus de 1800 livres.

L'année qui suivit celle-là continuoit à peu près le même train, parce que si un ou deux de mes écoliers venoient à cesser, leur vide étoit bientôt remplacé par de nouveaux survenants. M. Gauthier (3), célèbre avocat au conseil, et de mes intimes amis, me vint un jour rendre visite à l'occasion d'une autre qu'il venoit tout fraîchement de faire chez M. Petitpied avec qui il s'étoit longtemps, et fort à fonds, entretenu de moi, s'engageant même auprès de lui à me faire trouver bon que cet illustre vint prendre un éclaircissement avec moi au sujet de mes Tables. Voici ce que c'étoit.

M. Petitpied (4) étoit une personne également vénérable par

(1) 1^o Mademoiselle du Plessis-Rambouillet, depuis cela madame Temple; 2^o mademoiselle de Ciré; 3^o une Rochelloise, dont j'ai oublié le nom. [*Note de l'auteur.*]

(2) Entre autres le baron de Schwerin, fils aîné du premier ministre d'Etat de l'électeur de Brandebourg; 2^o M. de Geldermalsen, depuis cela envoyé extraordinaire en Angleterre; 3^o un grand seigneur polonois, très bel esprit; 4^o l'abbé de Bourbonne; 5^o un seigneur anglais, fort distingué par son esprit; 6^o le sieur de Germain le Coq et quelques autres Français assez distingués. [*Note de l'auteur.*]

(3) Voir sa biographie, dans Taisand, *Vie des plus célèbres jurisconsultes.*

(4) Nicolas Petitpied naquit à Paris vers 1630; il fut reçu docteur de Sorbonne en 1638; en 1662, il obtint la charge de conseiller clerc au Châtelet, et fut pourvu

sa vertu, par son savoir, et par les postes distingués dont il se trouvoit revêtu; car il étoit docteur de Sorbonne, conseiller clerc du Châtelet, garde des sceaux de cette justice, et curé d'une des paroisses de Paris. M. Gauthier étoit de longtems son intime ami, comme le mien, et ils se visitoient assez souvent, nonobstant leur différence de religion, parce que M. Petitpied n'étoit pas de ces zélés indiscrets qui n'entendent jamais raison. M. Gauthier donc, étant allé chez lui, fut surpris de trouver mes Tables étalées dans son cabinet, et, se tournant vers lui : « Est-ce une bonne ou mauvaise marque pour l'auteur de cet ouvrage que je le rencontre ici? En un mot, oserois-je vous demander si vous en avez bonne ou mauvaise opinion? — « Pourquoi, s'il vous plaît, me demandez-vous cela? répondit M. Petitpied, est-ce que vous le connaissez, cet auteur? — « — Non-seulement je le connais, répartit M. Gauthier, mais « c'est un de mes intimes amis. — J'en suis ravi, reprit M. Petitpied, et je vous prie, pour son propre bien, de le faire sentir à ce que nous nous voyions; j'ai un bon avis à lui donner, et me sens tout disposé à lui rendre service; menez-moi chez lui, après que vous aurez pris son jour et son heure; car « j'y veux aller, et qu'il n'en fasse point de façon. » Ce fut donc ce que M. Gauthier me vint dire de la part du docteur, conseiller et curé. Sur quoi je répondis, que je n'avois garde de laisser faire un tel pas à une personne de la distinction de M. Petitpied. « En un mot, Monsieur, continuai-je, je vous prie « de me mener chez lui. » Mais il me dit qu'il voyoit bien que M. Petitpied n'en démordroit pas, et qu'il me conseilloit de me ranger à son désir. Conclusion, qu'il arrêta le jour et l'heure avec moi pour dès le lendemain qu'ils viendroient tous deux chez moi. La chose arriva ainsi, et je vis entrer dans ma chambre un vénérable vieillard en habit long et très propre (1), qui,

peu après de la cure de Saint-Martin à Paris. Il mourut en 1705. (*Biographie universelle.*)

(1) Il étoit en soutane et manteau de parfaitement belle moire. [*Note de l'auteur.*]

après les communes civilités, me dit en peu de mots qu'il avoit examiné tout mon ouvrage avec une entière application, et même avec plaisir; qu'il n'étoit pas fort étonné des gloses qu'on avoit fait là-dessus; mais qu'ou étoit allé trop loin; qu'il y avoit eu là de la passion et de l'acharnement; qu'à regarder cela avec un œil de justice, il n'y avoit pas là de quoi fouetter un page; qu'ainsi une trentaine de mots redressés par-ci par-là, et seulement sur des tours d'expression qu'il seroit fort aisé de changer, mettroient l'ouvrage à l'abri de toute censure. Il s'offrit de me donner deux ou trois après-dînées chez lui en différentes semaines (parce que, à cause de ses divers emplois, il n'en avoit qu'une de libre tous les huit jours), pour que là nous parcourions ensemble toutes mes Tables, sur lesquelles il me marqueroit les endroits à changer, sans rétractation formelle de ma part, ce qui étant fait, il seroit aisé d'obtenir du roi qu'il me reçût aux adoucissements dont, de son approbation, nous serions convenus. Qu'il avoit regret de voir le public frustré d'un ouvrage si utile, et cela sur un malentendu; que c'étoit pour cela qu'il avoit désiré de me voir. Je remerciai, comme on peut croire, M. Petitpied, et de son bon cœur et de la peine qu'il s'étoit donnée. Nous nous assignâmes donc pour le jeudi suivant. Quatre séances firent notre affaire, après quoi il se chargea de parler à M. l'archevêque, comme en effet il le fit. Il lui parla donc après m'avoir mené avec lui. Je l'attendis dans l'antichambre, mais fus fort étonné de le voir sortir de cette entrevue le visage blanc de pâleur comme son rabat et tout confus du traitement que le prélat lui avoit fait. « En quel pays, mon « cher Monsieur, et en quel siècle sommes-nous ! me dit-il; si « vous saviez de quel air M. l'archevêque m'a reçu et m'a parlé, « vous en auriez compassion. » En un mot, le prélat avoit fait une indigne honte à ce saint personnage (car il faut que je le traite ainsi) de ce qu'étant docteur de Sorbonne, comme il étoit, et curé d'une considérable paroisse, il entreprenoit la protection d'un hérétique. Nous nous séparâmes; je le voulus

accompagner et le remener en son logis ; mais il me pria de le laisser à lui-même, parce qu'il ne se connoissoit plus, et que la solitude pourroit, seule, le rétablir. Je le saluai respectueusement, et il m'embrassa en me disant qu'il ne pouvoit néanmoins se repentir de son entreprise, parce qu'il la savoit bonne, et que Dieu, qui le connoissoit, lui en rendoit témoignage dans le fond de son cœur.

Il n'y avoit pas plus de sept ou huit jours que tout ceci s'étoit passé, lorsque M. de L'Angle (1), l'un de nos pasteurs, et qui m'honoroit de son amitié, me vint rendre visite, comme il le faisoit de temps en temps, et principalement depuis mes fâcheuses affaires, tant pour me consoler que pour apprendre (sur la connoissance qu'il avoit eue des bonnes intentions que M. Petitpied avoit pour moi) s'il étoit résulté quelque succès dont nous fussions contents. Je lui dis comment toute cette affaire avoit échoué. Il en haussa les épaules et me dit obligeamment : « Je sais bien que ce n'est pas à moi une petite entre-
« prise que celle qui me vient présentement dans l'esprit ; et sans
« doute qu'il y a quelque chose de fort singulier à voir un mi-
« nistre espérer de réussir dans une affaire où un curé de dis-
« tinction a manqué son coup. Mais M. l'archevêque (2) m'a
« toujours témoigné tant de bonne affection dès le temps que
« nous étions à servir dans nos fonctions différentes deux
« Eglises opposées, dans une seule et même ville, savoir, celle
« de Rouen, où nous nous voyions du moins une fois par se-
« maine, qu'il faut que j'éprouve s'il est encore envers moi le

* (1) Samuel de L'Angle, fils de Jean-Maximilien de L'Angle, l'un des pasteurs les plus distingués qu'ait eus l'Eglise de Rouen, lui fut adjoint comme collègue, et prêta ses soins à cette Eglise, jusqu'à ce qu'en 1671 il fut appelé à Paris par le synode de Charenton. Les lettres de Claude nous apprennent que dès l'année 1683 il étoit retiré en Angleterre ; il y mourut à l'âge de soixante et onze ans. (Voir la *France protestante* de MM. Haag.)

(2) François II de Harlay-Champvallon, succéda en 1652 à son oncle, François I^{er} Harlay-Champvallon, dans l'archevêché de Rouen, et mourut archevêque de Paris le 6 août 1693, âgé de soixante et dix ans. (Voir la note des éditeurs des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, édition Techener. T. IV, p. 87.)

« même qu'il m'a toujours paru en ce temps-là. La politique a
 « voulu que depuis notre commune transplantation, sans chan-
 « ger de sentiments envers lui, je changeasse, tout au moins,
 « de conduite en ce qui regarde le commerce d'entretiens et
 « de visites. Je suis ici bien plus exposé aux soupçons que je
 « n'étois à Rouen, où de longue main on étoit accoutumé aux
 « innocentes visites que je rendois à M. l'archevêque, sans en
 « prendre aucun scandale; ici ce n'est pas de même, et dans
 « les deux différentes communions, on ne manqueroit pas de
 « tirer de là des conséquences fort opposées à nos réciproques
 « vues. C'est aussi ce que j'ai fait entendre à M. l'archevêque,
 « lorsque dans les petites visites que je lui fais de loin à loin,
 « il m'a fait d'obligeants reproches de ce que nous nous voyions
 « si rarement. J'ai donc dessein de prendre occasion de ces
 « mêmes obligeants reproches que je viens de dire m'avoir été
 « faits par lui tant de fois, pour lui parler de vous; et je lui
 « prépare un filet dont il ne lui sera pas facile de se dépen-
 « trer. »

M. de L'Angle me laissa là-dessus, mais en me faisant entendre que le lendemain ne se passeroit pas sans qu'il vit M. l'archevêque, et cependant il me recommanda de lui dresser un mémoire instructif sur toute mon affaire, afin d'être plus en état d'amener M. l'archevêque à son but; sur quoi je lui envoyai dès le lendemain l'écrit que voici :

Ans de J.-C. ENDRROITS DE MES TABLES QUI
 ONT ÉTÉ LE PLUS ATTAQUÉS (1).

164 Commencement de la distinc-
 165 tion entre évêque et prêtre.

RAISONS ET AUTORITÉS.

J'ai suivi en cela le sentiment de saint Jérôme, celui d'Hilaire, diacre de Rome, et même celui de saint Augustin, qui rapporte cette distinction à l'usage de l'Eglise.

(1) L'exemplaire des *Tablettes chronologiques* de Rou, qui se trouve à la bibliothèque Mazarine (n° 5,030 A), paraît avoir servi à la censure, car tous les passages rapportés ici comme ayant été le plus contestés, et plusieurs autres, y sont soulignés au crayon rouge.

A. de J.-C.

- 173 Les jeûnes affectés à de certains jours commencent par *Montanus*. J'ai en cela suivi Eusèbe, qui rapporte que les catholiques condamnoient Montanus d'avoir fait et réduit les jeûnes à de certaines lois. J'ai aussi suivi les catholiques disputant contre les montanistes dans Tertullien, et leur reprochant qu'ils observoient les temps et les jours, qui est ce que l'Apôtre condamnoit dans les Galates.
- 314 Silvestre, 34^e pape, auteur de l'extrême-onction, etc. J'ai suivi en cela les Constitutions attribuées à Silvestre.
- 390 En ce temps, le carême de six semaines devant Pâques n'étoit célébré qu'en Grèce et à Alexandrie; car à Rome il n'étoit que de trois semaines. Les fêtes non plus n'étoient point encore établies, mais commençoient seulement en de certains lieux. Cela est pris de *Socrat.*, lib. V, cap. XXII; — *Ambros.*, lib. de *Elia et jejuni*o, cap. X; — *Et in epist. ad Rom.*, c. XIV: — *Basil.*, *Homil. II, de jejuni*o; — *Epiphan.*, *Hæresi*, LXXV.
- 626 Honorius 1^{er}, 72^e pape, condamné comme monothélite par le VI^e concile général, 3^e de CP. Il est constant et avéré qu'Honorius fut condamné comme monothélite par le VI^e concile. Mais si le concile se trompa dans ce fait, ou s'il ne se trompa pas, c'est ce que je n'ai point décidé, et ainsi on n'a rien à me dire.
- 727 Concile à CP et général contre les images. Je n'ai appelé ce concile *général*, que parce qu'il en prenoit le titre; mais en effet je ne l'ai pas compté entre les *généraux*, puisqu'un peu plus haut je mets VI^e concile général contre les monothélites, et plus bas, VII^e concile général à Nicée.
- 797 Parce qu'Irène fut grande partisane des images, on l'a pour ainsi dire canonisée. Je n'ai regardé en cela que le faux zèle de quelques particuliers, n'ignorant pas que les historiens sincères ont parlé de cette princesse comme d'une personne très méchante, qui fit crever les yeux à son propre fils pour régner en sa place.

A. de J.-C.

815 J'ai dit quelque chose dans
816 toutes ces années des attentats
827 des papes Léon III, Etienne V,
et
Pascal I^{er}, Valentin, Serge II,
844 etc., contre la souveraineté des
empereurs sur l'élection des
pontifes.

827 J'ai dit que Thégan a fort in-
vectivé contre Grégoire IV, au
sujet du soulèvement des fils de
Louis le Débonnaire contre
l'empereur leur père, qu'il ac-
cuse ledit Grégoire d'avoir fa-
vorisé, etc.

943 J'ai vers toutes ces années
946 parlé de la dispute du célibat,
963 et ai dit quand et comment elle
976 commença, aussi bien que quand
1055 et comment elle finit, *le ma-*
1064 *riage étant enfin ôté aux pré-*
1080 *tres après cent trente ans de*
tentatives.

Je n'ai rien dit en cela qui ne soit
en termes formels dans l'*Abrégé*
de l'Histoire de France, du sieur
de Mézeray.

Tout cela est en termes formels
dans Thégan, en la vie de Louis le
Débonnaire.

Cela est autorisé de tous les his-
toriens. Polidore Virgile marque
en termes formels sur la fin de son
VI^e livre de l'*Histoire d'Angle-*
terre, que les évêques avoient leurs
femmes sur la fin du dixième siècle,
Principes sacerdotes suas retine-
bant uxores, contra atque Patres
paulo ante decreverant; dans le
concile d'Ancyre, can. 40, on voit
les premières lois touchant le céli-
bat. Chacun sait l'opposition de
Paphnuce à la proposition du même
célébat faite au concile de Nicée, où
son sentiment l'emporta; et per-
sonne n'ignore le mariage de plu-
sieurs évêques célèbres, environ et
depuis ce même concile, comme
saint Spiridion, saint Grégoire, père
de Grégoire de Naziance, saint Gré-
goire de Nice, saint Prosper, saint
Hilaire, Sidonius Apollinaris, Syné-
sius, saint Eupsiche de Césarée, etc.
Ajoutez à cela que la plupart des
apôtres étoient mariés. Saint Mat-
thieu (VIII, 44) et saint Marc (I, 30)
parlent de la belle-mère de saint
Pierre, c'est-à-dire de la mère de
sa femme, puisque c'est précisé-

- ment ce qu'emporte le *πενθερά* grec et le *socrus* latin, tant de l'original que de la traduction Vulgate, qu'emploient ces deux évangélistes. Saint Ignace (épître aux Philadelphiens) et saint Ambroise sur le chapitre XI de la 2^e aux Corinthiens, disent que presque tous les apôtres se sont joints en mariage et ont eu des femmes. Clément Alexandrin au III^e livre de ses Tapisseries, dit que Pierre et Philippe ont engendré des enfants, et que Philippe a marié ses filles à des maris; et, en effet, le XXI^e chapitre des Actes, verset 9, dit en termes exprès que Philippe, évangéliste, avoit quatre filles. Enfin Platine, en la vie de Clète I^{er}, dit que saint Luc étoit marié, et avoit eu sa femme en Bithynie.
- 4215 XII^e concile général, 4^e de Latran, où la transsubstantiation fut définie. C'est une chose de fait. Il n'y a qu'à voir le concile même; et c'est en en parlant que le père Petau dit dans son *Ratione temporum*, parte I, lib. IX, cap. I. *In eo concilio Transsubstantiationis cum vocabulo dogma firmatum.*
- 906 J'ai en beaucoup d'endroits Si on consulte Baronius et tous
942 parlé désavantageusement de les écrivains sincères de la commu-
928 quelques papes, comme de Ser- nion romaine, on trouvera que j'ai
et 9 ge III, Jean X, Etienne VIII, eu sur ces articles une très grande
934 Jean XI, Benoît IX, etc. modération, car ils emportent la
4033 pièce au prix de moi.
etc.
- 4535 J'ai mis les protestants comme Cette colonne qui n'étoit qu'une
dans une même colonne avec au haut de la Table, se partage
les Pères et autres hommes il- en deux vers le temps de la Réfor-
lustres ecclésiastiques. mation prétendue. Ainsi les protes-
tants sont à part; et j'ai cru au reste
que pour rendre l'histoire plus en-
tière, il falloit faire mention des
protestants.
- 4660 J'ai mis M. Claude dans mon Je l'ai fait quoique M. Claude
ouvrage. soit vivant, parce que j'ai voulu

porter mon histoire jusqu'au temps présent, afin de la rendre plus complète; mais je ne l'ai mis qu'au rang des auteurs protestants, de même que j'ai mis M. Arnaud et autres catholiques vivants dans la colonne ecclésiastique.

Outre ces raisons, je supplie M. de L'Angle d'insister particulièrement sur trois choses.

La première, que le mal de mon ouvrage n'est pas ce qu'on a voulu faire croire; le mémoire qu'on en a donné s'étant trouvé faux, comme MM. de Condom et de la Reynie l'ont eux-mêmes reconnu.

La deuxième et qui regarde ce qu'on m'a dit que M. l'archevêque demande, à savoir, que je mette le contre-pied de ce qui est dans mon ouvrage, c'est que n'y ayant dans mes Tables aucune chose de controverse, mais étant tous faits historiques, on ne sauroit exiger de moi cette condition; étant indubitable que toute la satisfaction qu'il y a à donner en des choses de fait qu'on désapprouve, c'est de les ôter et de n'en rien dire; en voici la raison.

Tout ce qu'on condamne dans mon ouvrage n'est que de deux espèces : ou des choses qui sont dans Baronius, etc., ou des choses qui n'y sont pas.

A l'égard des choses qui n'y sont pas, ce sont toutes affirmations, et l'on sait que quand une affirmation est contestée, le parti qu'il y a à prendre n'est pas de la changer en négation, parce qu'au lieu d'avoir ce que vous prétendez, vous tomberiez dans l'inconvénient d'un renvoi qui ne seroit pas moins dangereux. Par exemple, j'ai dit que le pape Silvestre *est auteur de l'extrême-onction*; voudroit-on que je disse : *Silvestre n'est pas l'auteur de l'extrême-onction*? J'insinuerois par là que si elle n'est pas de lui, cela n'empêche pas qu'elle ne puisse être d'un autre, et ce n'est pas ce qu'on prétend. J'ai donc raison de dire que le meilleur est de n'en point parler.

A l'égard de ce que j'ai dit conformément à Baronius et autres historiens approuvés, on en doit encore moins exiger le contre-pied de ma part, puisque ce seroit me faire mentir contre le témoignage formel de tous ces auteurs. J'ai dit par exemple que *le pape Serge III est un méchant homme au dire du Père Labbé, jésuite*. Voudroit-on que je disse *qu'il est un honnête homme*? Je serois contredit tant par le jésuite Labbé que par Baronius et tous les autres historiens. Il en est ainsi de tous les autres chefs. En un mot, ce qu'on a blâmé dans mon ouvrage n'est pas qu'il y ait des faussetés; mais c'est, dit-on, que toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, et particulièrement elles ne sont pas bien reçues de la part d'un huguenot, et d'un homme qui écrit pour un prince comme monseigneur le dauphin.

La troisième chose sur laquelle je désirerois qu'on insistât auprès de M. l'archevêque, c'est de l'écartier absolument du parti neutre, c'est-à-dire de l'offre qu'il a déjà faite de ne me point faire de mal; car je n'aurai jamais rien par cette voie. Il s'agit de ramener l'esprit du roi qu'on a malignement prévenu, et il n'y a que M. l'archevêque qui le puisse faire; c'est lui qui de bonne foi (je le veux croire ainsi) et à bon dessein, a fait tout le mal; il n'y a que lui qui le puisse guérir; et il le peut, sans se faire tort, puisque les choses ayant changé de face, par la même raison qu'il a dû traverser mon ouvrage, lorsqu'il y avoit, si l'on veut, du crime, il y auroit de l'injustice de le perdre lorsque ce crime est effacé, et que punition d'un côté, et réparation de l'autre, s'en sont ensuivies. Je dis bien plus: l'intérêt même de la religion, qui a d'abord fait interdire mon ouvrage, veut aujourd'hui qu'on le rétablisse, puisqu'un motif aussi pur que celui-là demande plutôt une réformation qui vienne à la connaissance du public, qu'un prétendu anéantissement, qui n'empêchera pas qu'on ne contrefasse la chose dans les pays étrangers, ce qui la fera paraître aux yeux de tout le monde de la manière qu'on ne veut pas; au lieu que me permettant de la corriger, elle paraîtra avec éclat de la manière

qu'on le désire; et ainsi personne n'en osera entreprendre une nouvelle édition. Cette considération est si forte, que c'est la seule qui avoit porté M. Petitpied à travailler de bonne foi à ce rétablissement, et c'est par ses soins que le changement de tout l'ouvrage est tel, qu'aucun docteur n'y sauroit refuser son approbation.

Enfin, si l'on représente fortement que cet ouvrage est le fruit d'un travail de quinze ans, et sa dépense l'épuisement de tout le bien de son auteur; que cet auteur n'est pas si méprisable qu'il n'ait mérité l'amitié de plusieurs personnes illustres, comme son ouvrage l'estime de quantité de savants; et qu'enfin cette perte le ruine de fond en comble, sans qu'il en revienne aucun profit à personne, peut-être que la vertu et le cœur charitable de M. l'archevêque se laisseront toucher à la désolation d'une famille, qui n'a pour chef et pour appui qu'un malheureux, qui tombera dans la dernière misère sans le secours de sa protection.

Trois ou quatre jours n'étoient pas passés depuis la promesse à moi faite par M. de L'Angle, de voir incessamment M. l'archevêque, que je reçus ce billet de lui.

« Je vous supplie, Monsieur, de prendre la peine de venir
 « chez moi aujourd'hui, parce que j'ai à vous dire quelque
 « chose dont il est bon que vous soyez informé au plus tôt. Il
 « seroit de mon devoir de vous l'aller apprendre chez vous;
 « mais le lundi est un jour auquel je me suis engagé à ne point
 « sortir de la maison. Je vous donne le bon jour, Monsieur, et
 « suis de tout mon cœur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,
 « DE L'ANGLE. »

La lettre étoit datée: *ce lundi après-midi*, sans quantième du mois ni même sans spécification de mois ni année. L'année étoit assurément 1677, et pour le mois; il ne peut être que septembre, octobre ou novembre.

Je ne manquai pas, comme on peut croire, de me rendre à

cette assignation, et je sus que M. de L'Angle, ayant été introduit dans la chambre de l'archevêque, si tôt qu'il eut déclaré son nom, le prélat l'avoit reçu de l'air du monde le plus riant, et qu'après les premiers témoignages de civilité réciproque, l'archevêque, le questionnant plus en particulier : « Eh bien « donc, lui avoit-il dit, d'où vient, notre cher, que l'on ne vous « voit presque plus? Est-ce que vous me regardez comme un « serviteur inutile, et seroit-il possible qu'il n'y eût rien en « quoi l'on pût vous marquer combien on vous considère et « le désir que l'on auroit de vous obliger? — Monseigneur, lui « avoit répondu M. de L'Angle (en profitant de la planche qui « lui étoit faite), c'est déjà m'obliger infiniment que de me dire « ce que je viens d'entendre, et pour m'arrêter précisément à « vos dernières paroles, oui, Monseigneur, il y a en effet quel- « que chose en quoi vous pouvez m'obliger, et même m'obliger « sensiblement. — Ah! reprit l'archevêque, il n'y a assurément « rien que vous n'obteniez de moi, pourvu qu'il soit en ma « puissance; mais de quoi donc s'agit-il? » Que là-dessus M. de L'Angle avoit répondu qu'il avoit appris par occasion la visite que M. Petitpied lui avoit faite, et de quelle manière il avoit été reçu; que cela l'avoit affligé par le cordial intérêt qu'il prenoit en la personne pour qui il lui avoit parlé, et qu'il croyoit fortement que si M. Petitpied eût eu le temps et la liberté de lui faire connaître toute l'innocence de ma cause, les choses, pour n'en pas dire davantage, seroient allées tout autrement. Que là-dessus il lui avoit présenté le mémoire qu'on vient de voir, en lui disant qu'il en avoit fort attentivement examiné toutes les raisons, et qu'il ne comprenoit pas comment on pouvoit fermer les yeux à une justice si bien démontrée.

Ce qui résulta de cette visite, fut que M. l'archevêque dit à M. de L'Angle de m'envoyer dès le lendemain midi pour lui parler, et qu'il y auroit ordre de m'ouvrir sa chambre sitôt que j'aurois dit de quelle part je venois; et ce fut là la raison de cet empressement si marqué par le billet de M. de L'Angle.

J'eus donc l'honneur de voir M. l'archevêque le mardi..... 1677. Il ne me dit pas autre chose sinon qu'il savoit bien pourquoi j'étois là; que je n'avois qu'à aller de sa part trouver les trois docteurs de Sorbonne préposés à l'examen des ouvrages où la religion étoit intéressée; et leur dire qu'il m'envoyoit vers eux afin qu'ils examinassent le cahier que je leur remettrois entre les mains, qu'ils y fissent donc leurs remarques, et qu'après cela, il leur en demanderoit compte, afin de voir ce qu'il auroit à faire en ma faveur auprès du roi.

J'allai donc voir ces trois docteurs, qui étoient MM. *Grandin*, *Pirot* et *du Bois*. Je voulus commencer par M. *Grandin*, qui étoit le plus ancien des trois; mais comme il avoit bien de l'occupation au collège de Cambrai, où étoit aussi sa demeure ordinaire, il ne se fit pas un point d'honneur d'être mis le premier en date dans mon affaire, et me pria de faire en sorte que ses deux collègues défrichassent les plus grandes épines avant qu'il y portât la main. J'allai donc en Sorbonne, où je demandai à voir M. *Pirot*, qui étoit le premier des deux autres docteurs. Il ne se peut rien de plus honnête que la manière dont je fus reçu par lui. Je trouvai en sa personne un esprit doux, éclairé, judicieux, et un cœur bienfaisant; c'étoit en un mot un second M. *Petitpied*; aussi se fit-il d'abord un scrupule de rien revoir après qu'un tel collègue, qu'il faisoit profession d'honorer, avoit témoigné n'avoir rien davantage à dire. En un mot, après deux ou trois petites additions qu'il fit aux précédentes remarques de M. *Petitpied*, seulement pour faire voir à M. l'archevêque qu'il avoit fait attention à ses ordres, il me rendit mon cahier comme étant désormais à l'épreuve de toute censure.

Au sortir de sa chambre, je me fis mener à celle de M. *du Bois*, en qui je trouvai bien un autre homme, et cela me remit dans l'esprit ce qu'on dit ordinairement des soldats qui se trouvent en pillage après quelque victoire; c'est que, si d'aventure ils se trouvent deux auprès de quelque malheureux

tombé entre leurs mains, ils affectent deux personnages différents, l'un se montrant bon, pendant que l'autre est tout mauvais. De mes deux docteurs, qui pouvoient fort bien passer pour être à peu près de ce caractère, je n'avois encore passé que par les mains du bon ; mais alors je me trouvai entre celles de son antipode : en un mot, autant que M. Pirot m'avoit paru un bon ange, le sieur du Bois me parut comme un diable incarné. « Que prétendez-vous de moi ? me dit-il d'un air tout renfrogné. « Je vois bien que je ne suis pas connu de vous, ni guère plus « de ceux qui vous envoient à moi ; en un mot je ne veux point « prendre connaissance de l'ouvrage d'un hérétique, et je n'ai « que faire du cahier que vous me montrez là. » Je fus fort étonné de cette réception, ou, pour parler plus juste, de ce traitement, qui étoit bien plutôt une réjection ; je lui représentai que ce n'étoit pas de ma tête que je m'étois rendu auprès de lui ; qu'il avoit pu voir par mon début que je venois de la part de M. l'archevêque ; ainsi que je lui avois déclaré d'abord, que je serois tenu de lui rendre compte de tout ce qui seroit résulté de ma visite, et qu'encore qu'il ne m'eût pas obligé par la manière de son accueil à garder de grandes mesures auprès de lui, j'étois pourtant bien aise de savoir s'il consentoit que je rapportasse mot pour mot à M. l'archevêque tout ce qu'il venoit de me dire ? Le grand sang-froid de ma demande le fit comme rentrer en lui-même. « Oh ! me dit-il d'un « air moins échauffé, cela n'est pas tout à fait nécessaire ; don- « nez-moi votre papier, et quand je l'aurai vu, j'en dirai mon « sentiment à qui il appartiendra. Cependant vous n'avez qu'à « revenir dans deux jours pour ravoir votre cahier. » Il me le rendit effectivement autour de ce temps-là, mais sans entrer davantage en aucun raisonnement avec moi ; et depuis cela je ne l'ai pas revu.

Je viens présentement à ma comparution devant M. Grandin ; ce qui se passa entre lui et moi fut encore une toute autre scène. Il ne me garda mon papier que deux jours, et me dit, lorsque

je l'allai reprendre au bout de ce terme, qu'après tant de révisions précédentes, il ne falloit pas s'étonner s'il n'avoit pas trouvé là grand sujet de critique. « Seulement, me dit-il, je ne
« comprends rien à deux dates qui se contredisent dans votre
« ouvrage, et je ne conçois pas comment ces messieurs qui
« m'ont précédé ne vous en ont rien dit. — Monsieur, lui ré-
« pondis-je, sans la considération de ce silence dont vous parlez
« par rapport à ces messieurs, votre objection me mettroit
« dans une terrible peine, puisque je serois très mortifié de me
« voir surpris en contradiction; mais encore, Monsieur, s'il
« vous plaît, ayez la bonté de me faire voir en quoi donc je puis
« m'être contredit? — Eh! Monsieur, me dit-il, vous faites
« mourir saint Denis vers l'année de Jésus-Christ 91, et près
« de 160 ans depuis cela, savoir en 249 et 250, vous le faites
« évêque de Paris! » J'avoue que ce fut un grand bonheur pour
moi, qui ne suis pas toujours maître de mes premiers mouve-
ments, de ce qu'il ne m'arriva pas d'éclater de rire. Nonobstant
ma confiance en ce que ces autres messieurs ne m'avoient rien
dit sur la matière, je ne laissois pas d'être un peu en peine;
mais quand je vis à quoi tout cela aboutissoit, le calme se remit
dans mon esprit, et je me contentai de hausser les épaules en
moi-même, puis prenant la parole : « Véritablement, Monsieur,
« dis-je à M. Grandin, je ne vous attendois pas là; j'avoue que
« vous m'aviez un peu alarmé, mais me voilà tout remis. —
« Comment l'entendez-vous donc? me dit-il, et par quelle dé-
« faite pourriez-vous sauver la contradiction dont je parle? Un
« homme à qui vous n'attribuez aucun miracle de résurrection,
« peut-il être évêque 160 ans après sa mort? — Non, sans
« doute, lui dis-je, cela ne sauroit arriver à un seul et même
« homme; mais vous ne me niez pas, je pense, Monsieur, que
« cela ne soit très possible à l'égard de deux hommes diffé-
« rents? Le saint Denis que je dis mort en l'an 91 de Jésus-
« Christ était Denis l'Aréopagite, et celui que je fais évêque de
« Paris n'avoit aucune relation avec Athènes et son Aréopage.

« — Oh ! mais, me répondit M. Grandin, nous sommes en pos-
 « session de croire que le premier évêque de Paris était saint
 « Denis l'Aréopagite. — Monsieur, lui dis-je, je ne veux point
 « alléguer de prescription contre votre possession ; mais je vous
 « dirai seulement qu'afin que des possesseurs puissent éviter
 « la prescription, il faut que leur possession soit de bonne foi ;
 « or, vous savez bien que ce ne sont pas ceux de ma religion
 « seulement qui sont de l'avis que je soutiens, et que des plus
 « habiles de vos propres docteurs, comme par exemple M. de
 « Launoy et une infinité d'autres que je pourrais nommer,
 « tiennent hautement ce parti. » Nous nous séparâmes là-dessus
 sans pousser la chose plus loin, parce que sans doute M. Grandin n'avoit fait naître cet incident que pour me tendre un piège, et voir si je ne serois point quelque homme aisé à déferer. En quoi j'eus le bonheur de lui faire sentir qu'il n'avoit pas tout à fait trouvé son compte dans l'entretien qu'il avoit eu avec moi.

Pendant que nous agitions tout ce que dessus, MM. les examinateurs de Sorbonne et moi, M. le duc de Montausier, à qui j'avois fait savoir toutes ces diverses allées et venues, me fit l'honneur de m'écrire pour me témoigner l'impatience où il étoit de voir l'effet que tout cela produiroit. Voici sa lettre :

« Ce 28 novembre 1677, à Saint-Germain.

« Je suis bien aise que M. l'archevêque de Paris ait trouvé
 « bon que vous missiez vos Tables entre les mains des docteurs
 « préposés à l'examen des ouvrages, pour les corriger. Je ne
 « doute pas qu'après la correction elles ne soient fort utiles au
 « public. Ainsi je souhaite que vous ayez bientôt l'approbation
 « dont vous avez besoin et la permission de donner votre ou-
 « vrage ; et je désire encore plus de vous témoigner solidement
 « quelle est la considération que j'ai pour vous.

« MONTAUSIER.

« P. S. Je vous prie de me faire savoir le succès de votre
 « affaire quand la correction sera faite. »

Ce succès fut fort différent de ce que M. de Montausier et moi en attendions. J'avois rendu compte à l'archevêque de tout ce qui s'étoit passé entre les examinateurs et moi. Il me dit qu'il les appelleroit incessamment auprès de lui, ensuite de quoi il ne manqueroit pas de parler au roi, et qu'il feroit savoir à M. de L'Angle tout ce qui en seroit résulté. Je dis cela dès aussitôt à cet illustre ami qui, au bout de deux jours, ne manqua pas de l'aller voir ; et au sortir de l'archevêché il vint chez moi qu'il trouva à table avec ma femme. Dès en entrant, son air triste me fit connaître, avant qu'il parlât, que toutes nos espérances étoient perdues (1), et rien n'étoit mieux conjecturé. « M. l'archevêque parla hier au roi, me dit M. de L'Angle, mais Sa Majesté lui a paru inflexible. Montausier, « lui dit ce prince, m'a déjà importuné plusieurs fois à ce sujet-
« là ; c'est une affaire qui a trop fait de bruit pour pouvoir être
« r'habillée, quelque pièce qu'on y pût coudre ; qu'on ne m'en
« parle plus. » Ma femme, là-dessus, comme bien moins disposée que moi à tout événement, s'abandonna aux pleurs. M. de L'Angle la consola autant qu'il put, et s'en retourna chez lui, un peu remis de la douleur que les cris de ma femme lui avoient causée, par la considération du parti plus raisonnable qu'il voyoit que je prenois, et dont il me témoigna sa satisfaction. Ainsi je songeai à prendre d'autres mesures.

M. Claude (2), qui fut des premiers à qui je fis savoir le méchant biais que mon affaire avoit pris, s'en entretint peu de jours après avec M. le marquis de Ruvigny, à qui il étoit allé rendre visite tant pour d'autres sujets que principalement pour celui-là, qui lui tenoit fort au cœur. J'avois déjà, depuis quelque temps, l'honneur d'être connu et aimé de M. de Ruvigny (3) ;

(1) *N. B.* Toutes les apparences sont que l'archevêque nous avoit joués, M. de L'Angle et moi. [*Note de l'auteur.*]

(2) Jean Claude, l'adversaire bien connu de Bossuet. (Voir sa biographie dans la *France protestante* de MM. Haag.)

(3) Il doit être question ici du premier marquis de Ruvigny, nommé par le roi, en 1653, député général des Eglises réformées de France et ambassadeur de

ces deux messieurs convinrent qu'il me falloit procurer quelque poste sortable en Angleterre; et comme il n'y avoit guère que M. le comte de Sunderland avoit prié M. de Ruvigny de lui choisir quelqu'un pour être gouverneur de milord Spencer, l'aîné de ses fils, M. de Ruvigny lui écrivit aussitôt pour m'obtenir cet emploi. Une affaire proposée par une personne telle que M. de Ruvigny ne pouvoit pas manquer; ainsi j'eus bientôt commission pour passer la mer, et me rendre à Whitehall, où le comte et la comtesse faisoient leur demeure ordinaire par une politique de cour, laissant toute leur famille et le gros de leurs domestiques dans leur belle terre d'Althorp (1), province de Northampton, et à 50 milles de Londres. Ce lieu seigneurial est fort ancien, mais le bâtiment est à la moderne, du moins pour ce qui regarde le château; car en y mettant les ouvriers, on conserva tous les édifices de la basse cour. Ce fut le dernier comte de Sunderland (Robert Spencer, II^e du nom), si distingué par son esprit et sa politique sous les rois Charles et Jacques seconds, qui, après la mort de son père Henri, et ne faisant que sortir de dessous la tutelle de sa mère (Dorothée

Louis XIV à la cour de Jacques II, en Angleterre. (Voir Benoît, *Histoire de l'Edit de Nantes*. T. III, p. 161.)

(1) La terre d'Althorp appartenait à la famille des Speneer depuis le règne de Henri VII; Robert I^{er}, lord Speneer, en avoit été le premier propriétaire; son fils Guillaume lui succéda en 1627, et la terre passa quelques années plus tard, à son petit-fils, Henri Spencer. Ce dernier fut créé comte de Sunderland, après la bataille d'Edgehill en 1642; mais il ne jouit guère de son nouveau titre, car la même année il fut tué au combat de Newbury. De son mariage avec Dorothee Sydney, fille de Robert, comte de Leicester, naquit Robert II, comte de Sunderland, dont il est question dans ces Mémoires.

Robert II fit plusieurs fois partie du conseil, sous les rois Charles II et Jacques II. L'historien anglais Hume l'accuse d'avoir fait preuve d'une grande souplesse de caractère et d'avoir plié sa conscience politique aux exigences du moment. Il mourut en 1702. Son second fils Charles lui succéda et épousa une des filles du célèbre duc de Malborough; Charles Spencer, deuxième du nom, fils de Charles I^{er}, devint, au droit de sa mère, duc de Malborough. La terre d'Althorp passa à une branche cadette; John Spencer, créé en 1765 comte Spencer et vicomte d'Althorp, en étoit le possesseur à cette époque. (*Britannia, or a chorographical description of the flourishing Kingdoms of England, Scotland and Ireland*, by William Camden. Edition de 1789.)

Sidney), fit abattre l'ancien château, pour en construire un autre à la manière d'aujourd'hui. Afin d'avoir plus tôt fait, il y fit mettre le feu pendant toute une nuit, ne se pouvant donner la patience d'une démolition ordinaire, qui auroit retardé sa satisfaction d'une quinzaine de jours. Il fut même lui seul l'architecte de son nouvel édifice, comme étant un seigneur qui avoit orné son esprit de plusieurs belles connaissances dans les plus nobles arts, et c'est de lui-même que je sais qu'il dressa le plan dont je parle.

Après avoir donc eu l'honneur de saluer le comte et la comtesse à Withehall, dès le moment de mon arrivée à Londres, je fus au bout de deux jours conduit par un de leurs gens à Althrop par la diligence de Northampton (1), où j'arrivai le soir assez tard, de sorte que je ne vis Althrop que le lendemain; mais comme il y avoit pour une bonne heure de chemin, j'y arrivai avec mon conducteur, vers les neuf heures du matin, sur deux bons chevaux qu'on avoit eu le soin de nous faire venir. Je ne saurois mieux décrire ce que je trouvai à Althrop et la manière agréable dont j'y fus reçu, que par une lettre que, dès le lendemain de mon arrivée, je me donnai l'honneur d'écrire à madame la comtesse, et que je rapporte ici pour éviter des redites.

« Madame,

« Je manquerois à mon devoir si je tardois plus longtems
 « à vous rendre compte de tout l'honneur que j'ai reçu à Al-
 « throp. Ce ne sauroit être, Madame, qu'un effet de quelque
 « forte recommandation renfermée dans la lettre dont vous
 « m'aviez chargé, et je vous en rends mes très humbles actions
 « de grâces. Je crois aussi, Madame, ne vous devoir pas de
 « moindres témoignages sur les beautés de votre maison. Elles
 « sont telles que j'ai cru voyager dans quelque ile enchantée,
 « et me trouver au pays des métamorphoses, à plus forte rai-

(1) Espèce de *carrosse de poste*, faisant 50 lieues (sic) de France par jour. [Note de l'auteur.]

« son lorsque, entrant dans le palais même, puisqu'on ne sa-
 « roit appeler autrement une si magnifique demeure, je l'ai
 « trouvé habité par un petit héros et deux nymphes ; je dis
 « plus, madame, car milord Spencer m'a paru un grand Apol-
 « lon et mesdames ses sœurs de jeunes déesses. J'ai été charmé
 « de leur beauté à tous, de leur sagesse, de leur savoir et de
 « leur esprit ; et ce n'a pas été sans beaucoup de surprise que
 « j'ai trouvé tant d'avancement en si peu d'âge. La douceur du
 « frère m'a particulièrement plu ; et comme je serois moi-
 « même le premier martyr de ma sévérité, s'il falloit que j'en
 « eusse, j'ai été bien aise de trouver des inclinations confor-
 « mes aux miennes dans mon illustre pupille. Ce sont là, ma-
 « dame, les principales choses que j'ai cru être obligé de vous
 « dire, et auxquelles vous me permettrez, s'il vous plaît, d'a-
 « jouter l'humble protestation que je fais à vous et à milord,
 « de mon éternel attachement et du profond respect avec le-
 « quel je suis,
 « Madame, etc.

« Ce ... mai 1677. »

Environ quinze jours après mon arrivée, milord et sa femme vinrent faire un tour à leur terre, où ils s'enquirent de moi, comment je m'y trouvois, et de leurs gens tout de même comment ils se trouvoient de moi ? Il n'y eut que marques de contentement de part et d'autre, et un matin que milord m'avoit pris pour nous promener dans le parc, il me fit quelques questions sur les matières auxquelles j'occupois les heures de son fils ; il fut fort satisfait du compte que je lui en rendis, et me dit obligeamment qu'il n'en demandoit même pas tant de moi. Entre autres, il me dispensa de mes soins pour la langue grecque. Mais il y eut un article où nous arrêtàmes, sur lequel il me témoigna un sentiment si particulier, que je ne puis jamais m'en souvenir sans un renouvellement d'admiration sur le génie anglais, sur l'entêtement où se trouve cette nation en ce qui est de sa préférence à toutes les autres, et sur le mépris

qu'elle affecte généralement pour elles toutes, mais principalement pour la française. Voici ce que c'étoit.

Dans la crainte où j'étois que milord ne s'accommodât pas entièrement de mon peu de pratique dans la langue anglaise, je lui dis que je m'y appliquois fort aux heures de loisir que me pouvoit laisser mon principal attachement auprès de son fils, et que je ne désespérois pas d'y montrer quelque avancement avant qu'il fût peu. « Oh ! me dit-il aussitôt, ce n'est pas ce que « j'attends de vous ; c'est, au contraire, ce que j'appréhende-
« rois plus que je ne le désirerois ; mon dessein est que tous
« mes enfants, et principalement mon fils (1) et ma fille aî-
« née (2), ne parlent que français avec vous et vous avec eux.
« — Cela est bien glorieux pour la langue française, milord,
« lui dis-je, et... — Oh ! ne vous y trompez pas, interrompit-il
« aussitôt, ce n'est pas une grande estime que nous faisons
« de cette langue et de ceux à qui elle est naturelle ; car, au
« contraire, nous méprisons et la langue et la nation ; mais
« c'est que nous ne voulons pas qu'il soit dit qu'ayant à la
« parler quelquefois nous y faisons des fautes, encore moins
« que nous l'ignorons, toute méprisable qu'elle nous est. » J'a-
voue qu'à une telle ingénuité mon étonnement fut tel que je
ne jugeai pas à propos d'en rien témoigner. Nous changeâmes
bientôt de discours, et milord ne laissa pas de me faire beau-
coup d'honnêtetés.

Il ne demeura là que trois jours, après lesquels sa femme et lui retournèrent à Londres, c'est-à-dire à Whitehall. Au bout d'environ deux mois, le comte, fut envoyé ambassadeur extraordinaire en France, et cette conjoncture donna lieu à ce

(1) Il y avoit bien encore un autre fils qui est le comte de *Sunderland* d'aujourd'hui ; mais il n'étoit pas à Althrop. Et pour ce qui est de l'aîné (mon élève), il mourut depuis, savoir, en 1688, le 15 septembre, et cela à Paris, âgé d'environ vingt-quatre ans. [*Note de l'auteur.*]

(2) Milady *Anne*, comtesse d'Arran, mariée en 1688, à Jacques Douglas, comte d'Arran. [*Note de l'auteur.*]

que j'y retournasse bientôt moi-même ; mais ce départ ne fut pas peu favorisé par une bagatelle qui arriva.

La comtesse étoit idolâtre de son fils, que j'avois bien de la peine à réduire par la trop grande indulgence à laquelle je l'avois accoutumé ; j'en fis quelques légères plaintes à cette dame, qui d'abord se mit dans l'esprit que je n'aimois pas son fils, et dans la pensée qu'elle eut, d'ailleurs, que je ne prendrois pas si fort la balle au bond, elle me mit comme le marché au poing, m'écrivant que, si mon emploi me causoit quelque chagrin, elle ne prétendoit pas me retenir de force. Je ne cherchai pas un plus long éclaircissement, et quittant Althrop par la même voie qui m'y avoit amené, et à quoi la comtesse avoit mis ordre au cas où je la prisse au mot, je repris le chemin de Londres, et me rendis auprès de la comtesse. Elle me parut surprise de ma si prompte arrivée, car elle ne m'avoit écrit de la manière que j'ai insinuée, qu'afin de me ranger plus aisément à tout ce qu'elle voudroit, ce qui n'étoit pas mon dessein ; ainsi je gagnai Paris. J'avois cependant averti de tout par deux lettres, tant le comte que M. de Ruvigny, leur mandant comment les choses s'étoient passées. Ils me répondirent l'un et l'autre ; mais je ne reçus que la lettre de M. de Ruvigny, parce que celle de milord Sunderland avoit été interceptée par la comtesse, qui l'avoit pour ses vues trouvée un peu trop favorable aux miennes, ainsi qu'on le peut inférer de deux ou trois mots qui se trouvoient dans celle de M. de Ruvigny, qui étoit telle :

« A Paris, 27 août 1678.

« Votre lettre, Monsieur, m'a bien surpris, et je ne me serois jamais attendu de recevoir la nouvelle que vous m'avez
 « envoyée. Je vis hier mademoiselle Rou, qui fut témoin de la
 « surprise que je reçus par votre lettre. J'ai vu ce matin M. le
 « comte de Sunderland, qui voudroit bien que la chose ne fût
 « pas arrivée. Il m'a témoigné beaucoup d'estime pour votre

« personne, et il souhaite de tout son cœur que vous rentriez
 « près de son fils. Il vous en écrit, et je crois d'une manière
 « que vous ne pourrez pas le refuser. Il m'a dit le sujet qui a
 « obligé madame sa femme de vous écrire comme elle a fait;
 « c'est qu'après avoir fait à son fils les leçons que vous jugiez à
 « propos, vous n'étiez pas assez souvent avec lui; du reste,
 « qu'elle est très satisfaite de votre conduite. Il est vrai qu'elle
 « aime ce fils plus qu'elle-même, et qu'elle s'imagine souvent
 « que des accidents funestes lui doivent arriver, lorsque l'on
 « n'est pas près de sa personne. Ce sont des tendresses de
 « mère, qui vont quelquefois trop loin; elles sont pardonnables,
 « et il y a un tempérament, que les gens sages y peuvent ap-
 « porter. Milord Sunderland l'est beaucoup et vous aussi; je
 « ne doute point que tout ne s'ajuste par ce moyen. Votre
 « honneur est à couvert, puisque votre mérite est connu et es-
 « timé. Tout ne dépend que d'un peu plus d'assiduité, que
 « vous donnez sans doute, mais qui n'a pas été connue par le
 « passé, comme elle le sera à l'avenir. Si vous ne trouvez rien
 « de mieux, donnez les mains à l'accommodement, puisque le
 « comte de Sunderland vous y convie. Je suis bien aise que
 « vous ayez été arrêté à Londres par une aussi-bonne raison
 « que celle de rendre une visite à M. de Londres; ce devoir si
 « légitime donnera temps à nos lettres d'arriver en vos mains,
 « et de réconcilier toutes choses. Quoi qu'il en soit, soyez assuré,
 « Monsieur, que je vous estime au dernier point, et que vous
 « devez attendre de moi tous les services dont je serai capable.
 « Je suis avec passion et vérité, Monsieur, votre très humble
 « et très affectionné serviteur.

« RUVIGNY. »

Je ne puis me résoudre à sortir d'Althrop sans parler de deux lettres que je reçus avec beaucoup d'agrément : l'une fut de M. le duc de Montausier, qui, me sachant en Angleterre, m'y voulut faire connaître que l'éloignement ne m'avoit pas chassé de

son esprit; l'autre de M. *du Fayon*, écuyer de milord Duras (1) (comte de *Feversham*), et frère de M. *Boisguyot*, attaché depuis longtemps auprès du vicomte de Turenne. Je ne puis mettre ici que la lettre du premier, ne trouvant plus parmi mes papiers celle de l'autre. Je ne m'en trouve privé qu'avec regret, parce qu'elle étoit très bien écrite, et qu'une de moi qui l'avoit précédée, ne la valoit pas à beaucoup près, quelque éloge qu'il en fit, ce qui ne m'empêchera pas de la rapporter ici pour des raisons dont le lecteur n'a que faire. Voici donc premièrement celle de M. de Montausier.

« Ce 6 juillet 1678, à Saint-Germain.

« J'ai eu beaucoup de joie d'apprendre de vos nouvelles par
 « votre lettre du 12^e du mois passé. Vous ne devez pas être
 « surpris des sentiments que j'ai témoigné à mademoiselle votre
 « femme avoir pour vous; car vous savez bien que je vous ai
 « toujours considéré particulièrement, et que je n'ai pas ac-
 « coutumé de changer. Mais cela ne valoit pas la peine que
 « vous m'en fissiez un remerciement. Je souhaite que le voyage
 « que vous avez fait soit heureux, et d'avoir lieu de vous pou-
 « voir faire plaisir en quelque chose. Vous pouvez vous assurer
 « que je n'en perdrai aucune occasion, et que je voudrois bien
 « qu'il s'en rencontrât où je pusse vous marquer que je vous
 « estime, et que j'ai beaucoup de considération pour vous.

« MONTAUSIER. »

Voici à l'égard de M. du Fayon, quelle fut la réponse que je lui fis.

« Je n'ai qu'un moment pour vous remercier de toutes vos
 « bontés, mon très cher Monsieur, et vous voulez bien d'ail-
 « leurs que ce ne soit pas directement à vous que je dise tout
 « ce que je pense de vous-même, il y en a trop, et vous trai-
 « teriez cela d'affectation; cependant ce seroit dommage de
 « profaner des vérités de cette force. C'est donc à M. de Ger-

(1) Voir dans la *France protestante* de MM. Haag, l'article *Durfort*.

« main (frère de M. le Coq) et à mademoiselle des Forges (sœur
 « de madame du Plessis-Rambouillet), à qui je m'adresserai pour
 « cela. Aussi bien leur suis-je redevable de l'honneur de votre
 « amitié et de celle de M. de Boisguiot. Ils m'ont pourtant d'un
 « autre côté fait du mal en cela même, puisqu'ils ont augmenté
 « mes chagrins par la connaissance qu'ils m'ont donnée d'un
 « mérite dont je n'ai joui qu'afin de le perdre aussitôt. Fran-
 « chement je me serois bien passé d'une vue de si peu de durée,
 « puisqu'elle me devoit coûter tant de regrets. C'est acheter
 « les biens un peu trop cher. Je ne vous ai vu que comme on
 « voit les bijoux de la Tour de Londres. Cependant je n'avois
 « pas besoin de cette conformité pour vous regarder comme
 « un trésor. Je ne sais à quoi il tient que je ne vous dise que le
 « jeu n'en vaut pas la chandelle. Pardonnez-moi ce méchant
 « quolibet en faveur de tant de bijoux qu'on ne montre qu'à la
 « lueur d'une bougie (1). Au reste, souvenez-vous, mon cher
 « Monsieur, que vous m'avez promis un voyage à Althrop. Cela
 « me tient fort au cœur ; car je trouverai le terme bien long
 « d'ici à ce que j'aille à Londres. Je suis, etc.

« Rou.

« A Althrop, le ... juin 1678. »

Peu de jours avant l'envoi de cette lettre, j'en avois écrit une de toute autre longueur à mademoiselle du Plessis, aujourd'hui madame Temple (2), qui aussi bien que sa tante mademoiselle des Forges, m'avoit engagé, lors de mon départ de France, à leur faire une ample relation de tout mon voyage. Je ne me

(1) On ne montre en effet ces trésors qu'avec une bougie, parce qu'ils sont dans un lieu fort obscur. Cela peut faire excuser ce qu'il y a ici d'un peu trop plébé (sic). [Note de l'auteur.]

(2) On lit dans le *Dictionnaire* de Chauffepié (article Guillaume Temple) : « Jean Temple, fils du célèbre chevalier Temple, se noya sous le pont de Londres, au mois d'avril 1689, quelques jours après avoir accepté du roi Guillaume la charge de secrétaire de la guerre. Il avoit épousé Mademoiselle du Plessis-Rambouillet, demoiselle française d'une grande piété et d'une vertu distinguée, dont il eut deux filles, à qui le chevalier (qui n'aimait pas la France) donna son bien sous la condition expresse qu'elles n'épouseraient point de Français.

justifierai point ici du *sans façon* avec lequel je la produis en cet endroit. Chacun sait que les personnes les plus graves se donnent de grandes libertés dans ces sortes d'écrits. Voiture et quelques autres héros du bel esprit m'en seroient de bons garants, et à la réserve de ce que je ne puis ni près ni loin me montrer auprès de si grands originaux. Liberté de plume néanmoins pour liberté de plume, et égayement pour égayement, ma relation, quoique nullement comparable aux leurs, pourra être excusée. Quoi qu'il en soit, la voici : les gens de difficile goût n'ont qu'à ne la pas lire.

RELATION DU VOYAGE D'ANGLETERRE

A MADEMOISELLE DU PLESSIS-RAMBOUILLET.

« Mademoiselle,

« Je m'adresse à vous seule pour faire savoir de mes nouvelles à toute votre famille. Il me semble que cette témérité m'est plus pardonnable à votre égard à cause des relations qu'il y a eu entre vous et moi (1), que si je l'eusse portée jusqu'à madame votre mère ou à mademoiselle des Forges. Cependant il me falloit de nécessité faire l'un ou l'autre, ne pouvant résister davantage à la tentation de les remercier en forme de toutes les grâces qu'elles m'ont faites; et je vous avoue même que je n'aurai point de véritable repos tant que je ne les sache informées de ma reconnaissance et de mon respect. Permettez-moi donc, s'il vous plaît, Mademoiselle, de faire ici une digression en leur faveur avant que de m'arrêter à vous seule; la promenade sera un peu longue, mais je vous promets toujours quelque petit mot en passant; car je commence à quitter le sérieux, afin que vous le sachiez, et je vais égayer ma plume à mon ordinaire, moins pour m'épargner la fatigue d'une trop grande contention, qu'à vous celle d'une ennuyeuse lecture. J'ai résolu pour cet effet de diviser ma lettre en trois parties,

(1) Jean Rou avoit donné des leçons à Mademoiselle du Plessis-Rambouillet. (Voir page 793.)

savoir : l'état de mes affaires en ce pays; l'histoire de mon voyage avec le détail de mes divertissements; et enfin le portrait de deux petits amours qui occupent chaque jour une bonne partie de mes heures. J'ai consacré le premier article à madame du Plessis, comme plus conforme, ce me semble, à sa solidité; le second est pour mademoiselle des Forges, dont l'inimitable enjouement demande plutôt un pareil caractère que tout autre; et je vous garde les amours, Mademoiselle, comme vous pouvez croire, fâché seulement de ce qu'il n'y en a que deux, vous qui méritez l'encens et les hommages de tout le cortège de Cupidon.

« Madame du Plessis saura donc que, si un palais enchanté pour demeure, une campagne de jardins naturels pour promenade, de perpétuels festins pour nourriture, guère de peine, et beaucoup de liberté d'action et de vie, étoient des choses capables de réparer la perte de sa vue, rien ne manqueroit à ma félicité. Milord Sunderland, chez qui je suis, est un des plus grands seigneurs d'Angleterre, généreux comme un prince, savant et universel comme un Pic de la Mirande (1), et qui a une bonté pour tous ses domestiques, que l'air fastueux et superbe de la nation ne laisse guère d'ordinaire aux personnes de son rang. Madame la comtesse est un digne assortiment de milord son mari; ses manières sont insinuantes, sa vertu, sa piété, le soin de sa famille et principalement de l'éducation de ses enfants, la parfaite intelligence du monde et des affaires, beaucoup de discernement et de pénétration, et enfin mille autres grandes qualités que vous me dispenserez, Mademoiselle, de vous dire, lui font avoir peu ou point de semblable dans l'enceinte de trois royaumes, et il faut que je traverse la mer et repasse en France pour lui chercher un parallèle; mais en ce cas, je l'aurai bientôt trouvé en madame du Plessis; c'est

(1) Jean Pic de la Mirandole vivait dans la dernière moitié du quinzième siècle; c'est un des hommes les plus remarquables qui aient existé, par la précocité et l'étendue de son savoir.

à peu près un caractère et un tour d'esprit comme le sien, grand, ferme, universel, capable des plus grandes entreprises, et surtout aisé et naturel, en un mot, qui *coule de source* pour rapporter chez vous des termes qui en sortent. Voilà, mademoiselle, quant à mon premier point; ainsi ce qui va suivre est en faveur de mademoiselle votre tante, quoique je continue toujours à vous adresser la parole.

« Pour bien traiter l'histoire de mon voyage, il faut remonter jusqu'à mon départ de Paris, et là-dessus, Mademoiselle, vous ne manquerez pas de vous imaginer qu'un homme qui vous avoit tant promis de choses, ne vous laissa point sortir de sa mémoire? Rien moins que cela. Je suis de bonne foi. La première chose que je fis fut de vous oublier. A quoi bon se faire un magasin d'ennui par des réflexions terrassantes sur le malheur de ses pertes? Mais, hélas! que cette précaution fut inutile! Vous revîntes bientôt à mon imagination que vous aviez si bien remplie, et cette triste idée de votre absence, jointe à une pluie continuelle qui ne me quitta point depuis Beaumont jusqu'à Abbeville, fut la punition de l'attentat commis contre vos droits. Le passage de Calais à Douvres augmenta encore mon supplice, et la vue de ce terrible élément dont j'avois tant ouï dire de choses, me saisit de crainte, car je ne l'avois jamais vu; je pense, Mademoiselle, qu'il en est ainsi de vous; et en ce cas, vous ne serez peut-être pas fâchée que je vous en fasse une petite peinture. C'est un grand corps, qui va, qui vient, qui est tantôt doux, tantôt furieux, et avec qui on ne sait quelles mesures prendre; sourd du reste et inexorable aux prières, comme les rochers qu'il renferme, et qui, non plus que vous, n'a aucune pitié des cœurs. Ce n'est pas que je ne puisse dire que je tins assez bon contre ses insultes; il ne fit pas assurément sur moi ce que je le voyois opérer sur d'autres, et si quelque chose me fit mal dans le plus fort du trajet, ce fut la pensée de ce qu'il me séparoit de vous. Au reste, ma surprise ne fut pas petite sur la différence que sept heures d'intervalle firent paraître à mon es-

prit entre des figures également humaines ; le lundi à dix heures du soir j'entendois tout le monde et tout le monde m'entendoit ; le mardi à cinq heures du matin, je trouvais bien des animaux faits à peu près comme le reste des hommes, mais ils m'étoient barbares comme des Iroquois ou des Topinambous ; mon oreille distinguoit des sons, mais ma raison ne découvroit point de sens ; c'étoit, en un mot, l'image de ce bouleversement qui surprit autrefois les architectes de la tour de Babel, dont vous savez si bien l'histoire. Quand je pensois demander un verre de vin, on me donnoit une canne de bière, et pour dessert une pipe de tabac. L'étrange chose que de changer ainsi tout d'un coup de langage, de mœurs, de vivre, de relations et d'habitudes ! Bien me prit, mademoiselle, de n'avoir pas été accoutumé à de trop grandes aises pendant ma vie ; je conçois aisément qu'il est dangereux de se délicater trop, et qu'un homme qui n'auroit jamais été nourri que de mets exquis et de vins délicieux, seroit bien surpris de se voir borné sur une route, à une grosse viande mal cuite et à la petite aile. Je ne puis mieux vous expliquer cela qu'en disant que c'est à peu près comme qui se trouveroit réduit à la compagnie des bêtes et des arbres, après avoir goûté la délicatesse de l'entretien de mademoiselle des Forges.

« Après m'être reposé à Douvres quelques cinq heures et diné deux, (car les traites de panse sont longues en ce pays) je pris la poste sur le midi. Mon dessein et celui de mes camarades étoit d'aller coucher le même jour à Londres, quoi qu'il y ait près de vingt-cinq de nos lieues ; mais la fatigue des cinq journées précédentes sur des chevaux de messenger, le trajet de la mer pendant toute la nuit, et une pluie épouvantable qui ne cessa point depuis les quatre ou cinq heures, nous forcèrent de demeurer à Gravesend. Ainsi ce ne fut que le lendemain sur les huit heures du matin que je jouis de la vue de cette superbe ville qui après avoir été ruinée de fond en comble en huit jours, par d'impitoyables flammes, est renée plus magnifique que jamais

de ses propres cendres en l'espace de deux ans. J'aurois mille choses à vous dire de la campagne d'Angleterre qui est un jardin perpétuel, chaque héritage étant partagé par des haies vives dont la verdure des feuilles et l'odeur de la noble épine et des rosiers de buisson, joints au chant de plusieurs oiseaux, récréent tout à la fois deux ou trois sens. Mais je suis appelé à la description d'un autre spectacle, savoir : dix ou douze mille mâts qu'on aperçoit sur la droite six lieues avant que d'arriver à Londres, et qui sont portés par autant de vaisseaux qui couvrent la Tamise depuis là jusqu'au pont, faisant comme une espèce de forêt sur les eaux, qui la rendent toute flottante, ce qui, joint à tout le reste de l'attirail maritime, comme les voiles, les banderoles, les cordages, l'artillerie et la charpente, donne une idée assez agréable de toute cette pompe de la mer qui, comme dit Voiture, est si belle quand on ne la voit que du rivage.

« Je ne fus pas plutôt arrivé à Londres, que changeant les crottes et la barbe de six journées de voyage contre un rafraîchissement de toutes choses, j'allai déjeuner avec deux anciens amis que j'avois d'abord fait avertir de ma venue. Je passai la matinée avec eux à confronter du vin de Canarie avec plusieurs autres de toute sorte ; l'après-dînée fut employée en la visite de deux ou trois belles de la connaissance de mes amis, avec qui j'allai à la comédie que j'entendis aussi peu que j'avois fait toute leur conversation, et je passai les deux jours suivants à écrire quelques lettres ou à rendre les visites que je devois à M. de Ruvigny le fils et à milord Sunderland. Le samedi septième de mai, j'allois voir la synagogue des juifs, où je vis l'ordinaire de leurs cérémonies. Ce qui me parut de plus singulier est que tous les hommes jusqu'aux petits garçons qui sont hors de ce que nous appellerions la bavette, se voilent la tête, dès qu'ils ont pris place, d'une grande tavayole blanche, qu'ils mettent par-dessus leur chapeau, lequel ils n'ôtent ni en entrant ni en sortant, non plus par révérence à Dieu que par civilité

pour les hommes, ayant sans doute pour cela quelque autre mode, et que le chant de leurs psaumes ou de leurs hymnes se fait par de grands cris sans harmonie, du moins à mon oreille, mais dans une vitesse si précipitée, qu'on croiroit qu'ils se moquent au lieu qu'en effet ils sont là au plus fervent de leur dévotion. Une espèce de sermon prononcé par un gros rabbin à grand front, et qui avoit la mine de n'être pas sans savoir ni sans cervelle, suivit de près cette mélodie, et quand il eut parlé environ une heure, le tout en portugais (ce qui me fit comprendre quelque chose à son discours, à cause de la conformité de cette langue avec l'espagnole), deux scribes qui étoient auprès de lui, allèrent ouvrir une espèce d'armoire en guise d'autel, d'où ils tirèrent deux gros rouleaux de bois doré, sur lesquels étoit entortillé un grand morceau de satin ou de vélin, qu'ils développèrent en l'air à la vue de tout le peuple, lequel y témoigna une grande vénération ; car c'étoient les Tables de la Loi, à ce que me dit un jeune juif italien, auprès de qui j'étois, et qui m'expliqua en sa langue une partie de tous leurs mystères, voyant que j'en témoignois de la curiosité. Le dimanche j'allai à l'église française, au sortir de laquelle je passai à celle des *Coacres* ou *Trembleurs* (1). Ce n'est point une fable que ce que vous avez ouï dire de leurs enthousiasmes et autres bizarres égarements. J'en ouïs deux ou trois se succéder l'un à l'autre dans leurs sermons, selon qu'ils se prétendoient inspirés de l'esprit d'en haut. Ils n'ôtent le chapeau à personne, à l'église, à la maison ni dans les rues, tutoieroient le roi lui-même s'ils avoient quelque chose à lui dire, mais sont d'une fidélité de pa-

(1) Les détails qui suivent sur la secte des quakers, tirés d'un mémoire sur l'état de la religion en Angleterre, en 1659, peuvent donner lieu à un rapprochement curieux :

« Les Quacres ou Trembleurs sont les derniers qui n'ont fait corps que depuis « trois ou quatre ans; on leur a donné le nom de Trembleurs, parce que dans leurs « premières assemblées, ils trembloient et frémissaient comme des enthousiastes, « disant qu'il falloit faire son salut avec crainte et tremblement. » — « Les Trem- « bleurs affectent une plus grande probité et simplicité de mœurs et d'habits que « tous les autres sectaires, et ce qu'ils ont de plus particulier dans l'extérieur.

role si inviolable dans toutes leurs affaires, que j'ai ouï conter d'un d'entre eux qui avoit été condamné à être pendu pour quelque meurtre dans une dispute, qu'ayant obtenu la permission d'aller à sept ou huit lieues pour quelque chose qui regardoit sa famille, sous la caution d'un de ses amis qui se fit fort de le représenter à terme en l'une ou en l'autre personne, l'heure de la courte-haleine étant survenue avant qu'il fût de retour, l'autre consentoit déjà de payer pour lui, qui, ayant à la fin terminé ses affaires, prit la poste et creva deux chevaux pour aller délivrer son compagnon.

« Midi ayant sonné au sortir du lieu que je viens de dire, je pris un carrosse pour aller à Whitehall voir dîner le roi; ce que je fis fort à mon aise, quoique encore à jeun, et j'eus tout loisir d'envisager leurs majestés et le duc d'York. Le lundi, j'allai voir l'assemblée du parlement dont je ne vous dirai pas grand'chose, puisque je n'y entendis rien, et que du reste vous savez aussi bien que moi, qu'il est composé de deux chambres, dont la première, qui est la haute, n'est remplie que des principaux seigneurs de la nation tant séculiers qu'ecclesiastiques, qui vont là, les uns en grand'robe d'écarlate par-dessus l'épée, les autres en leurs habits pontificaux; la seconde, qu'on appelle basse ou des communes, est pour les chevaliers et pour les députés des provinces, qui représentent le tiers état ou le corps des bourgeois, lesquels sont presque tous marchands, mais la plupart si riches que, lors de la réédification de Londres, un seul d'entre eux, nonobstant ses pertes particulières dans la désolation publique, fit présent à la ville d'un palais qu'il fit

« outre leur triste contenance, c'est qu'ils soupirent et gémissent souvent, soit par
 « le sentiment de leur propre faiblesse, ou par la réflexion qu'ils font sur leurs pé-
 « chés.» — Ils tutoient indifféremment tout le monde, sans distinction d'âge, de
 « rang, de qualité, et ne veulent pas même se découvrir devant les magistrats de
 « la terre, les réputant tous pour profanes, et la coutume de saluer pour super-
 « stitieuse; enfin, à quelques égards, on peut dire que ce sont comme les capucins
 « ou les chartreux des protestants, autant à plaindre qu'à blâmer.» (*Relation vé-
 ritable et désintéressée de l'état de la religion d'Angleterre en 1659.* Mss. Con-
 rart. Tome XIV de la collection in-fol., à la bibliothèque de l'Arsenal.)

construire exprès pour lui servir de bourse, et qui n'est guère moindre que le Palais-Royal.

« Le reste de la semaine me servit à parcourir les principaux endroits de la ville et ses plus grandes beautés dont je me contenterai de vous alléguer celles-ci : la symétrie et la largeur des rues, l'égalité et l'enjolivement des maisons, que cette nouvelle restauration dont je vous ai parlé rend encore toutes brillantes du rouge et du blanc de la brique et de la chaux ; le règne perpétuel et compassé des balcons dont la moindre boutique est couverte au lieu d'auvent, comme seroit chez nous le palais d'un prince, et qui s'avancant hors d'œuvre dans les rues par une raisonnable saillie, font au-dessous comme un porche qui sert d'abri aux passants contre les pluies fort fréquentes en ce climat ; cinq ou six places, comme la Royale du quartier Saint-Antoine, et qui ne sont composées, comme elle, que de grands hôtels pour les personnes de qualité ; deux ou trois bourses, qui sont à peu près là ce qu'est à Paris notre galerie du Palais ou la foire Saint-Germain ; quantité de belles fontaines ; des figures à cheval, des aiguilles, des obélisques et des colonnes ; et enfin les promenades de la Tamise et du jardin de Saint-James ; les deux édifices de Whitehall et de Westminster, les joyaux de la couronne enfermés dans la Tour, et le cours d'Hyde-Park, toutes choses qui demanderoient chacune une description particulière, si je ne craignois d'abuser de votre patience.

« Au reste, Mademoiselle, je crois que vous me ferez la justice de reconnaître, par la date de mes journées, que j'ai assez bien su les mettre à profit ; mais que cela ne vous surprenne point ; ç'a toujours été là ma méthode, quand j'ai trouvé quelque chose de rare. Du temps que j'avois l'honneur d'être auprès de vous, je ne perdois pas un moment ; je vous étudiois depuis les pieds jusqu'à la tête, mes yeux ne partoient point de dessus les vôtres, et je n'avois pas assez d'oreilles pour tous les oracles qui sortoient de votre bouche. Cependant, je

crois n'avoir plus rien à ajouter à ma description, puisque tout ce que je viens de dire fut suivi de mon départ pour Althrop, d'où je prends la liberté de saluer très humblement mademoiselle des Forges.

« A vous le dé, la belle enfant, car voilà les amours qui me pressent ; sans doute que c'est qu'étant comme nés avec vous, ils ne sauroient vous perdre de vue. Vous êtes peut-être surprise de ce que je vous traite si familièrement. C'est que je prends ma bisque pendant que vous n'êtes encore qu'une jeune demoiselle, mais qui en valez bien une douzaine d'autres ; car un de ces matins, quand quelque seigneur de la haute volée vous aura rendue madame gros comme le bras, vous ne voudrez pas seulement me regarder, bien loin de vous souvenir de m'avoir autrefois fait de la façon. Pour venir au fait, vous jugez bien, Mademoiselle, que ces petits amours dont je veux parler, sont les enfants de milord Sunderland ; cela est vrai aussi, car il ne se peut rien voir de plus aimable ni de plus beau. Le petit Spencer a douze ou treize ans, et milady sa sœur n'en a qu'un de moins que lui. Quoique le premier, tout garçon qu'il est, soit d'une beauté qui pourroit faire l'ornement et la gloire d'une fille, sa sœur en a tant pour sa part, et il est, quant à lui, si rempli d'autres dons plus convenables à son sexe, que je me contenterai de les exalter tous deux par les qualités qui leur sont les plus propres. Le petit milord est bien fait, plein d'esprit, avancé dans ses études au delà de son âge, est déjà à cheval comme un Saint-Georges, et a tant de disposition à toute sorte d'exercices, que quand il est à Londres, le roi et le duc d'York ne lui discontinuent point leurs caresses. Milady Anne est de ces beautés qui semblent créées pour l'anéantissement de toutes les autres. Un misérable brûla il y a 12 ans, en 1666, la capitale ville de l'Angleterre par son imprudence, en sorte qu'il n'y eut que le quartier du roi qui en réchappa ; cette lumière naissante espère d'achever bientôt tout ce qui reste, et laissant là la ville en repos, moins par

égard à sa récente ruine, que parce que la chose est au-dessous d'elle, elle réduira en cendres Whitehall et toute la cour avec la chambre haute du parlement, et mettra le feu aux quatre coins du royaume. Eh bien, Mademoiselle, que dites-vous de ceci? Ce tableau vous a-t-il plu? Oui, sans doute, et ce que vous n'eussiez peut-être jamais pu croire, je gagerois bien que j'ai trouvé le secret de vous faire prendre plaisir à une description d'amour. Voilà ce que c'est : chacun aime son semblable, et de plus vous jugez peut-être de vous-même que ces portraits sont faits d'après vous. Cela est vrai encore; quelque admirables que soient les sujets que j'avois entrepris, je n'aurois pas été si loin, si je n'avois été animé du feu de vos yeux et éclairé des réflexions que je fais incessamment sur votre esprit. Aussi me serois-je laissé surprendre moi-même aux propres coups de mon pinceau, s'il avoit pu atteindre jusqu'à son objet; car quelque chose que je dise, nous en montrez cent fois davantage.

« Et je prendrois pour vous, comme j'ai déjà dit,
Ces miracles d'amour dont j'écris la louange,
Si l'on voyoit en eux éclater le mélange
D'une beauté plus grande et d'encor plus d'esprit. »

Pendant plus d'une semaine que je passai à Londres, depuis le jeudi 18 août que j'y arrivai, jusqu'au 30^e ou environ, que je partis pour Douvres, je vis le docteur Louis du Moulin (1), dont la dame de Varennes, veuve du libraire Olivier de Varennes de Paris, qui se précipita une nuit du haut d'une fenêtre, me procura la connaissance. Ce savant, mais qui étoit d'un caractère tout singulier, me fit de grandes caresses, et croyant m'obliger beaucoup, me dit qu'il avoit traduit toutes mes Tables en anglois à la sollicitation d'un milord qui lui devoit fournir tout l'argent nécessaire pour la gravure, après quoi on les

(1) Second fils du fameux Pierre du Moulin. — Voir une notice sur lui dans la *France protestante*.

donneroit incessamment au public. Je me fis voir au docteur Louis du Moulin fort éloigné (1) du contentement qu'il pensoit me donner, et lui représentai vivement les grandes conséquences à quoi cela tireroit. Il entra dans toutes mes raisons, et me promit, qu'il n'y songeroit pas davantage, comme en effet je n'en ai pas oui parler depuis.

Une autre connaissance que je fis vers ces mêmes jours-là, ce fut celle de M. Louis de Compiègne de Veil (2), savant juif mais converti à la foi chrétienne, et dont deux frères ses cadets avoient aussi embrassé la même religion. L'aîné de ces deux derniers avoit depuis peu fait ce changement en France par les soins de M. de Meaux (3), qui avoit goûté ses talents et son esprit, mais il fut bientôt désabusé des erreurs et des superstitions romaines, aidé sans doute en cela des lumières de son aîné; et c'est de lui dont j'ai parlé dans mon petit livre de *la Séduction éludée*, page 80 (4). Pour ce qui est du troisième des *de Veil*, sa conversion se fit, je crois, en Hollande, où je l'ai aussi connu, et cela dès le temps qu'il étoit pasteur de Spyck (5)

(1) Mon père fit en cela une grande faute, à mon avis; car s'il avoit laissé faire M. Dumoulin, cet ouvrage lui auroit fait honneur et toute la gloire lui en seroit revenue, parce qu'on auroit fait mention du nom de l'auteur de ces *Tables*, au lieu que quelque temps après, les Anglais, voulant absolument avoir un pareil ouvrage en leur langue, le docteur *Tallents* fit les siennes d'après celles de mon père, et ne fit aucune mention de lui. V. ces *Mémoires*. [Note du fils de l'auteur.]

(2) Il se nommoit *Daniel de Veil* du temps qu'il étoit juif, mais lors de sa conversion qui se fit en France, le roi, qui fut son parrain, lui imposa son nom de *Louis* avec le surnom de *Compiègne*, ville où se fit la cérémonie de son baptême. Il étoit natif de Metz, et d'abord suivit la religion romaine, mais embrassa bientôt la protestante en se retirant en Angleterre. [Note du fils de l'auteur.]

(3) Voir sur les deux frères Charles-Marie et Louis de Compiègne de Veil, les détails que donne M. Floquet, dans sa *Vie de Bossuet*. Tome I, p. 284-294, et le *Nouveau Supplément* de Moréri. Paris, 1749. T. II, p. 621.

(4) Rou publia dans sa *Séduction éludée*, et sans l'accompagner de remarques, une lettre de Bossuet à Louis de Compiègne de Veil, avec le titre qui suit:

« Lettre de M. l'évêque de Meaux à un savant Juif retiré en Angleterre, lequel après avoir été converti au christianisme, mais au christianisme romain, avoit enfin quitté cette religion pour embrasser la protestante, ayant été mieux instruit.

(5) C'est une terre appartenant à la maison de Sommelsdyck. [Note du fils de l'auteur.]

près de Goreum. L'ainé de ces trois frères me fit mille honnêtetés chez lui, quand je l'allai voir sur le désir qu'il avoit témoigné à la Varenne de me connaître, et où je voulus le prévenir. Il me régala magnifiquement en la compagnie de son frère et de sa femme, qui étoit une demoiselle française d'un tour d'esprit fort agréable, et qui étoit aussi fort considérée par le savant M. Justel, pour qui elle me donna une lettre, sachant que je partoisi le lendemain. Mais M. de Compiègne me fit un autre régal bien plus considérable que son magnifique repas, en me faisant présent de son excellent traité *De cultu divino*, à la tête duquel il mit un court éloge en ma faveur, mais en très beau latin et que je ne rapporterai point ici, pour éviter l'affectation.

J'arrivai à Paris au commencement de septembre (1678), et dès le lendemain de cette arrivée j'allai à Fontainebleau, où étoient également et M. l'ambassadeur et M. de Ruvigny. Je vis celui-ci le premier afin qu'il me présentât à l'autre; et en effet il me mena aussitôt à son auberge, car tout le monde sait qu'on est là fort à l'étroit quand la cour y est. Son excellence me témoigna tout ce que M. de Ruvigny m'avoit mandé dans sa lettre, touchant le regret que milord avoit eu de tout ce qui s'étoit passé. Si vous aviez pu recevoir ma lettre, me dit-il obligeamment, je ne doute pas que vous ne fussiez retourné auprès de mon fils, vu la pressante instance que je vous en faisois; mais puisque vous voilà ici, il n'y a pas d'apparence de vous renvoyer, puisque ce seroit comme brusquer madame la comtesse, et vous ne voudriez pas apparemment être cause d'une brouillerie entre elle et moi; mais cela ne me fait pas changer de sentiments pour vous. Je vous procurerai un poste bien plus avantageux que celui que vous aviez chez moi; car j'ai dessein de vous faire établir gouverneur d'un des fils du roi. Cela fera assez connaître à tout le monde que je suis plus que content de vous. Mes hommages rendus à l'occasion de tant de bontés et mes très humbles remerciements faits à M. de Ruvigny, je

m'en revins à Paris, où je renouvelai mes anciennes habitudes jusqu'à ce que milord Sunderland fût retourné en Angleterre et eût parlé de moi à Sa Majesté Britannique conformément à ses vues. On en verra l'effet ci-après; et en attendant je dirai à quoi je m'occupai pendant tout cet intervalle.

Une des premières choses à quoi je pensai fut de continuer ma cour auprès de M. le duc de Montausier, et de voir aussi fort assidûment M. et madame de Ruvigny. Je trouvai bien de l'occupation en tous les deux côtés, et pour embarrasser moins ces Mémoires, je commencerai par ce qui regarde M. et madame de Ruvigny.

Ils avoient retiré chez eux une jeune et belle demoiselle de leurs parentes, qui étoit demeurée orpheline de père et de mère depuis peu de temps; et madame de Ruvigny aimoit cette jeune beauté avec d'autant plus de tendresse, qu'elle n'avoit plus de fille parmi ses enfants, et que ses deux fils (1) étant déjà poussés dans le monde, elle se trouvoit dans une espèce de solitude. Cette aimable parente de M. et de madame de Ruvigny étoit la belle mademoiselle de Ciré, morte depuis..... ans, et qui étoit d'un mérite tout singulier, mais dont je ne dirai rien davantage pour cette heure, parce qu'un billet dont j'aurai occasion de parler ci-après la fera assez connaître. Il suffit de dire présentement que madame de Ruvigny, bien loin de se tenir fatiguée des visites assez fréquentes que j'avois l'honneur de lui faire et dans lesquelles, par occasion, il se glissoit quantité de traits sur toutes les parties des belles-lettres en général (choses auxquelles elle prenoit beaucoup de plaisir); bien loin, dis-je, que madame de Ruvigny se rebutât de ces sortes de visites, qui n'étoient tout au plus qu'hebdomadaires, elle m'engagea insensiblement à les rendre journalières. Mademoiselle

(1) On trouve dans l'*Histoire des réfugiés protestants*, de M. Ch. Weiss, T. I, p. 313-316, d'intéressants détails sur la carrière glorieuse des deux fils du marquis de Ruvigny. Voir aussi Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*. T. IV, p. 357; T. V, p. 898.

de Ciré se rendoit exactement dans la chambre de madame de Ruvigny ; dès qu'elle savoit que j'y étois, et que cette dame étoit ou dehors, ou occupée, ou indisposée, il y avoit ordre de me mener à l'appartement de mademoiselle de Ciré, qui me faisant de grandes excuses de la liberté qu'elle prenoit, et les autorisant, en tout cas, de la permission qui lui en avoit été donnée, je connus bientôt que la grande vue de toute la maison étoit que la fête se fit principalement pour mademoiselle de Ciré, et que, sans rien expliquer davantage avec moi, on me la livroit en quelque façon pour écolière. Je redoublai donc mes soins, et ces exercices durèrent jusqu'au temps des nouvelles que M. de Ruvigny reçut de la part du comte de Sunderland touchant ce qu'il avoit fait pour moi auprès du roi d'Angleterre. Mais avant que d'entrer dans ce détail, il est à propos de dire ce qui se passa auprès de M. le duc de Montausier.

Un peu avant le carême de l'année 1679, ces nouvelles d'Angleterre dont je viens de parler étant arrivées et M. de Ruvigny m'en ayant averti, savoir, que mon affaire avoit été arrêtée entre le roi et le comte, qu'incessamment le jeune comte de Northumberland devoit entrer à l'académie, et qu'alors on ne manqueroit pas de m'installer dans le poste promis, je me rendis à Saint-Germain pour donner connoissance de cette affaire à M. le duc de Montausier, qui m'en avoit donné commission dès la parole à moi donnée par milord Sunderland. Il me témoigna d'abord une obligeante surprise du long temps qu'il avoit été sans me voir, et qu'il avoit eu plusieurs fois envie d'envoyer de ses gens chez moi pour savoir si ce ne seroit point quelque fâcheux accident qui en fût cause, et cela non-seulement par l'intérêt qu'il prenoit en moi, mais pour quelque chose qui le regardoit en particulier ; qu'il avoit affaire de moi en une occupation où il ne connoissoit que moi qui lui fût propre. Mais, continua-t-il, la nouvelle que vous m'apprenez et dont je me réjouis pour l'amour de vous, ne s'accomode pas trop avec ce que j'ai en vue ; je n'y trouve, en tout cas, qu'un expédient.

Votre petit homme, selon ce que je recueille de tout ce que vous me venez de dire, ne sera point ici avant les fêtes; pourriez-vous me donner tout ce carême, en venant prendre ici une chambre que je vous ferois donner dans mon hôtel, où vous savez que tous mes petits enfants sont élevés, et où est logé tout le reste de ma maison? Il y a, Monseigneur, lui répondis-je, tant de gloire pour moi dans la proposition dont vous m'honorez, que, quand je n'écouterois que l'amour-propre, je ne pourrois pas y balancer. Vous savez, Monseigneur, que je suis à vous. Le carême ne commencera que la semaine qui vient; ainsi j'aurai, sous le sceau de votre permission, le temps d'aller seulement dire chez moi qu'il ne m'y faut plus attendre désormais jusqu'à ce que Pâques soit passé. M. de Montausier me témoigna la satisfaction qu'il avoit de mon obéissance, et me pria de ne pas oublier la parole que je lui donnois de mon prompt retour. Je revins donc à Paris, et cinq jours après, savoir, le 15^e février (1679), je repris le chemin de Saint-Germain, où m'étant rendu auprès de mon illustre patron pour recevoir plus précisément ses ordres, il me dit que l'affaire pour laquelle il m'avoit demandé, étoit pour mettre en ordre tous les papiers que, depuis dix à onze ans qu'il étoit honoré de la conduite de monseigneur le dauphin (1), il avoit recueillis de ses diverses méditations, pour mieux remplir tous les devoirs d'un si glorieux poste (2). Que tout ce qu'il avoit pu apporter d'ordre à toutes les pensées qui lui étoient venues sur ce sujet ne consistoit qu'en la précaution qu'il avoit eue de mettre chacun de tous ses préceptes dans un quart de papier séparément de

(1) Le duc de Montausier fut choisi, en 1668, pour être gouverneur du dauphin, et continua de remplir ces fonctions jusqu'au mariage du fils du roi, en 1680; il vouloit alors se retirer, mais Louis XIV exigea qu'il conservât auprès du dauphin la même autorité avec le titre de premier chambellan de la chambre de ce prince. Ce ne fut que deux ans après que Montausier se retira tout à fait; il mourut en 1690, à l'âge de quatre-vingts ans.

(2) Le Père Nicolas Petit, dans sa *Vie du duc de Montausier*, nous apprend que le recueil de maximes que ce seigneur laissa par écrit au dauphin, se trouvoit divisée en trois parties : la première, traitant des devoirs d'un prince à l'égard de

tous les autres, afin de les pouvoir transposer, comme on feroit des cartes à jouer, pour les arranger selon qu'il seroit le plus à propos, et d'éviter ainsi la confusion. Qu'il avoit tout une grande cassette remplie de ces papiers-là, auxquels il ne connoissoit plus rien lui-même, et que c'étoit afin que je les examinasse qu'il me souhaitoit auprès de lui. Qu'il s'agissoit de donner une forme raisonnable à tout ce chaos, et que par l'arrangement si bien entendu qu'il avoit remarqué de toutes les diverses matières dont mes Tables étoient remplies, il avoit jugé que j'étois tout propre au débrouillement qui lui étoit nécessaire pour faire un plan uniforme qui pût porter le glorieux titre d'*Education d'un grand Prince*.

J'avoue que je fus un peu surpris de cette proposition. Le cœur ne me manquoit pas, mais je doutois de mes forces, et je le voulus témoigner à M. de Montausier ; mais il ne voulut regarder ce que je lui disois que comme un effet de cette modestie dont M. Conrart m'avoit loué dans sa deuxième lettre. Sans s'arrêter davantage à mes scrupules, il donna ordre sur l'heure à deux de ses valets de pied d'aller quérir sa cassette qu'il ouvrit aussitôt, et où il me parut plus de six à sept mille papiers d'un quart de feuille chaque, comme il m'avoit dit, puis fit aussitôt transporter le tout dans la chambre qu'il m'avoit destinée, et où en même temps l'on me mena.

Comme peut-être on ne se fera pas trop de chagrin à voir de quelle manière je me pris à ce débrouillement du chaos dont j'ai parlé, j'hésite d'autant moins à le mettre ici que j'espère de le dépêcher en peu de mots.

La première chose que je fis, fut de me donner la patience de lire tous ces morceaux l'un après l'autre, et de mettre un titre

Dieu ; la seconde, comprenant ses obligations envers ses sujets, et la troisième prescrivant les règles de sa conduite à l'égard des princes et des Etats voisins.

La première partie de ce dessein paraît avoir été seule exécutée ; « le temps et sa santé, suivant le biographe déjà cité, ne lui permirent pas de mettre la dernière main aux deux dernières parties d'un ouvrage dont il ne s'est trouvé dans ses papiers que des lambeaux détachés et mal assortis. »

à la tête de chaque, lequel titre n'étant que d'un mot ou deux tout au plus, donnoit l'idée de ce que contenait en substance tout ce feuillet. Cela m'épargnoit déjà une répétition de lecture qui, sans cette précaution, n'auroit jamais eu de fin ; et d'ailleurs cela me mettoit en état de ranger sous de certaines classes distinctes tous ces différents matériaux, et ensuite de rapporter le tout au but principal, savoir, à ce glorieux titre d'*Éducation d'un grand prince*. Par exemple (et ce sera là, sans aller plus loin, tout mon débrouillement de chaos), par exemple, dis-je, tout ce grand nombre de méditations ramassées de M. le duc de Montausier se trouvoit ne rouler que sur quatre grands articles : la *religion*, la *morale*, la *politique* et la *guerre*. Ces quatre grandes parties faisoient ma première et plus simple division.

La seconde résultoit d'une subdivision de chacune de ces quatre grandes parties en un certain nombre d'autres ; par exemple, la religion étoit considérée par moi à quatre égards, *Dieu*, *l'Église*, la *conscience du prince*, et les *devoirs du même* à tous ces trois premiers égards.

Dans la morale, je faisois considérer six choses : les *habitudes*, le *tempérament*, les *mœurs*, les *passions*, les *vertus* et les *vices*.

Dans la politique, je faisois entrer la *science de régner*, le *gouvernement* tant en général qu'en particulier, la *conduite du prince* aux deux mêmes égards, et les *préceptes généraux*.

Dans la guerre, je proposois ce qui regarde le *dedans* de l'Etat, ce qui ne le touche qu'au *dehors*, et les *maximes* tant générales que particulières.

Ma troisième subdivision étoit tirée 1^o (et en ce qui est de la religion) de l'article qui regarde *Dieu*, c'est que le prince le serve lui-même ; 2^o qu'il le fasse servir par les autres ; et 3^o qu'il observe tout de même, et qu'il fasse observer ses ordonnances et ses lois.

J'observois la même distribution en ce qui regarde l'article

de la *conscience*, celui de l'*Eglise*, et enfin celui des *devoirs*.

Je m'abstiens de parcourir les trois autres parties de ma première et plus simple division, de peur d'être trop ennuyeux; on les jugera assez de soi-même, en supposant que j'y avois gardé la même économie.

En un mot, tout cela faisoit cinq colonnes tant de divisions que de subdivisions, chacune desquelles se multipliant à mesure qu'on passoit de la première colonne à la seconde, de la seconde à la troisième, et ainsi jusqu'à la dernière et cinquième, il se trouvoit que tous mes six ou sept mille papiers de méditations se trouvoient appliqués à chacun de mes articles de subdivisions, au bout de chacune desquelles je marquois l'endroit où il le falloit chercher. Pour comprendre cela, il faut savoir : 1° que j'avois fait partager ma cassette en quatre carrés, qui faisoient comme autant de boîtes, dont la première étoit pour les choses de la *religion*, la seconde pour celles de la *morale*, et ainsi des deux autres pour la *politique* et pour la *guerre*; 2° que chacun de ces carrés ou boîtes renfermoit un gros *portefeuille*; chaque portefeuille certain nombre de *cahiers*; chaque cahier un plus grand nombre de *sous-cahiers*; et chaque sous-cahier les papiers simples qui étoient tous distinctement numérotés par 1, 2, 3, etc., jusqu'à quelquefois 100, 200, etc., selon que les matières étoient plus ou moins abondantes et étoffées.

Avant que d'aller plus loin, et afin d'aller au-devant du désir que pourra témoigner le lecteur de voir quelque échantillon de tous ces divers préceptes qui occupoient un si prodigieux nombre de papiers, j'estime être assez à propos d'en mettre ici sept ou huit qui me sont demeurés dans la mémoire, et par lesquels on pourra juger de tous en général.

Ces préceptes ou méditations (car les papiers dont je parle ne contenoient pas autre chose) étoient conçus en forme de questions ou d'examen de soi-même, qu'on fait faire au jeune prince, de l'éducation duquel il s'agit. Par exemple :

SUR CE QUE LES ROIS ET PRINCES SOUVERAINS NE DOIVENT POINT ATTENDRE D'ÊTRE SOLLICITÉS POUR FAIRE DU BIEN A TOUT LE MONDE.

1^{re} QUESTION, ou *Examen de soi-même.*

« S'il ignore que Dieu a mis les rois dans les Etats pour y faire du bien et y répandre des grâces sur tous ceux qui en ont besoin, comme il a mis le soleil dans le monde pour éclairer, et afin de répandre des biens sur toutes les créatures; et que, comme le soleil n'attend pas d'être prié et sollicité par les vœux des hommes pour se lever et leur fournir sa lumière pour les conduire, les rois ne doivent point attendre non plus d'être priés, sollicités ni pressés, pour aider, soulager et gratifier leurs sujets; mais il suffit qu'ils en connaissent les besoins, pour leur être utiles et pourvoir à leurs nécessités? »

2^e QUESTION, etc... *Sur ce que le prince ne doit pas discontinuer l'exercice des bienfaits.*

« S'il ne comprend pas que les bienfaits d'un prince font sur ceux qui les reçoivent le même effet que la pluie sur la terre, lorsque y tombant doucement et souvent, elle la rend fertile; mais avec quelque abondance qu'elle tombe, encore que les champs soient entièrement abreuvés, si elle ne recommence fréquemment, et qu'elle les laisse longtemps exposés au hâle du soleil et du vent, la sécheresse y cause la stérilité, les collines et les campagnes ne produisent ni fruits ni fleurs, et ne se souviennent plus de la pluie ni du ciel même qui les avoient si abondamment arrosées. De même un prince a beau donner avec excès, s'il ne renouvelle souvent ses grâces, le cœur humain porté à l'ingratitude, oublie les grands biens passés, et ne produit pas la moindre marque de reconnaissance? »

3^e QUESTION, etc... *Sur ce qu'il doit, comme Dieu, faire du bien à tous ses sujets.*

« Si dans l'épanchement des grâces et des biens dont se doivent ressentir ses sujets, il n'a point quelque réserve, et n'est point avare envers ceux dont il ne peut recevoir aucune reconnaissance, et qui sont inutiles à son service, et s'il ne fait pas réflexion au contraire, qu'étant le lieutenant de Dieu dans son royaume et l'y devant représenter, il est obligé de faire du bien à tous, de donner sa protection généralement à tout le monde, de faire tomber ses grâces et les influences de sa bonté de tous côtés et sur tous; d'en faire part aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches, aux faibles comme aux puissants, aux éloignés comme aux plus proches; ainsi que Dieu départ son soleil, ses pluies et ses rosées aux montagnes comme aux vallées, aux bois comme aux prairies; procure l'abondance et la fertilité aux blés, aux vignes, aux fruitiers des méchants comme à ceux des bons; donne la naissance, la vie et la subsistance aux uns comme aux autres, etc., mais toujours avec prudence, égard, justice, poids et mesure, et selon qu'il est à propos pour sa gloire et pour le bien du monde ?

4^e QUESTION, etc... *Sur ce que les auteurs de révoltes sont seuls punissables, et non pas tous les complices.*

« S'il se met bien dans l'esprit que les auteurs des soulèvements et des rébellions, et les personnes puissantes qui y sont entrées, sont principalement et même uniquement ceux qu'il faut châtier, mais non pas tous les complices, et cela pour l'exemple seulement, parce que ce sont toujours les premiers qui sont cause du mal, les peuples étant comme la mer, et eux comme les vents, celle-ci demeurant toujours tranquille si ceux-là ne remuent? »

5° QUESTION, etc... *Sur ce qu'il doit répandre en bienfaits sur ses sujets tout ce qu'il tire d'eux par les subsides.*

« S'il ne prend pas plus de plaisir à faire du bien qu'à en recevoir ; et s'il ne trouve pas que c'est une marque de la faiblesse et de l'impuissance des rois, que d'avoir besoin du secours de leurs sujets pour pouvoir faire du bien aux autres, et pour subsister eux-mêmes ; mais puisque une nécessité indispensable et attachée au salut de l'Etat, les oblige à se servir de ce secours, s'il ne croit pas du moins être obligé d'en user comme la mer, qui rend à la terre par des conduits souterrains toute l'eau qu'elle reçoit d'elle par les ruisseaux et par les rivières ; et faire de son épargne comme le soleil fait des nues, lorsque après les avoir formées des vapeurs qu'il attire de la terre, il les lui rend toutes avec un avantage pour elle par des pluies douces et fécondes qui la rendent fertile? »

6° QUESTION, etc... *Sur les devoirs à quoi l'obligent les qualités d'HOMME, de ROI et de CHRÉTIEN.*

S'il ne se ressouvient pas incessamment qu'il est HOMME, ROI et CHRÉTIEN, et s'il ne se représente pas en toutes occasions à quoi ces trois qualités l'obligent ; savoir celle d'HOMME à être humain, bon, doux, compatissant à tous les hommes, à regarder leurs infirmités comme y étant sujet, et que par sa nature il n'est point au-dessus d'eux, etc. Que la qualité de ROI l'oblige à considérer qu'il est établi pour régir et gouverner les autres, pour les protéger, les défendre, leur faire justice, les rendre heureux, etc. Et la qualité de CHRÉTIEN l'oblige à connaître, à aimer et à servir Dieu, à le faire honorer par les autres, à venger ses injures, à prendre sa cause en main, à bannir l'impiété, à faire fleurir la religion, à reconnaître les grâces qu'il a reçues de lui, à en bien user, etc. ? »

7^e QUESTION, etc... *Sur ce qu'il doit imiter Dieu, dont il est le lieutenant dans son Etat.*

« S'il ne tient pas pour la plus grande prérogative que lui donne la royauté, de ce qu'elle le fait lieutenant de Dieu dans son État, et une de ses images en terre ; et si pour mériter cet honneur, il n'essaye pas d'imiter le vrai Dieu, tout bon, tout sage, tout libéral, tout bienfaisant, gouvernant le monde par ses soins et par sa providence, toujours veillant pour la conservation des siens ; ou bien s'il veut prendre pour modèle le dieu des épicuriens, toujours oisif et endormi, sans soin et sans action ; ou les dieux des poètes, adultères, incestueux, ivrognes, voleurs, trompeurs, fourbes, violents, ravisseurs, jaloux, envieux, malfaisants, et adonnés à toute sorte de vilenies, de vices et de crimes ? »

8^e QUESTION, etc... *Sur ce qu'il doit, comme Dieu, recevoir les prières des misérables.*

» S'il n'est point persuadé que, comme il est le lieutenant de Dieu dans son État et qu'il l'y représente ; son palais doit être, comme les temples, toujours ouvert aux prières et aux vœux des misérables, qui viennent se prosterner aux pieds des autels ; et qu'il doit défendre que ses gardes et ses huissiers n'en empêchent l'entrée aux gens qui viennent réclamer sa justice, implorer sa protection, demander ses grâces, et chercher les remèdes nécessaires à leurs misères ? »

9^e QUESTION, etc... *Sur ses égards pour la cour de Rome.*

« Si quand le pape et les évêques demeurent dans les bornes ecclésiastiques, et ne se mêlent que des choses qui regardent la foi et la religion, il n'a pas pour eux un très profond respect et une obéissance filiale ; mais si dans les affaires de religion ils veulent mêler de la politique humaine, et se conduire par ses

règles, changeant leur crosse en sceptre et leur tiare en casque, il ne les considère pas comme des personnes séculières, et le pape comme un prince temporel, et s'il n'agit pas contre eux comme avec tous les autres hommes ? »

Dès le samedi matin, quatrième jour de mon commencement de travail, c'est-à-dire le 18^e février, ayant résolu de partir immédiatement après dîner pour retourner à Paris, et assister le lendemain aux exercices ordinaires de Charenton, je me rendis dans la chambre de M. le duc de Montausier, à qui je fis voir les titres que j'avois mis à la tête de tous ses papiers, et lui dis l'usage que j'en prétendois faire, et quel étoit, en un mot, le plan que je m'étois formé dans l'esprit. Il entra d'abord dans toutes mes vues, et je vis bien que ce projet ne lui déplaisoit pas. « Voilà encore plus que je n'espérois, me dit-il, « et j'ai grande impatience de voir tout cela exécuté. — « Désormais, Monseigneur, lui dis-je, je crois vous le pouvoir promettre ; car de la manière que je l'ai déjà dans la tête, « je vois bien que s'il plaît à Dieu j'en viendrai à bout. Je « pars après dîner si vous m'en donnez la permission, et lundi « je mettrai les fers au feu pour ne discontinuer plus, les « dimanches exceptés, car j'espère d'être ici dès 10 heures du « matin. » M. de Montausier parut surpris et me demanda si, ne pouvant lui donner que les cinq ou six semaines dont nous étions convenus, je ne voulois pas, au moins, les lui donner entières, et si je me faisois un si grand scrupule de manquer ce peu de dimanches? — « Monseigneur, lui dis-je, vous savez « que Dieu a bien voulu nous abandonner six jours des sept « que chaque semaine contient, mais qu'il s'est réservé le « septième, afin que nous le lui consacrons. Vous y obéissez « tout le premier, Monseigneur, avec beaucoup d'exactitude ; « trouvez bon que j'en use de même. » Il ne résista pas, et me recommanda seulement de ne pas manquer du moins à revenir. Je le fis, et un exprès m'ayant été dépêché sept semaines après, savoir le mercredi 11^e avril, par M. le marquis de Ruvigny, pour

me rendre auprès de lui et de monsieur l'envoyé extraordinaire Savile (1) (dont le dernier avoit reçu du roi son maître l'ordre de mon installation), je fis voir ma dépêche à M. de Montausier, mais en lui déclarant que j'avois résolu de prier M. de Ruvigny de m'obtenir un délai de quinze jours, jusqu'à ce que j'eusse achevé ce qui me restoit à faire à Saint-Germain. « Ne faites point cela, me dit obligeamment M. de Montausier; jusqu'ici je n'avois point laissé sortir ma cassette d'auprès de moi, et c'est pour cela que je vous avois demandé de venir demeurer ici. Mais je me fie entièrement en vous; emportez-la, mais gardez-la, je vous en prie, le moins que vous pourrez. »

Je retournai donc dès le même jour (mercredi 11^e avril) à Paris; et deux jours après M. Saville me fit l'honneur de me venir prendre chez moi, et me mena à l'académie de Coulon, où le comte de Northumberland étoit déjà entré depuis quelques jours. Ce jeune seigneur étoit près de monter en carrosse pour aller à l'opéra, sous la conduite de son écuyer (le sieur de la Chénaye), qui dès lors le remit entièrement à la mienne. J'avois, dès la veille, été mené chez la duchesse de Cleveland, mère du comte, par un gentilhomme de M. de Ruvigny, pour recevoir son agrément et ses ordres, et elle me fit assez d'honnêtetés, quoiqu'il m'ait toujours paru depuis, qu'elle ne me voyait dans mon poste qu'avec chagrin. On en verra bientôt les raisons.

Je m'étois déjà expliqué avec M. Savile, et même avant lui avec M. de Ruvigny, sur les principes et les pratiques de la communion dans laquelle je devois élever mon royal pupille; car on m'avoit fait entendre que je ne devois mon choix qu'au désir qu'avoit Sa Majesté Britannique d'attirer sur son fils les faveurs du Parlement, et d'obtenir pour lui un apanage, en le

(1) Il eut peu de mois après le brevet d'ambassadeur, et étoit frère du marquis d'Halifax (*George Savile*). Il mourut à Paris en octobre ou novembre 1687, universellement regretté. [*Note de l'auteur.*]

faisant élever dans la religion réformée et en lui donnant pour gouverneur un homme qui s'étoit si fort distingué par son attachement au protestantisme (1). Ces messieurs m'avoient dit positivement que je n'avois rien à craindre sur ce sujet, et qu'au contraire, ne fût-ce que par un principe de politique, c'étoit justement ce qu'on attendoit de moi.

Etant affermi là-dessus, je vins à réfléchir sur un inconvénient qui se présentoit, par opposition à mes vues. Comme mon petit homme étoit tout nouveau venu à l'académie et n'étoit encore qu'à peine meublé, il n'avoit point eu jusque-là d'équipage. Les carrossiers, les bourreliers et selliers avoient véritablement été mis en train, et notre écuyer ne parloit que de la peine qu'il avoit à trouver des chevaux comme il les falloit; mais enfin cela ne pouvoit pas encore réussir de plusieurs semaines. Cela me fit soupçonner que peut-être y avoit-il quelque chose de caché là-dessous, et j'en fis confiance à M. Savile, qui voyoit presque tous les jours la duchesse, et qui ne s'éloigna pas de mes sentiments. Il parla donc à cette dame de l'embaras où je me trouvois, faute d'équipage, à mener le comte en un appareil digne de lui, et il tira parole d'elle, que lorsque je jugerois absolument nécessaire de conduire son fils à Charenton, je n'avois qu'à l'avertir la veille, et que le lendemain elle ne manqueroit pas de nous envoyer son équipage. Je le fis dès le vendredi suivant, et le même jour j'eus des marques que M. de Ruvigny et M. Savile m'avoient déjà obligeamment prévenu en parlant eux-mêmes sur ce sujet à la duchesse; car comme je me disposois à voir M. Savile, je reçus ce billet de M. de Ruvigny :

« Madame la duchesse de Cleveland a dit à M. Savile que
 « vous envoyassiez demain chez elle pour savoir si elle
 « pourra donner son carrosse à M. le comte de Northumber-

(1) J'avois plusieurs fois fortement résisté à la proposition du rétablissement de mes planches, à condition de me faire ce qu'on appelle *catholiqué* (sic). [Note de l'auteur.]

« land pour aller dimanche à Charenton. En ce cas-là, il faut
« que le carrosse soit à l'académie avant huit heures. »

Je me rendis donc dès le lendemain samedi à l'hôtel de Jars, où logeoit alors la duchesse, et elle me promit que j'aurois toute satisfaction, ce qui arriva; car le 14^e mai, jour de dimanche (1), le carrosse à impériale de velours cramoisi et attelé de six beaux chevaux de gris pommelé nous vint prendre et nous mena à Charenton. Le Consistoire qui avoit su par M. Tessereau, l'un de ses membres, que le comte de Northumberland devoit venir ce jour-là entendre la prédication, fit trouver deux des principaux anciens (M. de Massanes étoit le premier, je ne me souviens plus du nom de l'autre), pour le complimenter à la descente de carrosse. Je puis dire n'avoir aucune connaissance que pareille chose fût jamais arrivée en ce lieu-là, où tout au plus on n'avoit accoutumé de voir que des ambassadeurs ordinaires ou extraordinaires, mais point de fils de roi.

Cette piaffe cependant ne plut pas à la duchesse, qui n'avoit consenti à la chose que comme y étant forcée; et dès que l'équipage du comte fut en état, et que dans ma qualité de gouverneur j'en étois maître (l'écuyer n'ayant l'inspection que sur ce qui regardoit l'écurie et l'entretien des harnais), sans davantage me mettre en peine d'une permission, j'avertissois seulement l'écuyer tous les samedis, d'avoir soin que tout fût prêt le lendemain, et cela continua ainsi tant que je fus conservé dans mon poste.

Je reviens à M. le duc de Montausier, pour dire comment je sortis d'affaires avec lui. Dès que je fus de retour à Paris (ce qui fut le 11^e avril), je repris l'ouvrage auquel je n'avois pas encore mis la dernière main, et dressai une grande table de trois pieds de haut sur deux de large, où je rangeai les cinq colonnes mentionnées ci-dessus. Au bout de chacune desquelles

(1) Si ce ne fut pas ce dimanche-là précisément, car ma mémoire pourroit me tromper, ce fut en tout cas ou le dimanche précédent ou le suivant, c'est-à-dire le 7 ou le 21. [Note de l'auteur.]

se voyoit le renvoi à tous mes 6 ou 7000 petits papiers numérotés comme j'ai dit, ce qui fut fait en deux ou trois jours, au bout desquels, savoir, le samedi 15^e avril, j'entrai à l'académie, de quoi j'avertis aussitôt M. de Montausier (savoir, le mercredi 19), lui témoignant que j'avois encore pour trois ou quatre jours besoin de sa cassette, avant que de la lui renvoyer, sur quoi il me répondit ceci :

« Ce 24 avril 1679, à Saint-Germain.

« Puisque vous avez encore besoin du reste de cette semaine
 « pour revoir mes petits papiers que vous avez, employez-y ce
 « temps-là, et après que vous aurez fait, rapportez-les moi vous-
 « même ; car par d'autres voies , quand même ce seroit par
 « l'hôtel de Rambouillet, ils pourroient s'égarer, et vous com-
 « prendrez que je veux éviter bien cela. Je vous prie donc d'y
 « mettre la dernière main, et de me les apporter dès que vous
 « pourrez. Vous me ferez plaisir, et de croire que j'ai beaucoup
 « de considération pour vous.

« MONTAUSIER. »

Tout mon ouvrage étant prêt, et moi disposé à le reporter à Saint-Germain , selon le désir de M. de Montausier, je fus bien aise d'aller la veille tout au soir, après avoir fait mettre mon petit homme au lit, rendre une visite à M. Claude, faisant porter chez lui ma table pour lui en demander son avis. J'y trouvai ma femme avec M. Tessereau selon l'ordinaire de nos veillées, car nous étions tous fort voisins. Je lus à M. Claude, après lui en avoir fait un grand éloge , les neuf morceaux de M. de Montausier qu'on a vus ci-dessus, et lui montrai ensuite ma table avec l'entière distribution de tous mes petits papiers numérotés comme j'ai dit. Il goûta fort le tout, et dit quelque chose en particulier à ma femme, pendant que je continuois quelque discours à M. Tessereau sur un éclaircissement qu'il m'avoit demandé ; je ne sus donc rien, pour l'heure, de ce que M. Claude et ma femme s'étoient dit ; mais au sortir de notre veillée, comme je reconduisois ma femme jusque chez nous,

accompagné de M. Tessereau : « Savez-vous bien , nous dit-elle , quel jugement M. Claude m'a témoigné faire de ce que que vous lui avez montré ? » Cela me fit un peu de peur, et sur ce qui lui en parut : « Rassurez-vous , me dit-elle en continuant, voici ce qu'il m'en a dit : Je trouve très beau, aussi bien que fait votre mari , les préceptes de M. de Montausier , mais j'aimerois cent fois mieux être auteur de la table qui nous a été montrée. On trouvera fort aisément cent beaux esprits capables de dresser des préceptes aussi judicieux et aussi délicatement tournés que ceux qui sont dans les petits papiers que nous avons vus , mais entre ces cent beaux esprits à peine en trouvera-t-on deux capables de faire la table où ils sont si artistement rangés. Votre mari montre par là qu'il a un esprit de plan , et il n'y a rien de plus difficile à trouver qu'un esprit capable de bien faire un plan. »

Le lundi 24 avril, j'allai trouver à Saint-Germain M. le duc de Montausier, à qui je fis rapporter sa cassette, et lui montrai ma Table. Il m'en parut agréablement surpris, et étant en peine si mon dessein étoit de lui laisser cette pièce si ajolivée de divers traits faits à plaisir, et dont l'écriture étoit fort peinte. « Mais, me dit-il, est-ce pour moi cela? — Si vous ne le trouvez pas indigne de vous, Monseigneur, lui dis-je, vous pouvez bien juger que je ne puis pas avoir d'autre dessein que de vous le laisser; aussi bien

Tua sunt hæc opera tanta;

« et sans les excellentes matières que vous m'avez fournies, je n'aurois pas pu faire la pièce que vous voyez et qui a le bonheur de ne vous pas déplaire. — Vous faites bien de l'honneur, reprit M. de Montausier, à ce que vous appelez mes matières, et je ne fais que rendre justice à la forme que vous leur avez donnée. » Il me mena dîner avec lui, et s'étant arrêté un peu dans son cabinet avec son secrétaire, il rentra bientôt dans sa chambre où je l'attendois pour prendre congé de

lui. Il me renouvela encore ses remerciements, qu'il accompagna d'une tendre embrassade, et me reconduisant jusqu'à son anti-chambre : « Mon secrétaire, me dit-il en me quittant, vous « dira encore deux mots de ma part dans ce passage. » Effectivement le sieur....., comme voulant aussi me dire adieu, me mit en main un rouleau de papier assez gros, qu'il me dit avoir ordre de me donner, et j'y trouvai 39 louis d'or, sur l'imparité desquels je ne pus m'empêcher de faire quelque réflexion suspecte. Je ne m'explique point autrement ici sur la matière; mais on ne me mettra jamais dans l'esprit qu'une personne comme M. le duc de Montausier, voulant faire une reconnaissance dans toutes les formes, se soit fixé à 39 louis d'or; le droit du jeu, tout au moins, seroit de dire qu'il y avoit eu ordre pour 40. Mais je suis persuadé que comme du vu et du su de M. de Montausier, j'avois employé cinquante jours entiers à mon ouvrage, son dessein n'avoit pas été autre que de me compter mes journées sur le pied d'un louis d'or chacune. Quoi qu'il en soit, je retournai à Paris, c'est-à-dire à l'académie, où je continuai mes fonctions ordinaires, mais pas pour longtemps, ainsi qu'on va voir.

La duchesse de Cleveland, auprès de qui le sieur de la Chénaye me rendoit sourdement de très mauvais offices, par un effet du chagrin qu'il couvoit dans son cœur de ce que je l'avois en quelque façon débusqué; cette dame, dis-je, qui n'étoit déjà que trop disposée à recevoir ces sortes d'impressions par la répugnance qu'elle avoit pour mes soins sur l'instruction de son fils, résolut dans cet état d'inquiétude de faire un voyage en Angleterre, pour animer Sa Majesté contre moi, chose à quoi de simples lettres ne pouvoient suffire. D'ailleurs elle avoit plus d'un martel en tête, et elle vouloit tâcher de faire d'une pierre deux coups (1). La duchesse de Ports-

(1) On lit dans l'*Histoire d'Angleterre* de Hume : « La maîtresse favorite du roi étoit, en 1663, Madame Palmer, créée plus tard duchesse de Cleveland; c'étoit une femme prodigue et rapace, de mœurs dissolues et d'un caractère violent et

mouth, qui lui avoit enlevé le cœur du roi, la tenoit en cervelle. Elle crut que si sous le prétexte d'entretenir ce prince sur les affaires de son fils, elle pouvoit obtenir la permission d'une entrevue avec lui (chose que depuis son nouvel engagement il lui avoit toujours constamment refusée), elle pourroit, par ses minauderies, où elle n'avoit guère d'égaies, se raccrocher avec ce prince de qui elle avoit reçu tant de bienfaits. Mais Charles, qui n'étoit pas content de la vie qu'elle menoit en France, et qui en particulier ne savoit que trop toute l'histoire du chevalier de Châtillon, ne la voulut point voir, et pour se dépêtrer d'elle, qui lui avoit voulu persuader qu'elle ne venoit uniquement que pour ce qui regardoit son fils : « Puisque vous ne venez que pour cela, lui fit-il dire, votre affaire est faite, vous n'avez qu'à vous en retourner ; Savile, à qui j'en écris, vous dira le reste et fera ce que vous demandez. » Effectivement elle n'étoit pas encore arrivée, que je reçus la lettre de M. Savile qu'on va voir, et cela par les mains de la Chénaye même, à qui elle avoit été délivrée en mon absence, milord et moi étant sortis pour aller à la promenade, où il ne nous suivoit pas toujours.

« implacable. Elle eut une grande part à la disgrâce du chancelier Clarendon. »

Les Mémoires de Grammont fournissent de curieux détails sur ses intrigues à la cour de Charles II. La duchesse de Portsmouth la supplanta dans l'affection du roi ; cette nouvelle favorite étoit Française ; elle étoit issue d'une famille noble de Bretagne et avoit fait partie de la suite de la duchesse d'Orléans, lorsqu'en 1670, elle vint en Angleterre. Le père Anselme nous apprend que son véritable nom étoit Louise-Renée de Keroualle (ou Querouaille) de Penecoet ; en 1673, elle fut créée duchesse de Portsmouth, et pour récompenser les services politiques qu'elle lui avoit rendus auprès de la cour de Charles II, Louis XIV lui conféra, par lettres patentes du mois de janvier 1684, à elle et à Charles Lennox, son fils, le duché-pairie d'Aubigny. L'auteur d'un écrit anglais (*The secret history of the dutchess of Portsmouth, giving an account of the intragues of the court, during her ministry, and of the death of king Charles II ; London, 1690*) raconte qu'elle s'appeloit Francelia Querouaille, qu'elle étoit la seconde fille d'un marchand de fer de Paris, et qu'elle dut sa première élévation au duc de Bel-lame (*sic*), qui en fit sa maîtresse et l'emmena avec lui au siège de Candie, où il fut tué. Louise de Kéroualle avoit un frère, Sébastien, comte de Kéroualle, qui, en qualité de lieutenant de vaisseau, accompagna le duc de Beaufort au siège de Candie. Mais l'anecdote nous paraît peu vraisemblable, et nous aimons mieux nous en rapporter au témoignage plus digne de foi du père Anselme.

Lettre de M. Savile.

« J'espère, Monsieur, qu'à mon exemple, vous aurez appelé
 « toute votre philosophie à votre secours ; sérieusement la
 « mienne a assez de peine à me servir de consolation au cha-
 « grin extrême que me donne l'ordre que j'ai reçu d'Angleterre
 « de vous dire que l'on n'a plus besoin de votre service au-
 « près de M. de Northumberland, et que jusqu'à ce qu'on en-
 « voie un Anglais auprès de lui, il restera sous le soin de
 « M. la Chénaye.

« Franchement, Monsieur, je suis si outré de cette affaire,
 « que je n'ai pas osé vous la dire, peur de vous montrer des
 « faiblesses que vous trouveriez trop violentes, même en votre
 « faveur, tant j'en suis touché. J'ai donc pris le parti de vous
 « l'écrire, et de vous supplier en même temps de croire que
 « tout ce que je pourrai faire au monde pour vous adoucir ou
 « pour vous réparer cet accident, sera assurément fait de bon
 « cœur, tellement que je vous donne toute permission de vous
 « servir de moi ou de mon nom de telle manière qu'il vous
 « plaira ; et à mon retour de la cour, je trouverai quelque
 « moyen de témoigner à tout le monde la distinction que je
 « fais à votre égard ; car je participe si fort avec vous de cette
 « mortification, que tout ce qu'il y a d'affront je le prends en-
 « tièrement sur moi. Il faut un peu voir comment nous nous
 « en pourrons faire raison avec le temps ; pour le présent,
 « puisque j'ai reçu cette dure commission, il faut que je m'en
 « acquitte ; vous aurez la bonté, Monsieur, d'avoir la même
 « résignation à cet avis ; Dieu nous en console tous deux. Je
 « suis avec une vérité que je ne saurois exprimer, Monsieur,
 « votre très humble et très obéissant serviteur,

« SAVILE.

« Ce 28 septembre 1679. »

Je sortis donc le mardi 3^e octobre d'auprès du jeune milord, à qui depuis cinq ou six semaines le roi son père avoit accordé l'érection de son comté en duché, sur une lettre que je lui avois dictée pour obtenir cette faveur, qui lui avoit été promise lors de son départ d'Angleterre (1). A peine fus-je hors de ce poste, que M. Claude, qui n'en avoit pas conçu moins de chagrin que M. Savile et tous mes autres amis, me proposa celui d'entrer auprès de trois comtes allemands, à qui il avoit lui-même (sur la commission qu'il en avoit reçue) donné pour gouverneur depuis deux ou trois mois le fameux auteur (2) du petit roman intitulé *Histoire des Sévarambes*; mais ce dernier s'étant très mal gouverné lui-même, M. Claude, qui étoit encore revêtu du même pouvoir, me confia ce poste. J'avertis aussitôt M. Savile de cette proposition qui m'étoit faite, et voici la réponse qu'il fit à ma lettre :

« Monsieur,

« Je viens de recevoir la vôtre du 4, et comme je n'ai jamais
 « douté que vous ne manquerez pas d'offres très avantageuses,
 « j'avoue avoir écrit ma dernière (3) pour vous empêcher de
 « vous engager, ayant en vue quelque chose (4) dont je vous
 « donnerai la réponse certaine à Paris, jeudi qui vient, et qui
 « assurément vous conviendra bien mieux que la proposition
 « que l'on vous a faite de ces messieurs allemands. Ayez donc,
 « je vous en prie, Monsieur, la patience d'attendre jusque-là,
 « et je ne doute nullement que M. Claude, aussi bien que vous-
 « même, croira que j'ai eu assez de soin de vos affaires en vous

(1) *Nota bene* qu'en prenant congé du nouveau duc, il me fit présent des deux premiers tomes de l'*Histoire ecclésiastique* de M. Le Sueur. [*Note de l'auteur.*]

(2) Je crois que c'est M. *Simon de la Loubère*, qui a été depuis de l'Académie française. Voyez *Harangues de l'Académie*. T. II, p. 300. [*Note du fils de l'auteur.*]

(3) Elle étoit datée du 1^{er} octobre. [*Note de l'auteur.*]

(4) C'étoit pour m'engager avec la marquise de Gouvernet. [*Note de l'auteur.*]

« demandant ce peu de temps ; vous assurant que je suis le der-
 « nier homme du monde qui porteroit le moindre obstacle à vos
 « affaires, si je ne croyois vous rendre un service plus avan-
 « tageux. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant
 « serviteur,

« SAVILE.

« A Fontainebleau, ce 6 octobre 1679. »

Cette affaire, que M. Savile avoit en vue, étoit pour aller voyager avec le jeune marquis de Gouvernet (1), à qui on vouloit faire voir le monde, et qu'on étoit bien aise de ne pas abandonner à sa propre conduite. Les appointements étoient considérables ; car, comme on sait, ce jeune seigneur étoit de maisons puissamment riches de côté paternel et maternel, et l'on avoit dessein que ce voyage se fit avec éclat. Comme le départ ne se devoit pas faire encore si tôt, et que les comtes de Witgenstein (2) n'avoient plus que six mois à rester en France, M. Savile et Madame de Gouvernet jugèrent que les deux propositions pouvoient fort bien s'accommoder.

J'entrai donc auprès d'eux le lundi 16 octobre, et cela au grand chagrin de mon prédécesseur congédié ; il ne parloit pas moins que de faire une insulte publique à Mademoiselle Claude, et de m'assassiner ; mais c'étoit justement le ridicule de ces menaces qui nous mettoit l'esprit en repos, par cette grande raison que ceux qui ont un véritable dessein de faire quelque méchant coup se donnent bien garde d'en avertir, et effectivement il n'en fut rien davantage.

Lorsque j'entrai dans ce nouveau poste, le comte et la comtesse, père et mère de ces jeunes seigneurs, n'avoient point

(1) Elie Benoît nous apprend qu'à la révocation de l'Édit de Nantes, la marquise de Gouvernet obtint avec beaucoup de peine la permission de se retirer en Angleterre, où une de ses filles étoit établie. (*Hist. de l'Édit de Nantes*, T. V, p. 898.)

(2) Des trois comtes de Witgenstein, il n'y en avoit que deux qui fussent frères ; le troisième, le comte de Sayn n'étoit que leur cousin germain ; il étoit le plus jeune et n'avoit que vingt ans. [*Note de l'auteur.*]

encore paru dans l'engagement, se reposant uniquement sur la prudence de M. Le Blanc, conseiller au présidial de Sedan (1), qu'ils avoient autorisé de toute la conduite et dépense de leurs enfants; Madame la comtesse de Witgenstein me prévint. M. Le Blanc fut le premier à recevoir de mes lettres, parce que j'avois à le remercier d'un très favorable empressement qu'il avoit témoigné à M. Claude pour me porter à l'acceptation de cet emploi (2). Voici la réponse dont M. de Beaulieu honora le remerciement dont je viens de parler :

« Je ne sais, Monsieur, comment répondre à l'honnêteté que
 « vous me faites par la lettre que je reçus hier de votre part.
 « Je vous en fais mes très humbles remerciements, et vous
 « assure que je n'ai point eu plus de joie que quand j'ai appris
 « de M. Bayle que MM. de Witgenstein pouvoient espérer de
 « vous avoir pour gouverneur. Vous êtes, Monsieur, le pre-
 « mier sur qui nous avons jeté les yeux; mais vos emplois
 « vous appelaient ailleurs, et nous ne pûmes pour lors avoir
 « ce que nous désirions. A présent je loue Dieu de ce que sa
 « bonne providence a tellement disposé des choses, que nos
 « souhaits à cet égard se trouvent accomplis et que je vois ces
 « jeunes seigneurs, qui me sont chers commè mes propres
 « enfants, entre les mains d'une personne comme vous, en la
 « capacité, piété et affection de qui je puis entièrement me
 « reposer. Je souhaite qu'ils reçoivent, avec la déférence qu'ils
 « doivent, vos bons avis et instructions, et en fassent leur

(1) Pierre Le Blanc, écuyer, sieur de Beaulieu, conseiller du roi au présidial de Sedan, étoit frère du célèbre professeur de théologie dans l'académie de la même ville, Louis Le Blanc de Beaulieu, mort à Sedan en 1675. A la révocation de l'Edit de Nantes, la femme et les quatre filles de Pierre Le Blanc se réfugièrent à Berlin. Bayle nous apprend que Pierre Le Blanc lui-même chercha deux fois à se sauver en Hollande, après avoir abjuré, mais qu'il fut deux fois découvert et ramené en son pays; il ajoute que le roi lui remit la peine des galères, à laquelle il avoit été condamné. (Erman et Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats de Brandebourg*. T. III, p. 137. *Dictionnaire de Bayle*, article *Louis Le Blanc de Beaulieu*.)

(2) Sa lettre insinue assez ce que je dis là. [*Note de l'auteur.*]

« profit.
 « . . . (1) Je vous demande, Monsieur, l'honneur de votre
 « amitié, et vous prie d'être bien persuadé de mon estime et
 « affection tout entière, et que je suis bien sincèrement
 « votre, etc.

« LE BLANC.

« A Sedan, le 30 novembre 1679. »

Près de trois mois après la réception de cette lettre, le comte Henri, l'aîné des comtes de Witgenstein, me remit entre les mains la lettre de sa mère, dont j'ai parlé ci-dessus. La voici :

« A Clétenberg, ce 19 février 1680.

« Monsieur,

« Le grand embarras d'affaires où je me suis vue obligée de
 « vaquer depuis quelque temps m'a empêchée jusqu'à présent
 « de vous pouvoir écrire comme j'en avois l'intention. A pré-
 « sent que j'ai un peu plus de loisir, je vous dirai, Monsieur,
 « que le comte de Witgenstein et moi avons eu une joie tout à
 « fait grande de l'heureux choix que nos amis ont fait de vous
 « pour l'éducation de nos enfants, et que nous avons été ravis
 « de trouver en la peinture qu'ils me font de votre personne, les
 « qualités les plus essentielles et les plus requises que nous avions
 « désirées à un gouverneur, à savoir la piété, la capacité et la
 « bonne conduite, qui ne se trouvent que rarement toutes
 « ensemble en une même personne. Mon déplaisir est que nous
 « n'ayons pas eu plus tôt le bonheur de votre connaissance ;
 « nos enfants auraient mieux employé le temps qu'ils n'ont
 « fait ; mais j'espère qu'ils remplaceront celui qu'ils ont perdu,
 « par leur diligence et assiduité à suivre vos bons préceptes, à
 « quoi je les exhorte et le leur enjoins. Pour vous, Monsieur,
 « il n'est pas besoin que je prescrive rien pour leur conduite,
 « sachant mieux que personne comment il faut agir avec la

(1) Cette lacune pointée ne roule que sur les moyens de percevoir l'argent nécessaire pour la dépense des comtes. [Note de l'auteur.]

« jeunesse. Tout ce que je puis faire en cette rencontre est de
 « vous prier de ne leur épargner pas vos soins, dont je veux
 « espérer qu'ils profiteront, et qu'ils en auront un singulier à
 « les bien reconnaître, aussi bien que moi, qui rechercherai
 « soigneusement les occasions de vous témoigner que je suis
 « véritablement, Monsieur, votre bien affectionnée servante,
 « Anne-Hélène DE MACHAUT. »

Je ne juge pas à propos de laisser ici l'affaire de mes comtes, sans les quitter eux-mêmes tout à fait, puisqu'à peine eus-je répondu à la lettre qu'on vient de voir, que mon terme se trouvant expiré, il fallut nécessairement que nous nous séparassions (1) ; j'en eus plus de regret pour la perte de leur présence que pour celle de mon poste ; mais j'eus du moins la consolation de voir qu'ils me regrettoient aussi de leur côté. Le sieur Textor, resté leur conducteur en mon absence, et homme de mérite, qui étoit comme l'homme de foi de toute cette maison, et principalement leur secrétaire, m'écrivit de leur part pour me faire leurs remerciements, qu'ils ne jugeoient pas à propos d'entreprendre eux-mêmes, à cause de la langue où ils ne se croyoient pas assez forts ; et peu d'années après, toute la famille ayant voulu faire une promenade en Hollande où j'étois passé six mois après notre séparation, madame la comtesse me fit chercher d'abord, et étant allé la trouver aussitôt, elle me pria à dîner le lendemain, où je reçus d'un chacun de leur compagnie toute sorte d'honneur et de caresses. La comtesse entre autres me fit confidence d'une lettre qu'elle étoit obligée d'écrire en France à un des quatre secrétaires d'État pour quelques affaires particulières de leur maison, de la composition de laquelle elle ne se vouloit pas fier à elle-même ; et de quelque honnête manière que je m'en pusse défendre, elle voulut absolument que je la lui dressasse ; et pour n'en rien dire davantage, elle

(1) Cette séparation par le départ des comtes fut le vendredi 12 avril 1680. Ils ne partirent cependant que le lendemain samedi, par le coche de *Sedan*. [*Note de l'auteur.*]

en parut très contente. Je crois, autant que ma mémoire m'en laisse d'idée, que le secrétaire d'Etat étoit M. de Croissy, car je ne l'ai pas marqué sur mon brouillon dont voici la copie :

« Monsieur,

« Vous m'avez toujours obligée d'une manière si franche
« dans toutes les rencontres, que je ne cesserai jamais de vous
« témoigner aux occasions combien j'y suis sensible ; et comme
« une disposition d'esprit si favorable doit être précieusement
« cultivée, et que M. le comte et moi n'avons pas été assez
« heureux jusqu'ici pour trouver les moyens d'y travailler par
« les actes formels de notre reconnaissance , permettez-nous
« au moins, Monsieur, de le faire par la présentation de nou-
« veaux moyens de nous continuer les effets de votre inclination
« généreuse. Il s'en offre aujourd'hui un qui nous importe beau-
« coup ; c'est l'envoi que nous faisons du sieur Textor, notre
« secrétaire, pour travailler à quelques affaires que nous avons
« en France, et dans la plupart desquelles, l'appui, les bons
« offices, les conseils, et le puissant crédit d'une personne de
« votre poids et de votre rang, et d'ailleurs si encline à nous
« favoriser, ne peuvent être que d'une aide fort considérable.
« Nous l'envoyons particulièrement, Monsieur, pour la vente
« de notre terre de Verrière, que nous avons en vue depuis
« longtemps à cause de la disposition particulière de nos affaires.
« L'impossibilité où nous nous sommes trouvés presque tou-
« jours d'y avoir l'œil par nous-mêmes, nous la rend beaucoup
« plus onéreuse qu'utile, et pour ce sujet nous vous supplions
« instamment de vouloir favoriser cette vente par toutes les
« facilités dont vous pourrez être le maître ; et si par hasard il
« s'y rencontroit quelques difficultés, il vous plaira, après les
« avoir prévenues par votre prudence, de les aplanir et de les
« lever entièrement. Le même Textor est aussi chargé de solli-
« citer à la cour ce qui peut être dû à M. le comte des années
« d'une pension dont Sa Majesté a bien voulu reconnaître les

« services de sa maison et les siens en particulier. Cette consi-
 « dération nous doit rendre l'accomplissement de tous nos des-
 « seins d'autant plus facile ; et nous espérons que vous aurez
 « la bonté de la faire valoir dans les rencontres. Vous pouvez
 « sans doute, Monsieur, nous être d'un grand secours à tous ces
 « égards, et nous vous prions d'y contribuer tout ce qui dé-
 « pendra de votre faveur et de vos obligeants soins. Pour cet
 « effet, il vous plaira d'ajouter une foi et une créance entière à
 « tout ce que ledit sieur Textor aura l'honneur de vous présenter
 « de notre part, comme dans cette vue nous l'avons muni de
 « tous les pouvoirs et de toutes les procurations nécessaires.
 « Mais vous nous obligerez particulièrement, Monsieur, si après
 « l'avoir aidé de vos conseils et de votre crédit, comme nous
 « vous en prions, vous le croyez fortement sur les assurances
 « qu'il vous donnera, selon nos ordres, des sincères sentiments
 « de notre considération et de notre reconnaissance, et en mon
 « particulier, de l'ardent désir que j'ai de vous prouver combien
 « je suis, Monsieur, votre, etc.

« Anne-Hélène DE MACHAUT-WITGENSTEIN. »

Je reviens à mes soins auprès de mademoiselle de Ciré, que j'ai laissée ci-dessus. Je continuai cet attachement jusqu'au carême requis de moi par M. le duc de Montausier, et depuis cela, tout autant de fois que mes fonctions tant à l'académie qu'auprès des comtes de Witgenstein me le pouvoient permettre. Lors d'une longue maladie dont le comte Henri fut attaqué jusqu'au péril de la vie, me croyant obligé à m'absenter moins de la maison, pour ne le pas abandonner dans cet état, j'allai à l'hôtel de Ruvigny pour y faire trouver bon que nous en demeurassions là. Madame de Ruvigny, après que j'eus pris congé d'elle, me laissa exprès entre les mains de mademoiselle de Ciré, qui ne voulut point recevoir là mes derniers adieux, mais me reconduisit jusqu'à la rampe de l'escalier qui se trouvoit au sortir de l'antichambre ; elle me voulut présen-

ter quelque chose, et comme je ne voulois point du tout entendre, elle me suivit jusqu'à la première marche du degré, où elle fit subtilement et sans que je m'en aperçusse, tomber dans la poche de ma veste, ce que j'avois refusé de sa main; puis rentra en me disant le dernier adieu.

Je retournai chez moi, et fus fort surpris, lorsque pensant aveindre mon mouchoir, j'ouis tomber quelque chose à terre, qui se trouva être un louis d'or, que je savois bien n'avoir pas mis sur moi. Cela me fit enfoncer la main plus avant dans ma poche, où j'en trouvai encore six autres, ce qui me fit appréhender que pareil inconvénient ne fût déjà arrivé dans les rues, où je pouvois avoir fouillé plusieurs fois dans mes chausses, n'étant guère croyable que, quelque mystérieux et sacré que soit le nombre de sept dans l'écriture, on eût voulu chez M. de Ruigny relever la valeur d'une reconnoissance par une dignité de cette nature, nonobstant tout honneur à se voir payé au poids du sanctuaire.

La rencontre de ce petit manège avec celle du bruit que faisoit alors dans Paris cette recherche si échauffée des devins et des enchanteurs, me mit dans l'esprit la momerie que voici : savoir, d'écrire à mademoiselle de *Ciré* (qui, si je voulois m'abaisser aux quolibets, eût pu, en cette rencontre, passer auprès de moi pour une *Circé*) le billet que voici :

« Vous êtes intéressée aussi bien que moi, Mademoiselle, à
 « tout ce qui se passe chez madame la marquise; avertissez-la
 « qu'il y a une magicienne retirée chez elle, et faites bien visi-
 « ter partout; n'exceptez pas même votre propre chambre, elle
 « me paraît aussi suspecte que pas une de la maison. Voici
 « quelques traits auxquels on pourra la reconnaître. C'est une
 « jeune blonde qui pense se cacher à la faveur de sa mine,
 « laquelle est fort trompeuse, car elle a le port et la majesté
 « d'une reine, les yeux, la bouche, le teint et en général toute
 « la beauté d'un ange; mais particulièrement l'égalité et la sou-
 « plesse d'un esprit, comme aussi elle l'est toute depuis les

« pieds jusqu'à la tête. Pour ses manières, les voici : c'est d'at-
 « traper les gens tout au rebours des autres, c'est-à-dire les
 « couvrir de confusion en les accablant de bien, embarrasser
 « leur raison et leur pudeur, jeter des scrupules dans leur
 « conscience sur la possession d'un bien mal acquis, et employer
 « en un mot autant d'adresse à leur emplir la poche que les
 « autres en mettent à la vider. Vous jugez bien, Mademoiselle,
 « par le mélange de tant de qualités qui se contredisent, qu'il
 « y a grand sujet de soupçonner tout cela d'enchantement et
 « de magie. Quel désordre, si Des Grais (1) mettoit une fois le
 « pied dans l'hôtel de Ruvigny ! Hélas ! je crois déjà l'aperce-
 « voir, il faut craindre pour tout le monde ; Mademoiselle,
 « cachez-vous. »

Je chargeai mon porteur de recommander au suisse qu'on servit ce poulet justement lorsque tout le monde seroit à table, ce qui fut ponctuellement exécuté. Le jeune marquis de Ruvigny mit aussitôt la main dessus, comme pour faire en riant un reproche à mademoiselle de Ciré de se laisser ainsi porter des morceaux de cette friandise ; et après l'avoir ouvert lut tout haut lui-même la pièce qu'on vient de voir et dont il fut bien ri.

Près de quatre mois après le départ des comtes de Witgenstein et c'est-à-dire le lundi 5 août (1680), je reçus de M. de Sommerdick et de mademoiselle Du Moulin (2), deux lettres par lesquelles j'étois appelé en Hollande, pour être gouverneur des fils dudit seigneur de Sommerdick, dont voici la lettre :

« A la Haye, ce 25 juillet 1680.

« Monsieur,

« Comme je ne doute pas que votre réputation n'ait fait jus-
 « tice à votre mérite, vous pourrez être persuadé qu'il y a des
 « endroits dans le monde où le savoir, l'honneur et la vertu

(1) Huissier fameux par ses captures. [*Note de l'auteur.*]

(2) Veuve de Cyrus Du Moulin. Son nom particulier étoit *Marie de Marbois*.
 [*Note de l'auteur.*]

« sont estimés et honorés, et encore plus passionnément sou-
 « haités et désirés pour fondement et colonnes des familles; et
 « comme de la bonne éducation dépend toute la félicité de l'une
 « et de l'autre vie, aussi est-ce infailliblement le meilleur héri-
 « tage que l'on puisse laisser à ses enfants. C'est là l'intention
 « et le but de la proposition qui vous a été faite de ma part; et
 « votre lettre du 19 de juillet m'a mis l'esprit en repos, m'assu-
 « rant que vous vous disposiez à ce voyage, où étant une fois,
 « j'espère que vous n'aurez pas de sujet de vous repentir du
 « choix que vous avez fait en notre faveur, par le soin que l'on
 « prendra dans la famille et de votre personne et de vos inté-
 « rêts. Quant au mois que vous demandez, je ne m'ingère pas
 « de vous le fixer ou déterminer; mais je le remets entièrement
 « à votre commodité, laquelle j'attendrai avec beaucoup de joie
 « et d'impatience, pour vous assurer que je suis, Monsieur,
 « votre très humble et très obéissant serviteur,

« COR. D'ARSEN DE SOMMELSDYCK. »

La lettre de mademoiselle Du Moulin, qui accompagnoit celle de M. de Sommerdick (1), n'est point mise ici, parce que, aux trois premières lignes près, lesquelles regardent mon affaire, tout le reste ne rouloit que sur des commissions qui n'auroient pas de grâce ici. Mais comme il n'en est pas de même de deux précédentes, lesquelles furent proprement l'unique cause de mon engagement, je crois ne pouvoir pas me dispenser d'en mettre au moins ici seulement ces deux extraits :

« De la Haye, le 18 juin 1680.

« Je n'ai pas de peine à croire, Monsieur, qu'une lettre que
 « je m'étois donné l'honneur de vous écrire, il y a environ un
 « mois, ne vous a pas été rendue, puisqu'il ne m'en est point
 « venu de réponse; car assurément je ne suis pas morte en
 « votre souvenir; il est cependant vrai que je n'ai rien vu de

(1) L'orthographe est *Sommelsdyck*, mais la prononciation est *Somerdie*, et cela dans la maison même. [Note de l'auteur.]

« vous depuis votre billet de Douvres ; mais quoi qu'il en soit, il
 « falloit que je vous écrivisse, madame de Sommerdick m'y ayant
 « indispensablement engagée en arrivant ici. On a parlé de vous
 « à monsieur son mari et à elle d'une manière à leur faire ar-
 « demment désirer de vous mettre en main messieurs leurs fils,
 « parce qu'ils souhaitent qu'ils aient une éducation extraordi-
 « naire, étudiant bien davantage le monde et y faisant de plus
 « grands progrès qu'en tout ce qui s'appelle *science*, chose utile
 « aux personnes de leur condition. Je dis dès lors à cette dame
 « que des engagements de cette nature vous avoient été offerts
 « de si bonne grâce ei-devant, et avec tant d'avantages, que je ne
 « vous croyois pas capable de relâchement là-dessus ; qu'appa-
 « remment aussi vous vous en étiez retiré pour n'y plus ren-
 « trer ; cependant, comme elle avoit une vue pour vous au sujet
 « de votre malheureuse affaire (1), la liberté pour tous se trou-
 « vant en ce pays, elle crut que vous pourriez être plus en état
 « d'écouter la proposition, et désira que je vous en fisse l'ou-
 « verture..... »

Le deuxième extrait est d'une autre lettre du 4 juillet de la même année, 1680, en ces mots :

« Dieu soit loué, Monsieur, de ce que j'ai été assez heureux
 « pour vous faire une proposition qui vous établira ici ; car
 « c'est présentement une affaire faite. Vous êtes engagé sous
 « ces conditions d'être extrêmement considéré de M. et de ma-
 « dame de Sommerdick, et fort respecté de messieurs leurs fils ;
 « vos appointements ne seront que de 600 livres : c'est bien
 « moins qu'il ne vous a été donné chez milord Sunderland (2),
 « et depuis, auprès d'un des fils du roi d'Angleterre ; mais ceci
 « sera d'une plus longue durée, et j'espère que votre entrée
 « dans cette maison vous sera agréable et que vous y serez atta-
 « ché pour votre vie. La liberté que vous m'avez donnée de

(1) Elle veut parler du méchant succès de la tentative de M. de L'Angle auprès de l'archevêque, et des espérances données par ce dernier. [Note de l'auteur.]

(2) J'avois dans ces deux derniers postes 1,300 livres chacun. [Note de l'auteur.]

« régler votre condition sans vous conseiller abrégera fort l'affaire; et vous viendrez avec M. Boreel, l'un des ambassadeurs de cet Etat en France, lequel doit s'en revenir ici aux premiers jours. Je prierai madame de Sommerdyk d'obliger monsieur son mari (1) à lui écrire un mot en votre faveur, afin que vous en fassiez le voyage plus agréablement. Ne balancez point, si vous m'en croyez; le parti en soi est bon, mais surtout dans ces mauvais jours il ne doit point être refusé; et vous me saurez bon gré de près, si les 600 livres ne vous satisfont pas de loin; une médiocre somme, donnée de bonne grâce, est, à mon avis, préférable à beaucoup d'argent qui seroit comme extorqué; enfin, vous serez content, je vous en réponds.....

« M. DE M. DU MOULIN. »

La principale des réponses que je fis à ces deux lettres de mademoiselle Du Moulin regarde la première, et comme ce fut sur cette réponse qu'elle conclut entièrement mon affaire, je la mettrai ici :

« Vous me faites justice, Mademoiselle, quand vous inférez de mon silence que votre lettre d'il y a un mois a été perdue; c'est à mon grand regret que je n'ai rien vu de vous depuis mon départ de Londres, et je vous proteste que ce ne fut pas sans mortification que je vous manquai en passant par Cantorbéry. Je ne vous dis plus, Mademoiselle, que je vous suis bien obligé de tous vos bons sentiments; comme il n'y a pas de nouveauté pour moi dans les marques de votre tendresse, il ne vous en doit point paraître dans celles de ma reconnaissance. Tout ce que vous me dites au sujet de M. et de madame de Sommerdick ne sert qu'à me faire retrouver partout la généreuse mademoiselle Du Moulin; et je croirois répondre mal à toutes ses bontés, si je ne lui disois qu'elle a sur moi un empire absolu, et que ce n'est pas un faible aimant pour m'at-

(1) Cela n'eut pas de lieu, M. de Sommerdik n'ayant pas voulu se commettre avec M. Boreel. [*Note de l'auteur.*]

« tirer à la Haye, que de m'apprendre que j'y retrouverai une
 « si illustre amie. M. Jurieu m'avoit fait cette proposition dès
 « l'an passé ; mais mon engagement auprès du fils du roi d'An-
 « gleterre m'en avoit rendu l'acceptation impossible. Cet enga-
 « gement ayant cessé, je ne fus pas plutôt sorti d'auprès de
 « mon petit prince, que notre cher M. Bayle m'embarqua avec
 « les comtes de Witgenstein, auprès desquels j'ai passé si peu
 « de temps qu'il leur restoit à demeurer à Paris. Il n'y a que
 « deux mois qu'ils s'en sont retournés à Sedan, où ma conduite
 « leur étant inutile, et ayant affaire auprès de M. le duc de
 « Montausier, cette affaire terminée, je me suis trouvé en état
 « de penser à un nouvel établissement. J'y travaillois encore
 « ce matin quand votre lettre m'a été rendue, car je revenois
 « de chez un de mes amis, qui veut m'envoyer en Brandebourg,
 « auprès d'un des petits princes ; mais je vous avoue qu'une si
 « terrible transplantation m'effraye, et que je manque un peu
 « d'haleine pour une course de trois cents lieues. Je vous parle
 « ainsi de ma personne même, Mademoiselle, parce qu'il me
 « semble que vous ne m'en demandez une autre (1) que dans la
 « supposition qu'il n'y a rien à espérer de ma part ; mais cela
 « n'est point, pourvu que je trouve un bon poste. Agissez donc,
 « ma chère demoiselle, comme votre cœur et votre prudence
 « vous le dicteront, car mes intérêts sont en vos mains ; je suis
 « persuadé que vous ne voudriez pas m'engager que sous des
 « conditions avantageuses, et, en un mot, le parti dont vous
 « m'écrivez dépend de celles qu'on vous accordera. Je sais, au
 « reste, le rang et le mérite des illustres personnes dont vous
 « me parlez, et je m'estimerai heureux si elles se peuvent accom-
 « moder de mes services. Je suis aussi ravi d'apprendre le succès
 « de votre voyage, que j'ai été affligé de la fâcheuse maladie de

(1) Dans la lacune du premier des deux extraits ci-dessus, il y a une prière à moi faite de la part de madame de Sommerdick (puisqu'on lui ôtoit l'espérance de m'avoir moi-même) de lui choisir au moins un gouverneur de ma main. [Note de l'auteur.]

« mademoiselle Suzon (1) ; mais, comme je l'apprends, grâces
 « à Dieu, rétablie, et que je ne crois pas que la malignité de ce
 « venin ait osé rien attenter contre une beauté si privilégiée,
 « vous me permettez de consacrer la fin de cette lettre à l'é-
 « gayement du récit d'une nouvelle à laquelle ni l'une ni l'autre
 « vous ne vous seriez peut-être pas attendues. Ma femme, con-
 « sidérant combien nous sommes tous mortels, et craignant
 « qu'une gratitude comme la mienne, qui doit être éternelle,
 « ne vienne à finir en ma personne, faute de successeur en qui
 « la provigner de génération en génération et d'âge en âge,
 « s'est enfin résolue à me donner un héritier des respectueux
 « sentiments qui me feront être toute ma vie, Mademoiselle,
 « votre, etc. »

« A Paris, le 28 juin 1680. »

Comme ce fut donc sur cette lettre que ma vocation fut résolue et que la lettre de M. de Sommerdick en fut comme le sceau, je ne reculai mon départ que jusqu'aux couches de ma femme, que j'étois bien aise de voir entièrement relevée ; elle accoucha, le 14 août 1680, d'une fille, qui fut nommée Marie-Elisabeth.

Sur ces entrefaites, il arriva que la marquise de Gouvernet s'étant ravisée, pria M. Le Coq de me porter à un renouement, et voici un billet dont il m'honora sur ce sujet :

« Ce mercredi...

« On me vient, Monsieur, prier de vous parler d'une affaire
 « de conséquence et qui vous regarde. Mandez-moi, je vous
 « prie, si, au sortir du Palais, je vous pourrois trouver chez
 « vous sur les six heures ; je ne manquerai pas de m'y trouver,
 « pour m'acquitter de ma commission et vous témoigner en
 « même temps la reconnaissance que j'ai de mille honnêtetés
 « que j'ai reçues de vous en bien des occasions, qui n'est pas

(1) Susanne Du Moulin, fille de Cyrus Du Moulin et de Marie de Marbais, épousa en 1684 le célèbre Jacques Basnage. (Voir la *France protestante* de MM. Haag.)

« moindre que l'estime que j'ai pour vous, et que l'envie de
« vous servir en tout ce qui me sera possible.

« LE COQ. »

Comme je ne jugeai pas à propos de donner à M. Le Coq la peine de venir chez moi, je lui offris de me rendre chez lui à l'heure qu'il me marqueroit ; mais voulant aussi me rendre la pareille de son côté, il trouva un milieu, qui est que, sachant que je devois me trouver vers ces mêmes six heures chez madame Du Plessis Rambouillet, qui lui en avoit dit quelque chose, il me fit dire qu'il s'y rendroit aussi, et que là il m'expliqueroit le tout.

J'aurois sans doute prêté l'oreille à la recherche de madame de Gouvernet, tant par considération pour elle que principalement pour faire honneur à la médiation de M. Le Coq ; mais mon embarquement tout arrêté rendoit la chose absolument impossible. Ainsi l'on ne se tint point désobligé par mon refus, dont jusque-là on avoit ignoré la cause. Et ma femme étant venue à relever de ses couches, je partis pour la Hollande le 14 septembre 1680, qui étoit un samedi, et cela par le coche de Sedan, où je voulois voir mon cher et ancien ami, M. Jurieu, qui, après m'avoir bien régalé pendant quatre ou cinq jours, jusqu'au lundi 23 septembre, que je partis pour Liège, et principalement m'avoir procuré la connaissance et la précieuse amitié de son illustre tante, la célèbre mademoiselle Marie Du Moulin (qui me l'a conservée jusqu'à la mort), me confia le manuscrit de son excellent ouvrage de *la Politique du Clergé*, qu'au bout de trois mois je fis imprimer à la Haye ; ce qui porta bien des gens à me l'attribuer (1).

(1) Jurieu avait épousé Hélène Du Moulin, autre fille de Cyrus Du Moulin (*France protestante* de MM. Haag). La demoiselle Marie Du Moulin, dont il est ici question, étoit fille du fameux Pierre Du Moulin, et s'étoit retirée vers 1635 en Hollande, chez son oncle André Rivet, qui avait lui-même épousé en secondes noces (1621) une Marie Du Moulin, sœur de Pierre Du Moulin.

Mademoiselle Marie Du Moulin étoit femme d'esprit, et de connaissances étendues ; elle étoit l'amie de la savante Anne-Marie A'Schurman, qui l'appelloit sa sœur (Voir

Je finis ici cette première partie de mes Mémoires, réservant pour matière d'un second volume tout ce qui m'est arrivé en Hollande, depuis trente ans qu'il y a que j'y suis.

ses *Lettres* imprimées, édition elzévirienne, 1651), et entretenait une correspondance suivie avec plusieurs littérateurs célèbres de l'époque, tels que Conrart, mademoiselle de Scudéry (*Papiers d'André Rivet*, archives de l'Etat à la Haye). C'est à mademoiselle Marie du Moulin qu'on est redevable du petit volume intitulé : *Les dernières heures de M. Rivet* (Lettre de Paul Ferry, 28 mai 1651), et c'est probablement elle qui devint plus tard, dans un âge avancé, directrice de la maison de refuge, fondée par la princesse d'Orange, en faveur des demoiselles réfugiées sans fortune.

La *Politique du clergé de France* est un tableau énergique des persécutions exercées en France contre les protestants, présenté en deux dialogues rapides et incisifs. Ce livre parut en 1680, à la Haye, in-12, et fit grande sensation. Il fut réimprimé à Amsterdam en 1682, et à la Haye, même année, 3^e édit., avec des pièces additionnelles.

FIN DU PREMIER VOLUME DE MES MEMOIRES.

MÉMOIRES

OU

JOURNAL DE MA VIE

DEUXIÈME PARTIE

SAVOIR, DEPUIS MON ARRIVÉE EN HOLLANDE.

Le partage qu'en cet endroit de ma vie j'ai fait des présents Mémoires est, à mon avis, fort à propos, et même très naturel ; c'est à peu près le milieu de la carrière que j'ai à fournir ici-bas, supposez qu'il plaise à Dieu de me l'accorder si longue ; car de la vigueur et de la plénitude de santé dont je jouis par sa grâce, il n'est nullement impossible que j'aïlle jusqu'au deuxième période de quarante-deux ans que j'avois quand je partis de France(1), et je suis d'une race où l'on passe son siècle,

(1) Mon père mourut un an et quelques mois après qu'il eut écrit ceci, étant mort le 3 décembre 1711, n. s., âgé seulement de soixante-treize ans quatre mois et vingt-trois jours, étant né le 10 de juillet 1638 ; par conséquent il s'en falloit dix ans qu'il n'ait été aussi loin qu'il espéroit. Cela fait voir que toutes les espérances que l'on fonde sur le prolongement de la vie sont fort incertaines.

*Vita summa brevis spem nos vetat
Inchoare longam.*

Horat. *Od.*, l. I, od. 4^e ; conf. T. I, p. 29. [Note du fils de l'auteur.]

mon grand-père n'étant mort qu'àg  de plus de cent un ans, et mon temp rament  tant enti rement le m me qu' toit le sien. Cela  tant, je ne juge pas   propos de reprendre le fil de mon histoire sans me tourner d'une fa on toute particuli re vers celui   qui je suis redevable de tant de bienfaits; afin que comme la premi re partie de cet ouvrage a commenc  par des sentiments de pi t , il en soit de m me de cette seconde.

Je dirai donc en assurance
Tous les merveilleux faits,
Seigneur, que tu m'as faits;
Et maintiendrai la souvenance
De tes seules justices
Et tr s grands b n fices.

Enseign  m'a d s ma jeunesse;
Tes merveilles aussi
J'ai dites jusqu'ici;
Par quoi en ma blanche vieillesse
Ne me d laisse encore,
O mon Dieu que j'adore (1).

Il ne m'est gu re arriv  de faire r flexion sur les divers accidents dont ma vie a  t  bigarr e (et ces r flexions n'ont pas  t  en petit nombre), mais particuli rement sur ces deux patries que je puis dire avoir eues, contre l'ordinaire des hommes de n'en avoir qu'une (1), que je ne me sois remis dans l'esprit la transplantation d'Abraham, qui ayant, vers le milieu de son p lerinage terrien,  t  tir  par les ordres de Dieu, du pays de sa naissance pour aller dans un autre o  il n'avoit jamais eu aucune habitude, y  prouva premi rement le bonheur de plusieurs b n dictions personnelles, et outre cela, la consolation d'une heureuse post rit . Dieu m'a trait  comme il fit autrefois Joseph: il m'a chass  de ma terre natale par une pers cution

(1) Psaume LXXI, p. 2, v. 2 et 3.

(2) *N. B.* Dix ou vingt mille autres r fugi s comme moi ne se peuvent pas dire, comme moi, avoir ces bienheureuses provinces pour seconde patrie; je suis naturalis  par une charge noble, et je n'ai point de compaignon en cela. [*Note de l'auteur.*]

des plus injustes qui se puissent voir; on m'avoit dépouillé du plus apparent de mon bien, comme ce patriarche le fut de son hocqueton chamarré; je vins ici, en un mot, il y a trente ans, sans avoir guère de plus doux chevet que la pierre sur laquelle Jacob s'endormit. J'étois comme Moïse obsédé dans une séduisante Egypte, où la tentation étoit grande par les promesses qu'on me faisoit de grands honneurs auxquels ma fragilité eût pu me faire succomber, comme cela est arrivé à tant d'autres; Dieu m'en chasse, comme il fit les Israélites, et ma fuite étoit comme un naufrage de toute sorte de fortune; mais c'étoit pour me conduire à un véritable port de salut, c'est-à-dire dans une terre décollante de lait et de miel, et abondante en toute sorte de délices. J'avois, comme Job, été dépouillé de tous mes biens; mais parce que Dieu m'avoit mis dans la bouche ces paroles de résignation de son patient serviteur : « Le Seigneur l'a
« donné, le Seigneur l'a ôté, son saint nom soit béni » ; il m'a rendu au double et avec un assaisonnement d'honneurs qui ne se rencontroient point dans mon premier état, tout ce que l'injustice des hommes m'avoit ravi. Ainsi je puis dire à tous égards, comme j'ai déjà fait (1), que *j'étois perdu si je n'eusse pas été perdu*. Et avec David :

Si le Seigneur pour moi n'eût point été,
Si le Seigneur mon droit n'eût point porté,
Quand tout le monde à grand' fureur venant
Pour me meurtrir dessus moi s'est jeté,
J'allois sans doute être mis à néant (CXXIV, 4).

Mais :

Comme un oiseau du filet se défait
De l'oiseleur, je me vois échappé,
Romant le lacs qui m'eût tôt attrapé;
Voilà comment le grand Dieu qui a fait
Et terre et ciel, m'a tout développé (CXXIV, 7).

En partant de Paris pour Sedan, je me trouvai avoir pour

(1) T. I (ci-dessus, p. 40).

principale compagnie M. Le Faucheur (1), pasteur de Maëstricht, qui ayant à retourner chez lui, devoit passer à Liège aussi bien que moi. Nous y arrivâmes le jeudi 26 septembre, vers midi. J'employai une bonne partie de l'après-dînée à une visite chez les jésuites, à laquelle m'avoit engagé un de leurs novices qui, s'étant trouvé dans la même voiture avec nous depuis Sedan, s'étoit fait une fête de me donner la connaissance de quelques-uns de ses supérieurs. Sur ce qu'il leur dit de moi (à cause de plusieurs controverses que nous avions eues par le chemin, et où je l'avois un peu embarrassé), ils se firent de leur côté une affaire de me traiter avec beaucoup de circonspection mais sans dispute, à cause sans doute de ce que le novice leur avoit rapporté de mon trop grand attachement à mes principes pour en être aisément ramené.

Au sortir de cette maison, dont on me fit voir toutes les curiosités, j'allai à la comédie, et comme j'avois mis sur moi un habit assez propre qu'en partant de Paris je m'étois fait faire dans la plus galante mode d'alors, la considération de ce que je paraissois là un nouveau venu, et encore d'une cour sur qui les yeux de toute l'Europe sont tournés, fit que m'étant fait donner une place sur le théâtre parmi tout ce qu'il y avoit là de gens des plus distingués, ceux d'entre ces messieurs qui se trouvoient le plus proche de moi m'engagèrent bientôt en conversation, d'abord sur les nouvelles du temps, ensuite sur les ouvrages d'esprit. Comme je fus assez heureux pour ne leur pas donner des idées de moi fort désavantageuses, un d'entre eux ayant su mon auberge, s'offrit obligeamment de m'y remener, disant que c'étoit aussi la sienne, et qu'il se faisoit un plaisir de continuer, en soupant ensemble, la conversation que nous avions eue à la comédie dont nous sortions ; et je sus bientôt que le gentilhomme avec qui j'étois, étoit fils d'un des prin-

(1) Il s'appelait Frédéric Le Faucheur (*Actes des synodes des Eglises wallonnes*) nous ignorons si quelque degré de parenté l'unissait au célèbre ministre de Charonton, Michel Le Faucheur, mort à Paris en 1657.

cipaux députés de la noblesse de Hollande aux états généraux des Provinces-Unies, savoir, M. de Werkendam, qui était alors à Maestricht. Ce jeune seigneur donc (qui depuis est mort à Batavia), retournant de Liège à Maestricht retrouver ses parents, m'offrit obligeamment une place dans sa calèche, et deux ou trois jours après j'arrivai à la Haye par les barques de Bois-le-Duc, Dordrecht, Rotterdam et Delft.

Mademoiselle Du Moulin, que je cherchai d'abord, me présenta le lendemain à madame de Sommerdick, qui témoigna beaucoup de joie de mon arrivée, me fit aussitôt donner un appartement, et pour mieux cimenter notre nouvelle connaissance, retint mademoiselle Du Moulin à dîner avec nous, car dès lors elle me tint pour entièrement domicilié chez elle. Ce fut le mardi 1^{er} octobre que j'entrai chez cette dame, dont le mari pour lors étoit absent et qui ne revint qu'au bout de quatre ou cinq semaines. A peine commencions-nous à nous connaître, elle et moi, qu'ayant pris plaisir à m'entendre discourir de plusieurs nouvelles de France, selon que chacun est naturellement avide de ce qui regarde sa nation, qu'elle me questionna fort sur la réputation de nos plus distingués pasteurs de Paris, et principalement sur celle de M. Claude qu'elle n'avait jamais pu voir ni ouïr, cet excellent serviteur de Dieu, n'ayant été installé à Charenton que depuis qu'elle avoit été transplantée en Hollande par son mariage (1). Je lui sonnai fort haut le bon goût que M. Claude avoit encore plus répandu dans l'auditoire de Charenton que tous ses prédécesseurs n'avoient pu faire jusqu'alors, quelques semences qu'ils en eussent jetées ; car de vieilles habitudes ne se dérachent qu'à force de temps. Les admirables *Le Faucheur*, *Mestrezat* et *Daillé* ne prêchoient sans doute qu'avec beaucoup de solidité ; mais s'ils étoient incapables de donner par eux-mêmes dans l'esprit faux, ils ne se faisoient pas d'ailleurs une sérieuse affaire de sonner

(1) Ce mariage eut lieu au 1^{er} juin 1664, et M. Claude ne fut établi à Paris qu'en 1666. [Note de l'auteur.]

le tocsin contre le clinquant et la hapelourde des passe-volants, et se contentoient d'en hausser les épaules dans le tête-à-tête avec leurs amis (1). Je sais entre autres que sur le bruit que M. Gaches (2) vint à faire au commencement de sa vocation, principalement dans les ruelles et parmi les dames que son agréable préstance, son œil vif, ses dents blanches, ses belles mains et son accent gascon avoient fort prévenues, M. Le Faucheur, dans une conversation célèbre de savants et de beaux esprits, n'ayant pu s'empêcher de faire sentir la grande différence qu'il savoit mettre entre le vrai or et le simple oripeau, il arriva que M. Gaches, à qui cela fut bientôt rapporté, ne manqua pas de dire, dans une occasion à peu près semblable, et où l'on parloit des beaux talents de M. Le Faucheur, *qu'à la vérité ç'avoit été autrefois une assez belle fleur, mais qu'il y avoit déjà du temps qu'elle étoit fanée*; ce qui montre, pour le dire en passant, qu'on ne sauroit trop prendre garde à ce qu'on dit en l'absence des gens, dans toutes sortes de conversations.

M. Claude donc, pour revenir à lui, avoit eu occasion de faire plus que ses collègues pour ce qui regarde cet épanchement du bon goût dont j'ai parlé, en ce qu'à la faveur de certaines conférences théologiques qu'il tenoit assez souvent dans des censures de propositions où il étoit appelé, et où il prenoit plaisir d'étaler toutes ces excellentes règles dont il a rempli son admirable traité *De la composition d'un sermon* (3); à la faveur, dis-je, de tant d'excellentes leçons dont nos principaux réduits de bel esprit furent bientôt abreuvés, la chaire de Cha-

(1) Nous renvoyons pour tout commentaire à l'intéressant chapitre que M. Sayous a consacré, dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger*, à l'étude de l'éloquence dans les chaires protestantes au dix-septième siècle, et où il parle de la prédication des Le Faucheur, des Mestrezat, des Daillé, des Claude, etc.

(2) La réputation que Raimond Gaches s'étoit acquise, comme prédicateur, dans sa ville natale, le fit appeler à Paris en 1654, et il desservit l'église de Charenton jusqu'à sa mort, arrivée en 1668. (Haag, *France protestante*.)

(3) Ce traité a été publié dans les *Œuvres posthumes de Claude*, Amsterdam, 1688-89, 5 vol. in-8°, et traduit plus tard en anglais avec des notes par Robinson. Cambridge, 1778, 2 vol. in-8°. (Haag, *France protestante*.)

renton se trouva comme tout d'un coup entièrement épurée, de sorte qu'on peut dire que depuis cela il ne fut plus permis de penser faux dans cet auditoire-là. Je fis donc à madame de Sommerdick un grand plat de cette délicatesse et de cette pureté, et cela lui donna occasion de me vanter fort aussi un certain prédicateur qui étoit son grand ami et dont elle me parut être enchantée : « Il faut que vous entendiez cet homme-là, me dit-elle, et que vous m'en disiez votre sentiment ; car je vois bien que vous n'êtes pas tout à fait novice sur la matière, et je serai bien aise de voir si nos goûts se rapporteront. » Madame de Sommerdick me témoigna donc pendant toute la semaine une grande impatience de nous voir au dimanche matin suivant, auquel son coryphée devoit nous faire parade de toutes les merveilles dont elle m'avoit fait tant de fête. Enfin ce dimanche si désiré arrive, et au sortir de l'église, à peine étions-nous montés en carrosse, que se tournant vers moi qu'elle avoit fait mettre dans le fond à côté d'elle : « Eh bien, que dirons-nous ? commença-t-elle. Je vous avoue que j'ai de la peine à vous questionner, parce que toute prévenue que je crois vous avoir paru jusqu'ici, je me trouve à peu près dans l'état où Corneille nous représente qu'étoit Cinna, lorsque sur le point de mettre sa conspiration à effet, Maxime lui ayant dit :

Vous n'aviez point tantôt ces divers mouvements,

— Ah ! (lui répond Cinna,)

On ne les sent aussi que quand le coup approché.

« Car, continua madame de Sommerdick, je crains que vous ne soyez pas aussi satisfait que je m'étois promis. — Madame, lui dis-je, on ne peut pas asseoir un fort sain jugement sur une seule pièce. Il y a des matières plus riches les unes que les autres, et notre esprit lui-même n'est pas toujours dans la même assiette. Je voudrois donc du moins entendre votre prédicateur une seconde fois, j'en parlerois plus har-

« diment. — Je vous avoue, me dit-elle, que je ne suis pas si
 « contente de l'action d'aujourd'hui que je le suis d'ordinaire
 « de celles du personnage que nous venons d'entendre. »
 Nous nous assignâmes donc pour le dimanche suivant, après
 diner. Effectivement, nous retournâmes le 13 d'octobre suivant
 pour ouïr l'action du catéchisme de ce jour-là ; et étant encore
 interrogé au sortir du prêche : « Madame, dis-je, je crois pré-
 « sentement vous pouvoir dire mon avis avec plus de certi-
 « tude qu'il y a huit jours ; je vois désormais à quel coin votre
 « prédicateur est marqué. Tout homme qui est capable de dire
 « à Dieu dans la prière qu'il lui adresse pour la guérison d'un
 « malade : Fais, Seigneur, sonner l'heure de sa délivrance à
 « l'horloge de ta Providence ; et, en parlant de la conception
 « du Saint-Esprit dans le sein de la bienheureuse Marie, que
 « les fidèles ne doivent plus espérer désormais que de bénignes
 « influences, vu que le soleil de justice a quitté le signe du
 « Lion pour entrer dans celui de la Vierge ; quand, dis-je, un
 « orateur se chatouille de ces sortes de beautés-là, je ne le sau-
 « rois regarder que comme un pauvre malade abandonné des
 « médecins. »

M. de Sommerdick revint enfin chez lui la première semaine
 de novembre, et comme il témoigna bientôt prendre goût à
 quelques lectures que nous faisions les soirs avant que chacun
 se retirât, et dans lesquelles je mêlois ordinairement des ré-
 flexions et des traits d'histoire ou des temps passés ou de cho-
 ses de nos jours, ce qui étoit un divertissement que M. et ma-
 dame de Sommerdick n'avoient jusque-là pas eu occasion de
 prendre, il arriva au bout d'environ trois semaines depuis le re-
 tour de M. de Sommerdick, qu'un des plus fameux prédicateurs
 français (1) qu'il y eût alors dans les sept provinces, et qui y étoit
 établi dès avant le refuge (le sieur *Le Moine*), vint prêcher à la

(1) Etienne Le Moine desservit pendant plusieurs années l'Eglise réformée de Rouen, dont il étoit un des pasteurs ; quelque temps avant la révocation de l'Edit de Nantes, il fut appelé à une des chaires de théologie de l'Académie de Leyde.

Haye en présence du prince et de la princesse. On ne manqua pas, au sortir de cette action, de me demander au logis ce que j'en pensois, parce qu'ordinairement mes remarques dans ces rencontres ne respiroient pas un air de critique de profession; qu'en un mot, je ne paraissois pas être de ces censeurs malins qui ne demandent qu'à mordre, mais un esprit qui cherche la justesse et la solidité plutôt que le brillant; on voulut donc, dis-je, avoir ma pensée sur cette action, ce qu'ayant fait sans autre préparation qu'un petit recueillement en moi-même, et selon que ma mémoire me représentoit les principaux endroits qui m'avoient frappé, M. et madame de Sommerdick souhaitèrent que je leur rédigeasse par écrit toutes les remarques que je leur venois de faire, et auxquelles ils avoient pris quelque goût; et voici ce que je rappelai de mes idées, et que j'adressai principalement à madame de Sommerdick :

« Madame,

« En me demandant compte de ce que je remarquai hier sur l'action que nous venions d'entendre, vous me réduisez à l'une ou à l'autre de deux nécessités très fâcheuses, ou à l'incivilité de faire des refus à une dame à qui je dois toutes choses, ou à la présomption de m'ériger en censeur d'un homme que je dois tenir pour mon maître; il y auroit sans doute plus de charité à ne pas commettre la dernière faute, mais quand il s'agit de vous marquer son obéissance, on oublie aisément les autres devoirs.

« Je pris dès hier, Madame, la liberté de vous dire en général, que le prédicateur s'étoit fait une trop grande affaire de son esprit, et que son action étoit trop longue de beaucoup, principalement puisqu'il étoit sorti de son sujet, ce qui arrive presque toujours à ceux qui passent leur heure; il n'y a point de texte dans l'Écriture qui ne puisse fort bien être traité dans cet espace, et j'ai ouï dire aux plus grands théologiens que même les abondantes matières de la grâce et de la justification

y peuvent être aisément renfermées. Pour être court, suivant le précepte d'un grand homme (M. Claude), il ne faut qu'éviter les superfluités et les redites, les périphrases, les synonymies et ce qu'on appelle *selle à tous chevaux* ; c'est se prêcher uniquement soi-même que de prêcher si longtemps aux autres.

« Je ne m'arrêteroie pas à ce qui regarde la langue, si je n'avois remarqué que pour un homme qui d'ailleurs y paraît assez intelligent, l'orateur dont nous parlons tombe souvent dans une considérable faute, c'est de confondre les termes qui doivent être pris au pied de la lettre avec ceux qui tendent à d'autres vues ; *superficie*, par exemple, ne s'emploie guère que dans le style figuré, et se dit presque toujours en mauvaise part ; *surface*, au contraire, est le terme qu'on emploie dans le propre, et lorsqu'on parle avantagusement des choses. Comme on dit *un esprit superficiel*, on dit *n'aimer que la superficie* ; *cet homme n'a que la superficie des sciences*, etc., partout ailleurs on dit *surface* : *la surface de la terre*, *la surface des eaux*, et ainsi du reste ; s'il y a quelque cas où ce terme paraisse rude, il ne s'ensuit pas de là qu'il faille dire *superficie*, il faut plutôt chercher un autre tour.

« *Lycurgus* ne se dit point depuis plus de trente ans, il faut dire *Lycurque* ; *la tutelle de Lycurque*, *les lois de Lycurque* ; l'oreille est juge de ces différences, car on ne peut leur assigner de classe ; on dit bien *Erato*, *Ero* ; *Argus*, *Ochus* ; *Epiménès*, *Xerxès* ; mais on dit *Platon*, *Cicéron*, *Lycurque*, *Plutarque*, *Démosthène*, *Artaxerce* ; toute la règle générale qu'on peut donner là-dessus, c'est que les termes qui sont dans la bouche de tout le monde, ou qui ont plus de deux syllabes, se sont insensiblement francisés, au lieu que les autres ayant moins d'usage ou étant fort courts, sont demeurés dans la terminaison de leur langue naturelle.

« Quoique le style doive être uniforme, il y a un certain caractère qui est si affecté à chacune des parties du sermon, qu'il ne se peut répandre dans les autres sans une espèce d'é-

garement. Le caractère de l'*exorde* est d'être uni, simple et tranquille; celui de l'*application*, au contraire, doit être enflammé et ému, si ce n'est sur la fin, où il faut reprendre la douceur qui avoit régné au commencement de l'action. Le caractère de la *tractation* doit être dogmatique, quoique égayé en quelques endroits; je dis *en quelques endroits*, parce qu'il ne faut pas faire un capital de l'accessoire; on jette quelques poignées de fleurs sur les bords d'un bassin, mais tout le fond doit être plein de fruit. On ne saurait nier cette règle de la nécessité des distinctions entre les caractères, et c'est pécher contre elle que d'anticiper dans la tractation des élans d'exhortation qui doivent être gardés pour l'application seule, et de rabattre dans l'application des définitions et des divisions qui ont déjà paru dans la tractation ou qui y devoient paraître; on appelle cela courir inutilement devant soi, pour retourner ensuite sur ses pas; et ce qu'on peut dire de plus doux à ceux qui repassent ainsi plusieurs fois dans une même route, c'est que d'un lieu de promenade ils font un labyrinthe.

« Il ne faut pas trop presser les comparaisons; un bon orateur doit savoir qu'elles sont d'un emploi très délicat, et comme il est rare d'en rencontrer de bien justes, il ne faut s'arrêter qu'à celles qui ont cette perfection; l'excellent homme que vous et moi, Madame, avons ici en vue, pêche quelquefois contre cette remarque.

« De même, cette affectation de pensées parallèles, qui pour la plupart sont fausses, doit être soigneusement évitée. Quel rapport y a-t-il, je vous supplie, entre les douze enfants de Jacob et l'assemblage de toutes les vertus, pour se faire fête de les opposer l'un à l'autre à la faveur du mot de *famille*, qu'on leur appliquera également, outre que je ne me souviens pas d'avoir jamais ouï parler de *la famille des vertus*? Il en est ainsi des douze chatons de l'éphod, à l'égard desquels c'est oublier la désignation typique que Dieu lui-même en avoit faite, pour en chercher une autre, à laquelle les saints auteurs n'ont ja-

mais pensé; car ils représentoient uniquement les chefs des douze lignées d'Israël, et non pas douze vertus. S'attacher si curieusement à ces vécilles, c'est quitter le bon sens pour courir après le bel esprit, qui même, pour nommer les choses par leur nom, n'est bien souvent qu'un faux esprit. Je ne sais, entre les autres pensées de cette nature, si celle du grand tendre des yeux de la féconde *Léa*, opposé à la vivacité de ceux de la stérile *Rachel*, ne péchoit en rien contre la gravité de la chaire évangélique; mais je doute fort en tout cas qu'elle vint bien à propos devant le banc d'une princesse à l'égard de laquelle Dieu n'a pas encore exaucé tous nos vœux. »

Il n'y avoit pas plus de quinze jours que j'étois chez M. de Sommerdick, et M. de Sommerdick toujours absent, que le sieur d'Allonne, à qui dès mon arrivée à la Haye j'avois rendu une lettre de M. Tassin, son oncle, par laquelle je lui étois fort recommandé, et qui dès au bout de deux jours m'avoit rendu ma visite, revint m'en faire une seconde, dès les premiers mots de laquelle il s'ouvrit à moi d'une pensée qui lui étoit venue, en conformité des grandes recommandations que son oncle lui avoit faites en ma faveur. « Vous m'avez témoigné, me « dit-il, que vous vous trouvez bien dans votre poste, et je m'en « réjouis; mais vous savez bien que ces sortes de stations sont « peu fixes; et ceux qui s'intéressent en vous pensent à quelque « chose de plus permanent. Il se trouve même avec assez de bon- « heur une occasion très favorable pour cette vue. Son Altesse « (le prince d'Orange) a besoin d'un gouverneur pour ses pages, « parce que celui qui y a été jusqu'à cette heure (le sieur de la « Martinière) n'y peut plus rester pour des raisons qu'il n'est « pas nécessaire de dire. Voulez-vous qu'on pense à vous pour « ce poste? — Monsieur, répondis-je à M. d'Allonne (1), je ne « saurois assez vous remercier de vos obligeants soins; mais je « ne suis nullement en état d'en profiter; il n'y a que trois

(1) Le manuscrit porte tantôt d'Allon, Dallon ou d'Alloinne; nous adoptons un peu au hasard cette dernière orthographe.

« jours que je suis ici; on m'y fait mille honneurs, et toutes les
« fortunes du monde se présenteroient à moi, dans l'état où je
« suis, que je leur tournerois le dos. — Monsieur, me dit
« M. d'Allonne, tous ces sentiments sont beaux et généreux,
« ils sont même nobles; mais quelque obligé que vous veuillez
« bien vous reconnaître envers M. et madame de Sommer-
« dick, vous ne le devez pas être jusqu'au point de leur sacri-
« fier votre fortune; ils vous font bien des honnêtetés, je n'en
« suis pas surpris, ils ont affaire de vous, et quand cette affaire
« cessera (ce que vous jugez bien ne pouvoir pas aller loin),
« ils se croiront fort raisonnablement dégagés d'avec vous
« par un *tant tenu tant payé*; or, je vous prie, ce traitement,
« dont au bout du compte et à toute rigueur, vous ne pourrez
« pas vous plaindre, mérite-t-il que vous fermiez entièrement
« les yeux à tous vos intérêts? Croyez-moi, Monsieur, si,
« comme je viens de dire, vous n'auriez pas à vous plaindre de
« M. et de madame de Sommerdick, lorsqu'ils penseront plus
« à eux qu'à vous, M. et madame de Sommerdick non plus
« n'auront pas à se plaindre lorsque vous penserez plus à vous
« qu'à eux. Mais quand j'y songe, continua M. d'Allonne, peut-
« être ne me résistez-vous si fort que dans la pensée que tout
« ce que je vous propose n'est que de ma tête; si cela est, dés-
« abusez-vous; je ne suis pas homme à vous parler comme je
« fais sans être autorisé; ce que je vous dis est par un ordre
« d'en haut; vous êtes déjà connu à la cour; vous y accompa-
« gnez tous les jours madame de Sommerdick et messieurs ses
« fils; en un mot, dans le besoin où l'on est d'un homme tel
« que vous paraissez, on a jeté les yeux sur vous, et c'est à
« vous maintenant à parler. — Monsieur, répondis-je, on me
« fait trop d'honneur, mais de la manière dont je suis tourné,
« je ne crois pas pouvoir avec honneur quitter M. et madame
« de Sommerdick quinze jours ou un mois après avoir été reçu
« d'eux comme j'ai été reçu. » Nous en demeurâmes là, M. d'Al-
lonne et moi; mais après l'instante prière que je lui fis de ne

parler à personne de tout ce qui venoit de se passer, parce que, supposé qu'il y eût jamais quelque chose de plus que tout cela à arriver de cette affaire, je ne voulois pas au moins que ce fût sans aucun concert entre madame de Sommerdick et moi, bien résolu comme j'étois de ne rien dire à cette dame de toute cette affaire, puisque je l'avois entièrement rompue en ce qui dépendoit de moi, et que dès lors je la voulois tenir comme chose non arrivée. Parole donc ainsi donnée de part et d'autre, M. d'Allonne et moi nous nous séparâmes.

Nonobstant tout ce silence ainsi promis et que de ma part j'observai très religieusement, je fus fort surpris que dès au bout d'environ quinze jours un de mes intimes amis (1), pour qui je n'avois guère de secret caché, me vint faire un obligeant reproche de ce qu'une affaire d'importance pour moi étant aussi avancée qu'il la prétendoit, étoit venue à sa connaissance par un autre canal que le mien, et deux jours après, le gouverneur des pages lui-même, qui depuis quelque temps avoit recherché mon amitié, et qui me venoit voir assez souvent, me vint faire le même reproche; je leur protestai à tous deux, chacun en son temps, que par rapport à une connivence de ma part, il n'y avoit rien de plus mal fondé que leur plainte, et comme il étoit impossible que nous n'en vinssions pas aux éclaircissements, ils furent fort contents des miens; et la Martinière lui-même, qui avoit le principal intérêt dans l'affaire (et qui en avoit fait confiance à l'autre), se trouva l'esprit moins inquiet qu'il ne l'avoit eu en m'abordant; je les priai, au reste, en nous séparant, d'assoupir tous ces bruits autant qu'ils pourroient, en cas qu'on persistât à leur donner cours, et ils m'en donnèrent leur parole.

Si en cet endroit l'on est en peine de savoir d'où pouvoient venir tous ces bruits, puisque j'avois refusé tout plat M. d'Allonne et que M. d'Allonne m'avoit si fort promis de ne parler

(1) C'étoit le docteur *Poitevin*, que je connoissois dès Saumur, lieu de sa naissance où j'étudiois comme on a vu. [Note de l'auteur.]

de rien, je n'en saurois rendre d'autre raison que celle que j'alléguerai bientôt à l'occasion d'un autre bruit répandu qui parvint encore jusqu'à moi, et dont voici le détail.

Au bout d'environ quinze jours après la conversation entre M. d'Allonne et moi sur la proposition qu'il m'étoit venu faire ; comme, un soir, madame de Sommerdick s'alloit mettre à table, elle me fit l'honneur, à l'ordinaire, de me prendre la main pour laver avec elle ; je lui laissai un moment prendre l'eau, et lorsqu'elle alloit tirer la serviette de dessus l'épaule de son maître d'hôtel, je m'en saisis le premier et la lui déployai sur les mains, après quoi je m'essuyai aussi à l'un des bouts ; elle me continua obligeamment selon sa coutume le petit air de refus du service que je lui rendois, et me regardant avec une toute autre attention qu'à l'ordinaire : « Je ne
« sais, me dit-elle, comment me prendre à un éclaircissement
« que j'ai à faire avec vous et qui m'embarrasse. — Un éclair-
« cissement à faire avec moi, Madame, répondis-je aussitôt,
« et un éclaircissement qui vous embarrasse ? Serois-je assez
« malheureux pour avoir à cela une part criminelle ? — Oh !
« me dit-elle, soupçons premièrement, puis nous parlerons
« d'affaires. » Elle me fit l'honneur là-dessus de me servir une
aile et une cuisse de poulet, et moi aussitôt : « Ah ! Madame,
« ces délicats morceaux ne me serviront que de peste et de
« poison, si vous n'avez la bonté de me tirer de la peine où vos
« paroles m'ont mis. — Eh bien, dit-elle, puisque vous le vou-
« lez, voici ce que c'est : on dit partout que vous nous allez
« quitter. — Moi, Madame, je vous vais quitter ! voilà qui me
« surprend, car, jusqu'ici, je puis vous protester que je ne
« sais ce que c'est ; et cependant, puisque cela me regarde si
« fort, je ne devrois pas être le dernier à en savoir des nou-
« velles. Mais encore, Madame, oserois-je vous demander où
« l'on prétend donc que j'aille au sortir d'ici ? — On dit, reprit
« madame de Sommerdick, que vous allez être secrétaire de
« M. le prince. — Moi, madame, ce fis-je, secrétaire de M. le

« prince ! Ceux qui fagotent de semblables nouvelles n'ont
 « pas beaucoup de sens ; et que deviendra donc M. de Zuyle-
 « com ? (1) car je n'ai pas ouï dire qu'il soit mort ; et d'ailleurs
 « un tel poste seroit-il pour un misérable comme moi ? — Oh !
 « me dit madame de Sommerdick, si ce n'est pas pour M. le
 « princé, c'est donc pour madame la princesse. — Ah ! ma-
 « dame, repris-je, voilà déjà bien du rabais, mais il n'y a en-
 « core là guère plus d'apparence, car madame la princesse a
 « pour secrétaire M. d'Allonne ; et quoiqu'à ce dernier égard
 « la disproportion ne fût pas si terrible, toujours est-il constant
 « qu'un homme comme M. d'Allonne n'est pas facile à débus-
 « quer ; et quand cela seroit, ce ne seroit toujours pas par moi
 « qui fais trop profession de l'honorer pour le traverser en la
 « moindre chose du monde. — Oh ! bien ; mais, quoi qu'il en
 « soit, continua madame de Sommerdick, il y a quelque poste
 « à la cour dont il est grand bruit à votre égard, et je m'étonne
 « que vous en fassiez tant le fin, puisque tout cela ne peut pas
 « être à votre insu. — Madame, dis-je alors, j'ai eu jusqu'ici
 « toute sorte de raison de vous parler comme j'ai fait, et outre
 « la raison, il est encore très constant que je ne vous ai rien
 « dit qu'en toute vérité. D'abord, Madame, je n'ai rien compris
 « à votre discours ; bientôt après j'ai reconnu qu'une certaine
 « proposition, qui m'avoit été faite depuis quelques semaines,
 « et que j'avois absolument rejetée, pourquoi aussi je ne vous
 « en avois point parlé, avoit fait plus de bruit que je ne m'y
 « étois attendu. Et je vois bien, Madame, que c'est de cette
 « affaire-là que vous voulez parler, mais que je ne reconnaissois
 « nullement aux circonstances que vous y marquez. » Là-des-
 sus je fis à Madame de Sommerdick le détail de tout ce qui s'é-
 toit passé entre M. d'Allonne et moi, et la visite que Poitevin
 et la Martinière m'avoient faite sur ce sujet, avec mes prières

[1] Constantin de Zuylichem succéda à son père dans la charge de secrétaire de M. le prince d'Orange, et continua à exercer cet emploi jusqu'à sa mort, en 1697 (*Dict. de Bayle*, art. *Zuylichem*.)

envers eux trois de contribuer tout ce qu'ils pourroient à l'étouffement de tous ces bruits qui ne faisoient que m'embarrasser. Madame de Sommerdick parut contente de tout ce que je lui dis, et nous en demeurâmes là.

Je viens à la solution que j'ai promise ci-devant sur la cause de tous ces divers bruits répandus au sujet d'une affaire que je croyois avoir amortie. M. d'Alloune m'avoit sans doute tenu parole, mais comme ce n'étoit pas lui qui avoit conçu en chef le dessein de ce changement du gouverneur des pages, ceux qui y avoient travaillé d'original ne s'en étoient pas apparemment fort cachés; en un mot, on avoit chuchoté de cette affaire dans l'antichambre du prince et dans celle de la princesse, entre les gentilshommes de l'un et les filles d'honneur de l'autre. Un des principaux pages (M. *Képel*, aujourd'hui *comte d'Albemarle*), qui se trouvoit assez ordinairement dans l'antichambre du prince, avoit eu le vent de quelque chose, et l'avoit communiqué à ses camarades, qui en avoient jasé chez la Martinière même, lequel par là en eut connaissance et l'avoit aussitôt dit à Poitevin. Madame de Sommerdick, de son côté, en avoit été informée par les filles de la princesse, qui lui en firent confidence. En voilà beaucoup plus qu'il n'en falloit pour ce qui regarde la connaissance que Poitevin, la Martinière et madame de Sommerdick m'en donnèrent à moi-même, ainsi qu'on a vu.

On pourroit s'imaginer qu'ici prit fin toute cette belle histoire, mais les choses n'en demeurèrent pas là; seulement faut-il que, pour en rendre compte, je dise deux mots du voyage que ma femme vint bientôt faire en Hollande, et sur lequel je ne m'arrêterai pas longtemps.

Au printemps de l'année 1681, je lui mandai, après en avoir eu permission de M. et de madame de Sommerdick, qu'elle pouvoit se donner le divertissement de cette petite promenade, et elle y consentit. Elle arriva à Bois-le-Duc, où je l'étois allé attendre le samedi dernier mai 1681; et le mardi suivant, étant tous deux rendus à la Haye, je la présentai à madame de Som-

merdick, qui ne voulut pas que je lui retinsse une chambre ailleurs que chez elle, et elle y resta dix jours.

Ces dix jours ne furent pas mal employés de part et d'autre. Madame de Sommerdick goûta bientôt le petit babil de ma femme, dont même elle fit en peu de temps sa confidente; car, dès au bout de trois jours, je fus fort surpris qu'au sortir de table, après dîner, madame de Sommerdyck, ayant emmené ma femme dans sa chambre, elle lui conta, comme je l'appris bientôt, toute l'affaire de d'Allonne, mais tout autrement qu'elle s'étoit passée; en un mot, rien moins que comme une vision que je m'étois de moi-même mise dans la tête. Ma femme, qui ne reconnoissoit nullement mon personnage dans ce rôle, voulut aussitôt prendre congé de madame de Sommerdick pour me venir joindre, dans l'impatience de voir ce que j'aurois à dire; de quoi cette dame, ne faisant nul doute: « Ah! mon
« Dieu, lui dit-elle, vous voulez aller redire tout cela à votre
« mari; mais je vous prie de n'en rien faire. — Rien que tout
« de ce pas, Madame, avec votre permission, lui dit ma femme;
« je ne reconnais point du tout là mon mari, et je suis bien aise
« de lui donner lieu de se faire mieux connoître à vous-même. »
Ma femme vint donc incontinent me retrouver, et d'abord:
« Quelle belle affaire, me dit-elle, est-ce donc que celle que ma-
« dame de Sommerdick me vient d'apprendre? M. d'Allonne
« nie comme beau meurtre tout ce que vous lui faites dire et
« faire; seroit-il bien possible que vous eussiez imaginé une
« telle chose? M. d'Allonne, m'écriai-je, nie de m'avoir parlé de
« rien! nous allons voir beau jeu. » Et là-dessus je me mets en
train de quitter ma femme comme elle venoit de faire auprès de
Madame de Sommerdick; elle me voulut retenir, comme Madame de Sommerdick lui avoit fait, et le tout pour les mêmes raisons, savoir que tant d'éclaircissement ne feroit que gâter les affaires; que d'Allonne, étant un homme ancré de longue main à la cour, et moi un inconnu et sans appui, ce seroit *pot de terre contre pot de fer*, etc. Mais je ne voulus rien écouter non plus

que ma femme n'avoit fait, et je passe aussitôt à l'appartement de madame de Sommerdick, qui, m'ayant confirmé la chose, « Madame, lui dis-je, je ne laisserai jamais là une affaire de « cette nature; toute la grâce que je vous demande, c'est de « faire en sorte que M. d'Allonne et moi vidions notre différend « en votre présence; vous verrez bientôt qui aura perdu ou « gagné. » Madame de Sommerdick fit tout ce qu'elle put pour me faire changer de dessein, mais je n'en voulus jamais démordre. Je parlai à M. de Sommerdick, qui s'étoit déjà moqué de l'affaire, jugeant bien d'où le coup partoit, et que monsieur son beau-frère ne s'étoit pas fait grand scrupule de lui enlever un domestique dont il étoit content pour en faire sa cour à leur commun maître. Je me fis présenter à M. d'Owerkerke lui-même pour le supplier de me mettre en état de me justifier devant lui; mais ce seigneur, qui étoit le véritable et premier ressort de tout ce mouvement, se donna bien de garde d'en venir avec moi à un si entier éclaircissement, et se contenta de me dire que je n'avois que faire de me mettre en peine, et qu'il ne seroit pas davantage parlé de tout cela, comme en effet il n'en fut rien dit depuis. M. d'Allonne se donna bien de garde de se trouver jamais tête à tête avec moi, et ce froid dura cinq ou six ans. On verra par la suite comment nous nous rapprochâmes, et depuis cela nous ne nous fuyons plus aux occasions. A dire le vrai, je portois fort impatiemment dans l'abord le refus qu'on me faisoit de nous faire paroître, M. d'Allonne et moi, l'un devant l'autre; mais je me remis bientôt par la considération de ce que les fuites de ma partie étoient un visible gain de cause pour moi, car le peu de ménagement que M. d'Allonne me gardoit étoit une preuve toute visible que, s'il eût eu de quoi me couvrir de confusion, il ne m'auroit nullement épargné, et qu'au contraire la science certaine, ou pour mieux dire la conviction qu'il avoit de son tort, l'empêchoit de me donner sur lui une victoire si assurée; mais, pour le justifier autant qu'il se peut, de toute cette conduite, et principalement afin

de montrer qu'aujourd'hui je ne conserve pas le moindre chagrin de cette affaire, je déclare que non-seulement je le reconnois pour un très galant homme, mais que même de la manière dont chacun sait qu'on vit dans les cours, il lui étoit presque impossible de s'empêcher de faire ce qu'il fit ; l'éclaircissement que je demandois ne pouvoit se faire sans que toutes choses, étant bien éclaircies, M. d'Owerkerke et M. de Sommerdick en vinssent au coupe-gorge ; ce grand inconvénient étoit éludé par un démenti à moi donné de tout ce que j'avois dit et fait ; ainsi on y obligea M. d'Allonne, qui ne put pas s'en défendre : tout ce qu'à la plus grande rigueur on pourroit lui reprocher, seroit cette terrible hardiesse de démenti contre sa conscience ; mais la cour et la théologie ont des principes entièrement opposés. En un mot, j'ai pour mon particulier seul quatre exemples de personnes de grande qualité, toutes fort sages, fort vertueuses, et d'une singulière piété, personnes d'ailleurs qui n'ont jamais eu aucune relation ensemble, lesquelles, en des occasions très délicates, m'ont également dit, en me confiant de certains secrets : « Au reste, ne dites cela à personne, car, « à toute extrémité, je vous déclare que, si vous le faisiez, je « vous en donnerois le démenti. » Voilà donc comment le monde est tourné, et M. d'Allonne, dans toute cette histoire, ne me fit que ce que presque tout le monde fait, et, encore une fois, je ne lui en garde aucun ressentiment.

Ma femme, comme j'ai dit, ne demeura que dix jours avec moi ; je la reconduisis jusqu'à Rotterdam, où je lui dis adieu en la mettant dans la barque de Bois-le-Duc, le vendredi 13 juin ; et quinze jours après, j'allai à Spyk avec toute la famille de M. de Sommerdick, où je restai jusqu'au 29 septembre que je retournerai seul à la Haye, huit ou dix jours avant que la famille y revînt.

Dans le petit voyage que j'avois fait à Rotterdam pour y embarquer ma femme de la manière que j'ai dit, je restai trois ou quatre jours dans cette ville, qui furent employés à voir

M. Paetz, à qui le sieur de Beaumont, l'un de mes intimes amis, avoit fort parlé de moi au sujet de M. Jurieu dont je lui avois dit mille biens ; et ce fut pendant ces trois ou quatre jours que je jetai, avec ce même M. Paetz, les premiers fondemens de l'érection de l'école illustre de Rotterdam, en faveur de MM. Jurieu et Bayle, dont voici, en peu de mots, toute l'histoire.

Comme j'avois fort exalté au sieur de Beaumont tous les grands talents de M. Jurieu, et le bruit qu'avoit déjà fait en France la première édition de son excellente réponse (1) à M. Arnaud sur son prétendu *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les calvinistes*, et depuis cela encore, les deux célèbres dialogues de la *Politique du clergé* (2), dont j'avois seul favorisé l'édition, le sieur de Beaumont, qui avoit un accès tout particulier auprès de M. Paetz, et qui avoit remarqué en lui un grand désir d'appeler dans l'Eglise française pour successeur à M. de Rochefort, quelqu'un de nos plus habiles ministres de France, à la faveur des terribles persécutions qui s'enflammoient tous les jours de plus en plus contre nous, et qui en chassoient chaque jour un grand nombre l'un après l'autre ; M. Paetz, dis-je, ayant appris du sieur de Beaumont les anciennes et étroites liaisons (3) qu'il y avoit entre M. Jurieu et moi, et qu'en un mot j'étois son unique correspondant en ces provinces, souhaita de me voir, et Beaumont me mena chez lui.

(1) *Apologie pour la morale des réformés, ou Défense de leur doctrine sur la justification, la persévérance des vrais saints et la certitude que chaque fidèle peut et doit avoir de son salut.* Quevilly, 1675, in-8°. — « Au jugement de Claude, c'était un des plus beaux livres qui eussent paru depuis la Réformation. » (Haag, *France protestante.*)

(2) *La Politique du clergé de France.* la Haye, 1680, in-12. (V. la note ci-dessus, p. 164.)

(3) J'ai plus de cent lettres de M. Jurieu sur des affaires du plus grand secret desquelles cent lettres, les sept, depuis la vingt-deuxième jusqu'à la vingt-huitième (le tout inclusivement), font foi de toute ma manœuvre tant en la vocation de M. Jurieu à Rotterdam qu'en l'érection de l'*Ecole illustre.* [Note de l'auteur.]

J'entrai avec M. Paetz en de très grands détails sur tout ce qui regardoit M. Jurieu; et M. Paetz, à qui cet illustre étoit déjà un peu connu de réputation, m'engagea à lui proposer la vocation de Rotterdam. Je témoignai à M. Paetz que par les propres intérêts de mon cœur et de mes affaires, aucune proposition ne me pouvoit être plus agréable que celle-là, mais que je n'y prévoyois pas de petites difficultés. « M. Jurieu, disois-je
 « à M. Paetz, est actuellement dans une académie célèbre où il
 « tient sans contestation le premier rang; il est appelé à Gro-
 « ningue, autre illustre académie, où on lui promet des postes
 « fort distingués; il a refusé Rouen (1), l'une de nos plus consi-
 « dérables Eglises en France, où on lui faisoit aussi espérer de
 « très grands honneurs; ainsi, je n'oserois lui proposer une vo-
 « cation de simple pasteur à Rotterdam, où même, selon la cou-
 « tume reçue dans ces provinces, il lui faudroit céder le pas à
 « un M. Piélat que, sans doute, vous m'avouerez, Monsieur, être
 « fort au-dessous de lui; ainsi, je ne me trouve pas peu embar-
 « rassé. — Si c'étoit, me dit M. Paetz, le dernier de tous ces in-
 « convénients qui fût principalement capable d'arrêter M. Ju-
 « rieu, il ne seroit pas impossible d'y remédier. Je ne suis
 « pas véritablement en état d'ériger une académie en cette
 « ville, et même pareille chose est comme absolument impos-
 « sible par toute la Hollande; mais je me ferois bien fort de
 « faire établir ce qu'on appelle une *école illustre* (2), et cela,

(1) Nous lisons dans la *France protestante*, que Jurieu accepta d'abord la vocation qui lui fut adressée par l'Eglise de Rouen, et qu'il se disposait à aller occuper la chaire qui lui étoit offerte, lorsqu'il reçut de divers côtés le conseil de sortir de France, pour échapper à la vengeance du clergé catholique, que ses derniers écrits avoient tout à fait exaspéré contre lui. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à Rotterdam.

« Le départ de M. Jurieu de Sedan, son arrivée en Hollande, sa vocation à Groningue et son établissement à Rotterdam, sont des événements qui se suivent avec tant de rapidité et qui sont si fort enclavés les uns dans les autres, qu'on a de la peine à les arranger. » (*Dict. de Chauffepié*, art. *Jurieu*, note K.)

(2) C'est ainsi qu'on appelle en ce pays ce qui a le nom d'académie en France; car pour être appelé académie ici, il faut pouvoir conférer le degré de docteur en

« pour ainsi dire, du jour au lendemain. Il n'y aurait à cela
 « qu'une difficulté, mais à laquelle vous-même dès cette heure,
 « pourrez peut-être nous indiquer un dénouement, vu les
 « grandes habitudes que je vois que vous avez parmi tous vos
 « Français; c'est que jusqu'ici il ne me paraît jour qu'à l'égard
 « d'un seul professeur, et il en faudroit tout au moins deux;
 « M. Jurieu est tout trouvé en ce qui regarde la théologie,
 « pourriez-vous de même fournir quelqu'un pour la philoso-
 « phie? — Oh! vraiment, Monsieur, repris-je, s'il ne tient
 « qu'à cela, je crois dès à présent avoir tout ce qu'il vous faut;
 « je connois encore, à Sedan, un des plus habiles hommes non-
 « seulement dans toutes les parties des belles-lettres, qui se
 « puisse trouver en France et peut-être partout ailleurs; car,
 « pour ce qui regarde la philosophie, M. Bayle, qui est le per-
 « sounage que j'ai en vue, se distingua avec tant de gloire, il
 « y a environ cinq ou six ans, dans la concurrence qu'il eut,
 « pour sa promotion, avec deux ou trois assez habiles compéti-
 « teurs, et en ce qui concerne les humanités, il parle et écrit si
 « purement et si facilement tant en grec qu'en latin, que je ne
 « crois pas qu'on pût aisément trouver son pareil sur tous ces
 « deux articles. — Eh bien, me dit M. Paetz, si vous pouvez
 « me mettre en état de compter sur ces deux messieurs, je
 « m'engage de ma part à procurer l'érection d'école illustre
 « dont je vous ai parlé. » La chose fut donc dès l'heure comme
 arrêtée entre M. Paetz et moi, et j'écrivis dès le même jour à
 M. Jurieu, lui remettant le soin d'agir auprès de M. Bayle, qui
 étoit le philosophe et le philologue que j'avois en vue. Ma solli-
 citation réussit; j'en fis le rapport à M. Paetz, dans une nou-
 velle promenade que je fis exprès de Spyk à Rotterdam, pour
 mettre la dernière pierre à l'édifice que j'avois si heureuse-
 ment commencé et avancé; car tout ce manège de ci-dessus
 avec M. Paetz ne se fit pas dans une seule entrevue, mais en

toutes facultés, et être ce que vous appelez université. » (Lettre inédite de Bayle à son père, citée par A. Sayous, *Hist. de la littérature française à l'étranger.*)

plusieurs, à diverses reprises; conclusion, que j'eus ordre de mander tout à fait M. Jurieu et M. Bayle (1), qui, en effet, arrivèrent à Rotterdam avant la fin de l'année 1681.

A peine M. Jurieu étoit-il arrivé et établi à Rotterdam, aussi bien que son illustre collègue, avec qui il étoit alors étroitement uni d'estime et d'amitié (état bien éloigné de ce qui arriva depuis), que madame de Sommerdick et moi nous nous brouillâmes pour des sujets assez légers, et pour l'éclaircissement desquels il fallut que M. Jurieu intervînt.

Quelque délicate que soit la tractation d'une matière comme celle-ci, les règles de sincérité que je me propose d'y suivre, font que je ne balance point à y entrer; mais pour cela il me faut employer deux mots à donner ici le véritable caractère de M. et de madame de Sommerdick (2).

Le premier étoit de ces hommes roides et comme tout d'une pièce, qui ne savent ce que c'est que de gauchir ni de fléchir; brave, mais un peu téméraire; homme de bien sans doute, mais qui n'étoit pas de la morale la plus rigide; de très bon sens et d'assez grand esprit, mais sans façon, et à qui la nature toute seule, sans l'aide d'aucun art, avoit donné presque tout ce qu'il

(1) Des Maizeaux, dans sa *Biographie de Bayle*, ne présente pas les choses de la même manière; il dit qu'un jeune homme de Rotterdam, M. Van Zoelen, parent de M. Paëtz, qui avoit logé avec Bayle à Sedan, fut la cause de son appel à Rotterdam, et que ce fut Bayle à son tour qui fit venir Jurieu, alors son ami et son collègue à l'académie de Sedan. — M. Sayous a inséré dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger* une lettre inédite de Bayle, écrite à son père peu de temps après son arrivée en Hollande; nous y lisons: « M. Van Zoelen a mis tellement M. Paëts dans nos intérêts, qu'il travailla à faire une place de ministre pour M. Jurieu dans l'Eglise française, et à faire naître l'envie au magistrat d'ériger ici une école illustre. » « Il fit si bien qu'il fit déclarer par le magistrat au consistoire qu'il falloit appeler M. Jurieu, ce qui a été exécuté. A mon égard, il m'a fait donner le titre de professeur en histoire et en philosophie, dans la nouvelle école illustre. »

Il nous paraît difficile de faire concorder exactement le récit de notre auteur avec les témoignages également dignes de foi que nous venons de rapporter; aussi, sans mettre en doute sa véracité, sommes-nous disposé à croire qu'il s'est exagéré à lui-même la part d'influence qu'il a pu avoir dans ces pourparlers.

(2) Voir la note de Bayle sur M. et madame de Sommerdick, dans son *Dictionnaire*, art. *Aarsens*.

y avoit de bon en lui ; homme entièrement ennemi de la bagatelle et du faste, jusque-là qu'il alloit, sur cet article, à un excès qui ne se pouvoit pas aisément approuver ; j'en marquerai deux ou trois traits, après avoir dit au préalable qu'il n'étoit nullement propre à la cour, à cause de ces qualités roides dont j'ai parlé, ce qui faisoit qu'il n'y étoit guère aimé, et que pour lui il ne s'y plaisoit point du tout ; homme au reste absolu dans ce qu'il vouloit, sans que personne eût le crédit de lui en faire rien rabattre et qu'il étoit fort âpre sur le point de l'intérêt, toutes qualités qu'on reconnoitra dans les deux ou trois traits que j'ai promis et que voici :

Comme six ou sept mois après ses noces, faites en France, il emmenoit sa nouvelle mariée dans son pays, il y eut une gelée si forte que tout le Rhin étoit glacé jusqu'à pouvoir souffrir les plus pesants charrois. M. et madame de Sommerdick arrivèrent avec tout leur train sur les bords de la Meuse, dans l'endroit où cette rivière est le plus au large, savoir, vers Rotterdam et Yzelmonde, et étant sur le point de la passer dans leur carrosse à six gros chevaux en un temps où le dégel approchoit, en sorte que plusieurs trains avoient déjà renoncé à l'entreprise de ce passage, madame de Sommerdick, quoique tout effrayée et en pleurs, ne put jamais obtenir de son intrépide époux qu'on prit un autre chemin. « Vous vous moquez, » Madame, répondit M. de Sommerdyck, il ne faut pas avoir « de ces faiblesses ; allons, allons, touche, cocher, etc. » Le cocher toucha donc, mais en tremblant lui-même, voyant la glace trembler et craquer sous les roues du carrosse et les pieds des chevaux ; et la vérité est que dès le lendemain matin il n'y avoit pas un seul glaçon sur toute la Meuse. Voilà le premier trait, et qui regarde la valeur téméraire. Le second que je vais dire regarde l'aversion de toute sorte de parure, et l'empire absolu dans toutes ses volontés. M. de Sommerdick étant arrivé en Hollande, mesdames ses sœurs mirent dans l'esprit de sa femme (qu'elles voyoient aimer autant le faste et l'é-

clat qu'il les haïssoit) de lui faire faire un magnifique manteau d'écarlate avec une riche broderie d'or le long des pentes et sur les bords du collet; et de faire mettre ce nouvel ajustement, par le valet de chambre, en la place d'un vieux bouracan qu'il n'avoit point honte de mettre tous les jours sur ses épaules, et cela au grand haussement des épaules de tout le monde; et d'abandonner cette vilaine houppelande aux valets, en cas qu'ils ne rougissent pas eux-mêmes de s'en revêtir. Le riche manteau s'achève, et on procède à sa substitution en la place de la vieille mandille. Cela se fit le soir, après que M. de Sommerdick fut couché; le lendemain il se lève et vit sans doute l'éclatante étoffe et la superbe broderie, mais ne fit pas semblant de rien (1); puis s'étant fait habiller auprès d'un grand feu et étant prêt à sortir: « Donnez-moi mon manteau, » dit-il à son valet de chambre. Le valet lui apporte le manteau qui lui étoit destiné; sur quoi M. de Sommerdick: « Je vous demande « mon manteau, vous dis-je. — Monsieur, je n'en trouve pas « d'autre que celui-là. — Allez me le chercher, reprend M. de « Sommerdick, je veux qu'il se trouve. » Le valet, fort embarrassé, revient dire « qu'il ne se retrouve nulle part. » Alors M. de Sommerdick, prenant le riche manteau, le jette tout brandi dans le feu, sans que le valet de chambre osât y porter la main, et ainsi le manteau fut entièrement consumé.

. (2).

(1) Notre auteur paraît avoir ici oublié la règle de grammaire que Bélise démontre si doctoralement à Martine:

*De pas mis avec rien tu fais la récidive,
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.*

Rou eût, sans doute, à l'impression, corrigé cette faute et quelques autres que nous laissons subsister d'après le manuscrit.

(2) Rou rapporte ici un autre trait fort propre à montrer en effet que, comme il l'avait avancé, « la morale de M. de Sommerdick n'était pas des plus rigides, » et il donne naïvement à ce sujet quelques détails qu'il serait impossible de ne pas omettre sans choquer les bienséances modernes, sauf, bien entendu, à restituer le passage (pour un certain nombre d'exemplaires), dans une feuille additionnelle spéciale, s'il y a lieu. Nous aurons ainsi concilié notre devoir d'éditeurs fidèles avec le respect des convenances que nous impose une notable partie de nos lecteurs.

Comme la transplantation de M. de Sommerdick en pays éloigné, et la tragique fin qu'il y fit ont quelque chose de trop singulier pour n'en rien dire ; et que les motifs qui contribuèrent à l'un et à l'autre, achèveront ce qui manque à l'espèce de portrait que je viens de tracer de ce seigneur hollandais, je finirai par là son article.

J'ai déjà fait voir comment M. de Sommerdick ne se plaisoit point à la cour, et je dirai à cette heure que cette aversion lui avoit fait prêter l'oreille à une proposition qui lui fut adressée pour aller en France en qualité d'ambassadeur des Etats ; madame sa femme en particulier souhaitoit passionnément que cette affaire réussit. Le charmant faste d'aller paraître en France, sa patrie, en qualité de madame l'ambassadrice, avoit quelque chose qui flattoit agréablement en elle le petit amour-propre ; mais une difficulté se rencontroit dans cette affaire, qui ne fut pas un léger obstacle à son succès. Encore que M. de Sommerdick eût assez de penchant pour l'ambassade, il ne la vouloit cependant accepter qu'à condition d'être installé dans le corps des nobles de Hollande, et c'est à quoi ce corps ne vouloit nullement consentir.

On ne contestoit pas à M. de Sommerdick sa noblesse particulière : son grand-père, *François d'Aerssen*, autrefois ambassadeur extraordinaire en France, avoit été anobli par le roi Henri IV (1), et dans les lettres de créance qu'il eût fallu expédier au petit-fils, on ne lui auroit pas refusé le titre de *marquis de la Noele* (2) ; mais il s'agissoit d'une agrégation au corps des nobles de Hollande, qui est d'un grand éclat dans les sept

(1) François d'Aerssens succéda en 1598 à Levin Caluard, comme résident des Etats de Hollande auprès du roi Henri IV, et continua à occuper cette charge jusqu'en 1609, où il fut reconnu en qualité d'ambassadeur. Henri IV l'anoblit et le fit chevalier et baron, ce qui fut cause qu'ensuite il fut reçu en Hollande entre les nobles de la province. (Du Maurier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande.*)

(2) Son père même, Corneille Aerssens, deuxième du nom et gouverneur de Nimègue, avoit été fait noble de Hollande ; mais comme cette dignité n'est point héréditaire, elle avoit fini en lui et n'étoit point passée jusqu'au marquis de la Noele, son fils. [*Note de l'auteur.*]

provinces, et c'est un honneur que les intéressés ne lui vouloient pas conférer, parce que plus le nombre est grand dans le corps, moins ce corps est considéré. Madame de Sommerdick avoit du chagrin de cet entêtement de son mari, et elle ne souhaitoit rien davantage que de le voir s'en désister; elle me fit un jour l'honneur de s'en ouvrir à moi, et sur ce qu'elle avoit remarqué qu'il m'écoutoit assez volontiers et même déféroit quelquefois à mes avis, elle me pria de le vouloir tourner là-dessus. Je me hasardai donc de lui en dire quelque chose, mais sa roideur fut inflexible; en un mot, l'ambassade n'eut pas de lieu, et elle tomba sur la tête de *M. de Wassenaer Sterrenberg*.

Ce coup ayant donc manqué de la sorte, l'affaire de Surinam se présenta. Il y avoit longtemps qu'on travailloit pour y envoyer un gouverneur, et M. de Sommerdick, ou tâté sur l'article, ou peut-être ayant lui-même recherché ce poste, l'obtint fort aisément. Il se trouvoit là trois choses qui ne le chatouilloient pas peu : le faste de gouverneur, l'éloignement d'une cour où il avoit à essayer mille déboires, et enfin l'espérance d'un gain considérable, ce qui n'étoit pas un faible aimant pour un homme aussi intéressé que lui.

Ce fut, si je m'en souviens bien, vers la fin de juillet 1683, que M. de Sommerdick s'embarqua pour Surinam (1), malgré tous les efforts de sa belle épouse à l'en détourner, et qui aussi, en revanche, refusa constamment de le suivre, quoi-qu'il fit assez mine de l'en solliciter, ce que j'exprime de la sorte parce que je crois avoir de bonnes raisons pour croire que, sur ce fait, il y avoit de sa part plus de grimace que de véritable empressement.

Au bout d'environ cinq ans, depuis l'arrivée de M. de Sommerdick au lieu de son gouvernement, s'étant, par ses manières hautaines et dures, fait perdre le respect par la plupart

(1) Le docteur *Poitevin* mourut dans ce voyage; on jeta le corps en mer, un boulet de canon aux pieds. [Note de l'auteur.]

de ceux qui avoient le plus affaire avec lui, la soldatesque principalement, qui en étoit la plus irritée, fit complot contre lui, et l'ayant épié lorsqu'il ne se défoit de rien, mais qu'au contraire il se dispoit à quelque nouveau châtiment de cette canaille, qui peut-être avoit exprès attenté une récidive de désobéissance contre lui pour en prendre occasion d'exécuter son détestable projet, ces misérables, dis-je, l'ayant épié, lui tirèrent quarante-sept coups de mousquet, dont il fut bientôt mis à mort, vers le milieu de l'année 1688. Quelques-uns des coupables furent pris, et peu de temps après roués ou pendus.

Je passe à l'article particulier de Madame de Sommerdick (1). Cette dame étoit fille aînée du fameux Alexandre du Puy, marquis de Saint-André-Montbrun (2), que les Vénitiens élurent leur général en l'année 1668, au fameux siège de Candie, où il se signala glorieusement, puis mourut au mois d'août 1673. Madame de Sommerdick n'avoit qu'une sœur, mariée à leur cousin germain, le marquis de Montbrun, fils de Charles, aîné d'Alexandre. Madame de Sommerdick, lors de son mariage, étoit d'une taille haute et déliée, et lorsque quelques années après, par le nombre d'enfants, qui ne lui manquoient point tous les ans, et par la manière de nourriture qui règne en Hollande, elle vint à prendre plus d'embonpoint, ce ne fut point

(1) Voici comment s'exprime un autre réfugié, M. de Bostaquet, sur le compte de Madame de Sommerdick, dont il fit la connaissance quelques années plus tard. Nous extrayons ce passage de ses Mémoires restés jusqu'à présent inédits, et qui nous sont communiqués par le révérend Charles Vignoles, doyen d'Ossory (comté de Kilkenny, Irlande) à qui ils appartiennent :

(Juin 1687.) « Je fus après voir la marquise de Sommerdick, qui ayant prié M. Basnage de dîner, voulut que j'eusse cet honneur. Je trouvai cette dame d'un très grand mérite, toute pleine d'esprit et de civilité; elle est fille de M. le marquis de Saint-André Montbrun, illustre par sa naissance et par mille belles qualités qui ont rendu sa vie glorieuse. Cette digne fille d'un père de cette réputation tient un des premiers rangs à La Haye, et cette bonne mine qu'elle conserve et son air français la rendent très agréable : elle paraît avoir été d'une grande beauté; toutes ces belles qualités du corps jointes à un esprit sublime et engageant lui attirent les respects et l'estime de tous ceux qui ont l'honneur de la connaître. J'en reçus beaucoup de civilités qui m'ont engagé à lui rendre mes respects avec assiduité. »

(2) Voyez la *France protestante*, art. *Dupuy-Montbrun*.

au préjudice de sa beauté que ce changement arriva, étant certain qu'elle l'a conservée jusqu'à la mort (1). En voilà assez pour l'extérieur de madame de Sommerdick; ce qui regarde l'âme et l'esprit me donnera un peu plus d'occupation, et d'abord je dirai que, distinguant comme je fais ces deux parties, en ce qui regarde l'intérieur de cette dame, ce que j'ai à dire de l'âme ne lui sauroit être qu'avantageux, puisqu'elle avoit au fond et de la piété et une véritable crainte de Dieu; et que si, dans ce que j'aurai à toucher du caractère de son esprit, il vient à se rencontrer quelque chose qui semble contraire à ce que j'avance là, cet inconvénient ne résulte que de cette distinction que je prétends qu'il faut faire entre cœur et esprit, puisqu'ici par l'âme j'entends le cœur, et tout le monde convient qu'autres sont les vices du cœur et autres les vices de l'esprit. Madame de Sommerdick, donc, avoit de l'esprit, mais cet esprit n'étoit pas juste, et il y entroit bien du faux; ce qui venoit d'un manque de bons modèles, cette dame ayant toujours été élevée en province auprès d'une mère qui n'avoit jamais, ou du moins que fort peu pratiqué la cour, et que pour ce qui la regarde en particulier, lorsqu'elle vint en Hollande, elle se laissa trop aisément prévenir d'estime en faveur d'un homme qui n'avoit que du brillant et point de solide, toutes choses dont on a eu des preuves dans les traits qui ont été marqués ci-devant (2). Voilà déjà un des côtés défavorables de l'esprit de madame de Sommerdick, et voici l'autre : C'étoit une légèreté de langue qui, sans qu'elle eût un véritable dessein de faire du mal aux gens, lui faisoit dire d'eux au premier venu tout ce qu'elle en savoit; étant entièrement du caractère de ceux qui, ne trouvant personne sur qui mordre, se donneroient plutôt le coup de dent à eux-mêmes que de le manquer le moins du monde sur qui que ce fût. Je ne fus pas longtemps sans que cette dame, si

(1) Bayle nous apprend qu'elle mourut à la Haye, l'an 1695 ou environ.

(2) Témoin *l'horloge de la Providence et l'entrée du soleil dans le signe de la Vierge*. Voyez page 172 ci-dessus. [Note de l'auteur.]

confidente, me donnât des marques de ce faible, et elle y fut principalement portée par le désir de faire plutôt pencher mon admiration vers elle que du côté de son mari, à qui elle ne pouvoit souffrir que je donnasse aucun eucens. Aussi est-ce proprement d'ici qu'il faut prendre l'époque de la brouillerie qui enfin nous sépara; car, pour ne pas renvoyer cela plus loin, comme un jour que nous étions à table, M. de Sommerdick fut venu à tenir un discours qui me charma, ne pouvant retenir en moi-même ce que j'en sentois : « Monsieur, lui dis-je, il y a là
« et de la délicatesse d'esprit, et de la grandeur d'âme, et de
« la droiture de cœur; et ce n'est pas la première fois, si vous
« voulez bien me permettre de le dire, que j'ai, avec plaisir,
« remarqué en vous cette noblesse de sentiment. » Et comme, en disant cela, croyant plaire à la femme de celui de qui je paraissois avoir si bonne opinion, je me tournai vers elle comme pour en remporter son agrément, je la vis, au contraire, rougir et m'aperçus bientôt de mon erreur. J'en doutai encore bien moins, lors qu'étant tous levés de table, et moi étant resté seul avec madame de Sommerdick, dont le mari étoit passé à son appartement : « Vous croyez, me dit-elle, avancer fort vos
« affaires en cajolant comme vous faites M. de Sommerdick;
« mais vous n'y entendez rien, car, quand une fois vous m'au-
« rez mise en état de ne me plus soucier de vous, il ne faut pas
« que vous vous imaginiez que M. de Sommerdick se brouille
« avec moi pour vous garder contre mon agrément. — En vé-
« rité, Madame, répondis-je, je suis bien éloigné des bas senti-
« ments dont je vois avec douleur que vous me croyez capable;
« car, bien loin que j'aie dessein entre vous et monsieur votre
« mari de plaire à l'un aux dépens de l'autre, qu'au contraire j'ai
« cru me concilier réciproquement par un seul trait vos bonnes
« grâces à tous deux, comme ne doutant pas, que tout de
« même que M. de Sommerdick n'est pas plus aise que lorsque
« j'exalte devant lui votre esprit et votre beauté, je ne pouvois
« de même, Madame, mieux faire ma cour auprès de vous qu'en

« rendant justice, en votre présence, à son grand cœur et à sa « droiture. » Au travers de toute l'apparence flatteuse qu'il y avoit là en faveur de madame de Sommerdick, elle sentit bien le trait lardant qui étoit caché dessous, et depuis cela nous ne fimes plus que nous tenir chacun sur nos gardes ; et enfin, comme madame de Sommerdick ne cherchoit qu'occasion de me faire querelle, elle se plaignit un jour que je traitois trop son fils en enfant, ne l'entretenant que de prières, de psaumes et de catéchisme, au lieu qu'elle s'attendoit que je lui apprendrois la philosophie, et surtout les mathématiques, sa principale partie ; sur quoi je répondis que M. de la Platte (1) étoit encore bien jeune, et principalement bien novice dans la religion, qui cependant doit être la plus grande affaire d'un chrétien ; que, par conséquent, j'avois cru qu'avant que de lui embarrasser l'esprit de choses au-dessus de sa portée, il étoit à propos de lui faire connaître son Créateur, et l'accoutumer à le prier, le craindre et le servir ; que c'étoit là, selon moi, la première et principale base d'une bonne éducation, et sur laquelle, par-dessus toutes choses, il falloit fonder, après quoi tout l'édifice ne pouvoit manquer d'être ferme ; que, cependant, je n'avois pas laissé de lui donner déjà quelques leçons de logique les moins abstruses, et que le reste viendrait ensuite. « Mais, « me dit madame de Sommerdick, je m'étonne qu'entre les par-
« ties de la philosophie vous ayez commencé par la logique que
« j'apprends être fort épineuse ; j'aurois cru que les mathéma-
« tiques devoient aller devant, après quoi on iroit aux autres
« parties. — Madame, répondis-je, nous parlons de philo-
« sophie et non pas de mathématiques, qui sont des choses
« bien différentes. — Mais, reprit madame de Sommerdick,
« les mathématiques ne sont-elles pas une des principales par-
« ties de la philosophie ? — Non, Madame, à prendre le mot
« de philosophie de la manière qu'il se prend dans les écoles.
— « Ah ! vraiment, dit-elle, vous me tenez là un plaisant dis-

(1) Seigneur de la Platte, c'étoit un des titres de la famille Aersens.

« cours : les mathématiques ne sont pas une des parties de la
 « philosophie! Vous montrez bien que vous ne vous y entendez
 « guère vous-même, et je ne m'étonne pas que vous vous en
 « fassiez si peu d'affaire auprès de mon fils. — Madame, re-
 « pris-je, je ne me pique pas d'être en état de monter en chaire
 « pour dicter un cours de philosophie dans les formes; mais,
 « du moins, n'ai-je pas oublié que quand on me fit faire le mien
 « on me fit commencer par la *logique*, continuer par la *physique*
 « et finir par la *morale* et par la *métaphysique*, le dernier des-
 « quels termes vous a peut-être imposé, à cause de quelque res-
 « semblance qui, sans doute, vous a fait prendre *mathématique*
 « pour *métaphysique*. »

Le silence, qu'en rougissant un peu, madame de Sommerdick vint à garder tout d'un coup, me fit comprendre qu'elle avoit encore senti ce nouveau trait, et que je lui avois mis le doigt sur la plaie, c'est-à-dire l'avois fait apercevoir elle-même de sa bévue.

Il étoit difficile que nous durassions longtemps dans une situation si gênante : M. Jurieu, qui étoit arrivé depuis peu pour remplir le poste que je lui avois ménagé à Rotterdam, ne fut pas longtemps sans venir à la Haye, et par conséquent sans voir madame de Sommerdick, qui aussitôt ne manqua pas de s'ouvrir à lui sur le dégoût qu'elle avoit pris de moi; mais j'avois eu le soin de le préparer à un tel entretien, et ainsi le coup ne porta pas comme on s'y attendoit. M. Jurieu ne laissa pas cependant de me marquer les principaux sujets de plainte que l'on faisoit contre moi : savoir que je ne songeois qu'à mes études particulières, et négligeois entièrement celles de mes jeunes élèves; sur quoi je priai M. Jurieu d'offrir à madame de Sommerdick de m'obliger à rendre compte devant elle de la manière dont j'occupois le temps de messieurs ses fils. Elle donna dans l'innocent piège que je lui tendois; je dis *innocent*, parce que j'étois fondé en raison, et qu'il n'y a rien de plus légitime que de prouver notre droit lorsqu'on nous veut mettre dans le

tort. Sitôt que madame de Sommerdick et M. Jurieu se furent joints au rendez-vous qu'ils s'étoient donné, on me vint dire que M. Jurieu désiroit de me parler ; et d'abord qu'il eût, à mon arrivée, mis la matière sur le tapis : « Je n'ai, dis-je, rien « à répondre moi-même sur les faits qu'on m'objecte ; cela pas- « seroit pour marchandise de contrebande, personne ne pou- « vant être écouté dans sa propre cause. Vous plaît-il, Madame, « que M. de la Platte réponde pour moi ? il ne vous sauroit « être suspect, je ne l'ai point préparé, et c'est une vérité que « vous pouvez savoir de lui. » On le fait descendre, et moi, alors, prenant la parole : « Monsieur, lui dis-je, madame votre « mère est bien aise de savoir par vous-même à quoi je vous « occupe tous les jours, monsieur votre frère et vous, depuis que « vous êtes levés ; dites-le hardiment, vous souvenant toujours « de ce que je vous ai tant recommandé : qu'il ne faut jamais « mentir. » Alors ils répondirent l'un après l'autre, selon mes diverses demandes, tous les articles que, pour éviter ce qu'il y auroit de trop languissant dans un narré plus à la lettre, je vais rapporter tout d'une suite : savoir que je les faisais prier Dieu, puis lire un chapitre qui, étant achevé, je leur en faisais rendre compte, leur expliquant moi-même, après cela, les endroits difficiles qu'ils n'eussent pas pu entendre tout seuls et sans cette aide ; qu'ensuite je prenois occasion sur chaque matière de leur donner des leçons générales pour la conduite de la vie ; de leur enseigner l'histoire, la fable (1), la géographie, etc., selon que les textes donnoient lieu à chacune de ces choses ; qu'après cela je leur faisais rendre raison de leur catéchisme, leur expliquant par son moyen les principaux points de la religion, leur marquant, selon que cela se rencontroit, ce qu'il y a de pernicieux dans les fausses sectes, et l'excellence toute visible de la véritable religion par-dessus elles toutes ; que tout

(1) La Fable ne se trouve point dans la Bible, mais elle a été imaginée sur quantité de faits véritables mentionnés dans la Bible : témoin *Deucalion*, *Iphigénie*, etc. [Note de l'auteur.]

cela, fait avant aucune réfection prise, je les faisais déjeuner, puis se divertir un moment avant que de retourner au travail. après quoi je les exerçois sur la philosophie proportionnément à la capacité de leur esprit, et ainsi de l'histoire, de la fable et de la géographie, en la manière qu'il a été dit ci-dessus.

M. Jurieu se doutant bien que toute cette kyrielle faisoit de la peine à Madame de Sommerdick : « Reposez, reposez-vous, « Monsieur, dit-il au petit M. de la Platte; un si long discours « ne pourroit que vous incommoder, et on ne vous en deman- « doit pas tant. » Sur cela, je pris congé de la compagnie, et n'ai jamais pu savoir ce qui s'était passé entre madame de Sommerdick et M. Jurieu après cette divertissante scène ; mais, comme quelques jours avant que la pièce se jouât, madame de Sommerdick et moi (à l'occasion de quelque autre malentendu qui me fit faire offre de me retirer si on ne s'accommodoit pas de moi) nous étions demeurés d'accord qu'à la fin de janvier (1682) nous nous séparerions, on ne manqua pas, précisément au dernier jour de ce mois, de m'en envoyer le paiement sans me faire dire le reste, mais que je compris fort bien ; de sorte que le lendemain matin j'allai prendre congé du mari et de la femme séparément, chacun d'eux étant dans sa chambre particulière. M. de Sommerdick ne balança point à me témoigner qu'il me regrettoit, et que, de tout son cœur, il eût désiré que madame sa femme et moi n'en fussions pas venus à ces extrémités, mais qu'il ne doutoit pas que je ne jugeasse assez aisément de moi-même qu'il n'étoit pas obligé à se brouiller avec sa femme à mon occasion. Pour ce qui est de madame de Sommerdick, elle me traita à la vérité assez honnêtement, jusqu'à souhaiter que je trouvasse quelque chose de plus avantageux pour moi que ce que j'avois eu chez elle ; « comme, en effet (me dit- « elle d'un ton dont je ne fus pas la dupe), je ne doute pas « qu'un homme de votre mérite ne restera pas longtemps sur « le pavé. — Madame, lui répondis-je aussitôt, il est vrai « que vous m'avez comme jeté par terre, et que, comme on

« parle, je suis cassé; mais, ce qui me console, c'est qu'heureusement les morceaux en sont bons. »

Quelque chose d'approchant de cela ne fut pas longtemps sans paraître; non-seulement je ne couchai pas sur le pavé, comme quelques gens l'eussent peut-être bien voulu; puisque dès le premier jour je fus généreusement recueilli par un honnête homme de mes anciennes connaissances à Paris, que j'avois avec plaisir retrouvé à la Haye en y arrivant, et chez qui je fréquentois volontiers, parce qu'outre son mérite personnel, la femme qu'il y avoit épousée ayant l'esprit un peu au-dessus du commun, rendoit leur commerce assez agréable. Ces obligantes personnes donc, ou par leur inclination bienfaisante, qui est leur véritable caractère, ou parce qu'ils savoient bien qu'il n'y avoit rien à risquer avec moi, m'offrirent chez eux le plus amiablement du monde, et leur plus belle chambre et leur table; de sorte que de la manière qu'ils s'y prirent, il ne me fut pas possible de les refuser. Le sieur et la demoiselle de la Fosse sont ceux de qui je parle, tenant, comme je fais, qu'il y auroit de l'ingratitude à taire leur nom. Je passai chez eux neuf mois et demi avant que de changer d'état, quoique dès le commencement de ce dernier j'eusse tout sujet de bonnes espérances, Son Altesse sérénissime Monsieur le prince d'Orange ayant promis à M. Jurieu, qui lui avoit dit quelque bien de moi, de penser à un établissement lorsqu'il s'en présenteroit occasion, de quoi je n'aurois qu'à le faire avertir. Ce prince, en effet, ne manqua pas à sa parole; et comme il avoit eu la bonté de me faire dire qu'afin qu'il pût mieux réussir au dessein qu'il avoit de me procurer quelque emploi un peu considérable dans l'Etat, il étoit à propos de commencer par quelque autre moindre pour me fortifier dans la langue, une place de *clerc* dans le greffe de Leurs Hautes Puissances étant venue à vaquer, savoir celle du sieur Spanheim (1), promu au secrétariat de la

(1) Fils du fameux professeur à Leyden, et neveu de l'ambassadeur du roi de Prusse à la cour d'Angleterre. [Note de l'auteur.]

cour de Hollande, j'en fis avertir Son Altesse, qui, dès le lendemain, me la procura. Je prêtai serment de ce petit poste le 20 novembre 1682, et m'y fis si heureusement distinguer, que le greffier Fagel m'ayant voulu essayer par la révision d'une pièce que le translateur d'alors n'avoit pas, à son avis, mise dans un assez bon état, les corrections que j'y fis lui plurent assez pour le déterminer dès l'heure à me faire à l'avenir repasser de la sorte toutes les autres pièces qui suivroient celle-là.

Peu de temps après il se présenta encore une plus favorable occasion de me faire connaître, savoir le besoin qu'on eut au greffe d'une lettre de créance à Monseigneur le duc de Bourgogne, en faveur du sieur Heinsius, alors pensionnaire de Delft, que l'État avoit fraîchement député en France en qualité d'envoyé extraordinaire au sujet des affaires de la principauté d'Orange. Cet habile ministre de Leurs Hautes Puissances étoit parti pour cette fonction vers le commencement de l'année 1683, muni de toutes les lettres de créance qui lui étoient nécessaires, tant pour le roi que pour les principales têtes de sa cour; mais lorsqu'on croyoit à la Haye recevoir des nouvelles de son audience, on fut bien étonné d'apprendre que cette audience avoit été reculée par le défaut d'une lettre pour le duc de Bourgogne, à qui l'on n'avoit pas songé pour cette cérémonie, ne l'ayant regardé que comme un prince qui, lors de la délibération prise pour l'expédition de ces lettres, n'avoit pas encore cinq mois; et le sieur Heinsius, en prenant langue, fut averti de ne se pas présenter avant que d'avoir parmi ses lettres celle qu'il falloit pour le prince nouveau-né. L'État, averti de cet inconvénient, résolut aussitôt d'envoyer la lettre requise; mais celui qui la devoit dresser, le sieur Van der Meulen, ne trouvant dans l'espèce de protocole qui se garde dans le greffe aucun modèle de lettre pour une occasion de cette nature, cela fit d'abord quelque petite peine. Le greffier, là-dessus, pensa à moi et en parla à l'assemblée, qui le chargea

de savoir de moi si je pouvois entreprendre la composition de cette lettre ; je répondis qu'avant qu'il fût une heure on sauroit si je serois en état de contenter mes maîtres, et effectivement, le terme que j'avois pris n'étoit pas encore expiré que je portois au sieur Fagel le projet de lettre que j'avois dressé, lui disant que les deux ou trois mots de distinction qu'il trouveroit insérés dans le dispositif ordinaire me paroissoient suffisants, par la raison qu'il ne s'agissoit pas là de faire un grand étalage de style oratoire, et il se trouva être de mon avis, qui fut aussi goûté par l'assemblée, de sorte que je fus chargé de mettre moi-même cette lettre au net, afin d'être incessamment envoyée, comme elle le fut, et écrite de ma main ; et depuis cela, il ne fut plus expédié de lettres au greffe que de ma façon, quoique mon prédécesseur dans le poste que j'ai aujourd'hui vint à vivre encore plus de six ans, comme on verra dans la suite. Cependant comme je fus obligé d'aller rendre mes respects de reconnaissance à Son Altesse pour l'obtention de mon premier poste, ce prince eut la bonté de me dire que je ne devois regarder ce petit début de ses bonnes intentions pour moi que comme un *intérim*, et que, lorsque je me serois plus fortifié dans la langue, je n'aurois qu'à l'avertir de la première charge compétente qui viendrait à vaquer, et qu'il ne m'y oublieroit pas. On verra ci-après les effets de cette obligeante parole ; mais avant quoi il est bon de voir de quelle généreuse manière M. de Montausier se prit en France pour m'obtenir du roi la permission de faire venir à la Haye ma femme et mes enfants (1), ce qu'en effet cet illustre patron m'obtint par un brevet tout singulier, de quoi ayant été averti, je lui en écrivis cette lettre de remerciement :

« Monseigneur,

« Je ne sais d'où vient la peine que je trouve qu'il y a pour

(1) J'en avois alors deux à cause du voyage que ma femme avoit fait ici en mai 1681. Voy. page 26 de cette 2^e partie. [Note de l'auteur.]

« moi à vous remercier; naturellement je suis sensible aux
 « bienfaits, et le dernier que j'ai reçu de vous est de lui-même
 « une ample matière de pensées et de paroles; cependant ja-
 « mais je ne me suis vu si muet, et plus je pense, moins je
 « trouve de quoi m'exprimer. Achevez, s'il vous plaît, Monsei-
 « gneur, ce que vous avez commencé si obligeamment, c'est-à-
 « dire agréez jusqu'à mon silence, et ayez la bonté de le prendre
 « pour la plus grande marque que je vous puisse donner de ma
 « gratitude. Si mon cœur avoit été en défaut de ce côté-là, il
 « auroit été bien fortifié depuis deux jours par les grands sen-
 « timents que quelques illustres amis que j'ai ici ont fait pa-
 « raitre en votre faveur, sur le bruit qui s'est répandu de ce
 « que vous avez fait si généreusement en la mienné. Ces per-
 « sonnes, Monseigneur, qui sont fort distinguées, les unes par
 « la naissance (1), les autres par d'éminentes charges (2), et
 « tous généralement par la solidité de leur piété et de leur
 « vertu, vous ont à l'envi donné mille bénédictions, et j'en
 « connois même de capables d'avoir, en leur particulier, poussé
 « d'ardentes prières au ciel pour la conservation d'une vie qui
 « fait un si grand honneur à notre siècle, et tant de bien aux
 « malheureux qui sont dans l'affliction. Pour moi, Monsei-
 « gneur, je ne suis pas un moment sans penser à tout ce que je
 « vous dois; je le fais dans ma retraite, je le fais dans mes oc-
 « cupations publiques et particulières; je le faisois, par exemple,
 « il n'y a encore qu'un quart d'heure, en préparant une cham-
 « bre à la chère moitié que je puis dire que vous m'avez ren-
 « due, puisque le premier meuble dont je l'ai ornée a été votre
 « portrait. Je l'avois apporté ici dès que je partis de France,
 « comme un trésor qui est inséparable de moi; mais j'en ai
 « encore un autre qui vous ressemble infiniment mieux, c'est
 « celui que je porte gravé dans le cœur, avec le vif senti-

(1) *Le prince et la princesse, mademoiselle de Bréderode, et madame de Sommerdick.*

(2) *M. Alwyn, M. de Bleeswyck, etc. [Note de l'auteur.]*

« ment de tous vos bienfaits; il y demeurera tant que je serai
 « au monde, et après moi il passera dans celui de mes enfants,
 « que j'élèverai dans une extrême vénération pour vous, et
 « avec lesquels, aussi bien qu'avec leur mère, la plus grande
 « joie que je me fasse de me voir rejoint, c'est pour nous unir
 « tous ensemble dans la reconnaissance du repos et des biens
 « dont nous vous sommes redevables, et qui, en particulier,
 « me feront être toute ma vie,

« Monseigneur, etc.

« Rou.

« A la Haye, ce 1^{er} juillet 1683. »

Faute des gazettes de ce temps-là, lesquelles je n'ai point, depuis ma sortie de France jusqu'au 27 août 1691, qu'elles ne me manquent plus jusqu'à présent, je ne saurois dire à quelle occasion la cour de France se trouvoit à Verdun (1), lorsque M. de Montausier y reçut cette lettre que ses gens lui envoyèrent de Paris; mais enfin il falloit que du moins le Roi et Monseigneur le Dauphin y fussent, puisque c'est de là qu'est datée la réponse dont cet obligeant seigneur m'honora et que voici :

« A Verdun, ce 12 juillet 1683.

« Vous m'avez écrit une si belle lettre, qu'un service beau-
 « coup plus grand que celui que je vous ai rendu en seroit bien
 « payé. Vous pouvez vous assurer que j'ai été fort aise de faire
 « donner à Mademoiselle Rou le passe-port dont elle avoit be-
 « soin pour vous aller trouver, et que, quand je pourrai vous
 « faire plaisir, je vous témoignerai toujours que je le désire
 « fort, et que j'ai beaucoup de considération pour vous.

« MONTAUSIER. »

Ce fut le 18 août 1683 que ma femme arriva en Hollande avec les deux seuls enfants que nous eussions encore alors, qui étoient nos deux filles *Marie* et *Louise*, dont la dernière

(1) Louis XIV fit alors un voyage en Alsace et en Bourgogne, et il passa par Verdun. (Sismondi, t. XXV, p. 443.)

n'avoit que dix-huit mois, étant seulement née à Paris le 12 février 1682. Deux ans après cette arrivée, jour pour jour, la célèbre, mais honteuse, *Révocation de l'Edit de Nantes* fut mise au sceau, savoir le 18 octobre 1685, ce qui fut comme un tocsin sonné par toute la France pour la fuite de tout autant de fidèles zélés, qui purent échapper à la barbare vigilance de mille satellites mis aux aguets par toutes les frontières du royaume, dont la sortie n'avoit été laissée libre qu'aux seuls pasteurs, par la politique raffinée qui faisoit craindre que la présence de ces fidèles bergers, en affermissant tous leurs troupeaux, ne fût un trop grand obstacle au pernicieux dessein qu'on avoit de les réduire.

Parmi ces pasteurs, il s'en trouva ici un que j'avois déjà commencé, il y avoit environ cinq ans, de connaître à Paris, mais seulement pendant huit ou dix jours qu'il avoit à passer dans cette ville pour la sollicitation de quelques affaires de son Eglise de Roussy à la cour de France. Cet excellent serviteur de Dieu étoit M. *Du Vivier* (1), qui, dès deux ou trois jours après son arrivée (vers Pâques de l'an 1686), m'ayant rencontré à la sortie de l'église, me joignit obligamment, et me rappela les idées de l'entrevue que nous avions eue ensemble cinq ans auparavant, comme j'ai dit. Depuis ce jour ou fort peu d'autres suivants, ce qui n'avoit été entre nous qu'une simple connaissance, devint bientôt une amitié parfaite, ce qui ne pouvoit pas manquer de nous arriver, parce que, de sa part, il se trouva beaucoup de mérite et des qualités peu communes; et de la mienne, beaucoup de sensibilité à des talents aussi considérables que sont encore aujourd'hui les siens.

Quelques mois après cette arrivée de M. Du Vivier, qui fut avant Pâques de l'année 1686, comme on vient de voir, j'appris deux choses, l'une par lui-même, l'autre par le sieur Bayle. La première fut que mon dit sieur Du Vivier, se trouvant à

(1) Voir dans la *France protestante* la notice que MM. Haag ont consacré à *Abraham Couet Du Vivier*.

Paris avec les sieurs Benoît et la Placette un peu devant la révocation de l'Edit de Nantes, ils allèrent, par curiosité, voir le cabinet des médailles du roi, dont M. Rainssant (1) avoit la garde, que là ils furent fort étonnés de voir mes Tables fort curieusement tendues, regardant ce malheureux ouvrage comme triomphant en pays même d'inquisition; sur quoi le sieur Rainssant leur avoit ingénument déclaré comment cet étrange phénomène paroissoit là, savoir que lui Rainssant ayant su tout le fracas arrivé au sujet de cet ouvrage, dont il faisoit un tout autre jugement que les ignorants et les faux zélés, il avoit regretté les fâcheuses suites d'un si grand malentendu. Que pour ce sujet, profitant un jour de la visite que M. de Louvois étoit venu faire dans la bibliothèque du cabinet des médailles, il lui avoit parlé d'un grand tort qu'on avoit fait au public par la proscription d'un ouvrage qui lui pouvoit être utile, et dont, en son particulier, il faisoit un très grand cas; qu'il y avoit cependant un très innocent moyen de ramener le roi là-dessus, et que, si mon dit sieur de Louvois lui vouloit laisser un billet pour le sieur de la Reynie, portant pouvoir de faire transporter dans la bibliothèque les planches de cet ouvrage avec un ouvrier et une presse pour tirer seulement deux ou trois exemplaires, dont un seroit donné à quelques docteurs de Sorbonne pour en faire la correction, laquelle ne pouvoit aller qu'à quelque peu de mots par-ci par-là; il y avoit tout sujet d'espérer que le roi reviendrait de lui-même de la prévention où on l'avoit jeté. Que là-dessus M. de Louvois avoit accordé le billet requis, sur lequel six exemplaires (2) avoient été tirés, dont

(1) Pierre Rainssant, né à Reims vers 1640, étudia d'abord la médecine avec beaucoup de succès. Nommé directeur du cabinet des Médailles du roi, il fut admis l'un des premiers à l'Académie des inscriptions, qui portait alors le titre d'Académie des Médailles. Un jour qu'il se promenait seul dans le parc de Versailles, il se laissa tomber dans la pièce d'eau dite des Suisses et s'y noya le 7 juin 1689. (*Biographie universelle.*)

(2) Il est probable que les 6 exemplaires des Tablettes de Rou, tirés à la Bibliothèque du roi, ne furent pas les seuls qui échappèrent au naufrage, car nous en connaissons déjà 6 exemplaires (2 à la Bibliothèque impériale, 2 à l'Arsenal, 1 à la

M. de Louvois en avoit gardé deux pour sa curiosité particulière, qu'un troisième avoit été destiné à la bibliothèque, le quatrième laissé au sieur Rainssant comme pour son droit d'avis, et que les deux autres avoient été livrés aux docteurs afin d'y faire leurs remarques; et que c'étoit là l'unique raison pourquoi cet ouvrage étoit là ainsi étalé. Qu'au reste lui Rainssant ayant déjà obtenu des docteurs les corrections nécessaires, il ne doutoit pas que son dessein ne réussît, parce que monsieur le chancelier à qui il s'en étoit ouvert, en devoit incessamment parler au roi. Voilà pour ce qui regarde le premier des deux avis de ci-dessus, savoir celui de M. Du Vivier (1).

L'autre me fut donné par le fameux M. Bayle, de qui, pour abrégé, il suffira de rapporter les trois ou quatre billets que voici :

A M. de Marilly, etc.

« Le 27 juillet 1685.

« J'ai cru, Monsieur, que vous seriez bien aise que je n'atten-
« disse pas la commodité d'un ami pour vous envoyer l'incluse
« que j'ai reçue ce matin ; ainsi, je vous l'envoie par la poste.
« Vous direz s'il vous plaît à M. Rou, que lui écrivant, il y a
« deux jours, j'oubliai de lui marquer que M. Rainssant me de-
« mandoit s'il étoit vrai qu'il fit regraver ses Tables, et qu'il
« ajoutoit qu'il avoit fait coller les siennes sur de la toile, et

bibliothèque Mazarine, 1 au British Museum, et il nous en a été signalé 1 ou 2 autres exemplaires sur des catalogues de vente. Du reste, Rou nous apprend lui-même (page 58) que sur une cinquantaine d'exemplaires qui se trouvaient chez lui lors de la saisie de ses planches, on en avait pris 35. On pourrait supposer que les 15 autres furent sauvés; mais alors comment expliquer ce qu'il dit plus loin, qu'il ne put emporter avec lui en Hollande qu'un seul exemplaire. — L'auteur de l'article sur Rou, dans le supplément de la *Biographie universelle*, nous apprend qu'il existait un exemplaire de ses *Tables* dans la bibliothèque de l'abbé Rive, achetée en 1793 par Chaussard et Colomby.

(1) Tout le détail ci-dessus n'est pas tiré de M. Du Vivier seul; il l'est aussi de M. Benoit, qui m'en fit instruire par mon frère dont j'ai la lettre du 7^e mars 1686. Or, M. Benoit, comme il a été dit, accompagnait M. Du Vivier dans cette visite chez M. Rainssant. [*Note de l'auteur.*]

« étendues dans sa bibliothèque, qui est le cabinet des Mé-
« dailles du roi.

« Je suis, etc.

« BAYLE. »

Voici l'article même de M. Rainssant :

« On m'assure que M. Rou se dispose à faire graver de nou-
« veau ses Tables chronologiques. Il en aura sans doute vu de
« certaines qui ont été depuis peu imprimées à Londres et
« écrites en anglois. On dit qu'elles sont fort bonnes et fort
« amples. Pour moi, je suis très content de celles de M. Rou,
« et je les ai fait tendre sur de la toile dans ma bibliothèque,
« qui est celle du cabinet des médailles du roi.

« Ce juillet 1685.

« RAINSSANT. »

Autre billet du même M. Bayle au sieur Rou.

« 10 avril 1686.

« Voici, mon cher Monsieur, ce que M. Rainssant me répondit
« le 19^e de mars dernier. Je n'ai reçu la lettre que ce matin,
« parce qu'elle étoit sous le couvert d'un homme qui n'étoit
« pas à la Haye lorsqu'elle y arriva.

Extrait de la lettre de M. Rainssant (1).

« Il y a environ huit jours que je parlai au roi de l'ouvrage
« de M. Rou, dont je lui montrai même une planche, lui faisant
« entendre le mérite de cet ouvrage et le sujet qui en avoit
« causé la suppression. Il m'ordonna d'en parler à M. le chan-
« celier, chez lequel je fus dès le lendemain ; il nomma en même
« temps un docteur de Sorbonne pour revoir ces planches et y

(1) Cet extrait a été imprimé textuellement dans le recueil des lettres choisies de Bayle avec des remarques par Desmaizeaux et Prosper Marchand. Edition de 1714, t. I, p. 210-211. — On lit en note : « Ce qu'il y a de certain, c'est que les planches sont toujours restées à Paris, et que M. Rou a revu et augmenté un exemplaire de ses Tables, qu'on se dispose à faire graver en ce pays-ci. Elles sont en bien meilleur ordre encore que n'étaient celles de Paris. »

Rien ne nous a appris qu'il ait été donné suite à ce projet.

« corriger ce qui ne s'accorde point avec notre créance, après
 « quoi on les mettra entre les mains d'un graveur qui en fera
 « le débit, cet ouvrage étant trop beau pour en frustrer le pu-
 « blic. Ce que je voudrais tâcher de faire en cette rencontre,
 « seroit qu'il en revînt quelque profit à M. Rou, et c'est à quoi
 « je travaillerai tout de mon mieux ; car d'espérer qu'on pût
 « jamais retirer ces planches pour les rendre à l'auteur, c'est ce
 « qu'on ne pourroit faire à présent qu'on voudroit pouvoir sup-
 « primer tout ce qui regarde une religion contraire à la nôtre.
 « Obligez-moi d'informer M. Rou de tout ceci, et de l'assurer de
 « mes bonnes intentions pour lui ; je lui écrirai lorsque j'aurai
 « quelque chose à lui mander.

« Ce 19 mars 1686.

« RAINSSANT. »

Ce dernier extrait des lettres de M. Rainssant avoit été précédé depuis peu par une des miennes, pour le remercier de ses bonnes dispositions en mon endroit, et l'y engager de plus en plus ; aussi paraît-il par le dernier extrait, que son dessein étoit de m'écrire ; mais comme j'ai été convaincu depuis que quelque intérêt beaucoup plus proche que le mien étoit le principal ressort de tous les mouvements qu'il se donnoit, je ne fais nul doute que la scène qui se passa bientôt entre M. le duc de Montausier et lui, lui fit perdre de vue le dessein d'en venir plus avant avec moi, et voici ce que c'étoit que cette scène :

En même temps que j'écrivois à M. Rainssant le remerciement dont je parle, j'écrivis aussi à M. de Montausier pour lui donner connaissance de tout ce qui se passoit à son insu ; et je ne lui dissimulai point ce que je soupçonnois des vues particulières et intéressées de M. Rainssant, le suppliant d'obliger le personnage à venir conférer sur cette affaire avec lui. M. de Montausier, qui ne me manqua jamais, satisfit aussitôt à mes prières (1) ;

(1) En effet, M. de Montausier témoigna sans détour au sieur Rainssant que s'il persistoit dans ses brisées, il le désobligeroit sensiblement, à quoi ledit Rainssant témoigna bien fort ne vouloir pas s'exposer. [*Note de l'auteur.*]

et voici le compte qu'il me fit l'honneur de m'en rendre dès les premiers jours :

« A Versailles, le 9 juin 1686.

« Si j'ai tant tardé à faire réponse à deux de vos lettres, « comme il paraît, Monsieur, que vous en êtes en peine (par « votre dernière du 30 de l'autre mois), ce n'est pas pour avoir « négligé la recommandation que vous me faites de vos « planches; car j'ai fait tout ce qu'il m'a été possible pour vous « en procurer la main levée et la délivrance, et ne l'ayant pu « obtenir, j'ai demandé du moins qu'elles fussent en lieu sûr « pour les retrouver. Je vous ai mandé comme j'en avois écrit « à M. de la Reynie dont vous avez su la réponse. J'ai sollicité « depuis et vu M. le chancelier, à qui j'ai représenté le tort « qu'on vous faisoit de ne vous pas rendre ce qui vous appar- « tenoit, où vous aviez mis tout votre temps et employé tout « votre bien, et je l'ai pressé là-dessus d'une manière très « forte, mais qui n'a point été efficace pour vous, ne m'ayant « dit que les mêmes choses que M. Rainssant m'a dites en « deux conférences que j'ai eues avec lui; que vos Tables « étoient un trop bel ouvrage pour en frustrer le public, et « que l'intention du roi étoit qu'elles fussent corrigées pour « les rendre publiques. Je vous dirai qu'à leur sujet on nous a « fait la guerre, à M. de Meaux et à moi, qui étions auprès de « Monseigneur le Dauphin, de ne nous être pas aperçus des « choses qui y étoient contre la religion. M. Rainssant m'a fait « voir les corrections qu'on y avoit faites, et il y en a un « cahier. Il se présente un graveur qui veut les entreprendre « et qui promet d'ôter et de substituer ce qu'il faut, sans qu'il « y paraisse. Voilà, Monsieur, où en sont les choses, dont j'ai « d'autant plus de déplaisir à votre égard, que j'espérois tou- « jours dans la suite quelque changement favorable pour vos in- « térêts, lesquels je n'ai cessé de représenter; sur quoi l'on m'a « fait entendre qu'il n'y aurait que votre retour qui seroit « capable de vous le procurer. Vous en savez la condition sans

« vous le dire. Mais Dieu, qui fait tout pour le mieux et qui se
 « sert de tout moyen pour le tourner à sa gloire, ne vous pré-
 « senteroit-il point celui-ci pour vous faire revenir au giron de
 « l'Église? Je le prie de tout mon cœur qu'il veuille bien vous
 « éclairer, et je vous conjure, Monsieur, d'être bien persuadé
 « qu'on ne peut avoir pour vous plus d'estime et de considéra-
 « tion que j'en ai.

« MONTAUSIER. »

« P. S. Si vous reveniez, comme je le souhaite, M. le chan-
 « celier m'a assuré que vous trouveriez encore des avantages
 « considérables; ne les négligez pas. »

Avant que de venir à la réponse que je fis à cette lettre, il est bon de parler de celle de M. de la Reynie qui y est mentionnée, et que M. de Montausier m'avoit déjà fait tenir depuis près de trois mois, et cela par cette autre lettre de lui-même, du 31 mars 1686, écrite à Versailles.

« Vous avez ici une lettre de M. de la Reynie que je vous
 « envoie et qui vous apprendra quel est son sentiment sur
 « votre sujet, et ce que vous avez à espérer au regard des
 « planches de vos Tables chronologiques. Je souhaite, Mon-
 « sieur, qu'elles vous soient bientôt rendues, vous promettant
 « de m'y employer, et qu'en cette occasion comme en toute
 « autre, je serai ravi de vous pouvoir donner des marques de
 « l'estime et de la considération particulière que j'ai pour vous.

« MONTAUSIER. »

Cette lettre de M. de la Reynie étoit telle :

A Monseigneur le duc de Montausier.

« Monseigneur,

« Je n'ai aucune connaissance des poursuites qu'on dit être
 « faites contre M. Rou, à cause de sa retraite dans les pays
 « étrangers. Je sais qu'il n'est sorti du royaume qu'avec congé
 « du roi, et qu'ainsi il ne peut être regardé comme compro-

« mis dans le cas de la loi qui a été faite depuis. Je sais aussi,
 « Monseigneur, que vous l'honorez de votre protection, et je
 « ne puis l'ignorer, non plus que son mérite personnel. Ses
 « planches sont toujours en la garde du commissaire qui en a
 « fait la saisie, et il n'est pas impossible que M. Rou ne les
 « recouvre un jour avec l'agrément du roi.

« Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très
 « humble et très obéissant serviteur,

« DE LA REYNIE. »

Je viens présentement à la réponse que je fis à la grande
 lettre de M. de Montausier qu'on a vue ci dessus; la voici :

« Monseigneur,

« Si j'eusse cru, il y a huit jours, recevoir présentement la
 « lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je vous au-
 « rois épargné la fatigue d'une nouvelle importunité. Je vois,
 « Monseigneur, par cette dernière marque de votre inclination
 « généreuse, qu'il n'y a point à appréhender de votre part ni
 « changement ni repentir; et une âme si noble et si épurée est
 « un trésor bien rare dans un siècle comme celui-ci. Je vous
 « parle de la sorte, Monseigneur, nonobstant le petit article
 « des trois ou quatre lignes qui font la clôture de toutes vos
 « bontés précédentes, et qui, si je m'arrêtois à des apparences
 « et à des dehors, feroient à votre égard un changement dans
 « mes idées auquel je n'ai pas regardé jusqu'ici. Je vous dirai
 « là-dessus, Monseigneur, que je me flatte de l'honneur d'être
 « assez connu de vous pour ne pas douter que vous n'ayez bien
 « jugé de vous-même, que ce qu'on a exigé de votre plume en
 « cela ne porteroit à mon égard aucun coup, et que, sans cette
 « forte persuasion, vous ne m'en eussiez jamais rien dit, de peur
 « d'avoir vous-même quelque reproche à vous faire sur ce sujet(1);

(1) On sait que le duc de Montausier était né protestant. Le désir de faire son chemin et sa passion pour mademoiselle de Rambouillet le décidèrent facilement à changer de religion.

« aussi vous protesté-je, Monseigneur, que, quand la crainte
« de Dieu et le sérieux intérêt de mon salut ne seroient
« pas les principaux motifs qui me font ranger à mon devoir,
« au moins, ne fût-ce que pour ne me rendre pas indigne de
« l'honneur de cette précieuse estime dont il vous plaît de
« m'assurer si obligeamment, je me donnerois bien de garde
« de tomber dans une faute qui ne pourroit vous inspirer pour
« moi que le dernier mépris, et me faire déchoir à jamais de
« tout l'honneur qu'il vous a plu de me faire jusqu'ici. Ce qui
« me fait raisonner de la sorte, Monseigneur, c'est, d'un côté,
« que vous ne sauriez douter que de quelque manière que
« puisse être envisagée ma religion par ceux qui en professent
« une autre, pour ce qui est de moi, du moins, je ne la croie
« bonne, et même la seule bonne; de sorte que l'abjuration
« qu'on m'en feroit faire, si malheureusement j'en étois capa-
« ble, ne pourroit être regardée que comme la plus infâme
« apostasie et un renouement à toute sorte d'honneur, conseil
« qu'une personne de votre probité et de la pureté comme de
« l'élévation de votre vertu, n'étoit pas capable de me donner
« d'elle-même si l'on n'eût pas exigé cela d'elle avec une par-
« ticulière instance; et je trouve en effet, d'ailleurs, que vous
« ne me touchez cela que d'une manière fort délicate, non par
« voie de sollicitation, mais par voie de simple souhait, ce qui
« me fait admirer l'obligeant tour de votre ménagement, et
« m'est un nouveau sujet de la plus humble reconnaissance. Je
« ne vous cèle pas, Monseigneur, que la perte de mes Tables
« m'est sensible : c'étoit le doux fruit de plusieurs laborieuses
« veilles, l'épuisement de mon bien et de mon esprit, le seul mor-
« ceau de pain, en un mot, que je pensois laisser à mes pauvres
« enfants. Le tort qu'on me fait à cet égard est une injus-
« tice criante dont l'étonnement ne peut cesser que par la fami-
« liarité des exemples dont notre siècle est rempli. Mais, heu-
« reusement, je m'y suis préparé de longue main, et enfin j'ai
« d'autres Tables bien plus précieuses que celles-là à conserver :

« ce sont les Tables de la Loi, Monseigneur ; et j'ai au moins
 « cette consolation que celles-là ne me seront pas ravies comme
 « les premières, parce que la gravure en est dans mon cœur du
 « propre doigt de Dieu, au lieu que les autres ne sont qu'un
 « ouvrage de main d'homme sur du cuivre. Je prévariquerois
 « trop visiblement contre cette divine loi, si, par un lâche
 « esprit d'intérêt, je quittois une communion qui la suit pas à pas
 « sans s'en détourner, ni à droite ni à gauche, pour en prendre
 « une chargée d'un chaos de traditions humaines, qui, bien
 « loin de l'accomplir, l'anéantissent tout entière ; en sorte que
 « rien n'est plus diamétralement opposé à l'esprit de la véri-
 « table religion chrétienne que celle qui se dit aujourd'hui
 « catholique. Je vous demande pardon, Monseigneur, de ces
 « deux mots : la bienséance d'une explication de ce que je
 « viens de dire les a en quelque sorte rendus nécessaires, car
 « je vous respecte trop pour entrer en controverse avec vous ;
 « permettez-moi seulement d'y ajouter ceci, Monseigneur, que
 « nonobstant le dévouement entier qui m'attachera éternelle-
 « ment à vous, au milieu de toute l'admiration que j'ai pour
 « vos éminentes vertus, et malgré la disposition où je me sens
 « à vous sacrifier toute sorte de sentiments et d'intérêts,
 « excepté ce qui regarde Dieu et mon honneur, je suis peut-
 « être l'homme du monde le moins susceptible des impressions
 « que les dernières lignes de votre lettre semblent me vouloir
 « donner, puisque, par la grâce de Dieu, je sens dans mon cœur
 « le témoignage du Saint-Esprit même, d'être éclairé de la
 « seule lumière qui conduit au salut. Je laisserai donc à part,
 « Monseigneur, ces termes spécieux mais équivoques du giron
 « de l'Eglise, et je me contenterai de vous dire, qu'entre tant
 « d'Eglises qui se disent toutes la véritable, et dont il n'y en a
 « pourtant qu'une qui la soit, la seule marque à laquelle je la
 « puis et la veux reconnaître, c'est la conformité de son culte
 « aux préceptes et à la parole de notre divin Maître, et cette
 « confrontation ne sera jamais favorable à la communion

« romaine. Pardon encore une fois, Monseigneur; je prie Dieu
 « de vouloir être lui-même le rémunérateur des obligés
 « vœux que vous avez la bonté de lui présenter pour moi. Il
 « vous a déjà fait tant de grâces, que, comme il ne laisse jamais
 « son ouvrage imparfait, je ne puis me résoudre à vous regar-
 « der comme exclu des vaisseaux de son élection. Après quel-
 « ques écarts d'un côté, il n'est pas impossible que nous ne
 « nous trouvions en même chemin, et n'arrivions enfin à
 « même but. Dieu veuille, s'il lui plaît, Monseigneur, que nous
 « nous y rencontrions. C'est ce qui fait tous les jours un des
 « principaux articles de mes prières; car vous ne partez point
 « de mon cœur : il est pénétré de vous, il en est rempli, il en
 « est presque animé. Je serai, en un mot, tant que j'aurai un
 « souffle de vie, et avec le profond respect et l'humble recon-
 « naissance qui vous sont dus, Monseigneur, etc.

« A la Haye, le 27 juin 1686.

« Rou. »

Huit ou quinze jours après que cette lettre fut partie, M. Jurieu, qui était venu faire un tour à la Haye pour quelques affaires qu'il avoit auprès du prince, s'enquérant de l'état des miennes, me donna occasion de lui montrer cette lettre, laquelle ayant lue : « Elle est très belle et très bonne, me
 « dit-il, mais je voudrois que vous ne l'eussiez pas envoyée.
 « — Par quelle raison, lui dis-je ? — C'est que vous risquez
 « de perdre cet illustre patron-là. — Oh ! repris-je, vous
 « ne le connaissez pas si bien que je fais; je suis sûr qu'il ne
 « m'en aimera que mieux, et j'espère, dans quelque temps, de
 « vous en donner des marques. Je dis dans quelque temps,
 « parce que je crois bien qu'il ne m'écrira pas sitôt, et princi-
 « palement ne répondra jamais à ceci; mais, quand les idées
 « de tout cela seront comme perdues, souvenez-vous qu'il m'é-
 « crira tout comme auparavant. » Cela ne manqua pas d'arriver,
 et l'on en aura bientôt des preuves en son lieu (1).

(1) Voy. page 292.

On a vu ci-dessus les deux mots de M. Rainssant sur les Tables anglaises ; M. Bayle, en faisant mention de cet ouvrage dans le Janvier 1686 de ses *Nouvelles de la république des Lettres* (1), prit occasion de ces Tables pour rafraîchir la mémoire des miennes, et, outre ce qu'il en avoit déjà dit dans le journal dont je parle, il m'en toucha encore quelque chose en particulier dans une de ses lettres ; mais comme il n'avoit eu cet ouvrage que par emprunt et seulement pour deux ou trois jours, et que d'ailleurs il est dans une langue que M. Bayle n'entendoit pas, il ne put s'apercevoir, non plus que M. Rainssant, que les Tables anglaises ne sont (par rapport à l'économie) qu'une pure et toute visible imitation des miennes ; je dis *par rapport à l'économie*, car je sais bien que cet ouvrage, dans le fond, n'est pas une traduction du mien ; mais pour le plagiarisme d'économie, il saute aux yeux (2). Or, tout le prix que je prétends se pouvoir trouver dans mes Tables n'est que l'artifice de l'économie, qui a plu à tout le monde, et qui est uni-

(1) Voici ce qui en est dit :

« A propos de chronologie, nous dirons ici que les Tables historiques et chronologiques de M. Tallents, membre du collège de la Magdelaine à Cambridge, sont toujours fort estimées. Il a ménagé le terrain avec tant d'art qu'il est impossible de le faire davantage, ni d'embrasser avec plus d'ordre plus de choses différentes, ni de faire entrer un plus grand nombre de particularités dans tous les compartiments des colonnes. La gravure est d'ailleurs fort nette, et on a pris soin de marquer les liaisons des Etats, les dépendances des familles, les mariages, etc., par divers traits qui frappent la vue agréablement et distinctement. L'ouvrage a été gravé sur 16 grandes planches de cuivre, et s'étend depuis la création du monde jusqu'à l'année 1680. Il seroit à souhaiter que pour l'instruction de plus de gens il fût mis en une langue connue par toute l'Europe. On sait, sans que j'en renouvelle le souvenir, que M. Rou avoit fait un semblable ouvrage en France avec un succès extraordinaire, mais que les esprit superstitieux, fléau perpétuel de la République des Lettres, ennemis jurés des sciences et des beaux-arts, conspirèrent de telle sorte contre cet auteur qu'ils le firent mettre à la Bastille, et qu'ils ruinèrent ses Tables sans ressource au grand regret de tous les honnêtes gens. A peine en a-t-il sauvé un exemplaire quand il est venu s'établir en ce pays-ci. » (*Nouvelles de la République des Lettres*, janvier 1686.)

(2) Après avoir comparé les Tables de Tallents avec les Tables de Rou, il nous seroit impossible de ne pas partager l'opinion de l'auteur de ces Mémoires. Tallents fit en 1670 un voyage en France, comme précepteur de deux jeunes gens dont l'éducation lui avoit été confiée. Il y resta deux ans et demi, et ce fut probablement

quement de mon invention; aussi fut-ce ce que je trouvai à propos d'en répondre à l'article de la lettre de M. Bayle, qui étoit tel :

« J'ai été ravi que les Tables de M. Tallents m'aient fourni
« une occasion naturelle de parler des vôtres. Comme elles
« sont en anglais, je n'ai pu les lire ; on me les a laissées quel-
« ques jours ; mais depuis cela on me les a redemandées. Je ne
« doute pas que, comme vous êtes le premier en date, on ne
« vous ait copié, etc. (1)

« Le 9 février 1686.

« BAYLE. »

Extrait de la réponse que je fis à l'article ci-dessus de M. Bayle :

« Je ne saurois me plaindre du procédé de M. le docteur

pendant son séjour à Paris, qu'il eut connaissance du travail de Rou. Il paraît que ce fut pour l'instruction de ses élèves, et pour leur faciliter l'étude de l'histoire, que Tallents avait d'abord conçu le projet de ses Tables. Ses amis voulaient qu'il les publiât en latin, mais il préféra le faire en anglais, pour qu'elles fussent à la portée d'une classe plus nombreuse de lecteurs.

Voici le titre général qu'il a adopté :

« A view of Universal History from the Birth of Jesus-Christ our Lord, to the year 1680. » — Avec cette devise : « *Magna est veritas, prævalebit.* »

Il est facile de voir qu'il a suivi pour l'ordonnance de ses Tables les idées et le plan général de celles de Rou ; elles sont en même nombre et partagées à peu près de la même manière pour les dates et l'arrangement des faits. Les Tables de Tallents contiennent quelques détails qui ne se trouvent pas dans celles de Rou. Il s'y trouve des colonnes additionnelles : l'Histoire sainte et celle des Religions chrétiennes y sont plus développées ; l'histoire particulière de l'Angleterre et de l'Ecosse y occupe assez naturellement une plus grande place ; il semblerait aussi que Tallents cite plus souvent ses autorités. Sous le rapport de la gravure, de l'exécution générale et du travail d'ensemble, les Tables de Rou nous paraissent certainement supérieures.

Tallents mourut en 1709 à un âge très avancé, à Shrewsbury, où il avait exercé pendant la majeure partie de sa vie les fonctions de ministre. On peut consulter à son sujet le petit écrit qui suit que nous avons trouvé au British Museum et où nous avons puisé quelques-uns des détails qui précèdent. Il est intitulé : « *A sermon preached at the funeral of the Rev. M. Francis Tallents, minister of the Gospel in Shrewsbury, with a short account of his life and death, by Matthew Henry, minister of the Gospel.* » London, 1709.

(1) Cet extrait et la réponse qui suit sont insérés dans la collection des Lettres choisies de Bayle. Edition de 1714, t. I, p. 208.

« Tallents dans la publication de ses Tables. Il y a deux inno-
 « centes manières de se servir du travail d'autrui sans courir
 « risque de passer pour plagiaire : l'une est de nommer fran-
 « chement les auteurs qu'on imite et sur les pas de qui l'on
 « marche; l'autre est de supprimer, à la vérité, leur nom, mais
 « en copiant leur méthode d'une manière si visible, qu'il pa-
 « rait de là qu'on n'a aucun dessein de les priver de la gloire
 « de l'invention. M. le docteur Tallents a choisi à mon égard
 « la dernière de ces deux conduites.

« Le 10 février 1686. »

« R.

Pendant que je me trouve sur l'année 1686, je ne la dois pas quitter sans toucher deux articles qui la regardent en ce qui est de mes affaires, savoir la détention à Tournay du plus jeune de mes frères, comme il pensoit se sauver de la persécution; et une espèce de dispute dans laquelle un de mes amis m'engagea contre M. de Meaux, qui le vouloit porter à un changement de religion. Voici le sujet du premier de ces deux articles. Le sieur Salomon Rou (1), qui est le frère dont je parle, avoit deux dragons logés chez lui à Poitiers, où il s'étoit marié depuis peu d'années, qui, dans les premiers jours, le traitèrent assez civilement, à cela près qu'ils gaspilloient comme à dépêche-compagnon tout ce qu'il pouvoit y avoir de provisions dans le logis. Ces honnêtes gens, ne voyant plus rien sur quoi exercer leur gloutonnerie, s'avisèrent de lui faire insulte un matin qu'il étoit encore au lit avec sa femme. Il se jeta sur eux si à propos qu'il arracha l'épée de l'un et saisit celle de l'autre avec tant de force, que le dragon ne put jamais la dégager (2); il les battit tous deux tant qu'il voulut, aidé de sa femme (3)

(1) «Le dimanche 28 janvier 1646, a esté baptisé par M. Mestrezat, Salomon Rou, fils de Jacques Rou, procureur au parlement, et d'Elisabeth Toutin; présenté par Jean Mutel, procureur au parlement, et mademoiselle de Nogent.» (Reg. in-fol. des baptêmes faits au temple de Charenton, de mars 1639 à janvier 1650.)

(2) L'un des deux eut les jambes cassées, et l'autre fut près d'un mois sur la litière. [*Note de l'auteur.*]

(3) Ce qui est ajouté ici de la femme de mon oncle, doit être retranché. Je sais

qui tenoit l'un des deux à la gorge. Le commandant, au lieu d'avoir pitié de ce combat inégal, et de faire réprimande à ses dragons qui s'étoient eux-même attiré cette vengeance par leur insulte, se jeta sur mon frère, le coucha par terre demi-mort de coups de canne, tout en chemise qu'il étoit, et après cela fit encore informer contre lui, comme s'il eût été fort coupable (1). On le traîna en prison, dans un état où il ne pouvoit se servir de ses pieds ni de ses mains, et il y demeura longtemps; après quoi, ne pouvant ni obtenir justice de ces violences, ni trouver un lieu où il pût vivre en repos, il songea à se retirer du royaume, mais fut arrêté à Tournay, comme j'ai dit, et ayant trouvé moyen de m'en faire avertir ici à la Haye, cela me donna lieu de lui écrire la lettre que voici (2) :

« A la Haye, ce 19 mars 1686.

« J'ai reçu, mon très cher frère, la triste nouvelle de ta dé-
 « tention, et j'en suis encore tout saisi, d'autant plus que je
 « ne vois pas, jusqu'à présent, aucun moyen de secours hu-
 « main. Je te fis hier recommander aux prières publiques, et tu
 « peux croire si les miennes en particulier furent ardentés et
 « sincères; je ne les discontinuerai point que Dieu ne t'ait
 « rendu à elles; et cependant, afin de ne pas attendre l'aide
 « du ciel les bras croisés, j'écrirai jeudi, s'il plaît à Dieu, à
 « M. le duc de Montausier.

« Aureste, n'attends pas de moi aucuns conseils dans des ex-
 « trémités si fâcheuses; je ne veux ni ne dois point t'en donner
 « qui aillent à la lâcheté et à la mollesse; et pour ceux de cou-
 « rage et de fermeté, j'ai peur d'avoir lieu de me reprocher à

le contraire de mon oncle lui-même qui m'a assuré que sa femme ne se mêla point dans le combat. M. Benoit a fait la même faute dans son *Histoire de l'Edit de Nantes*, et c'est peut-être de lui que mon père avoit pris cette circonstance. [*Note du fils de l'auteur.*]

(1) Voir l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, t. V. p. 908, où les faits sont racontés de la même manière et à peu près dans les mêmes termes.

(2) Cette lettre se trouve imprimée dans la *Séduction éludée*, sous le titre suivant : *Lettre d'un particulier à son frère, arrêté à M..... comme il pensoit se sauver de la persécution.*

« moi-même qu'il est bien aisé à ceux qui sont à couvert du
« mal de prêcher la patience aux autres. Tout ce qu'il y a, c'est
« que je sais certainement que l'espérance en Dieu et la rési-
« gnation aux ordres de sa providence sont le plus sûr et même
« le seul bon parti. Songe, mon cher frère, que les hommes et
« tout leur pouvoir sont la vanité, la faiblesse, l'impuissance et
« le néant même; que Dieu, au contraire, voit tout et peut tout,
« qu'il est le rémunérateur à ceux qui le craignent et qui se
« tournent vers lui, et que, quand on ne manque pas à son de-
« voir, jamais il ne manque à sa fidélité et à sa miséricorde.
« Nous ne sommes plus, il est vrai, dans ces premiers temps
« de miracles, où les portes des prisons s'ouvroient d'elles-
« mêmes aux saints confesseurs de la vérité; mais s'il ne se
« fait plus de miracles palpables et soumis à la juridiction des
« sens, il s'en fait encore tous les jours de spirituels et qui ne
« sont aperçus que des yeux et touchés des mains de la foi. Les
« premiers étoient nécessaires à l'enfance de l'Eglise dont la
« vue étoit infirme, et qui ne marchoit, pour ainsi dire, qu'à
« tâtons; mais les lumières dont Dieu nous a éclairés dans cette
« plénitude des temps, nous doivent ouvrir les yeux de l'es-
« prit pour reconnaître les miracles perpétuels de sa sagesse
« dans toute l'économie qu'il tient en notre gouvernement.
« Ainsi, quoique nous ne devons plus espérer qu'un ange nous
« vienne tirer par le bras, et une lumière surnaturelle nous
« éclairer dans la nuit de nos cachots, nous ne devons pour-
« tant pas douter que Dieu ne nous en puisse faire sortir par
« mille moyens, dont l'occulte vertu, au lieu de la pompe
« éclatante des miracles anciens, ne nous permettra pas de mé-
« connaître les caractères de leur divinité. Pense d'ailleurs,
« mon cher frère, que puisque nous sommes tous enveloppés
« du péché comme d'un manteau, et qu'il faut que la justice
« divine, tôt ou tard, et soit par un moyen soit par l'autre, se
« fasse connaître, tu dois, et cela soit dit sans conséquence
« d'aucune application particulière, tu dois, dis-je, trouver fort

« légère cette petite rétribution de tous les tiens, et il ne tien-
« dra même qu'à toi de t'en faire un sujet de bénédiction et de
« grâce, c'est-à-dire, si tu la diriges au bon usage d'une pa-
« tience chrétienne, et surtout d'un sérieux amendement de
« vie. Songe pour cet effet, que comme Dieu, dans notre régé-
« nération, ne demande pas le déracinement entier de nos
« passions, mais seulement leur rectification et leur réduction
« à un bon emploi, tu dois, aussi bien que tous les autres hom-
« mes, ramener au but de ta conversion toute la nature de ton
« tempérament, et que, comme les avaricieux doivent faire
« servir leur amour pour les trésors à la seule acquisition de la
« perle de grand prix ; les ambitieux, leur désir des honneurs
« à la recherche du royaume des cieux ; et enfin les timides et
« les lâches, leur crainte des périls et des maux passagers à la
« fuite des peines éternelles ; tu dois, à plus forte raison, toi à
« qui la nature a donné du courage et de la force, sanctifier ton
« impétuosité par l'entreprise courageuse de la milice spiri-
« tuelle et de la lutte avec le Seigneur, afin qu'après avoir
« perdu dans les assauts de ce saint combat la hanche du pé-
« ché, enfin, à l'aube du jour, c'est-à-dire lorsque Dieu aura
« arrêté l'heure de ta délivrance, avec elle tu remportes sa bé-
« diction. Tu as fait voir plus d'une fois, dans des occasions
« qui n'étoient pas de l'importance de celle-ci, que les hommes,
« quels qu'ils fussent, n'étoient pas capables de t'intimider ni
« ni de te faire fléchir, et tu as toujours soutenu ce que tu as
« cru être de tes droits et de ton honneur, au péril de tout ce
« qui pouvoit arriver. Ah ! mon cher frère, qu'il ne soit pas dit
« qu'en qualité d'enfant de ce siècle, tu aies été plus généreux
« et plus fort qu'en qualité d'enfant de lumière. Mets plutôt en
« usage, pour la conservation de ton âme et l'acquisition de
« ton salut, cette intrépidité que tu as montrée en tant d'au-
« tres occasions, et ne refuse pas à Dieu un zèle que tu as ac-
« cordé quelquefois à l'idole de quelque passion humaine ; ce
« sera relever, par le secours de la grâce, ce qui étoit en toi

« un défaut de la nature, et dépouiller l'Égypte d'un trésor
« étranger dont Dieu voudra bien que tu honores son sanc-
« tuaire.

« Je te demande un peu d'indulgence pour ce petit sermon,
« il mérite quelque excuse par cette seule raison que tu n'en
« peux plus entendre d'autres; la circonstance d'ailleurs est
« extraordinaire; mon esprit n'est pas libre et mon cœur est
« fort chargé, c'est lui qui parle ici au tien; Dieu veuille, s'il
« lui plaît, que nous nous entendions. Je ne sais si tu seras
« encore à Tournay quand cette lettre y arrivera; si cela est, et
« que tu croies y être encore assez pour recevoir de moi la pite
« de la veuve, afin de la joindre au pain du roi, fais-le moi savoir
« en m'indiquant une voie par le moyen des mêmes personnes
« qui facilitent le commerce de nos lettres, et j'y satisferai
« aussitôt, car je ne connais personne à Tournay, ni aucun
« d'ici non plus, qui ait de la relation là (1).

« Je t'embrasse et suis, etc.,

« Rou. »

Voilà pour ce qui concerne l'affaire de mon frère. Je viens à ma dispute avec M. de Meaux, dont voici l'occasion : Le sieur de Vrillac (2), bailli de La Ferté-au-Col (3) et mon ami depuis

(1) Il est probable que Salomon Rou finit, comme tant d'autres, par racheter sa liberté, en signant son abjuration; car nous voyons figurer son nom, à la date du 30 septembre 1688, parmi ceux des personnes admises à la sainte cène, dans l'église wallone de la Haye, après avoir manifesté leur repentance du péché qu'elles avaient commis en reniant leur foi. (*Registres de l'Eglise wallone de la Haye.*)

(2) Quoiqu'il y ait plusieurs de Vrillac qui sont devenus successivement baillis de La-Ferté-au-Col, nous pensons qu'il doit être question ici de Pierre de Vrillac, avocat, bailli de La-Ferté-au-Col, fils de Pierre de Vrillac, sieur de Marsain (*sic*), et de Jacqueline de Roque, qui en décembre 1664 épousa Marguerite de Besset. (*Registres de mariages du temple de Charenton.*) Son frère, Jacques de Vrillac, épousa deux ans après Catherine de Besset, sœur de Marguerite. Nous voyons, d'après une intéressante notice sur les registres de l'ancienne Eglise réformée de La-Ferté-sous-Jouarre, insérée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. II, p. 411-415, que la famille de Vrillac était alliée aux LeSueur, et que Pierre de Vrillac signa, en qualité de bailli de la ville, les registres des baptêmes et mariages de l'Eglise réformée de La-Ferté-au-Col, pour l'année 1676.

(3) Ville de Brie sur la Marne, autrement dite *La-Ferté-sous-Jouarre*. [*Note de l'auteur.*]

longtemps, s'était sauvé ici (à la Haye) des persécutions qu'on lui faisait en France, laissant et son bien et sa femme, de qui à cet égard il avait encore plus à souffrir que de tout le reste des persécuteurs. Je fus un des premiers de sa connaissance qu'il chercha en arrivant à la Haye; et peu de jours après cette arrivée, il reçut une lettre de M. de Meaux, enfermée dans une de sa femme, laquelle il me communiqua, mais en me témoignant qu'il se trouvait embarrassé sur la manière dont il devait tourner sa réponse. Enfin il me pressa instamment de vouloir bien la lui dresser moi-même, et je ne pus m'en défendre. Voici donc et la lettre de M. de Meaux (1) et la réponse que j'y fis pour M. de Vrillac, mais sous son nom :

Lettre de M. l'évêque de Meaux à M. de Vrillac, ci-devant bailli de La Ferté-au-Col.

« A Meaux, ce 17 octobre 1685.

« Monsieur,

« Autant que j'eus de joie quand M. le bailli de la Ferté (2),
 « votre parent, me vint dire de votre part que vous vouliez
 « rentrer dans l'Eglise, autant fus-je surpris et affligé, quand
 « j'appris qu'au lieu d'exécuter ce pieux dessein, vous étiez
 « sorti du royaume. Est-il possible que vous ayez cru qu'on ne
 « pût se sauver dans une Eglise, où vous êtes forcé d'avouer
 « que vos pères se sauvoient avec les nôtres avant votre réfor-
 « mation? Ce seroit une malheureuse manière de réformer
 « l'Eglise, si, avant qu'on pensât à la réformer, tous les chré-
 « tiens pouvoient se sauver dans l'unité, et qu'après la Réfor-

(1) Cette lettre et celle du 3 avril 1686 qui va suivre ont été publiées parmi les lettres diverses de Bossuet (Ed. de 1846, in-12, t. XXVI). Mais l'éditeur, tout en indiquant qu'elles provenaient du volume intitulé : *La Séduction éludée*, paraît avoir ignoré que Rou était l'auteur des réponses de M. de Vrillac. S'il l'avait su, il n'aurait sans doute pas attaché tant d'importance au langage plein de courtoisie que Rou employait habituellement dans toutes ses correspondances, et à plus forte raison en écrivant à Bossuet.

(2) Le bailli, parent de Vrillac, avoit été mis en sa place par punition de ce qu'il n'avoit pas voulu abjurer, au lieu que son parent n'avoit pas été si difficile. [Note de l'auteur.]

« mation on ne puisse plus se sauver que par le schisme. Mais
 « je ne veux point me jeter sur la controverse, je vous écris
 « seulement pour vous inviter à revenir et à ramener ceux que
 « vous pourrez, même M. Le Sueur (1); vous me trouverez
 « toujours les bras ouverts, et je n'oublierai rien de ce que je
 « pourrai faire pour votre service. Je joins mes prières avec les
 « larmes de mademoiselle de Vrillac ; vous avez assez donné à
 « vos anciens préjugés, revenez à la Pierre dont vous avez été
 « séparé, et songez qu'il ne faut point se complaire quand on
 « souffre persécution, si l'on n'est bien assuré que ce soit pour
 « la justice. Vous trouverez dans l'Eglise catholique avec Dieu
 « et Jésus-Christ tout le bien spirituel que vous pouvez sou-
 « haiter ; vous y trouverez l'unité et l'autorité de l'Eglise uni-
 « verselle, et vous éviterez des maux que Dieu ne vous comp-
 « tera pas, pour ne rien dire de pis. Revenez donc, encore une
 « fois, je vous en conjure ; je ne cesserai de vous rappeler par
 « mes vœux et par mes prières, étant cordialement et avec
 « l'esprit d'un véritable pasteur, Monsieur, votre très affec-
 « tionné serviteur,

« JACQUES BÉNIGNE, évêque de Meaux. »

Réponse à la lettre précédente.

« Monseigneur,

« Si l'on ne m'avoit point rendu si tard la lettre que vous
 « m'avez fait l'honneur de m'écrire, je me serois donné plutôt
 « celui de vous en remercier et d'y répondre. Le motif, Mon-
 « seigneur, qui vous a fait prendre cette résolution, est chari-
 « table, et il ne se peut rien de plus obligeant que la manière
 « dont vous l'avez exécutée. Mais comme les bonnes inten-

(3) François Le Sueur avait été adjoint à son père Jean Le Sueur, l'auteur bien connu de l'*Histoire de l'Eglise et de l'Empire*, comme pasteur de l'Eglise de La-Ferté-au-Col. Lorsque Jean Le Sueur mourut en janvier 1681, il le remplaça définitivement. (Voir le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, t. II, p. 413.) — Nous avons déjà eu occasion de remarquer dans une note précédente que la famille Le Sueur était alliée aux de Vrillac.

« lions ne suffisent pas toujours pour donner du poids aux
« desseins, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais, Mon-
« seigneur, que je vous déclare dans toute la liberté qu'un
« grand respect me peut permettre, que votre générosité n'a
« touché mon cœur que d'une profonde reconnaissance, sans
« que vos raisons aient eu la force de le persuader. Je ne me
« jetterai pas sur la controverse non plus que vous, Monsei-
« gneur, mais par un autre principe. Vous n'en avez été
« retenu que parce qu'avec raison vous n'avez pas jugé à propos
« de descendre jusqu'à moi; je m'en abstiens par le respect qui
« me fait connaître que je ne dois pas m'élever jusqu'à vous.
« Après vous avoir donc protesté d'abord, Monseigneur, qu'on
« s'est mépris lorsqu'on vous a voulu faire croire que j'avois
« donné quelque parole, je me contenterai de presser un seul
« point sur lequel vous avez insisté particulièrement, afin de
« vous faire connaître que si j'ose vous résister, ce n'est par
« opiniâtreté, et sans savoir que vous dire; c'est, Monseigneur,
« cette surprise où vous paraissez être de ce que *nous croyons*,
« dites-vous, *qu'on ne peut se sauver dans une Eglise où nous*
« *sommes contraints d'avouer que nos pères se savoient avec les*
« *vôtres avant notre réformation.* J'ai, Monseigneur, deux choses
« à dire là-dessus; l'une que l'état de nos pères étant différent
« du nôtre, il ne s'ensuit pas que ce qui pourroit les justifier,
« nous pût justifier de même; l'autre, que sans avoir égard à
« cette raison, nous ne demeurons pas d'accord absolument et
« dans une idée générale, qu'avant la Réformation nos pères
« se sauvassent avec ceux de MM. de la communion romaine;
« nous disons seulement qu'il n'est pas impossible qu'un pe-
« tit nombre d'hommes entre tous ceux qui vivoient alors,
« aient trouvé grâce auprès de Dieu, c'est-à-dire ceux qui pro-
« testant hautement contre les erreurs sous lesquelles la véri-
« té étoit ensevelie, et poursuivant par toute sorte de moyens
« et d'efforts une réformation dans le culte et dans la doctrine
« sans avoir pu être écoutés, ont du moins renoncé quant à

« eux aux faux dogmes de ce temps-là; il n'en est plus de même
 « aujourd'hui que cette réformation qui avoit été refusée à
 « nos pères par l'endurcissement des hommes, nous a été ac-
 « cordée par un effet de la miséricorde de Dieu et par un mi-
 « racle de sa puissance. Avant que Dieu eût préparé une arche
 « pour garantir sa famille élue du déluge des superstitions et
 « de la corruption de toute chair, on pouvoit comme Noé se
 « sauver par foi, encore qu'on fût mêlé parmi la foule des mon-
 « dains, gardant sa pureté dans son cœur, et son cœur à Dieu;
 « mais depuis que cette arche a été une fois bâtie, il a été
 « d'une nécessité indispensable de s'y retirer, et il n'y a point
 « eu de salut hors d'elle. Or il en est de notre réformation
 « comme de l'arche de Noé. Après cela, permettez-moi, Mon-
 « seigneur, pour passer à un autre endroit de votre lettre, de
 « vous dire qu'il n'y a pas de communion où les préjugés que
 « vous me reprochez aient moins de lieu que dans la nôtre, et
 « que, si quelques-uns de nos auteurs l'ont défendue par cette
 « sorte d'armes, ce n'a été qu'en récriminant et par une espèce
 « de rétorsion (1). Pour ce qui regarde la persécution à
 « laquelle vous m'exhortez de ne me point complaire, je m'y
 « plais en effet si peu, que ç'a été pour l'éviter dans les lieux
 « où elle règne, que selon le précepte de l'Evangile, je me suis
 « enfui dans d'autres. C'est là, Monseigneur, que par la faveur
 « du ciel, je jouis d'un repos d'esprit que la conservation de
 « quelques commodités temporelles au prix de mon salut m'eût
 « entièrement fait perdre, et s'il rejaillit encore sur moi quel-
 « ques étincelles de l'embracement dont je me suis sauvé, j'ai
 « au moins cette consolation d'être fortement convaincu, que
 « je ne souffre que pour la justice, puisque la première et
 « souveraine justice est de rendre à Dieu ce qui est à Dieu.
 « Mais laissant là, Monseigneur, mes intérêts particuliers,
 « j'avoue que pour ceux de votre cause, vous faites fort bien

(1) Ce mot ne se trouve point dans les dictionnaires, mais il est difficile de s'en passer, et je connois de grands puristes qui le hasardent. [Note de l'auteur.]

« de me détourner des préjugés dans le même temps que vous
« me représentez les souffrances de la persécution; car rien
« ne seroit plus préjudiciable à la religion romaine, que si
« ceux qui professent la nôtre se conduisoient par cet esprit-
« là; nous ne pourrions en effet juger que très désavantageu-
« sement d'elle, par votre propre aveu, et la regarder que
« comme une fausse Eglise, si en prêtant l'oreille aux préjugés,
« nous jetions les yeux sur l'inhumanité dont elle tyrannise les
« consciences, et impose un joug au cœur contre les lumières
« de l'esprit. Tout le monde demeure d'accord que la douceur
« est le véritable caractère du christianisme, que la religion se
« persuade, mais qu'elle ne se force point; et dans tous les
« siècles, il se trouvera bien que les fidèles ont été persécutés,
« mais jamais qu'ils aient été persécuteurs. Vous m'exhortez,
« Monseigneur, à retourner et à ramener ceux que je pourrai,
« même M. Le Sueur; Dieu me garde, s'il lui plaît, d'une telle
« prévarication; si j'avois jamais à remettre le pied en France,
« ce seroit pour en emmener ce que j'y ai de plus cher et de
« plus aimable, bien loin d'y remener personne, et je suis
« assuré en tout cas que M. Le Sueur ne voudroit point être de
« ce nombre. Vous me dites que je revienne à la Pierre dont
« j'ai été séparé; je vous répondrai, Monseigneur, mais en
« suivant l'Ecriture un peu plus à lettre que vous n'avez fait,
« que j'ai seulement à me bien tenir à cette *Pierre dont j'ai été*
« *tiré*, et que je n'ai pas besoin d'y revenir, puisque par la
« grâce de Dieu, je n'en ai jamais été séparé. Il n'est donc pas
« nécessaire, Monseigneur, que j'aille chercher l'Eglise de
« Rome pour trouver Dieu et Jésus-Christ, l'unité et l'autorité
« de l'Eglise universelle, afin de me servir de vos termes; je
« doute que j'y trouvasse Dieu qui n'est point partout où n'est
« point la vérité, la bonne foi, la douceur et la justice; et pour
« Jésus-Christ, je suis fort assuré du moins que je ne le trou-
« verois jamais sur les autels de l'Eglise romaine. Je cherche-
« rois aussi vainement l'unité dans cette Eglise, puisqu'elle

« est autant divisée en sectes qui se déchirent, qu'aucune
 « autre branche du christianisme, cette bienheureuse unité ne
 « se devant espérer sur la terre que dans le temps de l'accom-
 « plissement de toutes choses, et lorsque Dieu sera tout en
 « tous. Pour ce qui regarde l'autorité, je n'en reconnais point
 « d'autre que celle de l'Écriture sainte, que l'Église romaine
 « combat et renverse dans tous les points de doctrine qui la
 « séparent d'avec nous. Vous me dites, Monseigneur, que Dieu
 « ne me comptera pas les maux auxquels je m'expose, et vous
 « tâchez de me faire craindre quelque chose de pis ; ma religion
 « contraire à la présomption du mérite, n'a garde de me faire
 « attendre des récompenses de Dieu ; et pour ses châtimens en
 « tant qu'homme, et par conséquent pécheur, même le premier
 « des pécheurs, je sais que je n'ai que trop de comptes à rendre
 « à mon juge, mais non pas sur ma résistance à changer. Bien
 « loin d'appréhender rien de la justice de Dieu de ce côté-là,
 « je suis persuadé au contraire que c'est ce qui m'attirera
 « sa miséricorde sur tout le reste de ma conduite. Vous me
 « parlez enfin, Monseigneur, des larmes de ma femme que vous
 « avez la bonté d'accompagner de vos prières ; je vous rends
 « grâces de votre charité, et à ma femme de sa tendresse, mais
 « quelque grande que soit la mienne pour elle, ses larmes ne
 « me toucheront point, à moins qu'elle ne fasse comme saint
 « Pierre, c'est-à-dire, qu'elle ne sorte dehors pour pleurer son
 « péché amèrement.

« Voilà, je crois, Monseigneur, tout ce que contient votre
 « lettre, et à quoi je vous supplie de ne trouver pas mauvais
 « que je n'acquiesce point ; le reste sont des vœux que je re-
 « garde à la vérité, selon que j'ai déjà dit, comme quelque
 « chose de généreux et de fort obligeant, et que je reçois aussi,
 « non pas comme de mon pasteur, mais comme d'un prélat
 « illustre que Dieu (dont l'immense libéralité n'a non plus
 « d'égard à l'apparence des religions qu'à celle des personnes)
 « a orné et enrichi d'une infinité de merveilleux dons, pour

« lequel aussi j'ai une vénération toute particulière, et de qui
 « je suis, avec un profond respect, Monseigneur, le très humble
 « et très obéissant serviteur. « N. »

M. de Meaux ne répondit pas positivement et directement à cette lettre; mais il en écrivit néanmoins une seconde que voici, et à la fin de laquelle on verra, par une remarque qui la suit immédiatement, comment et pourquoi elle n'est qu'indirectement une réponse à celle qu'on vient de voir.

*Deuxième lettre de M. l'évêque de Meaux
 à M. de Vrillac (1).*

« A Meaux, le 3 avril 1686.

« Monsieur,

« Je continue à vous écrire sans me rebuter de la réponse
 « que vous avez faite à ma première lettre; j'y ai trop reconnu
 « un caractère étranger et un style de ministre pour vous l'at-
 « tribuer; en un mot, j'ai senti qu'elle ne venoit pas d'un esprit
 « comme le vôtre; mais, quand elle en seroit venue, je ne ces-
 « serois pas pour cela de vous inviter au retour. J'ai vu, dans
 « une lettre que vous écrivez à mademoiselle de Vrillac (2),
 « que la vraie Eglise ne persécute pas. Qu'entendez-vous par là,
 « Monsieur? entendez-vous que l'Eglise par elle-même ne se
 « sert jamais de la force? Cela est très vrai, puisque l'Eglise n'a
 « que des armes spirituelles. Entendez-vous que les princes,
 « qui sont enfants de l'Eglise, ne se doivent jamais servir du
 « glaive que Dieu leur a mis en main pour abattre ses ennemis?
 « L'oseriez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs mêmes,
 « qui ont soutenu par tant d'écrits que la république de Genève
 « avoit pu et dû condamner Servet au feu pour avoir nié la
 « divinité du Fils de Dieu? Et sans me servir des exemples et

(1) Cette deuxième lettre de Bossuet se trouve insérée dans la première des Lettres pastorales de Jurieu. (Voir les Remarques dont elle est l'objet dans la 2^e lettre pastorale.)

(2) Voyez la Remarque qui est à la fin de la présente lettre. [Note de l'auteur.]

« de l'autorité de vos docteurs, dites-moi en quel endroit de
 « l'Écriture les hérétiques et les schismatiques sont exceptés
 « du nombre de ces malfaiteurs, contre lesquels saint Paul a
 « dit que Dieu même a armé les princes? Et quand vous ne
 « voudriez pas permettre aux princes chrétiens de venger de
 « si grands crimes en tant qu'ils sont injurieux à Dieu, ne pour-
 « roient-ils pas les venger en tant qu'ils causent du trouble et
 « des séditions dans les Etats? Ne voyez-vous pas clairement
 « que vous vous fondez sur un faux principe? et s'il étoit
 « véritable, c'étoit donc les ariens, les nestoriens, les péla-
 « giens, qui avoient raison contre l'Église, puisque c'étoit eux
 « qui étoient les persécutés et les bannis, et que les princes
 « catholiques étoient alors ceux qui persécutoient et qui ban-
 « nissoient; et à présent encore, les catholiques, qu'on punit
 « de mort en Suède et en tant d'autres royaumes, auroient rai-
 « son contre ceux qui se disent évangéliques, et chacun à son
 « tour auroit raison et tort: raison en un endroit et tort en un
 « autre; et la religion dépendroit de ces incertitudes. Mais
 « c'en est trop sur cette matière pour convaincre un aussi bon
 « esprit que le vôtre; connaissez seulement que lorsqu'il plaît
 « à Dieu de nous abandonner à nos propres pensées, les meil-
 « leurs esprits sont touchés par les moindres apparences. La
 « crainte que vous avez, qu'on ne vous fasse adorer du pain,
 « a dans votre prévention plus de vraisemblance; considérez
 « cependant, sans entrer dans cette controverse qui passe les
 « bornes d'une lettre, considérez, dis-je, que c'est une crainte
 « pareille qui faisoit dire aux ariens et aux disciples de Paul
 « de Samosate, qu'ils ne vouloient pas rendre les honneurs
 « divins à un homme, à un enfant, à une créature, pour par-
 « faite et privilégiée qu'elle fût. C'étoit la raison humaine, c'é-
 « toient les sens, c'étoit la prévention qui leur inspiroient ces
 « vaines terreurs. Prenez garde que votre religion n'ait, à leur
 « exemple, trop appelé les raisonnements et les sens humains
 « à son secours, et que votre peine ne vienne de l'habitude de

« les suivre. Quoi qu'il en soit, vous voyez que vos réforma-
« teurs n'ont fait autre chose que renouveler des querelles ter-
« minées il y a déjà six cents ans, quand Bérenger les émut ;
« et, si vous révoquez en doute le jugement qui a été rendu
« contre lui, les autres douteront avec autant de raison de tous
« les conciles précédents, et nous voilà à examiner de nouveau
« tout ce qui a été décidé, comme si nous commencions à être
« chrétiens, et que tout ce que nos pères ont résolu ne servît
« de rien. Cela veut dire, en un mot, que si les chrétiens,
« quand ils ne seront pas d'accord sur le sens de l'Écriture, ne
« reconnaissent une autorité vivante et parlante, à laquelle ils
« se soumettent, l'Église chrétienne est assurément la plus
« faible de toutes les sociétés qui soient au monde, la plus
« exposée à d'irrémediables divisions, la plus abandonnée aux
« novateurs et aux factieux. C'est à quoi vos ministres, avec
« toutes leurs subtilités, n'ont jamais pu trouver aucune ré-
« ponse, et ils se contentent de nous apporter des exemples où
« ils prétendent que les conciles n'ont pas toujours bien décidé,
« tous exemples ou faux ou mal allégués. En un quart d'heure
« de temps, vous qui avez de l'esprit, vous en seriez convaincu,
« et vous recevez ces choses avec trop de crédulité, sans les
« avoir jamais pu examiner. Mais sans vous jeter dans ces dis-
« cussions, considérez seulement s'il est vraisemblable que
« Dieu, qui a permis qu'il y eût tant de profondeurs dans
« l'Écriture, et que de là il soit arrivé tant de schismes entre
« ceux qui font profession de la recevoir, n'ait laissé aucun
« moyen à son Église de les pacifier ; de sorte qu'il n'y a plus
« de remède aux divisions, que de laisser croire chacun à sa
« fantaisie, et conduire par là insensiblement les esprits à l'in-
« différence des religions, qui est le plus grand de tous les
« maux. Songez, Monsieur, songez à cela ; écoutez votre bon
« sens et non pas les subtilités des ministres, qui, à quelque
« prix que ce soit, veulent défendre leurs préjugés et ne passer
« pas pour des docteurs de mensonge. C'en est assez, pesez ces

« choses; excusez les endroits où l'Écriture vous paraîtra un
 « peu brouillée; il vaut mieux que vous voyez la simplicité
 « d'un frère qui cherche à gagner son frère que la politesse
 « d'un discours étudié; venez, et assurez-vous que je ferai tout
 « pour votre personne que j'estime et qui m'est chère, et que
 « je suis cordialement, Monsieur, votre très affectionné ser-
 « viteur. « J. BÉNIGNE, évêque de Meaux. »

Remarque promise ci-dessus sur la précédente lettre.

Il est bon de ne pas laisser passer cet endroit sans y faire une remarque qui, peut-être, ne déplaira pas aux lecteurs. C'est que M. de Meaux étant bien aise, en écrivant tout ce que dessus, de dissimuler la force de certaines raisons auxquelles il ne savoit pas bien comment répondre, a pris prétexte du soupçon qu'il témoignoit avoir que la lettre de M. de Vrillac n'avoit pas été dressée par lui-même, afin de se dispenser d'entrer en matière en répliquant précisément et formellement à cette lettre; mais que voulant néanmoins retourner à la charge sans se commettre d'une manière si sensible, et trouvant que son diocésain, en même temps qu'il lui avoit répondu, avoit aussi écrit à sa femme et lui avoit rebattu à peu près les mêmes choses, dont cette première lettre étoit déjà remplie, il affecta de s'attacher à cette lettre de M. de Vrillac à sa femme, et non pas à celle que M. de Vrillac lui écrivoit à lui-même, qui est pourtant ce qu'il falloit faire; c'est qu'en le faisant il eût trop montré sa faiblesse par les omissions et le silence, à quoi l'auroit réduit l'injustice de sa cause, et il trouvoit bien mieux son compte à se prendre à une pièce vague et aussi négligée que l'est d'ordinaire une lettre de mari à femme, pièce en un mot où il étoit maître de prendre et de laisser ce qu'il jugeoit le plus à propos dans son embarras. En effet, pourquoi affecter de dire : Je vois par la lettre que vous écrivez à mademoiselle de Vrillac, au lieu de dire : Je vois par la lettre que vous m'écrivez; car cette même chose que voyoit M. l'évêque dans la

lettre à mademoiselle de Vrillac, était traitée bien plus authentiquement et en original dans celle qu'on lui avoit écrite à lui-même. Mais le prélat étoit bien aise de ne se pas commettre, comme en effet il s'est tu tout court dès la seconde réplique, quelques sommations qui lui en aient été faites, car on n'appréhendoit en aucune manière de se mesurer avec lui.

Je viens présentement à la réponse que je fis à la seconde lettre de M. l'évêque de Meaux, et toujours sous le nom de M. de Vrillac.

« A la Haye, le 8 mai 1686.

« Monseigneur,

« Votre lettre m'a fait deux honneurs tout à la fois, et par la
 « peine qu'il vous a plu de prendre, et par l'obligeante pensée
 « que vous avez eue que la mienne étoit de main de maître. Je
 « puis vous protester, Monseigneur, que ce que vous pensez là-
 « dessus n'est point; mais, sans vous importuner de cet éclair-
 « cissement, puisque je suis comme engagé à vous repartir en-
 « core une fois, permettez s'il vous plaît que, pour ne pas
 « abuser de votre patience, j'entre d'abord en matière.

« Il me suffiroit déjà, Monseigneur, de vous voir tomber
 « d'accord que les persécutions ne sont pas du droit de l'E-
 « glise pour en tirer cet avantage contre la communion ro-
 « maine, qu'elle n'est donc point la véritable Eglise, comme
 « elle s'en vante, n'y ayant rien de plus avéré, qu'elle persé-
 « cute en chef, et par elle-même, les princes de l'épée desquels
 « elle se sert, ne la dégainant qu'à instigation de son clergé
 « et de ses suppôts; les violentes requêtes présentées au roi
 « en si grand nombre contre nous depuis tant d'années ayant
 « été les seuls soufflets qui ont excité l'ardeur dont ce prince,
 « naturellement paisible et ennemi du sang, paraît aujourd'hui
 « allumé et embrasé contre nous.

« Mais quand je vous accorderois, Monseigneur, que ce n'est
 « pas votre Eglise qui persécute, et que c'est seulement le roi,

« ce que vous en prétendez se trouveroit tout à fait sans fon-
 « dement, puisqu'on ne sauroit montrer aucun titre valable
 « pour autoriser les rigueurs qu'on emploie contre les fidèles
 « sous le prétexte affecté de les regarder comme des héré-
 « tiques, je soutiens avec votre permission, Monseigneur, qu'il
 « n'y en a aucun précepte dans l'Écriture, ni aucun exemple
 « concluant dans l'histoire.

« Pour le premier, vous alléguez le passage de saint Paul,
 « comme s'il portoit que Dieu a armé les princes contre les hé-
 « rétiques et les schismatiques, ce qui, avec votre permission
 « encore une fois, n'est point du tout, saint Paul ne parlant
 « en cet endroit que du pouvoir qu'ont ceux qui gouvernent,
 « de punir les méchants en général, chose qui ne regarde que
 « la politique et nullement les affaires de religion. Là-dessus,
 « Monseigneur, vous exigez de moi un passage de l'Écriture,
 « par lequel les hérétiques et les schismatiques soient exceptés
 « du nombre des malfaiteurs contre lesquels l'Apôtre parle. Ce
 « n'est pas à moi, Monseigneur, à vous montrer qu'une telle
 « chose n'est point; c'est à vous, qui prétendez qu'elle est, à
 « justifier comment elle est; si vous voulez que saint Paul ait
 « compris en cet endroit les gens dont vous parlez, c'est à vous
 « à me faire voir qu'effectivement ils y sont compris; pour
 « moi, qui ne le crois pas, il me suffit de m'arrêter au texte,
 « qui, de vrai, n'en dit pas un mot; et comment est-ce, en
 « effet, que saint Paul auroit osé avancer une pareille propo-
 « sition, lui qui, vivant sous le joug d'un empire qui faisoit flé-
 « chir et trembler toute la terre, ne pouvoit douter que c'étoit
 « là armer contre lui tous les princes païens qui, sans doute,
 « le traitoient encore pis que d'hérétique, puisque sa religion
 « n'allant pas à moins qu'à l'anéantissement de tous leurs dieux,
 « c'étoit être à leur égard blasphémateur, impie et sacrilège
 « tout ensemble? Mais quand ce que vous dites seroit vrai,
 « Monseigneur, qu'est-ce que cela fait à notre cause, nous qui
 « ne sommes point hérétiques, comme je vous en convaincrai

« bientôt? Toute la conduite de notre Seigneur, pour revenir
 « à mon sujet, et la pratique de ses bienheureux disciples et
 « apôtres, font voir que le christianisme ne doit point s'établir
 « par la violence. Notre Seigneur est un prince de paix; lui et
 « ses fidèles témoins ont versé leur sang, bien loin de répandre
 « celui de personne; son Evangile ne prêche que la débon-
 « nairété et la patience; il veut que l'on remette l'épée dans
 « le fourreau, et il dit que celui qui tuera du glaive périra
 « par le glaive; et saint Jean, saint Jacques et saint Paul, qui
 « ont tant parlé contre l'hérésie des nicolaïtes, des gnostiques
 « et de ceux qui nioient la résurrection, en marquant les voies
 « qu'il falloit tenir pour les abattre, n'ont jamais dit un seul
 « mot touchant les armes, soit ecclésiastiques, soit séculières.
 « Que si l'on objecte qu'ils n'en ont usé ainsi que parce que
 « de leur temps les chrétiens n'étoient pas maîtres de l'épée,
 « je répondrai avec un savant moderne que, puisque on ne peut
 « pas nier que les apôtres n'eussent l'esprit de prophétie, ils
 « savoient bien qu'il y auroit un jour des princes chrétiens, et
 « par conséquent ils devoient donner dès ce temps-là des direc-
 « tions pour l'inquisition à venir.

« Vous nous citez aussi, Monseigneur, notre propre conduite
 « à cet égard, prétendant que le fait de Calvin contre Servet
 « est un témoignage que nous supposons le même principe.
 « Mais j'ai à dire là-dessus qu'il y a bien de la différence entre
 « le châtement qu'on fait d'un particulier comme perturbateur
 « du repos public, blasphémateur et rebelle aux ordres et aux
 « lois de l'Etat, et les supplices cruels dont on martyrise des
 « millions d'âmes innocentes, qui professent de bonne foi une
 « religion qui leur est contestée, sans qu'on les ait jamais pu
 « convaincre qu'elle fût fautive, et dont l'exercice leur avoit été
 « accordé par des traités et par des édits irrévocables et so-
 « lennels; on punit les blasphémateurs comme on punit les vo-
 « leurs et les meurtriers, on les punit comme des pestes pu-
 « bliques qui troublent la société civile et qui la déshonorent,

« avec lesquels aussi on n'entre jamais en aucun traité, et
 « à qui l'on n'accorde aucuns édits; mais oseroit-on bien
 « nous mettre de ce rang-là? Si cela étoit, pourquoi a-t-on
 « traité avec nous? pourquoi nous a-t-on favorisés comme le
 « reste de nos concitoyens pendant plus de cent ans? Pour-
 « quoi nos rois, dans la cérémonie de leur sacre, ont-ils tou-
 « jours déclaré en termes exprès (1) que, lorsqu'ils promet-
 « tent de travailler à l'extirpation des hérétiques, leur inten-
 « tion n'est point de nous y comprendre, et qu'ils n'entendent
 « point de parler de nous en cet endroit-là? C'est, Monsei-
 « gneur, la conviction que je vous avois promise. Avant que
 « de finir cet article, il est bon que je touche une autre accusa-
 « tion que vous nous faites, puisque naturellement elle le re-
 « garde : c'est, Monseigneur, que nous sommes, dites-vous, des
 « séditeux et des perturbateurs de l'Etat, auquel cas vous pré-
 « tendez qu'on pourroit toujours nous punir, supposé qu'on
 « ne fût pas en droit de le faire en qualité d'hérétiques. Je
 « vous avoue, Monseigneur, que cet endroit de votre lettre m'a
 « étrangement surpris, et je n'en suis pas encore bien revenu;
 « je recevrois cela sans beaucoup d'étonnement de la part de
 « tel membre de certaines sociétés qui sont assez connues;
 « mais d'un homme de la probité et de la conscience de M. de
 « Meaux, c'est ce qui ne se peut lire sans chercher M. de
 « Meaux dans M. de Meaux même, ou, pour mieux dire, sans
 « appeler du moins de M. de Meaux à M. de Condom; je veux
 « dire à ce sage prélat qui, dans ses premiers démêlés avec
 « nous, nous avoit donné tant de sujet de nous louer de son
 « honnêteté et de sa bonne foi. Par quelle de nos démarches
 « donc, s'il vous plaît, Monseigneur, pouvons-nous être accusés
 « de troubles et de sédition? Le règne de Sa Majesté étoit,
 « grâce à Dieu, depuis trente-cinq ans fort tranquille, et avant
 « ce triste deuil que la catholicité a tendu contre nous par tous
 « les quatre coins du royaume depuis quelque temps, et où

(1) * *Mercur français*, t. IV, p. 436 de l'an 1616, [Note de l'auteur.]

« nous sommes la partie souffrante et attaquée et non pas la
 « persécutrice et l'attaquante, il ne se trouvera pas dans l'his-
 « toire de fort grands désordres; en tout cas, le peu qu'il y en
 « aura ne nous regardera point. Avons-nous eu quelque part,
 « je vous prie, ni près ni loin, aux séditions de Nantes et de
 « Bordeaux? (1) En avons-nous eu dans l'affaire du chevalier de
 « Rohan (2) ou dans celle des empoisonneurs (3), dans laquelle
 « on peut dire que des milliers de gens, de tout âge, de tout
 « sexe, de tout rang et de tout ordre dans l'Etat, se sont trouvés
 « compris, excepté les nôtres, dont il ne s'est trouvé pas un
 « seul? A-t-on jamais découvert aucun acte de nos consistoires
 « ou de nos synodes semblable au décret que la Sorbonne donna
 « du temps d'Henri IV (4), portant permission à chacun de se
 « révolter et de prendre les armes contre lui? Et dans ces
 « légers brouillards qui avoient obscurci les premières années
 « de la minorité du roi, ne nous sommes-nous pas distingués
 « par une fidélité qui ne s'est trouvée entière et à toute épreuve
 « que parmi nous, et par des services (5) qui seuls ont affermi
 « sur la tête de ce prince une couronne qui sans cela en alloit
 « visiblement tomber, comme lui-même plusieurs fois, et par
 « des actes authentiques en est demeuré d'accord? D'ailleurs,
 « Monseigneur, la question n'est pas si l'on doit punir les per-
 « turbateurs du repos public; nous sommes des premiers à en
 « convenir, et nous l'avons pratiqué nous-mêmes contre nos
 « propres frères, quand, par un emportement de zèle déréglé,

(1) Ces soulèvements à Bordeaux, à Nantes, et dans quelques autres villes du Midi et de la Bretagne eurent lieu, en 1673, à l'occasion de l'introduction de nouveaux impôts. (Voir Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 313-320.)

(2) Voir 1^{re} partie, p. 65.

(3) Les accusations d'empoisonnements devinrent tellement nombreuses, vers 1680, qu'une chambre de justice spéciale fut créée pour juger les empoisonneurs. (Voir Sismondi, t. XXV, p. 401-406.)

(4) La date de ce décret est du 10 février 1590. Voyez de Thou, liv. XCVIII, t. V, p. m. 47 et la *Chronologie novenaire*, t. I, p. m. 359; idem, l'*Abrégé de Mézeray*, t. VI, p. m. 22; *Mihi autem*, t. VII, p. 37, édit. Paris. [*Note de l'auteur.*]

(5) L'histoire du service rendu à la couronne, par M. de Belleau, père de M. de Jaupitre. (*Politique du clergé*, p. 166.) [*Note de l'auteur.*]

« ils ont pillé des églises et abattu des images, quoique dans le
 « fond ces images soient condamnées par nous ; la question est
 « si l'on doit envoyer aux galères, enfermer dans des fours et
 « rôtir au feu, comme les dragons l'ont fait, de paisibles brebis
 « qui pensoient paître sûrement à l'ombre et sous la houlette
 « de leur grand prince, et qui, bien loin d'être des pertur-
 « bateurs de l'Etat, étoient ses plus fermes colonnes et les plus
 « incorruptibles sujets de Sa Majesté. La question est s'il faut
 « faire un cercueil ou une prison de tout un vaste royaume, et
 « cela à la face des nations, à la moquerie des unes, au gémissé-
 « ment des autres, et généralement à la condamnation de toutes ;
 « car enfin, Monseigneur, il ne faut pas que vous vous imposiez
 « là-dessus ; ce ne sont pas seulement nos frères d'Angleterre,
 « de Hollande et de Suisse, qui haussent les épaules de cette
 « honteuse conduite, ce sont les Espagnols et les Italiens qui
 « s'en étonnent ; et je dirai bien plus, ce sont les païens et les
 « infidèles, les Indiens et les Turcs, qui s'en scandalisent et
 « qui de là prennent occasion de détester encore plus qu'ils ne
 « faisoient la brutalité et l'extravagance d'une religion qui
 « commet de telles barbaries ; je dirai plus encore : la France
 « elle-même, qui est présentement dans les ardeurs de sa
 « fièvre, lorsque cet accès de fureur qui la transporte sera
 « passé, se cherchera elle-même en elle-même, aura son délire
 « en abomination, et s'arrachera les cheveux d'avoir été capable
 « d'une pareille frénésie. Je ne parle point des jugemens de
 « Dieu qui tôt ou tard ne démentiront point sa vengeance ordi-
 « naire ; ce n'est pas à moi à marquer les temps et les jours.

« Je viens, Monseigneur, au second chef que j'ai posé, et qui
 « regarde les faits d'histoire ; ce que j'ai à y dire servira en
 « même temps de réponse à deux choses que vous prétendez
 « dans votre lettre : l'une, qu'il y a eu de fréquents exemples
 « de persécution par les princes temporels, sur quoi vous citez
 « ce qui s'est passé à l'égard des ariens, des nestoriens et des
 « pélagiens, auxquels nous joindrons encore, si vous voulez,

« les manichéens et les donatistes ; l'autre est cette consé-
« quence que vous tirez de là, que les princes ont donc droit
« de faire servir leur épée à l'avancement de la religion. J'ai à
« vous dire là-dessus, Monseigneur, que dans toute l'histoire
« ancienne et moderne, tout ce qu'il y a eu de voies de fait
« exercées par les princes en matière de religion n'a jamais été
« regardé que comme des spectacles d'horreur, et que le nom
« de ces princes-là ne se profère encore aujourd'hui qu'avec
« exécration. Tout le monde sait que le fameux supplice de
« Priscillien et de ses compagnons, sur la fin du quatrième
« siècle, fut généralement désapprouvé, au rapport de Sulpice
« Sévère ; au reste, je ne nommerai point ces princes persécu-
« teurs, car, outre que j'aurois mauvaise grâce à faire une pa-
« rade de quelque science d'histoire devant un prélat qui m'en
« feroit lui-même des leçons, je ne veux point être soupçonné
« de vouloir faire des comparaisons et des applications odieuses.
« Je prévois là-dessus, Monseigneur, que vous voudrez sé-
« parer ces malheureux princes, qui ne sont regardés que
« comme des monstres, d'avec ceux dont la mémoire est en
« bonne odeur et en bénédiction, et que vous demanderez qu'on
« ne confonde pas les Pharaon et les Antiochus avec les Con-
« stantin, les Théodose et les Marcien ; mais je vous dirai,
« pour me retrancher dans vos seules citations, de peur de vous
« être trop importun, que les ariens et leur secte n'ont point
« été éteints par voie de persécution et de carnage ; d'où il
« s'ensuit qu'on n'en peut rien inférer de louange ou de blâme
« à l'égard d'aucune puissance ; comme c'étoit une fausse
« Eglise, elle est tombée d'elle-même, et les seuls rayons de la
« vérité du soleil de justice ont dissipé tous ces nuages de téné-
« bres de la superstition et de l'erreur. Voici comment :

« De tous les peuples de l'empire, depuis qu'il avoit été con-
« verti au christianisme sous le grand Constantin, aucun ne
« s'étoit laissé infecter si fort du venin de l'hérésie arienne
« que celui des Goths, et comme ils étoient partagés en deux

« branches, celle d'Espagne et celle d'Italie, ces deux nations
 « avoient été les deux grands théâtres où ces malheureux
 « avoient également répandu le poison de leurs pernicieuses
 « erreurs et le sang de leurs persécutions outrées. Je continue
 « à dire, Monseigneur, qu'en l'une et en l'autre ils étoient les
 « insultants et les persécuteurs, comme, en effet, leurs souve-
 « rains faisoient profession de cette secte, qui par là étoit la
 « religion dominante; que les catholiques ont toujours été, à
 « leur égard, les insultés et les persécutés, et que, tant la puis-
 « sance ecclésiastique que la temporelle, ne les ont attaqués
 « que par le bras de la chair. L'arianisme a pris fin chez l'un
 « et chez l'autre de ces deux peuples, mais imperceptiblement
 « et sans massacre, comme sans abjurations forcées; ou si les
 « armes mondaines y ont eu lieu, ce ne fut que comme il arrive
 « d'ordinaire dans tous les grands mouvements des Etats, où
 « les grands et ceux qui gouvernent font entrer la religion
 « parmi la politique, pour servir de prétexte à leur ambition
 « et de leurre aux peuples. L'empereur Justinien, qui, aussi
 « bien que ses prédécesseurs, ne voyoit qu'avec douleur l'en-
 « vahissement qui avoit été fait de l'Italie par les Ostrogoths,
 « ayant enfin trouvé leurs affaires en assez grand désordre
 « pour en espérer l'achèvement de leur ruine et la réunion de
 « ce beau morceau à l'empire, y envoya Narsès, qui, comme
 « étant un capitaine accompli, exécuta bientôt ce grand des-
 « sein par plusieurs vaillants exploits; les Goths se rendirent à
 « sa discrétion, et comme généralement tous ceux qui ne péri-
 « rent pas à la guerre furent envoyés par lui à Constantinople,
 « et qu'il n'en demeura pas un en Italie, ce royaume y prit fin,
 « et, par même moyen, l'arianisme y cessa aussi.

« Pour ce qui regarde l'Espagne, il est d'une notoriété re-
 « connue que la plupart des rois Wisigoths ne se sont distin-
 « gués que par les fureurs et les barbaries qu'ils exerçoient
 « contre ceux qui ne vouloient pas embrasser leurs sentiments,
 « jusque-là qu'on s'entr'égorgeoit pour ainsi dire de frère à

« frere, que le fils se révoltoit contre le père, et que le père se
 « rendoit le bourreau de son fils. En effet, Leudevigilde ayant
 « associé ses deux fils au royaume, l'un des deux, savoir Her-
 « mevigilde, étant venu à se faire catholique, et ayant refusé
 « de recevoir la communion de la main d'un évêque arien, son
 « père lui fit trancher la tête, ce qui l'a fait mettre au rang des
 « martyrs; sur quoi il est à remarquer qu'il y avoit là un autre
 « motif que celui de la religion, et qui sert à prouver ce que
 « j'ai dit ci-dessus; ce motif étoit que le fils machinoit inces-
 « samment contre son père, sous prétexte qu'il étoit héré-
 « tique; mais pour montrer que l'esprit de l'Eglise ne doit pas
 « favoriser ces emportemens, Grégoire de Tours, faisant le
 « récit de ce fait dans son Histoire, condamne hautement ce
 « malheureux fils, disant en termes formels : *Nesciebat miser,*
 « *judicium sibi imminere divinum, qui contra genitorem quamvis*
 « *hæreticum talia cogitaret* (1). Et par la même raison, l'on peut
 « dire qu'il condamna aussi le père même des violences qu'il
 « avoit déployées contre les orthodoxes sous prétexte de les
 « regarder comme des hérétiques. Enfin Leudevigilde étant
 « venu à la dernière vieillesse, se repentit des violences dont
 « il avoit persécuté son fils et tous les autres fidèles; c'est
 « pourquoi ayant fait venir vers lui Récarède, son autre fils, il
 « recommanda de rappeler d'exil les catholiques qu'il avoit
 « chassés, de les ouïr dans une conférence *amiable* avec les
 « ariens, et de juger lui-même *avec douceur* de leurs différends,
 « ce que ce prince exécuta peu après, son père n'ayant pas
 « vécu beaucoup depuis. Il embrassa la religion catholique, la
 « fit provigner dans ses Etats, et cela, comme dit Grégoire de
 « Tours, *plus par douceur que par sévérité*; et ainsi l'arianisme,
 « en peu d'années, fut éteint en Espagne, comme nous avons
 « vu que cela étoit arrivé ci-devant en Italie. Tout cela, comme

(1) Le malheureux ne savoit pas qu'un prompt jugement de Dieu lui pendoit sur la tête, pour avoir tenu une telle conduite contre son père, quelque hérétique qu'il fût. [Note de l'auteur.]

« on voit, est bien éloigné de ce qu'on prétend de l'extinction
« de l'arianisme par voie de carnage et de violence.

« Je viens, Monseigneur, aux autorités dont on se peut pré-
« valoir, tirées des constitutions des empereurs et de la con-
« duite des autres rois et princes, qui est cette conséquence de
« la seconde partie de votre lettre, que je me suis engagé de
« traiter. Sur quoi je vous dirai, Monseigneur, premièrement
« que ces autorités sont des autorités humaines qui ne font
« point de conviction, parce que les princes qui ont fait ces
« constitutions ont d'autant plus aisément pu se tromper,
« qu'ils étoient trop fraîchement sortis de ces affreuses téné-
« bres du paganisme sanguinaire et persécuteur, où des quatre
« et cinq siècles de massacres avoient inculqué ce préjugé dans
« les esprits, qu'il étoit permis d'ensanglanter la religion, et
« c'est une raison à peu près semblable qui fit que du temps
« de nos réformateurs, dont le papisme avoit fait tant de cruel-
« les boucheries, ces bonnes gens en avoient conservé cette
« opinion, qu'en matière de cas comme celui de Servet, on pou-
« voit en venir à l'exécution de pareils châtimens ; car, comme
« a dit un grand homme, on ne revient pas ainsi tout d'un
« coup de ses préjugés. De plus, Servet étoit, comme j'ai dit,
« un blasphémateur, un chef de secte qui n'étoit point autori-
« sée par traités ni par édits, et, en un mot, un perturbateur
« du repos public.

« Je dis en second lieu, Monseigneur, que ces lois ne con-
« damnoient pas généralement tous les hérétiques, mais seule-
« ment ces abominables comme les manichéens, qui, par leurs
« pratiques et leurs doctrines plus que diaboliques, si cela se
« peut dire, ruinoient l'essence du christianisme, blasphé-
« moient contre le Sauveur, disutoient contre la vérité de son
« divin corps, nioient la résurrection, se plongeient dans tou-
« tes sortes de voluptés brutales, et qui, encore une fois, n'a-
« voient point d'édits ; pour les autres hérétiques, on se con-
« tentoit de les censurer, de les séparer de la communion des

« fidèles, de les bannir et de confisquer leurs biens. Théodose
« et Valentinien disent expressément qu'on ne doit pas punir
« tous les hérétiques avec la même sévérité, et si la loi de Mar-
« tien fait mention du dernier supplice, ce n'est qu'à l'égard
« de quelques sectaires particuliers et distingués par un tel en-
« durcissement, qu'on craignoit qu'il ne gâtât tous les autres ;
« de sorte qu'il étoit de la prudence d'en faire des exemples
« pour tenir tout le reste en bride par la crainte ; car il faut
« bien distinguer entre la punition de deux ou trois chefs de
« parti et celle de deux millions d'habitants de tout un royaume.
« Dans les plus grands crimes d'Etat et de lèse-majesté au pre-
« mier chef, on ne punit que les auteurs principaux, et non
« pas tous leurs complices, parce que ce sont toujours les pre-
« miers qui sont cause du mal, les peuples étant comme la mer,
« et eux comme les vents, celle-là demeurant toujours tran-
« quille si ceux-ci ne remuent. En effet, il ne se trouvera point
« dans l'histoire qu'on ait brûlé ni massacré les ariens et autres
« hérétiques ; c'étoit eux qui, comme j'ai dit, étoient les persé-
« cuteurs et les boute-feu contre les catholiques. Il en est de
« même des donatistes, dont les horribles tragédies contre les
« fidèles sont si fameuses du temps des Vandales, et devant et
« après, en un mot dans l'Afrique et ailleurs. On fait à leur
« sujet un grand triomphe d'un passage de saint Augustin dans
« ses *Rétractations*, sur lequel je dirai en deux mots, première-
« ment que saint Augustin, tout grand homme que nous le re-
« connaissons, a pu tomber en erreur aussi bien qu'un autre ;
« en second lieu, qu'il n'étoit tombé dans ce sentiment que
« par une trop grande préoccupation de zèle, à cause du res-
« sentiment où il étoit de l'excès des fureurs que les donatistes
« exerçoient contre les fidèles, de sorte qu'il n'est pas étonnant
« qu'il ait été d'avis qu'on leur rendit le change et qu'on don-
« nât *dent pour dent*. Cependant il faut remarquer que saint
« Augustin ne consentoit point à la mort des donatistes, puis-
« que son épître L^e à Boniface porte qu'il les falloit seule-

« ment châtier de peines modérées ; ce qui se justifie par le
 « titre même de la lettre, qui est *De moderate coercendis here-*
 « *ticis*. Je tiens cette seconde remarque du même savant dont
 « j'ai tantôt parlé.

« Je viens, Monseigneur, aux nestoriens et aux pélagiens, dont
 « votre lettre fait mention. A l'égard des uns et des autres, je pré-
 « tends faire voir les mêmes deux circonstances que j'ai justifiées
 « déjà au sujet des ariens : l'une, que c'étoit eux, et non pas les
 « catholiques, qui étoient les persécuteurs et que ceux-ci étoient
 « les persécutés ; l'autre, qui en est une conséquence, c'est qu'ils
 « n'ont point été détruits par la force de ces armes temporelles
 « dont on se veut prévaloir. Il est bon là-dessus de remarquer,
 « qu'à commencer par Nestorius lui-même, il est constant et
 « avéré, qu'après avoir fait prêcher son hérésie par le prêtre
 « Anastase, puis par l'évêque Dorothee, tous les auditeurs ayaut
 « frémi de l'anathème que cet évêque prononça dans une église
 « de Constantinople contre ceux qui traiteroient la bienheu-
 « reuse vierge Marie de *mère de Dieu*, Nestorius ne laissa pas de
 « le recevoir à sa communion, et qu'il passa jusqu'à persécuter
 « ceux de son Eglise qui avoient témoigné d'en être offensés ;
 « que lorsque au concile d'Ephèse, qui est le troisième des géné-
 « raux, on travailla à la déposition de cet hérésiarque, outre
 « que les Pères qui le composaient et qui y signèrent ne pas-
 « sèrent point les bornes d'une déposition simple, il ne paraît
 « point que les lettres par lesquelles ils rendoient compte de leur
 « conduite à Théodose exigeassent de lui qu'il joignît ses fou-
 « dres à ceux de l'Eglise. Ces lettres ne demandoient à l'empereur
 « qu'une approbation des actes du concile : elles furent
 « d'abord interceptées, mais enfin on fit tant qu'elles tombè-
 « rent entre ses mains. Il fut ensuite surpris et trompé par le
 « parti des hérétiques ; mais ayant après tout reconnu la vérité
 « du fait, il fit justice aux orthodoxes. Cependant, tout ce qui
 « arriva de sa détermination, eu ce qui concerne les hérétiques,
 « fut une simple confirmation du jugement du concile

« au sujet de la déposition de Nestorius, en la place duquel un
 « moine nommé Maximin fut établi; et, en tout cela, pas une
 « goutte de sang. Nestorius, abusant de la grâce qu'on lui avoit
 « faite de le renvoyer en son monastère, continua de répandre
 « le venin de ses hérésies. On ne le tua point cependant; on
 « se contenta de le reléguer et de confisquer ses biens, et enfin
 « il mourut en exil d'une chute qu'il fit, après bien de la lan-
 « gueur. Qu'est-ce que firent après lui ses partisans, et qu'est-ce
 « qu'ont fait ensuite ses sectateurs? Ils n'ont point été éteints,
 « comme on prétend; l'exil et la mort de l'hérésiarque n'ont pu
 « étouffer l'hérésie : elle est encore aujourd'hui répandue
 « presque dans tout l'Orient, et elle a pénétré jusqu'aux Indes,
 « comme il paraît par toutes les histoires de ces pays, et par
 « toutes les relations des voyageurs.

« Il me reste à parler des pélagiens, qui ne me tiendront pas
 « longtemps. Une de leurs plus considérables hérésies étoit au
 « sujet de la grâce. Pélagie, leur chef et l'auteur de la secte,
 « excita une furieuse persécution contre saint Jérôme; mais il
 « fut terrassé par saint Augustin, et cela non point par armes,
 « mais par de savants écrits. Honorius le chassa de Rome, mais
 « il ne le fit point mourir, ni ne logea chez lui aucunes troupes
 « prétoriennes : on le laissa finir sa vie en repos parmi les
 « siens. Ses sectateurs furent condamnés depuis par divers
 « synodes, et ensuite par le concile d'Ephèse, duquel nous
 « avons parlé; saint Augustin fut commis pour écrire contre
 « eux, et, en tout cela encore, point de persécuteurs ni de
 « persécutions.

« Comme je m'aperçois, Monseigneur, d'avoir un peu étendu
 « ces matières, je tâcherai de me resserrer à l'égard de celles
 « qui me restent. La première qui se présente est une objection
 « que vous nous faites de ce que vous prétendez qui se com-
 « met, en Suède et ailleurs, contre ce que vous appelez les ca-
 « tholiques. Je suis surpris, Monseigneur, que l'Angleterre et
 « la Hollande, étant un peu plus à nos portes, et moi particu-

« lièrement que vous honorez de vos lettres, étant tout porté
 « dans cette dernière, vous ne me les opposez pas plutôt que
 « les glaces du Nord qui sont comme un pays perdu, et dont
 « on ne peut pas avoir des nouvelles si faciles et si débrouillées
 « que le seroient celles du pays d'où je me donne l'honneur de
 « vous répondre. Que puis-je inférer de là, Monseigneur, sinon
 « que vous cherchez à vous sauver à la faveur des ténèbres, et
 « que vous craignez l'éclat du grand jour. Je ne suis pourtant
 « pas, grâce à Dieu, si peu instruit de se qui se passe dans le
 « monde, que je ne sache fort bien ce qu'il y a à dire sur l'af-
 « faire de Suède, et en deux mots voici ce que c'est : première-
 « ment, il n'y a jamais eu de massacre ; il s'y est fait tout au
 « plus quelques exécutions particulières ; si l'on en veut savoir
 « la raison, c'est qu'il n'est pas permis à un naturel habitant du
 « pays d'embrasser la religion de Rome, et comme c'est une
 « loi fondamentale de l'Etat ou punit ceux qui l'enfreignent, il
 « n'y a rien de plus naturel. Mais étions-nous en France sur
 « ce pied-là, Monseigneur ; n'avions-nous pas, au contraire, un
 « établissement fondé sur un édit authentique, et cet édit ne
 « devoit-il pas être notre bouclier et notre rempart ?

« Je trouve après cela, Monseigneur, que vous semblez re-
 « connaître un peu plus de vraisemblance à la crainte que nous
 « nous faisons d'adorer un morceau de pain, au lieu d'adorer
 « le Dieu du ciel et de la terre ; et là-dessus vous dites, Mon-
 « seigneur, que c'est une crainte pareille qui faisoit dire aux
 « ariens et aux disciples de Paul de Samosate, qu'ils ne vou-
 « loient pas rendre les honneurs divins à un homme, à un en-
 « fant, à une créature, etc., après quoi vous criez fort contre
 « les préjugés des sens et les lumières de la raison humaine.
 « Mais, mon Dieu ! quelle comparaison ! Les ariens et les sa-
 « mosatiens étoient des hérétiques formels, dont les opinions
 « criminelles n'avoient pas d'autre fondement que les creuses
 « imaginations d'un cerveau démonté ou les entêtements d'une
 « raison opiniâtre et corrompue ; ces opinions étoient haute-

« ment combattues par des passages nombreux et formels de la
 « sainte Ecriture, et cette même Ecriture qui leur étoit si di-
 « rectement contraire en ces endroits, ne leur en laissoit pas
 « un seul autre qui étant bien pris et dans son véritable sens,
 « leur fournit au moins un prétexte apparent de quelque expli-
 « cation prétendue en opposant passage à passage, et en com-
 « battant un lieu par l'autre. Nous sommes, quant à nous, des
 « gens à qui vous même, Monseigneur, avez rendu cette jus-
 « tice, que toute notre croyance étoit si bonne dans le fonds,
 « que pour nous rendre la vôtre moins odieuse, vous avez cru
 « ne pouvoir mieux faire que de tâcher de nous persuader
 « qu'elle n'étoit pas si éloignée que nous voulions le faire
 « croire de celle que nous professons; que la vôtre conservoit
 « tous les fondements de la nôtre, et qu'ainsi toutes nos dis-
 « putes et notre opiniâtreté ne rouloient que sur des formalités
 « et des dehors, en un mot sur un malentendu entre les parties.
 « Nous sommes des gens à qui l'Ecriture est favorable dans
 « tous ses passages, et auxquels, supposez encore une fois
 « qu'on ne fasse point de violence au sens, elle n'est contraire
 « en aucun. Nous sommes des gens à qui votre Eglise, pour
 « persuader que ce qui se prend dans le sacrement de la sainte
 « Eucharistie est le corps réellement transsubstantié de notre
 « Seigneur Jésus-Christ, ne nous donne qu'un passage tronqué
 « et falsifié tout à la fois, au lieu de nous le donner entier et
 « fidèle; vous nous dites : Notre Seigneur a dit : *Ceci est mon*
 « *corps, ceci est mon sang*, et là-dessus vous voulez que ce *corps*
 « et ce *sang* soient transsubstantiés; or le texte ne porte point
 « cela; le texte de saint Luc (XXII, 19, 20) porte en termes
 « exprès : *Ceci est mon corps donné ou livré*, et celui de saint Paul
 « (1 Cor. XI, 25) : *Mon corps rompu. Cette coupe*, disent saint
 « Paul et tous les autres évangélistes, est la nouvelle alliance
 « en mon sang répandu. Ces mots *livré, rompu, répandu*, sont
 « des choses qu'ordinairement vos missionnaires et vos con-
 « troversistes laissent en arrière, et quand ils sont contraints

« par nos instances de les représenter, en la place du tronque-
 « ment qu'ils avoient fait, ils substituent une falsification, ils
 « donnent un futur pour un présent, et traduisent *qui sera*
 « *livré, qui sera rompu, qui sera répandu*, au lieu que le grec
 « porte *qui est livré, qui est rompu, qui est répandu*; διδόμενον et
 « non pas δεσθησόμενον; et ainsi de κλώμενον et d'ἐκχυόμενον, pour
 « lesquels, selon vous, il devroit y avoir κλασόμενον et ἐκχυθησόμε-
 « μνον. Voilà le nœud gordien de toute la dispute; car, si c'est
 « un corps livré et rompu, et un sang répandu dans le temps
 « présent, Jésus-Christ ne pouvoit dire cela dans l'institution
 « de la sainte Cène que dans un sens figuré, puisque la chose
 « n'arriva que le lendemain; et lorsque saint Paul (1), quel-
 « ques années depuis, appelloit encore ce pain le *corps rompu* de
 « Jésus-Christ dans un temps présent, ce ne pouvoit être en-
 « core que d'une manière figurée, puisqu'il n'étoit plus vrai
 « que ce corps fût rompu réellement, Jésus-Christ étant alors
 « glorieusement ressuscité; en un mot, il s'agit dans l'eucha-
 « ristie du corps mort de Jésus-Christ, de son sang répandu et
 « de ce sang séparé du corps, ce qui ne se peut trouver que
 « dans un état de mort; or, l'eucharistie ne me peut donner
 « aujourd'hui le corps mort de Jésus-Christ que d'une manière
 « sacramentale et figurée, et non pas dans un sens au pied de
 « la lettre. Si l'Eglise romaine a en cela d'autres vues, et pré-
 « tend nous donner un corps glorieux au lieu d'un corps mort
 « et dans un état d'ignominie, ce n'est plus la sainte Cène de
 « notre Seigneur, elle a d'autres objets et d'autres intentions;
 « et cela étant, elle trouvera bon que nous allions chercher une
 « autre communion que la sienne. Enfin, quand la nature es-
 « sentielle des choses, quand les lumières de la raison, quand
 « le témoignage des sens, quand l'autorité de l'Ecriture, quand
 « l'explication des Pères, quand la pratique constante de trois

(1) 1 Corinth. XI, 23, 24, 25-29. Notez que saint Paul n'a point appelé le pain le *corps rompu de Jésus-Christ*; mais il rapporte seulement les paroles du Seigneur qui l'avoit appelé ainsi. [Note de l'auteur.]

« ou quatre siècles de pureté dans l'Eglise, suivis de quatre ou
 « cinq autres moins purs à la vérité que ces premiers-là, mais
 « qui le sont toujours assez pour le fait dont il s'agit; quand,
 « dis-je, toutes ces choses, par un concours bien unanime, au-
 « ront convaincu des gens comme les ariens et les samosatiens,
 « que Jésus-Christ n'est qu'un homme, qu'un enfant, qu'une
 « créature, je ne les insulteraï pas sur le refus de leurs adora-
 « tions; mais quand la nature essentielle d'un sacrement qui
 « veut que les expressions qu'on y emploie soient figurées et
 « non littérales; quand ma raison, qui me dit qu'il n'est ni juste
 « ni apparent que le corps de notre Seigneur soit incessamment
 « exposé à des ignominies sans nécessité, puisque présente-
 « ment tout est accompli; quand ma vue, quand mon goût,
 « quand mon tact, quand mon odorat, tous sens auxquels notre
 « Seigneur a montré positivement qu'il ne vouloit point faire
 « d'illusion; quand l'autorité de l'Ecriture qui éclaireit, dé-
 « veloppe et décide en cent endroits ce qui étoit un peu moins
 « expliqué dans un seul autre (1); quand des Pères de la pri-
 « mitive Eglise, sur ce *qui-vive* de la question, s'il m'est permis
 « de parler de la sorte, me diront : *Prenez garde, ne vous y trom-*
 « *pez pas*; ce n'est pas réellement, mais en figure, que le pain
 « est le corps de Jésus-Christ; quand enfin la pratique de huit
 « ou dix siècles, pendant lesquels on n'a su dans l'Eglise ce que
 « c'étoit que de transsubstantiation et d'adoration, puisque la
 « définition de l'un de ces termes et le commandement de
 « l'autre ne sont que de l'an 1215 et de l'an 1220; quand, dis-
 « je, toutes ces choses concourront ensemble pour fixer et dé-
 « terminer une créance, si par respect ou quelque autre raison
 « je ne fais pas pis à ceux qui me mettent en parallèle de pré-
 « vention avec les ariens et les disciples de Paul de Samosate,

(1) Il n'y a que saint Matthieu qui dise simplement : *Ceci est mon corps*; car saint Marc ne doit pas être compté à cet égard, puisque son évangile n'est qu'un abrégé de celui de saint Matthieu. [Note de l'auteur.]

« ils me pardonneront au moins, si je dis que j'ai de la compas-
 « sion pour les préjugés qui les aveuglent eux-mêmes.

« Il ne me reste plus, Monseigneur, que ce que vous dites
 « au sujet de Bérenger; mais son histoire, à mon avis, n'est
 « nullement avantageuse à l'Eglise Romaine, puisqu'il est
 « constant et avéré, qu'il ne tomba dans l'apostasie que par
 « fragilité de sa part, et par violence du côté de ses ennemis;
 « et quant à cette autorité vivante et parlante, sans la recon-
 « naissance de laquelle vous prétendez que l'Eglise chrétienne
 « seroit la plus faible et la plus malheureuse de toutes les
 « sociétés du monde, je vous dirai, Monseigneur, qu'il ne faut
 « point d'autre autorité que celle du Vivant aux siècles des
 « siècles, lequel parle clairement à nous dans toute son Ecri-
 « ture à l'égard des choses qui concernent le salut, et qu'il ne
 « faut point d'autre autorité pour l'explication de cette Ecri-
 « ture que l'Ecriture elle-même, puisque partout où une cer-
 « taine religion seroit dominante, soit fausse, soit vraie, il est
 « certain que ceux qui la professent prétendront toujours que
 « leur autorité y soit seule reconnue, et par là il arriveroit que
 « l'Eglise romaine elle-même perdrait en Angleterre, en Hol-
 « lande, en Brandebourg et ailleurs ce qu'elle gagneroit en
 « France, en Espagne et en Italie, et ce seroit encore pis chez
 « les Indiens et chez les Turcs, pour toute la chrétienté en gé-
 « néral, puisqu'on seroit forcé d'y être païen et mahométan.
 « Cela étant, il ne faut pas conclure que l'on viendra donc à
 « vivre sans religion et à sa fantaisie; si nous n'avons pas une
 « autorité cléricale et mondaine, c'est assez que nous ayons
 « une chrétienne obéissance à ce que Dieu nous prescrit dans
 « sa Parole.

« Je ne crois pas, Monseigneur, que vous vous plaigniez que
 « j'aie rien dissimulé de la force de vos raisons; et si cette fois
 « non plus que l'autre, ce n'est pas un ministre qui me prête sa
 « plume, comme je vous le proteste encore, j'en tirerai contre
 « vous ce nouvel avantage, que, puisqu'un simple particulier

« sans autre caractère d'aucune autre profession que celle du
 « barreau, mais aidé de son seul petit sens, ou tout au plus de
 « quelque teinture qui lui est restée des lectures par lesquelles
 « il tâche de charmer les heures de sa solitude, a suffisamment
 « trouvé en lui de quoi vous répondre, que ne seroit-ce point,
 « Monseigneur, si tel docteur que vous et moi pouvons con-
 « naître, avoit été chargé de cette commission ?

« Je suis, avec tout le respect que je vous dois, Monsei-
 « gneur, votre, etc.

« VRILLAC. »

Ces deux réponses à M. de Meaux que je fis pour M. de Vrillac et à sa prière furent bientôt imprimées à la Haye (1), mais comme si ce n'eût été que la copie d'une première édition faite en Suisse, et cela pour des raisons qui ne subsistent plus. Mais avant cette unique impression en Hollande, la vérité est qu'elles avoient été envoyées manuscrites en Suisse à un vénérable pasteur, qui, après avoir passé quelque temps à la Haye et m'avoir fait l'honneur d'y rechercher ma connaissance, s'étoit retiré à Berne, où une de ses intimes amies d'ici, et qui étoit aussi la mienne, lui avoit envoyé mes lettres, dont pour cet effet je lui délivrai une copie. M. Modenx, qui étoit le vénérable pasteur dont je parle, fit un authentique remerciement à

(1) *La Séduction éludée ou Lettres de M. l'évêque de Meaux à un de ses diocésains, qui s'est sauvé de la persécution, avec les réponses qui y ont été faites, et dont la principale est demeurée sans réplique. Sur la copie, imprimée à Berne, en Suisse.* Petit livret in-18 de 96 pages. On y a joint une plainte en vers intitulée : *Plainte des fidèles persécutés, mais qui marque leur résignation à la Providence divine.* Rien ne nous montre que Rou soit l'auteur de cette pièce de vers. Bayle nous apprend (lettre du 24 février 1689) que la *Séduction éludée* de Rou fut critiquée dans la *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié, pour servir d'addition au livre de dom Denis de Sainte-Marthe, intitulé Réponse aux plaintes des protestants.* Sur l'imprimé à Paris, chez Etienne Noël, 1689, in-12. Cette réponse fut d'abord attribuée à Pélisson, mais il paraît plus probable que Bayle lui-même en fut l'auteur, car il y a une certaine analogie entre les sentiments exprimés dans cet écrit et ceux qu'on trouve dans l'*Avis aux réfugiés*; Desmaizeaux l'a placée dans son édition des *Œuvres diverses* de Bayle.

notre amie commune de l'envoi qu'elle lui avoit fait, et dans l'édition que je vins à publier quelques mois après, je me servis de cette ample lettre pour en faire comme une dédicace de la part de M. Modenx à Mademoiselle Husson (1), qui étoit cette commune amie dont je viens de parler. Cette lettre est, mot à mot, copiée de l'original que je garde encore, à la réserve des quinze ou vingt lignes de la fin que j'ajoutai de moi-même pour couvrir le jeu de la feinte édition en Suisse. Voici cette lettre de M. Modenx à Mademoiselle Husson.

« Mademoiselle,

« Je vous suis bien obligé de la bonté que vous avez eue de
 « m'envoyer les lettres que vous m'aviez promises. C'est votre
 « ordinaire de me combler toujours de nouvelles faveurs; le
 « mieu est de vous être inutile, de vous être même à charge, et
 « de ne vous pouvoir témoigner ma très humble reconnais-
 « sance que par les vœux que je fais à Dieu pour votre pro-
 « spérité. L'excellent M. Rou a fait voir mes nouvelles à
 « MM. Claude et Jurieu, et moi j'ai fait voir ces lettres à
 « tout ce qu'il y a de plus distingué dans Berne pour l'esprit
 « et pour le cœur; elles ont été longtemps entre les mains de
 « M. l'Avoyer d'Erlach, et ensuite en celles de M. Torman, le
 « ministre, qui a eu l'honneur de connaître l'auteur à Paris et
 « de le voir depuis en Hollande. Sans mentir, il y a de quoi
 « bénir Dieu de ce que nous avons d'autres personnes parmi
 « nous que des ministres à qui Monseigneur l'évêque de Meaux
 « donne du lustre, et ce ne m'est pas un petit plaisir qu'un des
 « hommes du monde pour qui j'ai le plus d'estime et de ten-
 « dresse est celui qu'il a plu à la Providence de choisir pour
 « cela. Je souhaiterois bien que la plume ne tombât pas des
 « mains de l'évêque, et qu'elle voulût bien fournir à l'illustre

(1) Elle s'est depuis cela retirée à la Haye, et demeure présentement à Bois-le-Duc. [Note de l'auteur.]

« laïque les occasions de nous faire voir de nouvelles merveilles ;
 « mais, à vous dire la vérité, je pense que dans la colère où le
 « clergé de France est à présent contre les réformés, il ne
 « plaira pas à Monseigneur de Meaux de nous faire goûter une
 « si grande douceur. Assurez, s'il vous plaît, cet illustre ami
 « de mes très humbles respects, et dites-lui que quoi qu'il fasse
 « de grand et de beau, je le défie de me jamais surprendre. Je
 « vous supplie très humblement, Mademoiselle, de lui présen-
 « ter M. Steigner et son camarade M. de Ver lors qu'ils seront
 « arrivés, et de les lui recommander de ma part.

« Je suis avec plus d'estime et de tendresse que je n'en sau-
 « rois exprimer, Mademoiselle, votre très humble et très obéis-
 « sant serviteur.

« MODENX. »

« De Berne, le 19 d'août 1686. »

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici aux lec-
 teurs, qu'avant que de faire imprimer tout ce que dessus, je
 fus bien aise de m'assurer du suffrage de M. Bayle, sans quoi
 j'hésitois à rien tenter, quoique j'eusse déjà celui de M. Jurieu
 et même celui de M. Claude, le père, dont le dernier particu-
 lièrement me sollicita fort à cette impression. Voici là-dessus
 deux extraits de lettres dudit sieur Bayle, des 9 février et
 24 mai 1686 (1) :

« (2) J'ai lu avec un plaisir extrême, mon cher Monsieur,
 « tous les manuscrits que vous m'avez communiqués ; ils sont
 « écrits et avec beaucoup de pureté et avec force et avec zèle ;
 « j'en pourrois dire beaucoup plus de bien si je voulois égaler,
 « par mes expressions, ce que j'en pense (3). Mais j'ai à vous

(1) Ces deux lettres sont imprimées dans la collection des *Lettres choisies* de Bayle.

(2) C'est la 33^e du sieur Bayle. [*Note de l'auteur.*]

(3) Cela est dans la 29^e lettre, savoir du 9 février 1686. [*Note de l'auteur.*]

Ces numéros (29 et 33) correspondent probablement à ceux de la classification que Jean Rou aura probablement faite des lettres que Bayle lui a écrites ; nous voyons, en effet, d'après une note marginale de sa main (page 183), qu'il avait classé et numéroté les lettres de Jurieu reçues par lui.

« dire, sur votre scrupule de nommer et votre dessein de sup-
 « primer les noms et les dates , en cas que vous en veniez à
 « l'impression, que je ne suis point du tout de ce sentiment,
 « parce que les lecteurs seront tout autrement curieux, quand
 « ils sauront que cela regarde Monseigneur l'évêque de Meaux. »

Voici un autre extrait du vendredi 10 janvier 1687 et du même M. Bayle.

« Depuis le commencement de cette année je cherche une
 « voie d'ami, tant pour vous renouveler les assurances de mon
 « amitié et de mon estime singulière à ce renouveau d'an que
 « pour envoyer les nouvelles de décembre avec une réitération
 « d'excuses sur la table alphabétique, qui m'a contraint de
 « renvoyer au journal suivant la mention de votre ouvrage. Je
 « ne vous saurois exprimer le déplaisir que j'ai du juste sujet
 « que vous avez eu de ne savoir que penser de ma conduite
 « pendant le long temps que vous avez ignoré le dénoûment.
 « Je vous prie d'en tirer cet usage à mon intention et profit,
 « que si à l'avenir pareils sujets vous étoient donnés de réflé-
 « chir sur moi, vous soyez inébranlable sur la persuasion que
 « je suis toujours pour vous ce que je dois être, c'est-à-dire
 « plein d'une véritable amitié fondée sur une estime particu-
 « lière que votre excellent mérite me demande, et que vous te-
 « nant ferme là, vous attendiez tranquillement un dénoûment
 « semblable à celui de ces jours passés ; j'en reviens toujours
 « là, que je ne saurois songer sans douleur à ce que vous aviez
 « pensé de moi pendant plus d'un mois ; ce qui me console,
 « c'est qu'enfin vous avez vu mon innocence. Vous me donnez,
 « au reste, une confusion qui en vérité me fait honte, quand
 « vous me traitez d'*illustre* ; au nom de Dieu, plus de cérémo-
 « nie, je vous en montre l'exemple, quoi que je pusse, avec
 « plus de raison que vous, la garder et vous donner de magni-
 « fiques épithètes ; cependant, pour vous donner un plus fort

« exemple, je ne finirai que par la familiarité cordiale d'ami
« qui est tout à vous.

« BAYLE. »

J'ai marqué ci-devant, qu'étant encore dans mon précédent poste, j'avois été mis sur le pied de dresser toutes les lettres que l'Etat écrivoit aux puissances étrangères, ce qui, en effet, n'a jamais manqué depuis ce temps-là, c'est-à-dire dès le commencement des six années de ma vacation au greffe de LL. HH. PP.

Sur la fin de cette sixième année, savoir en décembre 1688, la feuë reine Christine de Suède ayant eu dessein d'établir le sieur Brémont en qualité de son résident auprès de Leurs Hautes Puissances, elle leur écrivit à cet égard une très obligeante lettre, qui aussitôt me fut mise entre les mains pour y faire une réponse d'acceptation respectueuse. Je puis dire en toute vérité que je rompis le coup; et voici comment. Je m'étois trouvé en Angleterre dans un temps où Brémont y avoit fraîchement répandu de lui un bruit de conduite qui ne lui faisoit pas d'honneur, et principalement sur des pratiques sourdes contre le gouvernement, qui ayant été découvertes, il avoit eu le bonheur d'échapper au dessein qui étoit tout formé de se saisir de lui; de là il s'étoit intrigué auprès de la reine Christine, et ensuite étoit passé dans ces provinces, d'où il avoit mendié auprès de cette princesse le poste dont je viens de parler, à la faveur des bonnes grâces qu'il s'étoit ménagées dans son esprit par de petites galanteries qui étoient son fort, comme aussi elles étoient assez du goût de Christine (1).

Quoi que je n'eusse aucune habitude avec Brémont, je savois néanmoins, par des gens qui le pratiquoient, une bonne partie de sa conduite, du moins assez pour me croire obligé d'en avertir mes maîtres. Je m'en ouvris donc à M. le greffier (le père de

(1) Il s'étoit insinué auprès d'elle à peu près de la manière qu'avoit fait Bourdelot. [*Note de l'auteur.*]

celui d'aujourd'hui), lui disant que, dans le poste où je me trouvois, non-seulement je me croyois obligé de dire ce que je savois, mais que je me croirois même criminel si je ne le faisois pas; que mon inclination n'étoit nullement de nuire à personne; que d'ailleurs je ne prétendois point m'ériger en délateur, d'autant plus que dans le fond je n'avois pas de formelles preuves à produire, mais seulement des préjugés légitimes et des bruits qui de plusieurs endroits étoient venus à mes oreilles; sur toutes lesquelles choses je m'étois cru obligé de m'en ouvrir à une personne de la prudence de M. le greffier, afin qu'il en usât selon que cette même prudence le lui dicteroit. M. le greffier me remercia et fit rapport de tout à l'assemblée, laquelle aussitôt, changeant d'avis, me donna ordre de dresser une réponse toute contraire à celle que d'abord on avoit eu en vue, c'est-à-dire une lettre d'excuse, mais dans la manière du monde la plus honnête et du tour le plus délicat que je serois capable d'y donner. Je me mis donc en devoir d'exécuter mon ordre du mieux qu'il me fut possible. La lettre que je fis eut le bonheur d'être approuvée; et on verra, par la deuxième lettre que la reine écrivit à l'Etat sur ce sujet, que Sa Majesté même en fut contente, jusqu'à exalter fort le tour qu'on avoit donné au refus qu'on lui faisoit. Voici la première de ces deux lettres, savoir la mienne :

« *A la reine Christine.*

« Le 18 decembre 1688.

« Madame,

« Il y a quelque chose de si obligeant dans l'honneur qu'il
 « plaît à Votre Majesté de nous faire par l'offre d'un résident
 « de sa part auprès de cet Etat, et nous sommes si disposés à
 « regarder cela comme une marque incontestable de son incli-
 « nation à entretenir avec nous une bonne correspondance,
 « que nous ne pouvons y répondre que par de très humbles
 « actions de grâces, et par l'assurance de la résolution où nous

« sommes de nous conserver un si grand bien par toutes sortes
 « de démarches. Mais, Madame, comme Votre Majesté, pour
 « revêtir quelqu'un de ce caractère, a jeté les yeux sur la per-
 « sonne du sieur de Brémont, nous nous trouvons obligés de
 « représenter à Votre Majesté que c'est un sujet naturel du roi
 « de France, lequel attaque cet Etat d'une manière illégitime
 « et par une guerre tout à fait injuste; que, suivant cela, nous
 « ne pouvons le regarder que comme un homme qui étant dans
 « la dépendance de notre ennemi, seroit plutôt porté par un
 « zèle naturel à nous desservir qu'à travailler à ce louable des-
 « sein de la conservation d'une bonne intelligence avec Votre
 « Majesté, duquel nous venons de parler. La persuasion où
 « nous sommes, Madame, que cela est entièrement contre votre
 « intention royale, et que, même dans le temps que Votre Ma-
 « jesté a eu cette vue pour ledit sieur de Brémont, elle ne savoit
 « aucunement la déclaration de guerre du roi de France, ou
 « du moins que cet homme fût né son sujet, nous fait espérer
 « de son équité et de sa haute prudence, qu'elle voudra bien
 « que nous la supplions de ne pas trouver mauvais que nous
 « n'admettions point le susnommé en la qualité de résident, et
 « ainsi donnions lieu à ce que se mettant à couvert de votre
 « protection royale, il nous desserve contre l'intention même
 « de Votre Majesté, à qui nous protestons que nous ne refuse-
 « rons point la reconnaissance de ce caractère pour telle autre
 « personne qu'il lui plaira de choisir, et à l'égard de laquelle
 « de pareils inconvénients ne se rencontreront point.

« Nous prions Dieu, Madame, etc., de Votre Majesté, etc.

« LES ETATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES. »

Réponse de la reine Christine.

« Hauts et puissants Seigneurs,

« Vous avez l'art d'obliger en refusant, et votre lettre du
 « 13 passé est si pleine d'honnêteté pour moi, qu'au lieu de

« m'offenser de votre refus, je me trouve engagée à vous re-
 « mercier de me l'avoir donné avec tant d'honnêteté. Cepen-
 « dant, je vous dirai que le choix que j'ai fait du sieur de Bré-
 « mont étoit fondé sur ce qu'il m'a servi quelques années avec
 « beaucoup de fidélité, et qu'il étoit un Français exilé sans re-
 « tour, qui a passé une si grande partie de sa vie parmi vous,
 « que je le croyois naturalisé. J'ignorois aussi la déclaration de
 « la guerre, et, quelques lumières que Dieu m'ait données pour
 « prévoir de fort loin tous les grands mouvements de l'Europe,
 « je vous avoue que je ne croyois pas que la France, quelque
 « puissante qu'elle soit à présent, vous déclarât la guerre en
 « un temps où elle se trouve tant d'ennemis sur les bras, qui
 « ne sont pas à mépriser; et, bien que je pusse vous être ga-
 « rante de la fidélité du sieur Brémont, j'entre toutefois dans
 « vos justes sentiments en une matière si délicate, parce que
 « je serois inconsolable si un homme dépendant de moi vous
 « pouvoit donner quelque ombre de soupçon, quoique fort éloi-
 « gné de la vérité. Ce doute m'oblige à souscrire au refus que
 « vous m'avez fait, sans m'en offenser, puisque ma grandeur et
 « votre honnêteté me rendent invulnérable; vous priant de
 « faire la grâce au sieur Brémont de ne lui pas faire souffrir
 « aucune autre mortification que celle de ce refus, dont je le
 « consolerais par d'autres emplois qui ne lui seront pas moins
 « honorables. Je connais ma faute, qui est d'avoir pris cette
 « résolution en un temps où la gloire et la fortune avoient éloi-
 « gné de vous mon cousin, M. le prince d'Orange. Son auto-
 « rité m'auroit peut-être obtenu de vous la grâce pour le sieur
 « Brémont, que je n'exigerai plus, entrant entièrement dans
 « vos sentiments, et priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte et
 » digne garde.

« Messieurs, votre bien bonne amie,

« CHRISTINE-ALEXANDRE.

« Et plus bas : ANDRÉ GALDENBLAD.

« Rome, ce 22 janvier 1689. »

Me voici au temps de ma dernière installation, dont voici l'histoire en peu de mots : Comme Son Altesse monseigneur le prince d'Orange avoit eu la bonté de me permettre de l'avertir du premier poste compétent qui viendrait à vaquer, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, je pris, un peu avant l'expédition d'Angleterre, occasion de quelque occurrence de cette nature pour aller faire un tour à Loo (1), où toute la cour étoit alors, afin de rafraichir à Son Altesse le souvenir de ses obligeantes promesses. M. Bentinck, qui fut depuis comte de Portland, m'obtint une audience particulière du prince, vers qui je fus introduit sur les sept heures du soir. Son Altesse étant seule auprès de son feu, et m'étant approché sur un signe qu'elle m'en fit : « Monseigneur, lui dis-je, il y a environ six ans que « Votre Altesse, en me procurant le poste dont je jouis encore « par sa grâce, me fit l'honneur de me dire qu'elle ne le faisoit « que par provision, et jusqu'à ce qu'il se présentât quelque « chose de plus proportionné aux bonnes intentions dont il lui « plaisoit de m'honorer, et que j'eusse seulement le soin de lui « en donner avis. Une telle occasion, Monseigneur, est comme « toute prête, et la liberté avec laquelle je me présente ici n'est « qu'un effet d'obéissance aux ordres qu'il vous a plu de me « donner. Je ne crois pas que le sieur Van der Meulen (2) aille « désormais bien loin, selon ce que tout le monde en dit. — « Demain matin, me dit Son Altesse, Zuylem vous donnera une « lettre de moi au Pensionnaire ; ayez soin de la retirer. » Le sieur de Zuylem (3) me donna en effet dès le lendemain la lettre de Son Altesse, que je montrai au sieur greffier sitôt que je fus de retour à la Haye, et il m'offrit obligeamment de la livrer

(1) Maison royale dans le *Veluwe* ou *Vélau*, au nord d'*Arnheim*, et magnifiquement bâtie par le prince. [*Note de l'auteur.*]

(2) Il ne mourut pas de cette attaque-là ; mais il avoit des rechutes fréquentes, et la mortelle ne tarda pas beaucoup. [*Note de l'auteur.*]

(3) Il étoit fils de M. de Zuylichem, et lui avoit succédé en la charge de secrétaire du prince. [*Note de l'auteur.*]

lui-même au pensionnaire son frère (1), qui mourut bientôt après, savoir, en décembre 1688. Dès le commencement du mois de février qui suivit, Van der Meulen (2) mourut lui-même, et aussitôt je présentai une requête à Leurs Hautes Puissances, par laquelle je leurs représentois que j'avois un droit reconnu légitime par le sieur Fagel même, leur greffier, qui ne manqueroit pas de leur témoigner que depuis plus de six ans toutes les lettres généralement que l'Etat avoit eu occasion d'écrire aux puissances étrangères, tant en françois qu'en latin, et cela au nombre de plus de *deux cents*, étoient de ma composition ; qu'outre cette principale partie de la charge dont je les suppliois, et dont par tous ces ouvrages je me trouvois déjà en possession, j'avois de plus, dans des conjonctures de maladie ou d'absence du traducteur défunt, traduit un très grand nombre de résolutions d'une longueur considérable, et avois fait la correction de toutes les autres, ce qui prouvoit suffisamment que j'étois plus qu'en état de les faire toutes. Que pour toutes ces raisons j'espérois de l'équité de Leurs Hautes Puissances qu'elles auroient égard à la justice de mes prétentions et à la possession dont je me trouvois revêtu ; qu'elles ne se prévaudroient pas de ma qualité d'étranger, puisque j'étois plus que naturalisé par mes services, ni de la médiocrité de mon poste présent, pour m'en refuser un plus proportionné à l'état où je m'étois toujours vu avant mes malheurs, puisque au fond j'étois un homme gradué depuis trente ans, et avois acquis quelque nom parmi les gens de lettres ; qu'elles permettroient encore moins que mes services demeurassent sans récompense, n'ayant jamais rien porté dans mes déclarations de la composition de toutes les lettres susmentionnées ; et, bien plus que

(1) Gaspard Fagel, nommé greffier des états généraux, le 5 novembre 1670, accepta en 1672 l'emploi de grand pensionnaire ; il mourut le 15 décembre 1688, et eut pour successeur en cette charge le sieur *Ten Hove*. [Note de l'auteur.]

(2) Gérard Van der Meulen, nommé en juin 1675, traducteur des états généraux ; il avait remplacé dans ces fonctions le célèbre Abraham Wicquefort. (*Archives de la Haye*.)

tout le reste, qu'elles auroient un sérieux égard à ce qu'un grand prince, avec qui elles étoient si étroitement liées, leur avoit là-dessus marqué de ses désirs, et au témoignage que Son Altesse royale madame la princesse elle-même, sur le point de son départ, venoit tout fraîchement de leur faire rendre sur le même sujet, ayant envoyé exprès le sieur d'Allonne, son secrétaire, en parler au sieur greffier depuis deux jours. Qu'enfin j'espérois que Leurs Hautes Puissances seroient touchées du malheureux état où m'avoit réduit la persécution de France, si peu qui me restoit de bien m'ayant été confisqué depuis la dernière déclaration de guerre, et de la charge de cinq petits enfants qui ne savoient presque encore prononcer d'autres termes que ceux de bénédiction et de prières à Dieu, auxquels je les instruisois pour la prospérité de Leurs Hautes Puissances.

Cette requête fut traversée dans la salle des états par un grand nombre d'autres de divers prétendants, dont même quelques-uns étoient d'un nom illustre (1), et quelques autres revêtus déjà d'autres charges très considérables dans l'Etat, et dont entre autres un des principaux (2) fut, fort peu de temps après, honoré d'un envoi extraordinaire dans une des premières cours de l'Europe. Tous ces concurrents si distingués (3) firent assez longtemps balancer le succès de ma requête, selon que quelques membres de l'assemblée se trouvoient prévenus et

(1) Le sieur N. *Heinsius*, par exemple, qui, après s'être allé consoler de sa réjection à Batavia, mourut enfin à la Haye, le 1706. Voyez ci-après, page 267. [*Note de l'auteur.*]

(2) M. de Vrybergen, conseiller de la cour de Brabant, mort depuis, savoir le 14 juillet 1711, et cela à Londres. [*Note de l'auteur.*]

(3) « M. Basnage de Beauval avoit souhaité d'obtenir la charge d'interprète des états généraux ; il s'adressa à M. Jurieu pour le prier d'employer son crédit en sa faveur, et toute la famille joignit ses sollicitations à celles de M. de Beauval. M. Jurieu fit voir qu'il étoit engagé pour un autre, pour lequel S. A. S. monseigneur le prince d'Orange avoit promis de s'intéresser. Cet autre étoit M. Rou, et il étoit vrai que M. Jurieu avoit agi pour lui depuis longtemps.

« M. Rou obtint effectivement cette charge au commencement de l'année 1689 ; M. de Beauval et sa famille furent piqués contre M. Jurieu ; c'est au lecteur de décider si c'étoit avec raison. » (Chauffepié, article *Jurieu*, note G. G.)

étoient sollicités par leurs parents et par leurs amis ; mais heureusement tous ceux qui étoient libres de ces sortes d'engagements et de préoccupations tinrent bon pour l'équité qui leur paroissoit être dans ma cause ; de sorte que nonobstant les tentatives de plusieurs pour faire en sorte que la princesse se déportât de ses sollicitations en ma faveur (1), jamais elle n'en voulut démordre ; et j'ai su par le marquis de Langey, qui s'étoit obligamment offert à moi pour faire entendre toutes mes raisons à cette princesse, et à qui elle fit récit du petit combat qu'elle avoit eu à soutenir contre ceux de ces messieurs qui m'étoient le plus opposés, qu'elle leur avoit dit ceci en propres termes : « Avant, Messieurs, que de vous rien dire en faveur
 « du prétendent, contre qui vous me sollicitez, je me suis en-
 « quise de tout le particulier de cette affaire, et principalement
 « auprès de M. votre greffier, que cette fonction regarde plus
 « que qui que ce soit. Il rend bon témoignage du suppliant, et
 « dit n'en connaître point d'autre qui lui soit si propre. J'ai,
 « outre cela, été assurée par lui qu'il avoit eu entre les mains
 « et livré lui-même à son frère le pensionnaire défunt une
 « lettre de M. le prince écrite au même pensionnaire, par la-
 « quelle il lui recommandoit fort d'obtenir de votre assemblée
 « le poste en question au profit de celui pour qui je vous parle.
 « Ni M. le prince ni moi ne prétendons point, Messieurs, vous
 « faire la loi, puisque au contraire nous la recevrons toujours de
 « vous : vous êtes les maîtres ; M. le prince vous a seulement
 « marqué ses désirs par sa lettre, et moi je n'insiste présente-
 « ment auprès de vous que dans les mêmes vues ; c'est d'ail-
 « leurs la seule chose que je vous aie jamais demandée. Je pars
 « dans deux jours, comme vous savez, et apparemment nous
 « ne nous reverrons plus ; c'est à vous de voir si vous êtes ré-
 « solus à me refuser. — Ah ! Madame, dirent alors ces mes-

(1) La princesse ayant su, par le marquis de Langey, que le prince m'avoit promis sa recommandation et son suffrage pour ce poste, elle se fit une affaire d'empêcher qu'il en eût le démenti. [*Note de l'auteur.*]

« sieurs , en voilà trop de beaucoup, et dès à présent Votre
 « Altesse royale peut compter que la charge est à elle , puis-
 « qu'il ne sera jamais dit qu'une si grande et si aimable prin-
 « cesse ait reçu un refus de la part d'un État qui a pour elle
 « une si parfaite vénération. »

Ces messieurs parloient si déterminément, quoi qu'ils ne fussent que trois (et peut-être même par simple permission de leurs collègues, et non pas par une députation formelle); ils parloient, dis-je, ainsi, parce qu'ils savoit la plus commune disposition de tout le corps, qui ne pouvoit être éludée qu'en cas que ces trois membres particuliers obtinssent de la princesse le désistement de sa poursuite. Ils retournèrent donc joindre leurs confrères et rendirent compte de tout ce qui s'étoit passé. Ainsi la chose dès l'heure fut résolue. Mais quoique ces messieurs eussent témoigné leur entière résignation à la princesse, ils ne laissèrent pas de s'en dédommager, du moins au préjudice du sieur Fagel, du suffrage de qui Son Altesse royale s'étoit si fort prévaluë; et ils voulurent lui en faire une grosse affaire dans l'assemblée. Ils s'échauffèrent et l'échauffèrent; car il se sentoit bien fondé, la charge, à proprement parler, relevant de lui seul. Il sortit en soutenant toujours ses droits, mais pâle comme son rabat, à cause de la dispute qu'il avoit eue et qui faisoit peine à sa douceur et à sa bénignité naturelles; et me touchant dans la main : « Je viens, me dit-il, « d'avoir de grosses paroles à votre occasion; mais je n'ai rien « à me reprocher, d'autant plus que tous les impartiaux de l'as-
 « semblée ne vous étoient pas contraires comme les trois (1)
 « qui s'étoient engagés de parole en faveur d'autres, de quoi
 « ils eussent bien voulu n'avoir pas le démenti; cependant, je
 « ne laisse pas d'être en peine : il n'y a pas encore une heure
 « que je croyois votre affaire faite, mais présentement je ne sais

(1) *Bentinck*, président, *Haersolte* et *Gerlacijs*, présidents lors de la résomption.
 [Note de l'auteur.]

« plus qu'en dire. Tournez-vous du côté du bon Dieu; il n'y a
 « que lui qui vous puisse aider, vu l'acharnement que je re-
 « marque en quelques-uns qui prétendent s'attirer le suffrage
 « du prince de Frise. » M. le greffier m'embrassa sur ces pa-
 roles, et, pour ne rien dire de plus, il me parut fort at-
 tendri.

Je m'en retournai chez moi dans un état que je ne saurois
 décrire; car je croyois tout perdu. Il étoit plus d'une heure
 après-midi quand j'arrivai à la maison, où l'on m'attendoit pour
 dîner; mais j'en avois aussi peu d'envie que de m'aller noyer.
 Je me jetai dans mon fauteuil, au coin du feu, et m'enfonçai la
 tête entre les deux mains sur mes deux genoux, après néan-
 moins les avoir d'abord jetés à terre pour me résigner à la vo-
 lonté et à la conduite du Seigneur, et lui disant dans mon
 angoisse :

Mon âme en tes mains je viens rendre,
 O mon Dieu! car je suis
 Tout accablé d'ennuis.

Puis, faisant réflexion sur cet acharnement dont je me voyois
 accueilli par ceux qui m'étoient contraires, et m'appliquant
 quelques autres endroits du même psaume dont j'en viens d'al-
 léguer un : Je m'entends, disois-je,

Je m'entends blâmer à outrance;
 Ma personne est de crainte
 De toutes parts étreinte.
 Car tout leur conseil délibère,
 Et fait tout son effort
 Pour me mettre à la mort.
 Mais, Seigneur Dieu, en toi j'espère,
 Mon cœur dit en soi-même :
 Tu es mon Dieu suprême.

Ma femme, qui me voyoit dans cet abattement, ne m'osoit
 rien dire, d'autant plus qu'elle entroit pour son compte même
 dans toutes mes peines. Cependant, elle en fut un peu soulagée
 par une visite que le premier clerc du greffe (le sieur Cunes)

nous vint faire, et qui lui dit en particulier qu'elle ne s'affligeât point si fort; que mon affaire n'étoit pas si désespérée qu'on me l'avoit fait entendre; mais qu'il ne m'en falloit rien dire, parce que jusqu'à la résomption du lendemain il n'y avoit pas si fort à compter sur le succès, qu'il ne pût encore arriver du changement à la résolution qu'on avoit prise en ma faveur; et que jusque-là, si l'on me donnoit trop d'espérance, un revers qui n'étoit pas tout à fait impossible seroit capable de me jeter dans une désolation bien pire; qu'ainsi il étoit à propos de me laisser dévorer mon chagrin, après quoi mon esprit n'en seroit que plus tranquille.

Je demurai donc dans ce triste état jusqu'à huit heures du soir, qu'un valet de M. le greffier me vint dire que son maître souhaitoit de me parler. Je me rendis chez lui tout aussitôt, et arrivai comme il étoit à table pour souper; il vint à moi la serviette sous le bras, et me dit qu'il étoit encore incertain de mon sort, mais qu'il avoit un avis à me donner, qui étoit que le sieur *Gerlacius*, président du lendemain, étoit intéressé par une affaire qui le regardoit de près et dont le succès dépendoit entièrement de la princesse, à ne la pas désobliger; qu'il me conseilloit de l'aller voir le lendemain avant l'heure du prêche et qu'en lui demandant humblement son suffrage je lui fisse adroitement entendre que, s'il m'étoit favorable, madame la princesse ne lui en sauroit pas mauvais gré; et que, comme j'espérois d'avoir l'honneur de lui parler sur le soir pour lui rendre compte de ce que j'aurois avancé dans la journée, je ne manquerois pas de rendre témoignage auprès de Son Altesse du bon visage et de l'accueil favorable dont il lui plaisoit de m'honorer. Ce fut l'obligeant conseil qu'il plut à ce généreux patron de me donner et que je lui promis de suivre; après quoi, continuant de me parler: « Avez-vous, me dit-il, quelque accès auprès du prince de Frise? c'est encore une ressource; il aura, comme il doit, tout obsédé qu'il est et prévenu par vos contraires, de grands égards pour les désirs de madame la prin-

cesse ; tâchez encore de le voir avant midi ; si on lui fait bien entendre le risque où il s'exposera en résistant trop au penchant de Son Altesse royale, on l'arrêtera tout court (1). Je ne vous saurois rien dire de meilleur ; cependant prenez courage et ne vous affligez point trop, il n'y a encore rien de désespéré ; je vous laisse là-dessus et prie Dieu de tout mon cœur de nous vouloir aider. » Ce furent les douces paroles sur lesquelles M. le greffier melaissa.

Je passai la nuit avec assez d'inquiétude, à cause des tentatives que j'avois à faire le lendemain. La première de mes visites fut auprès du président *Gerlacius*, qui entroit en semaine ce jour-là (c'était le dimanche 13 février 1689). Il m'écouta assez favorablement à cause du tour que, sans faire semblant d'y toucher, je donnai au petit compliment que je lui faisois ; et après l'avoir quitté je me rendis à l'Eglise, où j'avoue, à la honte de ma fragilité, que je n'y fis pas grand profit ; n'ayant fait, tout au plus, qu'élever incessamment mon cœur à Dieu pour implorer son assistance dans un si grand besoin. Au sortir du prêche je joignis le marquis de Langey, selon que nous en étions convenus la veille, et nous allâmes ensemble chez le prince de Frise, dans l'antichambre duquel étant entrés, mou étonnement ne fut pas petit d'y trouver le député Haersolte qui m'étoit si contraire, s'entretenant en particulier avec l'agent Roseboom, appuyés tous deux contre les fenêtres ; car j'appréhendai fort que ce membre de l'assemblée ne fût là pour travailler contre moi. Cependant, ces messieurs nous ayant aperçus, l'agent s'avança vers moi d'un visage fort ouvert, et me félicita de ma promotion. « Monsieur, lui dis-je, oserois-je vous demander si c'est que vous voulez divertir M. Haersolte à mes dépens ; car il ne me cacha point à moi-même lorsque je me

(1) C'étoit le marquis de Langey qui devoit faire entendre cet endroit délicat au prince, dont il avoit l'oreille, et qui devoit être mon introducteur auprès de Son Altesse. [Note de l'auteur.]

donnai l'honneur, il y a deux jours, de lui aller demander son suffrage, qu'il étoit hors d'état de me l'accorder, ayant déjà donné sa parole à M. Heinsius; et pour ce qui vous regarde en particulier, Monsieur, vous savez encore mieux que moi que mon affaire est toute désespérée. — Monsieur, me répliqua-t-il, je n'en juge pas de même, et M. Haersolte dont vous parlez, peut, s'il veut, vous en dire autant que moi. » Je remerciai cependant le sieur Roseboom à telle fin que de raison; et comme nous en étions là, le gentilhomme du prince, qui nous avoit fait entrer, le marquis de Langey et moi, nous vint dire que le prince dîneroit en ville et qu'il nous étoit inutile d'attendre davantage. Nous nous séparâmes tous là-dessus, et moi ayant pris congé du marquis, dont l'auberge étoit à deux pas de là, il me vint dans l'esprit de passer par la cour afin de voir si M. le greffier, qui devoit être allé faire un tour à son bureau au sortir de l'Eglise pour travailler à la résomption dont j'ai parlé, n'y seroit point encore, et en effet, heureusement je l'y trouvai; ce fut là que je trouvai mon vrai baume de Galaad, et le parfait dénouement de toutes les intrigues qui m'étoient contraires. D'abord que M. le greffier me vit, il m'aborda d'un air gai et me tendant obligeamment le bras. « C'est; me dit-il, la main d'association que je vous donne, et (je vous proteste) avec une très grande joie; dites surtout à *madame Rou* que je prends grande part à la sienne, comme je tâchai hier de lui en donner des marques secrètes par l'envoi que je lui fis du sieur Cunes. » — Je remarquai fort bien, pour le dire en passant, la délicatesse de l'obligeant tour que prenoit là M. le greffier, à faire entrer ainsi tout exprès dans la pièce comme par machine, ma femme, dont hors cela il ne s'agissoit ni près ni loin, uniquement pour me chatouiller de la petite réflexion sur les différences titulaires de mes deux postes, le précédent et celui-ci.

M. le greffier ajouta à tout ce qu'il venoit de me dire d'obligeant, qu'il avoit expressément recommandé au premier clerc de me faire expédier au plus vite mon acte d'installa-

tion (1), afin de me le pouvoir lui-même livrer dès le lendemain. Ainsi je m'en retournai chez moi dans un état bien différent de celui où je m'étois vu la veille (2), ce qui me fit aussitôt songer à cet endroit du psaume XXX, 5 :

Ainsi très souvent il avient
Que deuil au soir chez nous se tient,
Puis, sitôt que le jour se montre,
Matière de joie on rencontre.

Et c'est aussi pourquoi me tournant comme j'avois fait vers Celui à la volonté de qui je me résignois, mais par des élans d'une toute autre nature, je lui dis avec la joie d'un esprit affranchi et tout soulagé :

Enfin, mon Dieu, tu me remets
De deuil en joie, et me revêts
Au lieu d'un sac, de plaisir vrai,
Dont sans fin ton lot chanterai,
Partout publiant ta puissance,
Seigneur Dieu de ma délivrance.

C'est ici que doit être placée une réflexion qu'il y a longtemps que j'ai en vue, parce que depuis le premier moment de sa conception jamais elle n'est sortie de ma mémoire ; réflexion aussi d'une telle importance qu'il n'y a personne qui ne se la doive appliquer en propre, mais que vous en particulier, mes chers enfants, ne sauriez jamais graver assez profondément dans votre cœur : c'est que, de ma propre expérience, et une expé-

(1) Voici les noms des députés qui composaient l'assemblée des états généraux lors de mon installation, savoir le samedi 12 février 1689 :

Henri Bentinck, président lors de la résolution d'installation ; — Bergestein ; — baron d'Heeckeren ; — Hinlope ; — Wynbergen ; — Groenendyck ; — Oosthuysen ; — Cuper ; — Haersolte ; — Van Els ; — Gerlasius, président lors du serment prêté, savoir le 16 février 1689. [*Note de l'auteur.*]

(2) Voici ce que Bayle écrivait à Rou, au sujet de sa nouvelle promotion :

« Dès hier au soir, mon très cher Monsieur, j'aurois eu l'honneur de vous écrire, pour vous témoigner ma joie de ce qu'on vous a accordé si justement la charge dont on m'avoit parlé chez M. Jurieu le jour précédent, et pour vous assurer de l'intérêt intime que je prends à cette justice qu'on a rendue à votre mérite, si le mauvais temps ne m'eût empêché de revenir assez tôt au logis, ayant été dîner à un quart de lieue d'ici. (Lettre du 24 février 1689.)

rience confirmée par une infinité de répétitions d'en haut, j'ai reconnu, depuis que j'ai été capable de quelque méditation solide, que quand on cherche Dieu, très assurément on le trouve; et qu'encore qu'il n'y ait rien de plus commun dans l'Écriture que de dire *que Dieu est invisible*, j'ai eu plus de vingt occasions dans autant de traverses dont ma vie a été agitée, de m'écrier *que pour certain j'avois vu Dieu face à face*; et de reconnaître qu'il n'y a rien de si restaurant et de si capable d'établir fermement dans l'âme la plus inquiète une parfaite tranquillité, que de se résigner entièrement à la sainte conduite de la sage Providence, et de s'y tenir fortement collé par une vive et inébranlable foi, persuadé que, quand on s'acquitte bien de ce devoir, jamais Dieu ne manque de le rétribuer, je ne dirai pas au double, mais au centuple, ses bénédictions ne pouvant être limitées. C'étoit sans doute un prodigieux terrassement pour moi que de me voir en un jour enlever tout mon bien par la plus criante des injustices, et d'être à la veille, ou de mendier mon pain, ou de périr de misère. On m'offrit par plus de vingt fois de me rendre non-seulement tout ce qu'on m'avoit ôté, mais même de me combler d'honneurs, selon ce qu'en insinue le *post-scriptum* de la lettre de M. de Montausier, sur la parole de M. le chancelier même, mentionné ci-dessus; mais tout cela en me marquant sous quelles conditions et à quel prix je me pouvois uniquement procurer ce bonheur. Je ne balançai pas le moins du monde sur l'article, et je dis à tous ceux qui me parlèrent sur ce *ton*, que j'avois quelque chose d'encore bien plus assuré que tout ce qu'ils me promettoient, savoir ma résignation entière à tout ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner de moi; que toute la parole des plus grands hommes, même celle des princes et des rois, n'avoit pas plus de solidité que le sable, mais que je me fondois sur le Rocher des siècles; et que j'étois fortement persuadé que Dieu, qui paroisoit alors m'éprouver si rudement, ou me rendroit un jour ce qu'il venoit de permettre qu'on me prit, ou me donneroit quelque autre chose d'infini-

ment meilleur; qu'en un mot, j'étois entièrement résolu d'attendre tranquillement l'heure qu'il avoit destinée à mon soulagement, et que, par sa sainte grâce, je me sentois incapable d'abandonner son bras tout-puissant pour me tourner indignement vers ceux de la chair. Or, voici où j'en veux venir pour justification de tout ce que dessus; c'est que Dieu m'a tenu tout ce que je me promettois de lui; il est même allé jusqu'au miracle pour me soulager, puisque c'en est un aussi manifeste qu'inouï que la manière dont il m'a procuré, dans ses miséricordes, le glorieux poste dont j'ai été revêtu dans ces bienheureuses Provinces; merveille si grande, que tous les Flamands, qui n'ont envisagé ce fait que dans les vues humaines, sans songer que cela étoit d'une direction toute divine, sont encore dans l'étonnement, comment un étranger nouveau venu, et ne paraissant avoir aucune particulière distinction, avoit emporté à la barbe de leurs plus huppés prétendants et à leur exclusion, un emploi (1) qui n'étoit ordinairement rempli que par des sujets naturels du pays, favorisés et soutenus des plus puissantes recommandations.

(1) Il nous a paru utile de présenter ici quelques détails sur la nature et les prérogatives de la nouvelle charge occupée par Jean Rou; nous devons les renseignements qui suivent à l'extrême obligeance du savant archiviste en chef des Pays-Bas, M. Backuizen van den Brink, qui a bien voulu, dans ce but, se livrer à des recherches dans les archives de la Haye :

« Le titre officiel de Jean Rou étoit : « *Translateur de Leurs Hautes Puissances.* » Les états généraux n'avaient pas de secrétaire proprement dit; leur premier ministre ou secrétaire étoit le greffier, personnage d'une haute position dans l'ancienne république néerlandaise, et dont les attributions se comparent habituellement à celles d'un ministre des affaires étrangères de nos jours. Les affaires de l'intérieur avaient moins d'étendue dans l'assemblée des états généraux; grâce à l'ancien fédéralisme, chaque province soignait pour elle-même ses intérêts. Pour régler les relations mutuelles des provinces ou quelques affaires de l'intérieur qui étoient du ressort de la généralité, le greffier étoit assisté quelquefois par un second greffier, plus régulièrement par le commis de l'assemblée de Leurs Hautes Puissances (personnage chargé des fonctions de premier clerc du greffier, et qui même devoit le remplacer en cas d'absence).

« Quelque distinguée que fût la position de translateur, il n'étoit toutefois qu'un commis en sous-ordre et d'un rang moins élevé que le commis de l'assemblée de

Pour revenir à cette heure ou j'en étois, je ne puis raisonnablement passer de cet endroit de mon histoire à de nouvelles matières sans faire honneur, par quelque peu de lignes, à la mémoire du greffier défunt (1), à qui j'ai des obligations si étroites, puisqu'il est certain qu'avec tout le bon cœur dont le prince et la princesse étoient portés à me faire du bien, jamais leurs obligantes vues pour moi n'auroient réussi si ce troisième et généreux patron (qui, dans la vérité, n'embrassa mes intérêts avec tant de chaleur qu'afin de leur complaire) ne s'y fût pas pris avec autant d'affection qu'il fit. Aussi est-ce la considération de ces grands bienfaits qui me fait de la peine dans les vérités que j'ai

Leurs Hautes Puissances. En dehors du translateur, un clerc aux chiffres et un clerc pour l'expédition de lettres patentes se trouvaient attachés au greffe.

« Un des prédécesseurs de Rou, le célèbre Abraham Wicquefort, avait, par son extrême habileté, rehaussé considérablement l'importance de la charge de translateur des états généraux; nommé à cet emploi, le 11 décembre 1666, il n'avait d'abord joui que d'un traitement de 1,200 florins; en récompense de ses travaux extraordinaires, à l'occasion de la triple alliance, ses appointements furent augmentés de 400 florins, par résolution du 30 janvier 1670. Gérard van der Meulen, qui le remplaça depuis juin 1675, jouit du même traitement, et rien ne fut changé à cet égard pour Jean Rou, qui reçut, pendant la durée de ses fonctions, les appointements de 1,600 florins par an; c'était le traitement accordé au commis de l'assemblée de Leurs Hautes Puissances (résolution du 7 août 1670), avec cette différence que les copies qu'il délivrait lui procuraient un profit considérable.

« Grâce à la grande habileté de Wicquefort, sa mission était devenue une mission de confiance; il paraît qu'il rédigeait souvent lui-même les réponses à faire; c'est probablement pour cette raison que lui et son successeur Van der Meulen, dans le serment qu'ils devaient prêter aux états généraux, étaient tenus de promettre qu'ils ne communiqueraient à personne ni les pièces dont ils feraient la traduction, ni les *ingrédients secrets qui leur servaient subministrés de par les états généraux, pour en former des lettres, réponses, etc.*

« Le serment prêté par Rou, en sa qualité de translateur, fut en tout point conforme à celui de ses prédécesseurs, Wicquefort et Van der Meulen. Après la mort de Jean Rou, la charge de translateur n'eut plus la même importance; son successeur, Daniel Louis, avocat devant la cour de Hollande, ne put obtenir les mêmes appointements; les états généraux décidèrent, le 29 décembre 1714, qu'il serait payé à raison des traductions qu'il serait appelé à faire. Les états généraux arrêtaient enfin, par résolution du 17 juillet 1717, que dans les cas où les traductions qu'il aurait à faire rapporteraient moins que 600 florins par an, on y suppléerait jusqu'à concurrence de cette somme. C'est à ces gages que Philippe Saurin succéda à Daniel Louis en 1737, et Pierre Lionet à Philippe Saurin en 1738, dans l'emploi de translateur. »

(1) Il mourut le 11 février 1690, à heures après midi. [Note de l'auteur.]

à dire, ayant regret d'exposer une justice aussi bien fondée qu'est celle-là aux soupçons qu'on se pourra mettre dans l'esprit que ce que j'ai à produire sur ce sujet n'est qu'un pur effet d'intérêt et de politique; c'est ce qui fera que je ne dirai pas là-dessus tout ce que je pense et tout ce que je sais, mais me retrancherai à deux ou trois coups de pinceau sur lesquels je suis sûr que personne ne me donnera le démenti : c'est que je dirai toujours, dans la sincérité de mon cœur, que Henri Fagel, greffier de Leurs Hautes Puissances, tout revêtu qu'il étoit de gloire et d'honneur par un poste si distingué dans l'État, étoit encore plus considérable par son mérite personnel, par une vertu universelle et accomplie, par une piété solide et sans faste, par une âme naturellement bienfaisante et par une charité jetée dans le moule de celle que nous a caractérisée saint Paul. Aussi Dieu a-t-il béni cet illustre défunt de plusieurs héritiers non-seulement de ses grands biens, mais de toutes les vertus dont il leur a donné l'exemple, n'y ayant guère personne dans cette sainte maison qui ne soit un vrai modèle de probité et de sage conduite (1). Le greffier d'aujourd'hui principalement a encore renchéri sur la gloire de son père, puisqu'on peut dire de lui hardiment ce qu'on ne pouvoit pas tout à fait si bien dire du défunt, qu'il est de ces génies supérieurs que Dieu ne suscite qu'extraordinairement pour la conduite et pour le salut des États dans des temps difficiles, et lorsqu'ils ont besoin d'un secours surnaturel; étant certain que quoique cette florissante république ne manque pas d'excellents sujets, et capables de remplir les plus hautes fonctions, peut-être seroit-il malaisé d'en montrer encore trois pareils au grand pensionnaire, au secrétaire Slingeland et au greffier d'aujourd'hui (2).

Le principal devoir auquel je me crus obligé, après une si

(1) Le général Fagel, ancien ministre des Pays-Bas à Paris, descend du greffier Fagel; ceux qui ont connu cet excellent et estimable vieillard, nous disent qu'on retrouve chez lui les mêmes qualités que Rou reconnaît à ses ancêtres.

(2) La maison de Fagel porte *de gueules, à deux chevrons abaissés d'or, accompagné vers le chef de deux pigeons d'argent affrontés.* [Note de l'auteur.]

heureuse révolution, fut d'aller remercier très humblement la princesse, et ce fut le sieur d'Abancourt qui lui en demanda pour moi la permission. Dès que j'eus fléchi le genou devant elle, lorsque en passant par sa galerie elle me fit l'honneur de s'arrêter à moi : « Eh bien, me dit-elle en me relevant, tout est-il bien allé ? — Aussi bien, dis-je, Madame que toutes choses iront toujours lorsqu'une aussi grande princesse que votre Altesse royale voudra bien s'en mêler. — Je suis bien aise, » repartit son Altesse, que vous soyez content, il y a long-temps que je n'avois fait aucune chose avec tant de plaisir. » — La princesse continua là-dessus son chemin pour entrer dans son appartement, et, jetant les yeux sur un exemplaire de mes Tables que j'avois fait mettre sur un siège pour lui être présenté de ma part par un de ses officiers, qui étoit d'intelligence avec moi aussi bien que le sieur d'Abancourt, afin qu'elle fit moins difficulté de le recevoir, elle demanda aussitôt ce que c'étoit ? et le sieur d'Abancourt lui ayant dit que sur ce que j'avois appris de l'honneur que son Altesse royale avoit fait à mon ouvrage d'en témoigner quelque estime, je prenois la hardiesse de la supplier qu'il lui plût de souffrir que cet exemplaire, que j'avois sauvé comme de l'embrasement, trouvât un asile dans sa galerie. — « Oh ! dit la princesse, je sais qu'il n'a que cet exemplaire, et je n'ai garde de l'accepter, quelque plaisir que je me fisse de l'avoir ; ainsi je dirai comme David dit au sujet de l'eau de ses trois preux : Qu'il ne m'arrive jamais, ô Eternel, de faire une telle chose ; car n'est-ce pas là le sang de cet homme que cet ouvrage qu'il a fait, comme au péril de sa vie ? » — C'est du sieur d'Abancourt même que j'ai su cette particularité, car je n'étois plus là présent.

La princesse s'embarqua pour l'Angleterre le 20 février 1689, et étant arrivée le 22 à Whitehall, elle fut couronnée le 21 avril suivant (1), sept semaines après que le prince son mari et elle

(1) Mon père aurait dû dire huit semaines ; car depuis le 24 de février auquel il

eurent été proclamés roi et reine par les deux chambres assemblées du Parlement, ce qui avoit été fait le 24 février. La joie que j'eus de cet heureux succès ne pouvant être renfermée dans mon cœur, et ce cœur voulant encore moins négliger aucune occasion de renouveler ses très humbles actions de grâce à Leurs Majestés, je pris occasion d'une lettre que j'avois à répondre à un ami que j'avois à la cour, pour tourner cette réponse de manière qu'elle pût servir au dessein de ma juste reconnaissance. Mais comme j'étois bien aise de m'assurer du suffrage d'un bon juge en telles affaires, j'envoyai ma pièce au sieur Bayle, mon ami, accompagnée d'un billet que voici, lequel fera mieux connaître le but et l'économie de tout ce petit manège. Voici donc ce que je lui écrivis le... février 1690

A M. Bayle, professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam.

« Je n'interromprois pas les graves occupations du cher
 « M. Bayle par une bagatelle comme celle-ci, si je n'espérois
 « qu'il entrera dans les raisons qu'il y a pour moi à m'assurer
 « de son sentiment sur la manière dont je me prends à exécuter
 « un dessein qu'il y a longtemps que j'ai dans l'esprit. Les
 « grandes obligations que j'ai à la reine me pèseront toujours,
 « tant que je n'aie eu l'honneur de lui marquer combien mon
 « cœur y est sensible. Si je pensois aller de plain-pied jusqu'au
 « trône, je ne parviendrois pas seulement à passer la salle des
 « gardes ; j'ai donc imaginé une espèce de momerie, et comme
 « à la faveur d'un masque on entre en tel palais, d'où l'on se-
 « roit assurément repoussé sous un habit de cérémonie, j'ai
 « cru que par le tour que je donne à une réponse que j'étois
 « d'ailleurs obligé de faire à la lettre d'un de mes amis qui a
 « l'honneur d'être de ses officiers, il ne seroit pas impossible
 « que Sa Majesté elle-même ne m'entendit. Ses domestiques
 « familiers lui cherchent avec empressement toutes les petites

dit que le roi Guillaume et la reine Marie furent proclamés jusqu'au 21 d'avril, il y a nécessairement huit semaines. [Note du fils de l'auteur.]

« pièces qui peuvent donner une innocente occasion de rire, et
 « qui sait si, sans aller jusqu'au marquis de la Muce, à l'aide seule
 « de la première femme de chambre, l'heure du petit coucher
 « ne pourra pas être pour ma lettre une espèce d'heure du
 « berger? La question n'est donc plus que de savoir si, comme
 « ce n'est pas une petite entreprise que de faire rire les sages,
 « j'aurai été assez heureux pour attraper ce secret-là. Taillez,
 « rognez, mon très cher Monsieur, coupez bras et jambe, je
 « vous croirai de tout, jusqu'à consentir à une suppression en-
 « tière; ou, si vous ne voulez retrancher que quelques parties,
 « jetez un grain de sel sur tout le reste, et y répandez deux ou
 « trois de ces fleurs que vous savez cueillir à poignées.

R...

M. Bayle ne manqua pas de répondre à mon billet, et voici
 ce qu'il m'écrivit le... février 1690 : (1)

« Vous m'avez fait un très insigne plaisir, mon très cher
 « Monsieur, de m'avoir communiqué le dialogue de vos Ariston
 « et Eugène; leur entretien m'a fort plu, et je souhaite de toute
 « mon âme qu'il plaise autant aux grands objets que vous avez
 « en vue. Si cela arrive, je vous regarde à coup sûr déjà dans
 « une élévation éclatante, et posté en un lieu d'où vous pour-
 « riez regarder au-dessous de vous bien des gens caractérisés.
 « Je puis vous dire avec sincérité, et comme notre ancienne
 « amitié et le droit que vous voulez bien m'accorder par votre
 « lettre me le permettent, que je trouve la pièce admirable et
 « voudrais seulement que, puisque on pourra la montrer à la
 « reine, il y fût plus tôt parlé d'elle; qu'il y eût presque après
 « les premières lignes quelque trait vif et singulier qui se rap-
 « portât à l'éloge de ses vertus extraordinaires, et que sortant
 « de là pour débiter ce que vous faites dire à vos deux interlo-
 « cuteurs, on y revînt justement au temps que vous commen-

(1) Voir la lettre 77^e de la collection des *Lettres choisies* de Bayle. Édition de 1714.

« cez d'en parler ; mais je voudrois m'y arrêter un peu plus,
 « faisant toujours semblant, comme vous le faites si bien, de
 • n'avoir pas envie d'entamer un si grand sujet. Mille et mille
 • grâces de l'honneur que vous me faites de me consulter ;
 « votre amitié vous fait avoir meilleure opinion de moi que je
 « ne mérite quant aux lumières ; mais quant à la cordialité et
 « au zèle pour votre service, vous ne pourriez jamais, mon cher
 « Monsieur, aller par vos idées au delà du vrai. C'est votre très
 « humble et très obéissant serviteur.

« B... »

Après avoir fait une sérieuse attention aux deux choses que M. Bayle me marquoit par cette lettre, je retouchai ma pièce entièrement dans ses vues, et la lui ayant renvoyée dans ce nouvel état, voici comme il m'en écrivit, mais en n'y exigeant rien de plus, car pour le léger scrupule du petit vers : « *Il en auroit jusqu'à demain,* » il se rendit à la remarque que je lui fis que cette expression ne se devoit pas prendre au pied de la lettre et par sous-entente d'un temps si borné, mais pour une équivalence de cette autre expression : « *Il n'auroit jamais fait,* » qui, bien loin de signifier un temps court, emporte une espèce d'éternité. Ainsi M. Bayle approuva ma pièce telle qu'il la reçut après cette révision. Voici donc la deuxième lettre de M. Bayle sur cet article ; elle est du commencement de mars 1690 :

« C'est me traiter avec des cérémonies, mon très cher Mon-
 « sieur, qui pourroient passer pour des défiances de mon goût,
 « que de me faire des excuses de la révision de votre charmant
 « dialogue. L'importunité ne seroit pas à craindre à la dixième
 • lecture, selon la maxime *Decies repetita placebunt*, quand ce ne
 « seroit que la même chose ; à plus forte raison ne l'est-elle
 « pas lorsqu'il s'agit de revoir une seconde fois une bonne
 « pièce refondue et très différente du premier état. J'ai été,
 « je vous le proteste, encore plus charmé de cette nouvelle

« forme que de la première, et c'est une marque que vous avez
 « su retoucher partout comme il le falloit, car autrement ceux
 « qui ajoutent à une première production, et qui retiennent
 « des morceaux entiers de cette première, courent risque de
 « faire un ouvrage beau à la vérité, à ne le considérer qu'en
 « ses parties, mais mal entendu et mal assorti quand on le
 « considère en son tout, parce qu'on n'attrappe pas aussi aisé-
 « ment la convenance qui doit être entre les parties qui avoient
 « déjà été ajustées avec d'autres, et de nouveaux morceaux, que
 « celle qui doit être entre des parties formées en même temps.

« Je vous donne à examiner un scrupule qui m'est venu d'a-
 « bord sur ce vers de la 184^e page : « *Il en auroit jusqu'à*
 « *demain.* » Il me semble que cela ne donne pas une assez
 « grande idée, et que le lecteur étant plus frappé du petit
 « espace de temps qui n'est que du soir au matin, qu'il ne l'est
 « de ce qu'au fond cet espace est plus que suffisant pour par-
 « courir un nombre innombrable de vertus, ne trouvera pas
 « l'éloge représenté par des traits assez relevés. D'autre côté,
 « ce seroit tomber dans le froid et le *cacozèle* (pour me servir
 « de ce terme des anciens rhéteurs), que de vouloir métamor-
 « phoser *demain* en *un siècle*. Ainsi il vaudroit mieux peut-être
 « prendre la chose ainsi, qu'en vain on voudroit donner aux
 « vertus de la reine les éloges qui leur sont dus, puisque pour
 « compter seulement ses excellentes qualités « *on en auroit*
 « *jusqu'à demain.* »

« L'opposition est plus sensible entre compter et donner les
 « justes éloges, qu'entre *éplucher* et *parcourir*; et, de plus, un
 « chicaneur vous diroit fort bien que, s'il ne tient qu'à être oc-
 « cupé du soir au matin, ce ne seroit pas en vain qu'on entre-
 « prendroit un ouvrage, n'y ayant rien de plus aisé que de
 « s'engager à un travail aussi court que celui-là. J'avoue néan-
 « moins que, comme il faut plus de temps pour éplucher que
 « pour parcourir, on répondroit pour vous, s'il le falloit, per-
 « tinemment à ce chicaneur. Je ne vous marquerois pas ces

« petites bagatelles, si je ne voulois vous convaincre entièrement que l'approbation que je donne à tout le reste est avec une sincérité tout à fait sans flatterie.

« Je suis, mon très cher Monsieur, etc.

« B. »

Pendant que je me trouve sur les consultations que je pris pour m'assurer du prix tel quel de cette pièce, je ne saurois oublier celle qu'entre autres je tirai de l'illustre et savant M. *Gousset* (1), mon ancien ami du temps de nos études à Saumur, parce qu'avec la solidité de ses graves et profondes études, il avoit une délicatesse pour les ouvrages d'esprit dont les gens doctes ne sont pas toujours capables. Cet excellent ami étoit venu faire un tour à la Haye pour quelques affaires particulières, et son bon cœur ne lui ayant pas permis de s'en retourner sans me voir, il m'avoit fait l'honneur de me chercher. La confiance réciproque que nous avions l'un envers l'autre pour tout ce qui regardoit nos occupations, fit que je lui communiquai mon Dialogue, et comme il étoit sur le point d'aller prendre la barque pour s'en retourner chez lui, il me pria de lui laisser cette pièce pour le désennuyer par le chemin, me promettant de me la renvoyer sitôt qu'il seroit arrivé, et avec les remarques que je lui avois demandées dans toute la sincérité de son cœur.

Comme M. Gousset n'étoit pas tout à fait bien entré dans ma pensée, il parut dans ce qu'il m'écrivit un peu plus difficile que M. Bayle, qui après ma révision n'avoit pas trouvé véritable matière de glose. C'est ce qui me détermina avec moins de peine à combattre les petites difficultés qu'il me fit ; de sorte

(1) Jacques Gousset desservait l'Eglise réformée de Poitiers, lorsque la révocation de l'Edit de Nantes le força à se retirer d'abord en Angleterre, puis en Hollande ; il devint l'un des pasteurs de l'Eglise de Dordrecht, puis, quelques années plus tard, il fut appelé à l'académie de Groningue, comme professeur de grec et de théologie ; c'est là qu'il mourut en 1704. (Haag, *France protestante.*)

que, soit par complaisance ou autrement, il se rendit à mes raisons (1). Voici nos deux écrits, chacun en son rang :

« A Dort, le 20 mai 1690.

« Je vous renvoie, Monsieur, votre aimable écrit, qui m'a
« doucement entretenu dans la barque. Il ne se peut rien de
« plus pur, de plus naturel et de plus animé que le style, et il
« répond à la naïveté et à la vivacité des pensées. Mais, puis-
« que vous m'avez engagé à vous dire tout ce que j'en pense,
« j'ajouterai à ces vérités que les parties dont il est composé
« ne semblent pas assez proportionnées. Il y en a deux, l'en-
« tretien d'innocente débauche et les louanges de Leurs Ma-
« jestés ; leur longueur est trop égale. La première n'est re-
« gardée par le lecteur que comme un préambule, et la seconde
« est attendue comme le corps de la pièce : d'où il s'en suit que
« celle-ci devoit être beaucoup plus étendue que l'autre, et, à
« faute de cela, on n'en est pas bien rempli. Je vous dirai aussi
« que la suscription est trop négligée : c'est le moindre en-
« droit de tout l'ouvrage, et c'est pourtant celui qui fait la
« dernière impression dans l'esprit. Mais vous rirez de m'en-
« tendre faire le savant sur votre métier. Je passe donc à un
« autre sujet, qui est sur la recette que je vous avois promise...

« Je suis de tout mon cœur à vous, et je garde une recon-
« naissance profonde de toutes vos honnêtetés.

« GOUSSET. »

Réponse.

« La première de vos remarques, Monsieur, est si juste, et je

(1) Voici, en effet, ce que m'en écrivit M. Mutel dans sa lettre du 3 juillet 1690 :

« A l'égard des observations de M. Gousset sur votre Dialogue, il m'a chargé de
« vous dire qu'après les éclaircissements que vous lui avez donnés, il est satisfait,
« il acquiesce, et il vous confesse de plus qu'il reconnaît que c'est une chose as-
« sez difficile que de vouloir critiquer des auteurs qui vivent encore. » [Note de
« l'auteur.]

« l'observe moi-même si soigneusement dans les rencontres,
 « que je n'aurois pas manqué de la suivre, principalement en
 « cette occasion, si je n'avois eu en vue une chose tout autre-
 « ment essentielle, et qui, selon moi, est tout le secret et comme
 « l'âme de la pièce, je veux dire ce dessein de cacher mon jeu,
 « dont j'instruisois M. Bayle par le billet que je vous ai com-
 « muniqué, et dont je m'étonne que vous ne vous soyez pas
 « souvenu en travaillant à votre judicieuse critique; car je ne
 « vous l'avois montré que dans cette vue-là; en un mot, je n'ai
 « pas voulu donner lieu à la reine de croire que ma pensée fût
 « en aucune façon que cet écrit dût jamais avoir l'honneur de
 « paraître devant Sa Majesté; je feins au contraire que ce n'est
 « que par rencontre qu'il y est parlé d'elle, afin d'éloigner toute
 « idée d'affectation, ce qui énerve toute l'efficace des plus justes
 « louanges, et qui s'appelle populairement parmi nous *donner*
 « *de l'encensoir par le visage*. C'est donc proprement une lettre
 « à un ami, lequel doit par conséquent en faire presque tout le
 « sujet, mais dans laquelle deux mots de reconnaissance s'étant
 « glissés comme par hasard, j'ai seulement pu espérer qu'il ne
 « seroit pas impossible que par hasard aussi la grande princesse
 « qu'ils ont pour objet en eût connaissance. Cela étant, mon
 « cher Monsieur, j'ai plutôt lieu d'appréhender d'avoir encore
 « fait un trop grand plat de cet accessoire, et de m'être plus
 « montré que je n'avois prétendu, puisque c'est cela seul qui
 « vous a donné lieu de croire que je faisois de ce simple épi-
 « sode mon affaire principale.

« Cette manière détournée de couler sans bruit une louange
 « a été, comme vous savez, embrassée généralement par tous
 « les grands maîtres, et je suis persuadé que Virgile n'avoit en-
 « trepris les dix mille vers (*ric-à-ric*, 9,900) de son admirable
 « *Enéide* que pour ces deux et demi-ci seulement :

*Hic vir, hic est, tibi quem promitti sæpius audis,
 Augustus Cæsar, divum genus; aurea condet*

*Sæcula quæ rursus Latio, [regnata per arva
Saturno quondam,] (1)*

« et si, en quelques autres endroits du poëme, le même prince
« est encore loué en la personne d'Enée, ce n'est que sous un
« voile et comme à la dérobée : autre suite du même dessein de
« ne louer qu'en n'en faisant pas semblant.

« Tout de même notre Despréaux n'a, selon quelques gens,
« fait son *Lutrin* que pour avoir occasion de dire du roi, par la
« bouche de la Mollesse :

Qu'est devenu ce temps
Où les rois s'honorioient du nom de fainéants?...
Ce doux siècle n'est plus ; le ciel impitoyable
A placé sur le trône un prince infatigable, etc.

et en un autre endroit :

Ainsi, lorsque tout prêt à briser cent murailles,
Louis, la foudre en main, abandonnant Versailles, etc.

« Vous connaissez vous-même, mon cher Monsieur, cent
« pareilles imitations de cette indirecte manière de donner des
« louanges qui porte coup d'autant plus qu'elle paraît n'y tou-
« cher pas ; car qui s'aviseroit jamais de croire que *Louis le*
« *Grand* pût trouver son éloge dans la petite dispute de deux
« chanoines au sujet d'un *Lutrin* ?

« Je conclus de tout cela, mon cher Monsieur, que mon épi-
« sode, bien loin de n'être pas assez rempli, n'est encore que
« trop chargé, et tient plus de place qu'il ne devrait dans ma
« lettre à Criton, laquelle, selon vos vues, auroit été unique-
« ment pour la reine, au lieu que je veux qu'elle paraisse n'a-
« voir été écrite qu'à un de mes plus familiers amis. C'est pour
« cela que je l'ai tournée tout exprès sous une idée d'*innocente*
« *débauche*, et m'y suis servi de plusieurs expressions fami-
« lières, afin d'écarter encore d'autant plus la pensée d'avoir

(1) *Enéide*, VI, 791.

Le voilà ce héros né de race divine,
Qu'on te dit si souvent que le ciel te destine,
Cet auguste César, qui sur le Tibre encor
Où Saturne a régné produira l'âge d'or.

« une si grande princesse en vue; et c'est ce que j'appelle mon
 « *masque* dans le même billet à M. Bayle, duquel je vous ai déjà
 « parlé.

« Je pourrais, Monsieur, justifier aussi la négligence dont
 « votre autre remarque accuse ma suscription, en disant que
 « cette seule raison qu'il ne s'agit que d'une souscription et
 « d'une suscription de lettre, demande qu'on n'y cherche pas
 « d'ornement. Vous n'approuveriez pas, sans doute, que je
 « chaussasse le cothurne et entonnasse la trompette pour dire à
 « un ami que *je suis son serviteur*, et pour mettre sur une enve-
 « loppe : *A M. un tel à Windsor ou à Londres?* Je vous connais
 « trop judicieux pour une pareille prétention, car ce seroit,
 « comme dit Horace, *fumum dare ex fulgore*; au lieu que, selon
 « lui, il faut *ex fumo dare lucem*, ou, pour me servir d'une com-
 « paraison de votre métier, ce seroit *donner à David les armes de*
 « *Saül*, au lieu qu'il ne lui falloit que *la malette du fils d'Isaï*,
 « c'est-à-dire un accoutrement de berger. Vous savez trop,
 « vous qui êtes un maître, qu'il faut avoir la discrétion de pro-
 « portionner les expressions aux sujets; que les grands mots
 « sont pour les grandes choses, mais que les idées communes
 « doivent être proposées sans ornement et avec naïveté :

Versibus exponi tragicis res comica non vult.

« C'est aussi la raison pourquoi je n'appelle cela qu'un *griffon-*
 « *nage*; sans, dis-je, aller plus loin, je me contenterai dès à pré-
 « sent de griffonner par avance, en guise d'enveloppe, ce petit
 « mot d'adresse et de souscription : *A Criton*, etc.; et c'est
 « ainsi qu'en usa le poli Sarrasin dans ce billet d'enterrement
 « si naïf de la fameuse pompe funèbre de Voiture, dont la sim-
 « plicité a été si fort célébrée par les connaisseurs :

De par le fils de Jupiter,
 Vous êtes prié d'assister
 Aux funérailles de Voiture
 Qui demain, mardi, se feront
 Au Parnasse, sa sépulture,
 Où les Muses se trouveront.

Voici maintenant cette pièce ou ce dialogue :

ARISTON ET EUGÈNE.

Dialogue (1).

ARISTON. — C'est nouveauté que de vous voir. Quel bon vent vous amène? Ne vous êtes-vous point égaré en venant ici, et avez-vous bien pu trouver le chemin de cette maison?

EUGÈNE. — Je répondrai à votre surprise par une autre. D'où vient, s'il vous plaît, toute cette légende d'interrogations chagrines? Je lis dans votre pensée; la rareté de mes visites vous tient au cœur. Mais, quoique je n'ignore pas les petits devoirs auxquels notre amitié m'oblige, croyez-vous, de votre côté, que je sois sans affaires?

ARISTON. — Je ne doute nullement qu'un homme comme vous n'en ait toujours de fort considérables; mais encore, oseroit-on vous demander quelles sont celles qui vous ont tant occupé?

EUGÈNE. — Mille tracas domestiques : notre deuil, l'équipage de mon petit homme, les lettres que nous avons eues à écrire, toutes les visites qu'il nous a fallu rendre, et plusieurs autres de cette nature-là.

ARISTON. — Je reprends mes esprits. A vous entendre d'abord, je croyois que vous aviez les plus difficiles affaires du monde dans la tête, et qu'il ne s'agissoit pas de moins que de traiter en grand volume l'histoire miraculeuse du roi d'Angleterre, ou de faire le dénombrement des vertus de son illustre épouse.

EUGÈNE. — Vous parlez bien à votre aise; mais vous, qui regardez aux autres de si près, pensez-vous qu'il n'y ait rien à vous dire? et, sans aller plus loin, croyez-vous que je n'aie pas sur moi de quoi vous payer en même monnaie, et que vous ne puissiez trouver, dans ce paquet que j'ai à vous rendre, des reproches aussi forts du moins que tous ceux que vous me venez de faire? Tenez, connaissez-vous bien cette écriture?

ARISTON. — Ah! certes, ne fût-ce qu'en faveur de ce passeport, je vous pardonne tout. Il ne me pouvoit guère rien arriver de plus agréable qu'une lettre du cher Criton; et quand j'aurois une véritable querelle avec vous, je couperois broche à toute dispute pour en venir plus promptement au plaisir

(1) Nous rappellerons que cette manière d'écrire sous forme de dialogue a été souvent employée vers la fin du dix-septième siècle; c'est ainsi que le père Bouhours adopta pour un de ses ouvrages (*les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*) le titre même dont se sert ici notre auteur. On connaît les *Conversations* de mademoiselle de Scudéry, celles de l'abbé de Bellegarde, la *Réponse aux Lettres provinciales* de Montalte, ou *Entretiens de Cléandre et d'Euloxe* (Bruxelles, 1697, in-8°, par le père Daniel); les *Entretiens sur les sciences*, etc. (Lyon, 1684, in-12); *l'Esprit de cour ou les Conversations galantes, dédiées au roy*, par René Barry, ainsi que le *Nouveau Journal de conversations, où les plus belles matières du temps sont agitées de part et d'autre*, par le même (Paris, 1675, in-12), etc., etc.

que je ma propose dans la lecture de ce que vous m'apportez ; je m'assure même que vous ne serez pas fâché d'en avoir votre part, et ne prendrez pas pour une incivilité si je lève ce cachet en votre présence ?

ARISTON. — Bien loin de cela, je vous le demande comme une grâce ; et, pour continuer dans votre pensée, cela sera de ma part regardé comme le sceau de notre paix.

[*Ariston lit sa lettre, puis reprend ainsi :*]

Si vous ne m'avez point fait la supercherie d'ouvrir cette lettre avant que de me la rendre, vous avez un vrai esprit de python ; car voilà justement, comme vous m'en aviez menacé, un procès dans toutes les formes.

EUGÈNE. — Il n'étoit pas besoin de recourir à l'oracle pour faire une pareille prophétie. Ne vous ai-je pas déjà dit, il y a plus d'un mois, qu'on étoit fort scandalisé de votre silence, et qu'on se plaignoit hautement de ce que vous n'aviez point encore répondu à une grande lettre qu'on prétend de vous avoir écrite ? Je crois bien, comme vous me l'avez dit, que vous ne l'avez pas reçue ; mais enfin, puisque on vous l'a fait dire, cela ne méritoit-il pas un bien petit mot de remerciement ; et quand tout cela ne seroit pas, entre amis, se tient-on si fort sur le *qui-vive* ?

ARISTON. — Si je ne me sers pas de l'excuse légitime dont vous-même me fournissez l'idée, c'est que j'ai des raisons bien plus solides à vous donner de mon silence ; et pour sortir de toute la petite chicane que nous nous venons de faire, sachez, notre cher, que Criton, en nous quittant, a emporté toute ma belle humeur et mon esprit, qu'il m'a laissé dans une consternation dont je ne suis pas encore bien revenu, et que, d'ailleurs, j'ai une grande honte que, faute d'occasion ou de moyens, il ne me soit pas encore arrivé de répondre à toutes les marques réelles que j'ai eues de son amitié, autrement que par de vaines paroles,

Sans jamais rendre, avoir toujours sa poche
Des biens d'autrui pleine depuis le fonds,
C'est faire comme la cloche,
Couverte et mise en haut, mais qui vous paye en sons.

EUGÈNE. — Si de pareilles raisons sont recevables, il n'y a rien à quoi l'on ne puisse trouver des excuses ; en un mot, voilà le refuge universel de tous les négligents. La plupart des amis sont comme les miroirs, qui ne conservent les images que de ce qui se tient devant eux ; ou, pour me servir d'une de vos pensées, ils ne regardent les gens qu'en perspective, et (à leur égard) :

Dès qu'un objet s'éloigne de la vue,
Tout aussitôt il diminue.

ARISTON. — J'appréhendois, pour le compte de mes amis paresseux, une application un peu plus forte, et il me sembloit déjà sentir quelque odeur de melon.

EUGÈNE. — Qu'entendez-vous par-là ? Songez-vous que nous sommes

tantôt à la fin de décembre, et qu'il n'y a plus que de la neige à cueillir sur nos couches ?

ARISTON. — Mais vous-même, ne vous souvenez-vous plus de ce quatrain que je vous chantois il y a quelque temps :

Il en est, cher Eugène,
Des vrais amis ainsi que du melon,
On en éprouve une douzaine,
Avant que d'en trouver un bon (1).

EUGÈNE. — Chansons que tout cela. Si vous n'avez rien de meilleur à me dire, je ne vois pas une si grande apparence que vous pensez à notre réconciliation ; ainsi, je vois bien que c'est à moi à en chercher l'expédient. En voici un que j'imagine. Laissons là, si vous m'en croyez, vous les justifications, moi les censures ; et, sans discontinuer l'entretien que nous avons commencé au sujet d'un si parfait ami, prenez votre épée, et allons décoiffer quelque part une bouteille à sa santé.

ARISTON. — Il n'est pas nécessaire d'aller chercher un autre champ de bataille pour répondre à votre défi. Encore que je ne puisse pas dire, comme le gras chanoine du *Lutrin*, que

Vingt muids rangés chez moi font ma bibliothèque,

il y a derrière ce gros in-folio que vous voyez une pucelle qui, si je ne me trompe, vaut bien la peine qu'on la courtise ; je puis même vous dire qu'elle sort de très bon lieu, et ce n'est pas un préjugé fort désavantageux pour son honneur que d'être venue jusqu'ici aussi pure et entière qu'elle est encore au sortir d'un magnifique sérail.

EUGÈNE. — Quel apologue me contez-vous là ? Tout ce que vous dites est un mystère pour moi.

ARISTON. — Si ceci vous semble une énigme, j'en serai bientôt l'Œdipe. Vous n'ignorez pas, sans doute, que le roi a sacrifié toutes ses provisions de cave pour être bues ici à sa santé, et que Sa Majesté a donné ordre qu'on en fit une espèce de libéralité publique. Il est tombé chez moi quelques légères gouttes de cette abondante pluie, et l'obligeant Acis m'a ménagé trois

(1) Saint-Amant, dans sa pièce du *Melon*, veut qu'il soit

Aussi bon qu'il a belle monture,
Et qu'on ne trouve point en lui
Le défaut des gens d'aujourd'hui...

(*Œuvres complètes de Saint-Amant*, éd. Ch.-L. Livet, coll. Jannet, Paris, 1855, t. I, p. 199.)

Mais notre auteur cite plutôt ici ce quatrain connu :

Les amis de l'heure présente
Ont le naturel du melon :
Il faut en éprouver cinquante
Avant d'en rencontrer un bon.

ou quatre bouteilles, dont voici la dernière : je ne la saurois vider dans une plus agréable occasion, et puisque je vous l'ai indiquée d'abord sous l'idée d'une donzelle, vous voulez bien que nous fassions ici les funérailles de sa virginité? Holà! petit garçon, rince-nous deux verres, et m'apporte ici cette langue et ce chateau de Roquefort qui sont au fond de la cave. Tenez, notre cher, prenez-moi ce bouillon; s'il vous empoisonne, je ne vous survivrai pas de beaucoup; allons,

Sans tarder il nous faut boire
A celui qui, si souvent,
Nous fit d'heureuse mémoire
Chanter et trinquer d'autant.

EUGÈNE. — Il n'y a rien de plus raisonnable; car je vous jure que c'est un galant homme, et si l'heureux temps de nos petites fêtes passées revenoit encore, elles devraient toutes se célébrer en son honneur. Mais je crains fort que nous ne revoyions plus de ces pâtés si friands que nous ne connoissions, pour le dire ainsi, que par son moyen, et que tant de perdrix dodues ne soient des oiseaux à jamais envolés pour nous.

ARISTON. — Ne songeons plus au passé ni à ce qui est de nos intérêts propres; réjouissons-nous seulement de ce que nous n'avons perdu notre excellent ami que pour son bien et pour l'établissement de sa fortune, dont nous devons souhaiter de plus en plus l'augmentation; ou, afin de remonter plus haut, songeons que, s'il nous a été enlevé, ce n'a été que par le tourbillon du plus miraculeux événement qui se soit jamais vu dans le monde, et pour la glorieuse exaltation d'un prince et d'une princesse qui font aujourd'hui le bonheur et l'admiration de l'Europe, comme ils sont l'ornement et la gloire de leur siècle.

EUGÈNE. — Puisque insensiblement vous avez élevé la simplicité de notre conversation jusqu'à la majesté du trône, il est bien raisonnable que nous saluions la santé des augustes têtes qui le remplissent avec tant d'éclat.

ARISTON. — Si je vous dédis, que ce soit là mon dernier verre. Allons, *pavillon bas!*

Buvons à ce couple royal
Qui de Minerve et Mars les merveilles rassemble;
Que béni soit leur lien conjugal!
Que d'eux naisse bientôt quelqu'un qui leur ressemble!

EUGÈNE. — Vous voilà dans votre élément, car j'ai toujours remarqué que vous n'êtes pas plus aise que quand on vous donne matière à célébrer les vertus du *grand Guillaume* et de l'*incomparable Marie*. Je ne sais si je me trompe, mais je gagerois bien qu'un homme à qui la plume démange si fort n'est pas sans avoir déjà quelque ouvrage sur le métier à l'honneur de personnes si accomplies. Dites-moi tout de bon, ne pensez-vous point à laisser quelque monument de votre zèle, aussi bien que de votre admiration, pour ne rien dire des engagements particuliers de votre reconnaissance?

ARISTON. — Raillez-vous de ma plume tant qu'il vous plaira ; mais croyez que, si je me sentois les ailes assez fortes, je ne voudrois pas prendre un moindre vol ; qu'ainsi ce sera plus manque d'esprit que manque de cœur, si je ne fais rien paraître, et que mes écrits, s'il ne tenoit qu'à l'ardeur de ma passion,

Des plus fameux auteurs de Grèce et d'Italie
Surpasseroient autant les éloges plus hauts,
Que s'élève le prix de GUILLAUME et MARIE
Au-dessus de celui des plus grands des héros.

EUGÈNE. — Ce que vous dites là est assez juste ; mais ce n'est pourtant pas me répondre, et cela seroit bon si je ne me souvenois pas d'un certain jour que je vous surpris le pinceau, pour ainsi dire, à la main, et l'esprit fort attaché sur l'un des deux grands objets dont nous parlons ; croyez-vous donc que j'aie oublié cette première stance d'une ode dans laquelle vous entrepreniez de faire le portrait de la reine ?

Fidèle et chaste Renommée,
Endosse l'aile, prends le cor,
Chante à la cour, sonne à l'armée,
Qu'on va revoir le siècle d'or ;
Répands de l'illustre Marie
Tout ce que l'univers publie,
Et fais connaître à nos neveux
Que son mérite et que sa gloire
Ont de la Fable et de l'Histoire
Terni l'éclat le plus pompeux.

ARISTON. — Quelles idées me rappelez-vous là ? L'ouvrage dont vous parlez n'est qu'un avorton, duquel on peut dire aussi bien que de celui du fameux sonnet, mais à un tout autre égard,

Qu'il mourut avant que de naître ;

ce que j'avois commencé de cette pièce ne me satisfait point moi-même, et de plus vous avez peut-être su par quelle singulière aventure j'abandonnai tout ce dessein.

EUGÈNE. — Je ne me souviens point d'en avoir jamais ouï parler, et vous m'obligerez de me l'apprendre.

ARISTON. — Je vous avouerai, puisqu'il le faut, qu'ayant été toute ma vie passionné pour les vertus extraordinaires, je n'eus pas plus tôt, à mon arrivée dans ces provinces, connu toutes celles du prince et de la princesse, que je me mis en tête d'en faire une espèce de peinture ; et, comme la promenade fournit à la rêverie une plus grande abondance de pensées que toute autre sorte d'état, je pris un jour le chemin de cette charmante maison du Bois, dont les nouveaux embellissements, s'ils n'avoient pas été à nos yeux agencés de la propre main des Grâces, seroient capables de la faire passer en notre esprit pour un pur enchantement des fées. La solitude du lieu, la

forte application de mon esprit, le petit exercice que j'avois fait pour arriver jusque-là, le gazouillement de quelques oiseaux qui se disputoient le prix à quelques pas de moi, tout cela, dis-je, m'assoupit insensiblement comme je repassois quelques stances qui étoient déjà fort avancées. J'avois déjà parcouru la majesté du port de cette princesse, la richesse de sa taille, cet air aisé, quoique grand, qui accompagne toutes ses actions; et, comme il faisoit alors un des plus beaux jours du monde, et que le soleil jetoit dans ce moment-là un feu extraordinaire, je m'abandonnois avec plaisir à la contemplation de ce bel astre, comme pour puiser dans la source même de ses rayons quelques traits vifs qui pussent se rapporter mieux à ceux de l'éclatante beauté que j'avois en vue; en un mot, j'avois déjà représenté l'extérieur de sa personne, et allois entrer dans le détail des trésors de son âme et de son esprit : sa pureté, sa modestie, sa candeur, sa charité, et généralement toutes ses autres perfections, lorsque, en étant comme englouti, insensiblement la profondeur de ma méditation me jeta, comme je vous ai marqué, dans celle d'un véritable sommeil; et, à peine Morphée eut-il versé sur moi le premier de ses pavots, que, l'imagination prévenue des agréments du lieu que j'avois choisi pour ma retraite, il se fit tout d'un coup une espèce d'enchantement en mon esprit. Une petite éminence au pied de laquelle je m'étois assis, sur le bord du canal qui environne ce beau pavillon dont je vous ai parlé, me fut d'abord un Hélicon, le canal lui-même un Permesse; une pauvre rosse cadennassée, que j'avois vue brouter l'herbe il n'y avoit qu'un moment, me parut un Pégase avec ses ailes; en un mot, je me vis transporté sur les terres d'Apollon : ce dieu lui-même s'apparut à moi, et me trouvant des tablettes à la main, me demanda, comme par une espèce de droit seigneurial, le sujet de ma rêverie. Je ne lui en fis pas de mystère; mais lui aussitôt, me regardant avec un air d'indignation et de mépris : « Téméraire! » me dit-il,

Quelle audace est la tienne,
De toucher aux attraits d'une divinité ?
Laisse à Clio ton entreprise vaine,
Et te repens de ta témérité.

Conclusion, qu'il me fit connaître que ce n'étoit point à un mortel comme moi à entamer les éloges de la reine; que lui-même, tout Apollon qu'il étoit, n'étoit point un trop habile peintre pour travailler à un tableau de cette importance-là, qu'il prenoit donc sur lui le soin de cette entreprise; et, m'emportant mes tablettes, il disparut de devant moi, me laissant dans une telle surprise, que m'en étant réveillé, je reconnus à la vérité l'erreur de mon songe; mais je demeurai néanmoins si convaincu de la témérité de mon dessein, que je résolus fortement de ne penser pas davantage ni au portrait de la princesse, ni à la célébration de ses vertus, mais de me contenter d'en être toute ma vie l'admirateur.

Les vertus de MARIE
S'éplucheroient en vain ;
Si de les parcourir quelqu'un avoit envie,
Il en auroit jusqu'à demain.

EUGÈNE. — Voilà des sentiments aussi dignes de vous que des deux grands objets qui vous les inspirent, et c'est dommage que le marquis de la Muce, de qui je vous entends tous les jours dire tant de bien, et pour son propre mérite, et principalement à cause du zèle dont vous dites qu'il est pénétré pour son illustre reine, n'est témoin présentement de ce qui se passe entre nous, il trouveroit bien moyen d'en faire un grand plat à cette charmante princesse ; car, quoiqu'elle ait encore cette vertu, entre mille autres, de n'être point du tout avide d'encens, il y a toujours quelque innocente satisfaction à se voir bénir d'un chacun.

ARISTON. — Je vous avouerai, puisque le nom de ce gentilhomme, dont, pour le dire en passant, vous voulez bien que je vous porte la santé, vous est venu si à propos dans l'esprit, que j'ai été tenté cent fois de lui écrire, tant pour lui marquer en particulier combien je l'honore, que pour le supplier de trouver une occasion naturelle de représenter à Leurs Majestés la mortification où je suis de ne pouvoir regarder que comme une témérité trop audacieuse la pensée de leur faire connaître que mon cœur est pénétré de la plus vive et de la plus humble reconnaissance, et que, après ce que je dois à Dieu, je ne pense rien qu'à ce que je leur dois.

EUGÈNE. — Cette pensée est fort innocente, et je ne doute pas que si vous en touchiez deux mots à Criton dans la lettre que je veux bien me promettre que vous lui écrirez, ce seigneur venant à le savoir, comme sans doute Criton ne manqueroit pas de le lui dire, il ne vous rendit ce bon office avec joie. Dans cette pensée, je consens de bon cœur à vous faire raison de sa santé.

ARISTON. — Vous ne sauriez m'obliger davantage. Allons, vivat !

Qu'à l'honneur de LA MUCE,
Sans qu'il en reste rien,
Ce rouge bord se suce ;
Il le mérite bien.

EUGÈNE. — Tout cela est le plus joli du monde, mais, ne vous en déplaît, il me semble que voilà tantôt bien sucé.

ARISTON. — Franchement, vous ne vous en avisez pas mal à propos ; car je m'aperçois qu'insensiblement nous avons enfin mis notre belle à la raison, et que la voilà à peu près dans l'état que nous nous étions proposé.

EUGÈNE. — Cette petite défaillance ne s'accorde pas mal avec le dessein que j'avois déjà formé depuis quelques moments de vous laisser en repos ; il se fait tard, et je serois bien aise que le peu qui vous pourra rester de cette soirée fût employé par vous à dresser un petit narré de tout ce que nous venons de dire ; car, si vous m'en croyez, voilà une occasion fort na-

tuelle de mettre fin, sans trop de fatigue, à votre long silence, puisque, si vous voulez seulement donner quelque ordre à toute cette conversation, je vous garantis que Criton vous tiendra quitte de toute autre lettre.

ARISTON. — Ne pensez pas vous moquer, je roulois déjà ce projet dans mon esprit; et, sans aller plus loin, je me contenterai dès à présent de griffonner par avance, en guise d'enveloppe, ce petit mot de superscription et d'envoi :

A Criton, le fidèle,
Dont est de tout son cœur,
Ariston, plein de zèle,
Très humble serviteur.

R. (1)

Je ne cherchai point d'autre finesse pour le succès, tel quel, de cette lettre, en ce qui regardoit l'honneur d'être vue de la reine que de l'envoyer tout droit à celui à qui, dans le fond, elle étoit écrite, laissant à sa discrétion d'en user comme il jugeroit à propos, et de prendre ses mesures, son temps et ses introducteurs ou médiateurs, puisque, quant à lui, il ne pouvoit pas aller de plain-pied jusqu'au dais; et l'on peut croire que les choses étant dans cette situation je n'étois pas sans impatience de recevoir des nouvelles. Cependant je ne saurois dire, sans douleur pour mon ami, par quel accident le coup manqua; mais enfin il manqua, et, comme je ne savois rien du véritable dénoûment, je me mis dans l'esprit que peut-être Criton, en voulant prendre langue, se seroit adressé à de ces sortes d'esprits qui n'entendent rien au secret de savoir rire à propos. Dans cette incertitude, étant un jour en visite chez M. d'Ablancourt, à

(1) N. B. Sur le *jusqu'à demain* [de la page 289]. — Ce *jusqu'à demain* n'est pas à la lettre, mais dans un sens figuré, pour dire *in æternum*. Il en auroit *jusqu'à demain*, c'est-à-dire il n'auroit jamais fait. Demain ne veut pas dire seulement l'espace d'un jour à l'autre, il veut dire un long avenir; on dit par exemple : le *demain des prisonniers*, pour dire un jour qui est longtemps à venir, parce que les prisonniers croient sortir de jour en jour. Ajoutez que sans cette raison, l'opposition précédente des termes *éplucher* et *parcourir* suffit pour donner un sens raisonnable au *demain*, pris même à la lettre; parce que pour *éplucher* quelque chose *ad amussim*, il faut un long temps, au lieu que pour ne faire que *parcourir*, c'est-à-dire *passer légèrement les yeux dessus*, il suffit d'un temps fort court. [Note de l'auteur.]

qui je ne m'étois pas fait fête de communiquer mon dialogue, je ne pus m'empêcher, par une occasion qui s'en présenta, de lui dire la petite inquiétude où je me trouvois; et sur le désir qu'il me témoigna de voir cette pièce qu'à cause de la nouveauté j'avois encore sur moi, nous nous mîmes à la lire ensemble : « Vous
« avez fort grand tort, me dit M. d'Ablancourt après notre lecture faite, de ne vous être pas adressé à moi; vous m'eussiez,
« en mon particulier, obligé sensiblement en me fournissant
« cette innocente occasion de faire plaisir à la reine, qui, comme
« j'en suis sûr, en auroit eu un très grand à voir une aussi jolie
« pièce que celle-là; et pour ce qui vous regarde, vous avez
« perdu un moyen naturel et immanquable de renouveler à
« cette grande princesse, d'une manière qui vous eût fait honneur, le souvenir de votre personne et de vos intérêts. Si ce
« que vous soupçonnez de la crainte de certaines personnes
« consultées, que cette pièce ne fût pas bien reçue, est véritable, ce que je ne crois pas, j'ose vous dire que ces gens-là
« n'y entendent rien; je connois la reine tout autrement qu'eux;
« encore une fois, elle auroit été ravie de voir cela. » Enfin, au bout de quelque temps, j'appris que mon ami, par une banqueroute qui lui étoit survenue et qui avoit mis toutes ses affaires dans le dernier désordre, avoit eu à songer à bien d'autres choses qu'à des matières qui n'étoient que pour rire, et que, si j'avois à lui envoyer des lettres, il les falloit tourner sur le pied de plaintes. Mon ami fut longtemps dans une réduction qui n'a jamais eu de retour, et après bien de la langueur, tant de corps que d'esprit, je n'appris sa délivrance que par sa mort, qui apparemment le mit en possession des véritables et éternelles félicités, puisque la probité, dans laquelle il a toujours vécu, ne me permet pas de douter qu'il ne fût mort de la mort des justes; et je finis par là cet article.

Ma nouvelle promotion ayant été sue de toutes les personnes qui s'intéressoient en moi, il y en eut peu qui ne m'en témoignassent leur joie, et M. le duc de Montausier entre autres me

fit l'honneur de m'en écrire cette lettre pour réponse à celle par laquelle je l'avois informé de mon installation :

« A Versailles, le 31 mars 1689.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de
 « m'écrire le 24 de ce mois. Elle me fait voir que vous conti-
 « nuez toujours d'avoir de l'amitié pour moi; je vous en suis
 « tout à fait obligé, vous assurant qu'on ne peut en avoir pour
 « vous plus que j'en ai, ni souhaiter davantage que je fais de
 « vous en donner des marques. Je ne saurois assez me réjouir
 « avec vous de la charge que MM. les Etats généraux vous ont
 « donnée. Ils ont reconnu votre mérite, et ils ne pouvoient
 « faire choix de personne qui fût capable de s'en acquitter
 « mieux que vous. Il ne vous arrivera jamais tant de bonne
 « fortune que je vous en souhaite. C'est de quoi je vous prie,
 « Monsieur, d'être bien persuadé et de l'estime et de la consi-
 « dération particulière que j'ai pour vous.

« MONTAUSIER. »

Cette lettre, comme je l'avois promis ci-devant (page 215), justifie assez celle pour laquelle M. Jurieu avoit tant de crainte, ainsi que je l'ai fait voir au même lieu.

Environ un mois avant cette lettre de M. de *Montausier*, j'en avois reçu deux autres sur le même pied de félicitation, de la part de MM. *Ménage* et *Bayle*, que je me crois obligé de rapporter ici par reconnaissance de l'honneur que ces deux illustres amis m'y font; voici celle de M. *Ménage* :

« A Paris, ce vendredi 25 février 1689.

« Vous ne doutez pas, je m'assure, Monsieur, après toutes
 « les obligations que je vous ai, que je ne prenne toute la part
 « que je dois dans votre nouvelle dignité; et ce n'est que pour
 « satisfaire à la coutume que je vous écris pour vous le témoi-
 « gner, et pour vous dire que si vous aviez toutes les dignités
 « que je vous souhaite, vous auriez à peu près toutes celles que
 « vous méritez. Je pense vous avoir mandé que mon Malherbe

« est achevé d'imprimer, que je vous en destine un exemplaire
 « et que je suis seulement en peine d'une voie pour vous le faire
 « tenir. Quand mon *Anti-Baillet* sera en état d'être publié, je vous
 « prie d'en donner de ma part à mes amis de Hollande, parmi
 « lesquels M. Cuper (1) ne sera pas oublié. Adieu, mon cher
 « Monsieur, honorez-moi toujours de votre bienveillance; je
 « crois, Monsieur, n'en être pas indigne, si c'est la mériter que
 « d'avoir pour vous toute sorte d'estime et de considération.
 « Le tout vôtre à l'ordinaire.

« MÉNAGE. »

J'ai plus de trente autres lettres de M. Ménage, dans plusieurs desquelles il se trouve bien des traits de littérature, que je ne mets point ici, parce que ce seroit couper le fil de ma narration; mais je pourrai les donner ci-après par voie de supplément avec quelques autres pièces que le défaut de mémoire m'a fait oublier. Je viens à la lettre de félicitation de M. Bayle.

« A Rotterdam, le 24 février 1689.

« Dès hier au soir, mon très cher Monsieur, j'aurois eu l'hon-
 « neur de vous écrire pour vous témoigner ma joie de la charge
 « qui vous a été donnée si justement, et de quoi j'avois été
 « averti chez M. Jurieu le jour précédent; je vous eusse, dis-je,
 « témoigné dès hier au soir l'intérêt intime que je prends à
 « cette justice qu'on a rendue à votre mérite si le mauvais
 « temps ne m'eût empêché de revenir assez tôt au logis, ayant
 « été dîner à un quart de lieue d'ici. Je trouvai à mon retour
 « votre lettre qui me fut d'autant plus agréable que vous m'y
 « confirmâtes la bonne nouvelle que j'avois déjà apprise. Ce
 « fut un très sensible surcroît de joie pour moi que de con-
 « naître que vous êtes persuadé que je prends part d'une façon
 « singulière à tout ce qui vous concerne. Jouissez longtemps,
 « mon cher Monsieur, et avec tous les agréments et tous les

¹ C'est probablement Gisbert Cuper, bourgmestre de Deventer, dont il est question dans les *Lettres* de Bayle, et qui passait pour un grand latiniste.

« avantages possibles, de votre nouvelle dignité, qui est égale-
« ment un témoignage de la bonne opinion que nos souverains
« ont conçue de votre capacité et de votre probité.

« On vient de nous critiquer à Paris vous et moi, mais moins
« que M. Jurieu, dans une Réponse d'un nouveau converti à la
« lettre d'un réfugié, laquelle Réponse on prétend être d'un
« élève ou prosélyte de M. Pélisson..... L'ouvrage dont je vous
« parle est court et assez mal écrit, mais outrageant pour le
« parti; on l'a réimprimé en ce pays. Je suis *animitus* et *me-*
« *dullitus*, mon très cher Monsieur, votre très humble et très
« obéissant serviteur.

« BAYLE. »

Cette Réponse d'un nouveau converti, etc., dont parle M. Bayle, ne roule que sur la prétendue réfutation de trois des principaux auteurs (comme il parle) d'entre les réfugiés (lesquels, pour cet effet, cet auteur de Réponse appelle en plus d'un endroit *leurs oracles*), en ce qui concerne le supplice infligé à Servet par MM. de Genève. Ces trois auteurs sont M. Bayle, à l'occasion de sa *Critique générale*; M. Jurieu, par rapport à son *Apologie de la Réformation*, et moi, au sujet de ma *Séduction éludée*. Non-seulement je suis de l'avis de M. Bayle que cet ouvrage est mal écrit, mais je trouve de plus, pour ce qui me regarde, que cet auteur me reproche, mais à faux, ce dont lui seul est très certainement coupable, se contentant de dire en termes généraux et sans aucune preuve que je me suis écarté du véritable point de la question, ce que je lui nie fortement, comme tout lecteur impartial s'en pourra convaincre, puisque je ne juge pas à propos de disputer contre des gens sans pudeur et sans aucune bonne foi. J'aimerois mieux que cet auteur ne m'eût point mis au rang des *oracles* de nos réfugiés, ni ne m'eût point traité d'un de leurs meilleurs auteurs, et qu'il ne m'eût pas accusé avec aussi peu de fondement qu'il a fait, d'*avoir éludé le véritable point de la question*. Mais tant pis pour lui, s'il est un calomniateur.

Pendant que je suis sur M. Bayle, je dirai des lettres que j'ai de lui, comme j'ai fait à l'égard de celles de M. Ménage, que j'en ai un très grand nombre qui concernent la littérature et la critique, dont je pourrai parler ci-après par voie de supplément à ces Mémoires, et qui s'en doute seront fort bien reçues des lecteurs; cependant je passe à de nouvelles matières.

Vers le milieu de l'année 1690, M. Mutel (1), ministre réfugié à Dort, le plus ancien de mes amis, et avec qui j'ai toujours eu un assez grand commerce, m'écrivit une lettre fort obligeante sur quelques ouvrages de ma façon qu'il m'avoit demandés, et voulant se justifier d'une complaisance trop flatteuse que je lui reprochois pour tout ce qui sortoit de ma plume, il prit de là occasion de s'éclaircir avec moi sur un scrupule qui lui étoit venu d'une apparence de *quiproquo* de ma part, au sujet de l'*ambrosie* que je lui paraissois confondre avec le nectar des dieux, et voici comment il s'en expliqua :

« Pour moi (dit M. Mutel dans sa lettre du 3 juillet 1690),
 « puisqu'il vous plaît de me taxer un peu d'*honnête flatterie*,
 « contre mon naturel, laissant à part la complaisance, je vous
 « dirai que je n'aurois jamais en effet donné mon approbation
 « à ce que j'ai lu s'il ne m'en avoit paru digne. Et afin de vous
 « faire mieux voir que ce n'est pas trop mon humeur d'encen-
 « ser les gens à tout propos, lisez ces lignes : Prenez garde,
 « mon cher Monsieur, que vous, qui accusez les autres si aisé-
 « ment de mauvais goût, ne vous fassiez à la cour une affaire
 « considérable, de parler si bassement que vous faites de ce
 « qui se sert pour être présenté devant la première et la meil-
 « leure reine du monde. Dites-moi encore, je vous prie, si
 « votre palais est fort fin lorsque vous prenez de l'*ambrosie*
 « pour *du nectar*. Nous autres, qui ne sommes nullement poètes,
 « y mettions toujours quelque petite différence; et j'avois cru,

¹ Parmi les ministres protestants réfugiés présents au synode tenu à Rotterdam en 1686, on voit le nom de François Mutel, pasteur de l'Eglise de Coussy (Ile de France); c'est probablement celui dont il est ici question.

« en mon particulier bonnement, avec le bonhomme Homère
 « au livre IV de l'*Iliade* et au V^e de l'*Odyssée* que la première
 « de ces deux choses étoit le manger des dieux, et la seconde
 « leur breuvage qui leur étoit versé par Hébé. Je vous supplie
 « de m'apprendre si je me trompe, et je vous en remercierai
 « de tout mon cœur, comme je le fais dès à présent de la grâce
 « que vous avez bien voulu me faire de me communiquer vos
 « belles productions, et de me continuer votre précieuse bien-
 « veillance. Je suis, etc.

« MUTEL. »

Cette petite critique de M. Mutel me donna lieu de lui faire l'espèce de dissertation que voici :

DISSERTATION SUR L'AMBROSIE (1).

A M. Mutel.

Vous donnerez les mains plus que jamais, mon cher Monsieur, à la réflexion de notre illustre ami, le cher M. Gousset, *qu'il est malaisé de critiquer un auteur vivant*, après que vous aurez vu ce que j'ai à dire sur votre censure de ma prétendue méprise au sujet de l'*ambrosie*; car je ne doute nullement que, comme votre observation est, principalement à un égard, très judicieuse, vous n'ayez cru que, si jamais aucune critique pouvoit être à l'abri de toute réfutation, ce devoit être une aussi bien fondée en apparence qu'est la vôtre; et cependant, je crois vous en pouvoir opposer une qui vous fera peut-être renchérir sur la remarque de notre ami, et dire de plus que lui, mais sur le ton de votre humilité ordinaire, *qu'il est dangereux d'en savoir tant quand on ne sait pas tout*. Voici en deux mots ce que c'est :

Je n'ignorois pas, Monsieur, comme vous pouvez croire, ni le *πότνια ἢ ἐσθλὸν Νέκταρ ἐφ' ὀνομάσει* du IV^e livre de l'*Iliade* (v. 2 et 3), ni le *Ἀμβροσίης πλῆστατα*, etc., du V^e de l'*Odyssée* (v. 95), à quoi, si vous voulez, j'ajouterai par surabondance de droit ce que Lucien a dit, *que le nectar étoit le breuvage des dieux, et leur manger de l'ambrosie*; et je tombe d'accord, pour couper court, qu'en pays grec et latin ambrosie ne signifie que la viande des dieux; mais n'auriez-vous point ignoré, vous, mon cher Monsieur, qu'en *bachiquois*, et selon l'usage auquel nos fins gourmets ont transplanté ce mot, il

¹ Il y a peu de temps qu'une discussion toute semblable et roulant sur les mêmes points s'est élevée entre la *Revue des Deux-Mondes* et l'*Athenæum français*, et a donné lieu à une polémique assez vive (Voir l'*Athenæum français* du 26 mai 1855). Il y aurait là un rapprochement curieux à faire, et l'érudition de notre auteur aurait pu être de quelque poids dans la question.

signifie *breuvage* aussi bien que *viande*? Je prendrai donc la liberté de vous dire qu'*ambrosie*, en français, s'emploie en deux sens, le *propre* et le *figuré*. Dans le *propre*, il ne veut dire que *viande*; mais dans le *figuré*, il emporte également *viande* et *breuvage*: ce *distinguo*, au reste, n'est point de ma tête, et j'ai mes auteurs en main. *Figurément*, dit Furetière dans son dictionnaire, *on appelle ambrosie quelque manger ou boisson excellente: C'est du nectar, dit-on, c'est de l'ambrosie. La moindre de ses boissons*, dit Montreuil, page 421, *passoit l'ambrosie*. Et avant Furetière, Montreuil, ni pas un de nos gourmets, Pline avoit donné au raisin l'épithète d'*ambrosiaque*, *ambrosiaca ura* (Plin. XIV, 3).

Il est bon de savoir encore, autant du moins qu'on peut raisonner sur des fables, que, même en prenant l'*ambrosie* pour une *viande*, cette *viande* n'a été imaginée que comme un mets liquide, à peu près comme nos blanc-manger, nos brouets et nos gelées, lesquels, avant que d'être reposés, ne sont qu'une espèce de liqueur, ce qui a fait que presque tous les poètes qui ont parlé de l'*ambrosie*, l'ont représentée sous l'idée d'un *suc*, parce qu'en effet une essence spirituelle, comme celle des immortels, ne devoit pas se nourrir d'une viande grossière comme font les humains. Examinez, de grâce, ce qu'ils en disent tous.

...SPARGITQUE (il est bon de remarquer bien la propriété de ce terme)

SPARGITQUE salubris

Ambrosiæ succo, etc.....

(Virg. *Æneid.*, XII, 418.)

Hæc aut, et liquidum ambrosiæ diffudit odorem. (Georg. IV, 415.)

Ambrosiæ succo saturos præsepibus altis, etc. (*Metamorph.* II, 120.)

Hujus et ambrosios avida bibit auge lepores. (Balzac, sur la mort de madame Des Loges.)

NECTAREUM *ambrosiæ dulcis quæ spirat odorem.* (Quint., *Stoa.*)

AMBROSIOQUE SINU *puerum complexa ferocem*, etc. (Claudianus, *De nupt. Honorii.*)

sur lequel endroit *Faber* remarque, dans son *Thesaurus*, etc., qu'*AMBROSIIUS SINU* est comme qui diroit *AMBROSIA DIFFLUENS*; et le père la Rue, dans son *Virgile ad usum Delphini*, dit, sur le 71^e vers de la 5^e églogue, *que le nectar, a la vérité, est communément le breuvage des dieux, comme l'ambrosie est leur manger, mais que souvent, néanmoins, on les prend l'un pour l'autre*. De là vient *ambrosius succus* et *comæ ambrosiæ*, sive *unguento deorum oblitæ*, comme dit le docte *Servius*, en faisant à peu près la même remarque dont je me prévaux ici; je veux dire, en montrant que les anciens employèrent le mot d'*ambrosie* à d'autres usages qu'à celui de *viande*, et ces usages en matières liquides. C'est ce qui a fait dire à quelques poètes que *Thétis*, pour consumer tout ce qu'il pouvait y avoir de mortel en *Achille*, le mettoit la nuit sous la cendre chaude, et le jour l'oignoit d'*ambrosie*; et à *Plutarque*, que *Minerve* lui coula des gouttes de nectar et d'*ambrosie*, voyant qu'il ne vouloit point manger. Enfin, c'est dans cette vue que *Desportes* a dit de *Passerat*:

Passerat, dont les vers coulent comme ambrosie,
Si tu vis de ton temps naître la poésie,
Je puis dire, à ta mort, l'avoir vue au tombeau.

Régner, tout de même, a dit depuis : une *liqueur* ambrosienne ; voyez son *Lit de la cour*, p. m. 479 de ses poésies, vers 44. Et M. Du Moulin, chanoine de Cantorbéry, avoit dit autrefois, dans sa *Magdelon endormie*, stance pénultième :

Je suçai donc l'ambrosie
De sa bouche cramoisie,
Que je pressai bellement, etc.

Tout cela, Monsieur, est si vrai, qu'il y a encore je ne sais quel vin, lequel croit je ne me souviens plus où, que, par excellence, on appelle de l'*ambrosie* ; ou, si cette expression n'est point affectée à aucun vin particulier, toujours est-il vrai qu'elle règne entre les marchands pour exalter la délicatesse des vins exquis, et trois, que depuis ceci commencé j'ai rencontrés par hasard ce matin dans les rues et consultés tout exprès, en profitant de l'occasion, pour voir si je ne me trompois point, m'ont assuré qu'il n'y avoit rien de plus usité parmi eux ; et ce sont eux aussi qui m'ont remis en mémoire que le vin et le vignoble dont je ne me souvenois plus sont ceux de Crète, aujourd'hui Candie, suivant ce couplet de chanson fait à l'occasion de la guerre où enfin l'île et la ville furent enlevées aux chrétiens par les Turcs :

Allons en Candie,
Allons, nous y boirons du vin Muscat,
Du plus fin et plus délicat,
Nous y boirons de l'*ambrosie*.

Je crois, pour moi, que ces messieurs, dont la bibliothèque n'est qu'en tonneaux et en barils, et qui savent bien mieux boire que lire, n'ont fait cela que par *quiproquo*, et qu'ils se sont laissé tromper par le voisinage d'*ambrosie* à *ambre*, à cause que cette dernière expression est assez propre à désigner l'embaumant parfum d'une précieuse liqueur. Remarquez s'il vous plaît, en passant, que c'est pour cette distinction que j'avois ci-devant écrit *AMBROISIE*, et non pas *AMBROSIE*, parce que la première de ces deux orthographes a uniquement rapport à notre usurpation française, au lieu que l'autre est purement grecque et latine, et je ne voulois viser ni à latin ni à grec.

Voilà, mon cher Monsieur, ce que j'avois à dire sur votre remarque, et je puis, à cette heure, vous protester que je ne l'ai fait uniquement que pour vous divertir, et pour me divertir moi-même ; car, à parler dans un grand sérieux, je serois très fâché si je vous avois donné, ni à M. Gousset, lieu de soupçonner le moins du monde que je fusse de ces esprits jaloux de tout ce qu'ils font, auxquels c'est autant que renouer un bras ou une jambe, que de transposer la moindre syllabe de leurs écrits, ou qui croient qu'on rogne quelque chose de leur taille, lorsqu'on ne fait que leur rafraîchir les cheveux et les ongles. Assurément, Monsieur, vous prendriez vous-même ter-

riblement le change, et me feriez à moi une grande injustice, si vous aviez une telle opinion de mon humeur et de mon esprit; *innocuis ludimus verbis*. Je cherche partout à me chatouiller pour me faire rire; je suis même ravi quand on me pince, afin d'avoir lieu de me dégourdir dans mon oisiveté, puisque, sans cela, je tomberoïis en léthargie : taillez donc et rognez, coupez même bras et jambes, je ne m'en porterai que mieux, et je bénirai encore la main qui aura appliqué jusqu'au fer et au feu, puisque je serai persuadé qu'elle ne l'aura fait que pour ma santé et pour mon bien (1).

Je suis, etc.

R.

Environ le temps où je me trouve (car je ne puis dater plus précisément l'affaire dont je vais parler), un prosélyte qui s'étoit insinué dans les bonnes grâces de M. du Vivier, et qui, dénué, par son refuge vers nous, de tous moyens de subsistance, cherchoit à s'occuper utilement et d'une manière honnête sans être à charge à personne, fut proposé au comte et à la comtesse de Frise, pour être gouverneur de leur fils aîné. Sa personne et ses manières ne déplurent pas; mais, comme on étoit bien aise de ne s'engager pas avec lui légèrement, on requit de lui un petit plan par écrit de la manière dont il prétendoit se conduire en cet emploi. Il promit d'y travailler, et demanda quelques jours de temps. Comme la proposition l'avoit un peu plus embarrassé qu'il n'avoit osé le faire paraître, il eut aussitôt recours à son bon patron, je veux dire à M. du Vivier (2), et il lui avoua qu'il ne savoit pas bien comment exécuter ce qu'on avoit exigé de lui; qu'ainsi, il le supplioit de lui vouloir lui-même dresser ce plan, afin que du moins il fût mieux en état de le remplir. Soit que M. du Vivier, à qui son ministère emportoit assez de temps, ne pût pas s'engager à ce travail, soit que, comme il le dit pour excuse à celui qui lui faisoit cette prière, il ne sût pas bien lui-même comment y satisfaire,

(1) Dans une de ses lettres, Bayle félicite Rou de cette dissertation, qu'il qualifie de savante et pleine d'esprit; il ajoute : « Je garderai cet ouvrage d'autant plus précieusement que ce sera un jour une pièce-anecdote, que les curieux chercheront pour assortir l'histoire des différends littéraires de toutes ses dépendances. » (Lettre de Bayle à Rou, du 21 septembre 1690, dans ses *Œuvres diverses*.)

(2) Il étoit un des ministres de l'Eglise française de la Haye.

n'ayant jamais vaqué à de telles fonctions, il offrit à son client de lui fournir un substitut qui avoit souvent passé par ces sortes d'emplois ; et je fus celui sur qui il jeta les yeux, donnant à cet homme un billet pour m'être rendu, et par lequel j'étois prié de dresser le projet requis. Je fis ce que je pus pour m'en défendre ; mais enfin je ne pus résister ; et voici ce que je fis :

PROJET DRESSÉ POUR L'ÉDUCATION D'UN JEUNE SEIGNEUR.

Ma pensée seroit d'inspirer particulièrement à mon élève la crainte de Dieu et l'amour de la religion, non dans un esprit de partialité et de controverse, mais dans celui d'une piété sincère et solide ; en quoi pourtant je n'entrerois qu'autant que le père et la mère le jugeroient à propos, et suivant leurs propres vues(1).

Pour cet effet, j'accoutumerois le jeune homme, non-seulement à prier soigneusement Dieu tous les matins et les soirs, et à lire sa Parole ; mais le matin, après cette lecture faite, je lui ferois rendre compte du profit qu'il en auroit fait, ajoutant à ses remarques particulières une explication succincte, mais moelleuse, du but général du saint auteur dans chaque chapitre, dont je tirerois divers enseignements propres à former l'esprit et les mœurs, et à édifier et nourrir la conscience, faisant de perpétuelles applications par rapport tantôt à la *religion*, tantôt à la *morale*, tantôt à l'*histoire*, tantôt à la *politique*, tantôt à la *philosophie*, etc., selon la nature des différents sujets que la matière me présenteroit.

Cet exercice achevé, j'y joindrois, du moins pour les premières années, une demi-heure de catéchisme raisonné, mais encore sans affectation de controverse, et regardant toujours la religion comme purement chrétienne, afin d'inculquer et d'affermir puissamment dans un jeune cœur cette grande et importante vérité, qu'il y a un Dieu qui voit tout, qui peut tout, et à qui tout se doit rapporter, et de graver profondément son amour et sa crainte sur cette tendre écorce.

Après le déjeuner, que ces deux articles précéderoient toujours, je destinerois une couple d'heures à ce qui s'appelle *les études*, pour donner au jeune homme une raisonnable connaissance de la langue latine, dont je lui ferois parcourir, selon ses forces, et à proportion de son avancement, les auteurs les plus graves et les plus polis ; non d'une manière pédante, et de collège, mais par rapport aux usages solides qu'un homme bien né en peut faire, soit pour l'intelligence des meilleurs ouvrages des anciens, soit pour l'exercice des emplois et des charges à quoi l'on peut être appelé : des *négoiations*, des *ambassades*, et (outre ces grandes vues) pour fournir agréable-

(1) C'est que le père et la mère étoient de communion différente, le père luthérien et la mère calviniste. [Note de l'auteur.]

ment à une conversation solide, sans affectation de latin et de grec, en sorte qu'on paraisse plutôt un homme raisonnable qu'un homme savant, un esprit bien fait qu'un docteur; étant une chose constante, qu'il est beaucoup moins nécessaire de savoir les livres que de savoir le monde; et là-dessus, je voudrois en particulier ne point accoutumer une jeunesse à s'entêter de ses sentiments, et à vouloir toujours soutenir sa thèse, mais à chercher uniquement la vérité et le bon sens partout.

L'après-dinée seroit employée à l'étude de l'*histoire*, de la *géographie*, du *blason*, des *mathématiques*, et à la *lecture des poètes*; sur le premier desquels articles je ferois faire de perpétuelles réflexions et applications pour la conduite de la vie et pour la formation des mœurs, inspirant toujours à mon élève des sentiments d'amour pour la vertu, et d'horreur pour l'injustice et pour le vice; je tâcherois, en un mot, d'élever son cœur à la belle gloire, et d'éclairer son esprit des connaissances les plus convenables à la noblesse. Je me servirois principalement de la *géographie* pour faire repasser sur chaque endroit, ou de *ville* distinguée, ou de *fleuve*, ou de *lac*, ou de *montagne*, et ainsi du reste, tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire ancienne et moderne et dans les *poètes*, même dans la *Fable*, puisqu'elle a aussi ses usages, et qu'il ne la faut pas ignorer. Je ferois à mesure passer en revue tout ce que chacune de ces choses a jamais eu de plus mémorables et de plus singuliers événements; montrant à l'occasion, et par la situation des lieux, les divers étages par lesquels le monde a passé, les différentes monarchies et républiques qui se sont élevées, avec la variété de leur *gouvernement*, de leurs *lois*, de leurs *coutumes*, de leurs *mœurs*; les divers *intérêts* des nations et des princes; quels sont les principaux de ces derniers qui subsistent présentement, ce qu'il y a de plus distingué dans leurs maisons; les grandes actions qui s'y sont faites, mais particulièrement les grands exemples de vertu ou de vice par lesquels chacun d'eux s'est fait remarquer, afin d'enflammer le cœur de l'amour de l'une et de l'exécration de l'autre, mais bien moins par l'envisagement des récompenses et des peines, dont la proposition n'est pourtant pas inutile, que par de vifs sentiments de conscience et une forte persuasion de cœur.

Il n'y a pas d'autre usage à faire du *blason* et des *mathématiques* que celui auquel ces choses sont naturellement destinées; mais pour les *poètes*, je tirerois en partie de leur lecture le même fruit que de l'application à la *géographie*, aux différences près d'une étude à l'autre, et selon leurs divers égards.

Comme il faut donner du relâche à l'esprit dans toute sorte d'emplois, d'occupations et d'états, je voudrois, sans doute, laisser au jeune homme les heures nécessaires à un délassement raisonnable; mais comme un prudent économe sait mettre tout à profit, et que d'ailleurs c'est de l'abus des plaisirs qu'on en vient quelquefois à dégénérer dans la débauche et dans les vices, je tâcherois de rendre à mon élève ses propres divertissements utiles. Pour cet effet, je les lui dispenserois de sorte, par ces manières de cartes si

ingénieuses qui ont été inventées à diverses fois pour l'instruction des souverains, comme celles de *Desmarets*, de *Brianville* et de *l'abbé de Dangeau*, qu'ils seroient au jeune homme plutôt un déguisement d'étude qu'un jeu véritable; en sorte que, même en se reposant, il ne laisseroit pas de courre et avanceroit toujours chemin dans la carrière de la vertu, suivant le précepte du philosophe (*Aristot. Pol., VII, 17*), qu'un *prince ne doit avoir aucun* jeu ni amusement dans sa jeunesse qui ne soit une image de ce qu'il doit dans la suite pratiquer sérieusement dans un âge plus avancé.

Quoique dans ces divertissemens mêmes, pour ne pas trop gêner mon petit homme par une perpétuelle présence qui pourroit insensiblement lui faire regarder ma personne comme une espèce d'esclavage pour lui, je jugeasse bien être assez à propos de lui abandonner quelques heures pour son recueillement particulier, ce ne seroit pourtant pas de sorte que, sans faire semblant de rien, je n'eusse toujours en quelque façon les yeux sur sa conduite la plus cachée, dont j'aurois soin tous les soirs, avant l'heure du coucher, de lui faire rendre une espèce de compte, comme par manière de conversation, et, prenant occasion sur chaque chose de lui faire des leçons et de lui donner des avertissemens, lui faisant remarquer en quoi il pourroit avoir failli, et lui remontrant ce qu'il devoit avoir dit ou fait, afin que cela lui servît de correctif en d'autres rencontres.

Mais au milieu de cette petite sujétion, je me ferois une si grande affaire de ne point traiter mon pupille d'un air magistral et austère, que nonobstant la différence d'âge et ma qualité de gouverneur, je voudrois agir avec lui comme d'*ami à ami* ou de *frère à frère*, ne procédant point par voie d'ordre et de commandement, mais par voie d'avis et de conseil; en un mot, je le traiterois avec tant de cordialité et d'attachement à ses petits intérêts, que, s'il y avait moyen, il seroit le premier à croire de n'être nulle part si bien qu'avec moi.

J. R.

Vers le mois de juin de l'année 1691, croyant ne rendre qu'une simple visite à un de nos ministres réfugiés qui étoit de mes plus intimes amis, il se trouva que, sans y penser, j'avois pris le jour auquel la plupart des pasteurs de la Haye, ordinaires et autres, s'assembloient réglément toutes les semaines pour s'entretenir de matières de leur profession; ce qu'ayant su, et voulant, par discrétion, me retirer, ceux de cette honorable compagnie qui l'un après l'autre, et de fort près après, s'étoient rendus à l'heure destinée à ces exercices, me firent l'honneur de s'opposer à ma retraite, disant qu'encore que je ne fusse pas de leur profession, je m'étois assez distingué dans celle des belles-lettres en général pour ne gâter rien dans les

matières qui alloient être agitées, et qu'il n'y avoit aucun d'eux à qui je ne fisse plaisir en restant là. Ils insistèrent tous là-dessus d'une manière si obligeante que je me rendis à leur empressement; et M. de La Devèze (1), qui étoit des principaux de la compagnie, ayant à la recevoir le lundi suivant (25 juin), me pria de me trouver aussi chez lui ce jour-là; ce que je fis. A toutes ces deux séances, on me fit l'honneur, quand le tour des opinions vint à moi, de me demander aussi mon sentiment, à quoi j'acquiesçai après deux mots d'excuse sur ce que je n'étois pas du rang des prophètes; et ainsi j'opinaï d'une manière dont on se contenta assez pour qu'à la troisième séance suivante, laquelle se tenoit chez M. Claude (2) (2 juillet), on arrêta que désormais je serois agrégé dans les formes et aurois régulièrement mon tour comme les autres, lequel tour, pour être mieux arrêté, commenceroit dès le lundi suivant (9 juillet 1691), auquel en effet toute cette vénérable compagnie se rendit chez moi. Mais comme j'allois commencer à ouvrir la conférence, M. de La Devèze demanda à la compagnie si elle ne jugeoit pas à propos de mettre désormais ces sortes d'entretiens et de conférences sur un pied un peu plus académique qu'ils n'avoient été jusque-là; d'établir pour cet effet un secrétaire qui tint registre des propositions et des résultats, et de dresser en même temps des statuts que chacun seroit obligé de suivre, afin que tout se fit dans les règles et de la manière ordinairement usitée dans toutes les assemblées académiques. Cette proposition étoit trop judicieuse pour n'être pas applaudie, et M. Carnéli voyant les excuses que plusieurs de la compagnie alléguoient pour se dispenser de la petite sujétion de cette charge, s'offrit obligeam-

(1) Abel Rodolphe de La Devèze, pasteur de l'Eglise réformée de Castres, se réfugia en Hollande lors de la révocation de l'Edit de Nantes et se fixa à la Haye. On lui doit un *Abrégé de la vie de Jean Claude* (Amsterdam, 1687). Il est aussi l'auteur d'une *Apologie des réfugiés* (la Haye, 1688).

(2) Savoir, M. *Claude le fils* (Isaac), pasteur de la Haye; car le père, savoir, le fameux *Jean Claude*, ministre de Charenton, étoit mort en 1687, et ceci se passa en 1691. [Note de l'auteur.]

ment à la remplir, sa modestie lui faisant dire qu'il ne faisoit cela que pour s'instruire mieux lui-même en recueillant les savantes considérations de personnes si éclairées; et alors il me pria de lui donner une plume et du papier, sur lequel dès l'heure il écrivit les principales choses qu'il entendit dire à chacun sur la matière que j'avois préparée. Ainsi ce fut chez moi proprement que commencèrent, sur le pied académique, comme j'ai dit, les conférences qui subsistoient depuis déjà quelques années, à la louable suggestion et par les bons soins de M. du Vivier qui en avoit été le premier promoteur.

Ce fut aussi à cette première conférence dans les formes que, pour installer dans la compagnie plus d'un laïque, on y reçut aussi M. des Forges-Acéré, mais avec cette clause immuable, que l'on n'admettroit jamais un plus grand nombre de laïques que celui de deux; et cela afin d'ôter à une infinité d'autres survenants le désir et la recherche d'une pareille grâce, parce que la chose par là n'auroit jamais de fin, ou qu'on se feroit de trop grandes affaires avec le tiers et le quart, en donnant l'exclusion à tels qui se pourroient présenter.

La pratique constante qu'avoient toujours tenue jusque-là ces messieurs et qu'ils gardent encore à présent, est que, sans aucun discours prémédité et couché par écrit, comme seroit une action publique, le modérateur du jour (c'est-à-dire celui de la compagnie dont le tour est de recevoir l'assemblée, tenir la conférence et proposer les matières) choisit en son particulier, la veille ou le matin même de la conférence, quelque sujet à sa discrétion, pour être agité l'après-dinée par toute la compagnie, ce que ces messieurs avoient ainsi établi d'abord, à cause que toutes les matières dont on avoit à traiter, étant uniquement du ressort et de la profession des personnes de ce corps, toutes accoutumées à parler sur-le-champ et dans les plus nombreuses assemblées, ce ne pouvoit pas être une affaire pour eux que d'entrer d'abord en matière et sans davantage de préparation. Mais pour moi, qui ne me sentois pas si rompu à

cette pratique que tous ces messieurs; qui n'étois pas théologien de profession comme eux, et qui d'ailleurs me suis toujours reconnu, aussi bien que Moïse, mal partagé de la langue, je pris le parti, dès le commencement de mon installation, de songer de bonne heure à mon fait, de travailler fort toutes mes matières et de les lire en présence de tous, afin de faire moins de peine à chacun par cette voie que je n'eusse fait sans doute par des bégayements et par des hésitations perpétuelles. Ce qui est arrivé de là est que, bien souvent, le secrétaire de la compagnie, ou chargé par elle, ou porté de lui-même à se soulager d'autant, m'a demandé mon écrit et l'a copié mot à mot dans son registre, et que bien plus, sur ce qui s'en étoit dit en certaines compagnies par des rapports innocents, M. de Beauval, si célèbre par ses excellents *Ouvrages des savants*, en travaillant à ses journaux, m'a sollicité plusieurs fois de lui abandonner quelques-unes de ces sortes de pièces, que je n'aurois jamais produites sans cet obligeant empressement. Ainsi, je suis l'unique de la compagnie, quoique le moindre de tous, à qui il soit arrivé d'exposer au public des matières *conférenciales*, s'il m'est permis d'user de ce terme.

Depuis l'honneur qu'on me fit de m'agréger ainsi dans cet illustre corps, la conférence, jusqu'ici, s'est tenue chez moi plus de cent fois, puisque le premier de ce présent mois de septembre 1710, la cent-unième s'y tint, et il n'y a jamais eu de séance où je n'aie tout au moins proposé deux matières, jusque-là que bien souvent il y en a eu trois; de sorte que c'est tout au moins, comme je dis, que j'aie fait agiter deux cents questions, dont plusieurs sont fort travaillées, du moins selon mes forces. Cependant, je n'ai eu jusqu'ici occasion d'en publier que quatre, savoir celle d'*Assuérus* (1), celle des *Soixante-dix*

(1) « Mémoire de M. Rou sur la question : Quel des rois de Perse il faut entendre par l'Assuérus mentionné au livre d'Esther, chapitre I^{er}, verset 1, et chapitres suivants. Car quoi qu'on demeure d'accord qu'il le faut chercher parmi les rois de Perse et de Médie, on ne convient pas qu'il est ce roi de Perse-là; les uns voulant

semaines de Daniel (1), celle des *Catons* (2), et celle par laquelle je répons à quelques difficultés à moi proposées par M. de La Placette, imprimées dans le Février 1709 des *Nouvelles de la république des lettres* de M. Bernard, laquelle réponse se voit dans le Mars suivant du même journaliste.

Il n'y avoit pas tout à fait six mois que j'étois incorporé dans cette vénérable compagnie, qu'elle reçut une lettre de M. Jurieu au sujet de certains écrits d'un confrère, M. Daillon (3), accusé de quelque hétérodoxie. Mais, par un malentendu de la part de ceux qui l'entreprenoient, pourquoi aussi M. Jurieu le prétendoit innocent, et en représentoit vivement les raisons, les accompagnant, quant au reste, d'une très obligeante, mais surtout très excellente lettre, adressée à toute la compagnie pour la rendre juge de ses sentiments et de ses prétentions? La lettre fut admirée par toute la compagnie, après que le secrétaire, à qui elle fut remise entre les mains, lui en eût fait la lecture; et aussitôt il fut résolu qu'on y feroit une réponse dans la meilleure forme qu'il seroit possible; mais comme on alloit délibérer touchant celui qu'on chargeroit de cette réponse, M. Isaac Claude, dont les manières (comme tous ceux qui l'ont connu en conviendront) étoient assez tranchantes, dit de son chef qu'il me falloit prier de vouloir bien accepter cette commission. M. de La Devèze, M. du Vivier et M. Olivier donnèrent aussi-

que ce soit Astyage, roi des Mèdes, d'autres que c'est Cambyse, d'autres Darius Hystaspide, d'autres Xercès, d'autres Artaxerce, et d'autres enfin Darius Ochus. »

Dans l'*Histoire des ouvrages des savants*, par Basnage de Beauval. Mars 1706.

(1) *Dissertation sur les septante semaines de Daniel*. (*Ouvrages des savants*, juillet 1706.)

(2) *Dissertation de M. Rou sur les deux Catons, le Majeur ou le Censeur, et le Mineur ou le Prêteur, autrement d'Utique*. (Dans l'*Histoire des ouvrages des savants*, mars 1708.)

(3) Benjamin de Daillon, ministre réfugié à Londres, avait avancé quelques opinions particulières touchant le diable, dans un sermon imprimé en tête de son ouvrage, intitulé : *Examen de l'oppression des réformés en France, où l'on justifie l'innocence de leur religion*. Amsterdam, 1691. Il s'en suivit quelques dissentiments avec plusieurs de ses collègues, mais de nouvelles explications les satisfirent. (Voir, à ce sujet, la *France protestante* de MM. Haag et la lettre de Bayle à Constant, du 18 février 1692.)

tôt leur consentement : M. de La Devèze, parce qu'il évitoit toujours de contredire à M. Claude ; M. du Vivier, parce qu'il étoit bien aise que d'autres lui eussent fait une planche de déclaration en ma faveur, qu'il eût peut-être eu peine de se dresser lui-même, notre amitié réciproque lui paraissant le rendre trop suspect ; et M. Olivier (1), parce que son esprit politique le faisoit ordinairement (en matières indifférentes) ranger du côté des plus forts. Quoi qu'il en soit, la chose passa comme elle avoit été proposée ; et voici la lettre que je fis, et qui fut agréée et envoyée :

A. M. Jurieu, professeur en théologie et F. M. D. S. E. en l'Eglise française de Rotterdam.

Monsieur,

J'ai été chargé par la compagnie de vous remercier en son nom de l'obligeante part que vous lui avez faite des écrits de M. Daillon. Elle a cru, Monsieur, y trouver un sujet assez général de se tenir satisfaite ; et son sentiment a été que le mérite, à plusieurs égards, de la personne en elle-même, se trouvant accompagné de beaucoup de docilité et de modestie, et même de soumission, si cela se peut dire, elle doit être ménagée, quoiqu'il eût été à souhaiter que la lettre qui vous regarde en particulier se trouvât resserrée dans des bornes aussi étroites que sont celles de la déclaration générale. On l'a pourtant excusée en quelque sorte, cette lettre, dans la pensée que l'auteur avoit moins eu en vue l'opiniâtreté de soutenir sa thèse que l'innocent désir d'en exténuier les conséquences. On a aussi, Monsieur, été communément de cet avis, et même dans la persuasion du vôtre, qu'il ne faut point pousser cette affaire au prochain synode, et que, s'il en prend connaissance de lui-même, on doit tâcher de faire valoir auprès de lui les démarches qu'on a obtenues, et de le porter à s'en tenir aussi content que l'a paru être cette compagnie, bien entendu pour ce qui regarde la personne, sans préjudice de l'intérêt de la chose au fond. Toute l'assemblée, Monsieur, accompagne le remerciement qu'elle vous fait ici par ma plume, du témoignage particulier qu'elle continue de rendre à votre grand zèle, aussi bien que des prières ardentes qu'elle fait à Dieu pour votre précieuse conservation. Je ne saurois me faire un plus grand honneur que d'y joindre mes vœux particuliers, comme étant, Monsieur, votre, etc. Rot.

« Ce 21 janvier 1692. »

(1) Jourdain Olivier, pasteur de l'Eglise réformée de Pau en Béarn, se réfugia, comme beaucoup d'autres de ses coreligionnaires, en Hollande, lorsque les persécutions les forcèrent à quitter leur patrie. Il devint successivement ministre à Bréda et à la Haye.

Pendant que je suis sur cet article des conférences, je juge à propos d'ajouter à ce que j'ai dit ci-dessus, mais en trop peu de mots, de l'ordre qu'on y garde, ce que j'en écrivis un jour à un pasteur de mes plus anciens amis, réfugié à Londres, et que voici :

Extrait d'une lettre écrite à M. F....., à Londres (1).

Le ... février 1692.

..... Depuis sept ou huit mois, Messieurs nos pasteurs m'ont fait l'honneur de m'admettre en une espèce de petite académie qu'ils érigèrent il y a tantôt deux ans, et dont les assemblées se tiennent réglément deux fois par semaine, grâce à laquelle je rends tant de justice, que, tenant cette admission d'une tout autre dignité que celle au rang des *lyriques*, dont Horace se faisoit tant de fête, je me tiens à bien meilleur titre que ce poète

Sublimi ferire sidera vertice.

Je ne puis, en tout cas, vous exagérer assez le plaisir que je trouve à ces exercices, quoique, suivant une des obligations de nos *statuts*, je sois réduit à y montrer mon faible, puisqu'à mon rang je dois opiner comme les autres, et que

ipse semipaganus

Ad sacra vatum carmen affero nostrum.

Vous jugerez vous-même, mon cher Monsieur, de la satisfaction dont je parle, par le petit crayon que je vous en vais faire.

La compagnie s'assemble tour à tour chez chacun des membres dont elle est composée; et celui dont le tour est de la recevoir est, ce jour-là, *modérateur*, et propose les matières qu'il a délibéré en lui-même de mettre sur le tapis. Sa proposition faite, il en dit le premier son sentiment, et est suivi après cela de tous les autres, en commençant et continuant toujours par la main droite. On ne doit point s'interrompre ni se chagriner l'un l'autre, quoiqu'il y ait pleine liberté de combattre les avis de ceux qui ont *préopiné*, parce que cela se fait d'une manière si honnête, que ceux dont on rejette les sentiments ont souvent plus lieu de se louer des correctifs dont ces sortes de contradictions sont assaisonnées, qu'ils ne l'auroient été de la nudité d'une pure complaisance.

Pour ce qui est de la qualité des conférences en elles-mêmes, outre que toutes les matières sont de la plus haute dignité, étant presque toutes *théologiques*, ou tout au moins *physiques*, *historiques* et *morales*, j'ai à vous dire qu'encore qu'à la réserve de celui qui, ayant le droit de *proposition*, a eu par conséquent la liberté de quelque méditation précédente, tous soient réduits à parler sur-le-champ et sans aucune préparation, il se

(1) Je crois que c'étoit M. Farci. [Note du fils de l'auteur.]

dit toujours là, néanmoins, des choses si sensées et d'une si savante critique, par l'heureux génie ou la belle érudition des uns et des autres, que, chacun observant discrètement de laisser plutôt passer son rang, lorsqu'il se sent pour le coup n'avoir rien de nouveau à dire que d'amuser inutilement le tapis par de froides répétitions ou des avances puérides, il se trouve que vous n'entendez guère rien là que de trié, de curieux et de recherché; de la délicatesse, en un mot, du bon sens et de l'esprit. Je dirai plus, c'est qu'à l'égard de l'édification et du fruit, il se donne des leçons si instructives pour la conduite de la vie, et l'épurement ou le *redressement* du cœur, si j'ose me servir de ce terme; et tant de cas de conscience sont, dans l'occasion, si scrupuleusement mais si sagement approfondis, que je suis persuadé qu'il y auroit peu de personnes qui ne trouvassent à ces exercices, en moins de deux ou trois mois, plus de lieu à leur correction et à leur amendement qu'elles ne feroient dans le cours de vingt années de prédications en forme.

Voici l'ordre des noms, lequel est uniquement né de l'enchaînement des premières séances, personne n'ayant jugé à propos de déranger ce que le hasard avoit une fois disposé : MM. du Vivier, Carnéli, Bayle, Olivier, Guéman, Brun, La Devèze, Claude, Rou, des Forges, Gobin, Bernard et La Grange.

M. des Forges et moi sommes seuls laïques; tous les autres sont pasteurs. Si un ministre passager désire d'être admis aux conférences, il en a comme un droit d'académicien-né, et gardant la seule mesure de se faire mener par un confrère, il est reçu et même remercié, au nom de l'assemblée, par le modérateur de jour, et selon la place où il se trouve par le plus tôt ou le plus tard de son arrivée, il opine, à la prière du même modérateur, qui, en cela, est encore secondé de toute la compagnie; on observe même, par civilité, en cas que le nouveau venu soit arrivé d'assez bonne heure, de lui offrir de proposer lui-même la première des questions qui se doivent agiter ce jour-là.

Les laïques ne sont admis qu'après une délibération préalable, et seulement pour une fois; et quant à de nouvelles réceptions ou agréments au corps, il est arrêté qu'on n'en fera plus, l'exception qu'on a faite en faveur des deux marqués ci-devant ayant été, dès l'abord, déclarée sans conséquence et sans imitation.

M. du Vivier paraît là-haut à la tête de tous, par une autre raison encore que celle que je vous ai insinuée; c'est-à-dire, non-seulement parce que les assemblées ont commencé chez lui, mais aussi parce qu'il en est comme l'instituteur et le fondateur, en ayant le premier inspiré la pensée et pressé l'exécution. Vous savez pour le dire en passant, qu'elle est l'agréable variété de ses dons, qui ne vont pas à moins, sinon qu'un de ces jours

*Amictus syrmate longo
Lictorumque adeo magna stipante caterva,
Aures alluciat, celsa de sede Lycœi.*

D'abord, et pendant plus d'un an, l'on n'avoit point songé à tenir de registre ; mais lors de l'admission des deux laïques, la compagnie, semblant comme reprendre un nouveau feu, proposa la création d'un secrétaire ; et M. Carnéli y ayant obligeamment offert ses soins, il fut remercié et agréé d'un consentement unanime, comme en effet il remplit cette charge d'une manière dont tous paraissent fort contents.

Pendant que je suis en train de rendre justice aux particuliers qui ont contribué quelque pièce du leur à ce petit tabernacle, je dois vous dire que l'ingénieur et solide M. de La Devèze en a comme doublé les appartements, ou, pour parler plus juste, qu'il a augmenté les solennités de la fête, puisque, par la proposition d'une deuxième conférence par semaine, cet illustre confrère, à qui plusieurs beaux ouvrages qu'il a donnés au public font mille fois plus d'honneur qu'il n'en pourroit jamais recevoir de tous mes éloges.

alter

Cortibus antiquis Numa mox superaddit unum.

Et tout de même l'ouverture faite par l'éloquent et moelleux M. Claude, de qui je me contenterai de dire, parce que ce sera en dire tout, que

superabilem

nullâ arte parentem

Ipsè velox non tam sequitur, quam passibus æquat.

L'ouverture, dis-je, faite par lui d'un règlement salulaire, qui ne peut qu'également procurer de l'honneur à la compagnie et de l'utilité au public, ayant été généralement applaudie et arrêtée, savoir, de faire une révision de toutes les pièces recueillies dans les registres et de les enrichir de nouvelles considérations, on peut dire, pour ne point sortir de la métaphore employée ci-dessus, que, si M. Du Vivier a posé la première pierre de ce bâtiment, et si M. de La Devèze, y a ajouté quelques étages, M. Claude en a fait le comble.

Je suis, etc.

R.

Mais je songe avec douleur que Dieu ne nous laissa pas jouir longtemps du commerce d'un si illustre confrère : la mort nous le ravit au bout d'environ quatre ans ; et ce fut comme la première perle par laquelle le collier de notre union commença à se défilèr. Il fut aussitôt arrêté, dans la séance, qu'on feroit une mention honorable de cette perte dans les registres, ce qui fut ponctuellement exécuté par le secrétaire ; mais, comme ma douleur particulière ne me permit pas de demeurer muet dans une si triste conjoncture (je parle ainsi à cause de l'étroite amitié qui étoit entre nous), je dressai un éloge en l'honneur

du défunt, dont la compagnie ayant eu connaissance, et m'ayant prié de lui communiquer cette pièce, elle lui plut si fort qu'elle chargea le secrétaire de l'insérer dans ses cahiers; mais, comme par quelque raison que ce puisse être, il ne me la demanda point, et que, de mon côté, je ne jugeai pas à propos d'y témoigner de l'empressement, elle demeura ensevelie dans mes papiers, d'où maintenant je la tire, à la faveur de cette occasion naturelle qui s'en présente; et la voici :

Eloge de M. Claude le fils.

L'Eglise française de la Haye ne se préparoit qu'à des actions de grâce pour les heureux succès des armes de l'Etat, lorsqu'elle se vit obligée de verser des larmes pour la perte d'un de ses plus chers pasteurs, Isaac Claude, digne fils du fameux Jean Claude, dont la mémoire est en si bonne odeur à toute la Réformation. Il y avoit cinq mois qu'il languissoit d'une maladie d'abord assez équivoque, mais dont l'issue ne fut que trop certaine pour les intérêts de l'édification et de la consolation de son troupeau. C'étoit proprement une phthisie; mais il ne faut pas douter que les grands efforts du défunt pour la prédication n'eussent beaucoup contribué à le réduire dans ce fâcheux état. Il avoit de très beaux talents pour la chaire, un extérieur agréable, une prononciation distincte, le geste naturel, la diction pure, les expressions grandes et nobles; mais il s'agitoit un peu trop pour une poitrine aussi délicate qu'étoit la sienne, et qui lui avoit été gâtée dès la jeunesse par quelques remèdes trop violents. Pour sa doctrine, elle étoit très saine, et jamais on n'y trouva rien à reprendre. Aussi avoit-il puisé dans des sources trop pures pour s'être laissé entacher du moindre poison d'hétérodoxie. Ses idées aussi étoient assaisonnées de tant de bon sens, et il étoit si naturellement ennemi des manières trop affectées, qu'il ne pouvoit souffrir ceux qui donnoient tant soit peu dans ce défaut. Bon juge, au reste, de tous les ouvrages de délicatesse et d'esprit, mais surtout d'un cœur admirable, et qui étoit fort tendre envers les nécessiteux. Sa piété étoit intérieure et éloignée du faste, son discours fluide et propre, son entretien facile et agréable, sa taille grande et droite, son visage d'une beauté mâle, son port majestueux, sa contenance grave et douce. Son jugement, qui étoit sa principale pièce, comme c'étoit aussi celle de son illustre père, étoit sain, clair et rassis, et qu'on lisoit dans ses yeux, où il avoit une vigueur et une douceur extraordinaires. On ne sauroit lui refuser la justice d'un désintéressement dont peu de gens de lettres seroient capables : c'est que son savant père, l'ayant laissé maître du trésor de plusieurs excellents ouvrages, qu'on sait même qu'il n'avoit composés que pour les études de ce cher fils, celui-ci, sans se laisser tenter du désir de se faire un ornement propre de

ces riches dépouilles, mais rapportant tout cet honneur à sa source naturelle, s'en étoit dessaisi pour en enrichir l'Eglise. Il mourut enfin, le 29 juillet 1695, sur les six heures et demie après midi, âgé de 42 ans, 4 mois et 24 jours (étant né le 5 mars 1653), après avoir donné à un illustre pasteur de ses plus intimes amis (M. de La Devèze), qui reçut ses dernières paroles, toutes les marques d'un chrétien fortement persuadé des grandes vérités qu'il avoit si solidement et si éloquemment annoncées, et laissant à son cher troupeau des regrets fort sincères, à toute sa parenté une douleur inconcevable, et à une société de gens de lettres, dont il étoit membre, un souvenir éternel de son mérite.

J'arrête et termine ici la deuxième partie de ces Mémoires, quoi qu'il me reste encore plusieurs choses à y ajouter, mais qui ayant à me mener trop loin, et à rendre par là cette partie trop inégale à l'autre, se trouveront dans les Suppléments dont je me propose de faire comme un troisième volume, mais sous cette simple idée de *Suppléments*, afin que la proportion entre ces trois sortes de parties soit plus exactement gardée; et afin de finir cette seconde par un retour vers Celui que je veux toujours avoir en vue dans toutes mes actions, je lui dirai, avec le même Psalmiste dont j'ai déjà tiré tant de traits d'élévation d'âme et de soumission à ses saints décrets :

Louange au Seigneur soit donnée,
 Lequel m'est entre tous
 Si benin et si doux,
 Et m'a telle grâce accordée
 Que de voir à fin mise
 Cette mienne entreprise. (Ps. XXXI, p. 3 et 4.)

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE

AUX DEUX PREMIÈRES PARTIES

DES

MÉMOIRES ET OPUSCULES DE JEAN ROU

APPENDICE

Au tome I

DES MÉMOIRES ET OPUSCULES DE JEAN ROU

[N'ayant pas voulu joindre des notes trop nombreuses ni trop étendues à celles dont l'auteur avait lui-même enrichi son texte, et n'ayant pas pu nous procurer toujours à temps les renseignements qui nous manquaient, nous avons complété autant que possible ou rectifié nos annotations dans cet appendice.]

— INTRODUCTION. PAGE X. —

Voici quelques-uns des principaux griefs articulés dans le réquisitoire de l'avocat général Le Guerchois, contre les Tablettes chronologiques publiées par le jésuite Tanquerel :

1^o Dans la colonne, où sont les noms des souverains Pontifes, on nomme Jésus-Christ, après lui on place saint Pierre et les autres papes, qu'on aurait dû appeler ses vicaires. Et, par cet ordre, l'auteur de ces Tables fait entendre qu'il approuve cette proposition que le pape est le successeur légitime de Jésus-Christ, proposition qui, en 1614, fut déclarée hérétique par la Sorbonne.

2^o Dans la colonne des Pères et Docteurs de l'Eglise, il place Molina, Suarez, Vasquès, Bellarmin, et plusieurs autres jésuites, qui n'ont jamais reçu dans aucun concile un titre si glorieux, et dont la doctrine est contraire à celle de notre Eglise gallicane, aux lois et aux maximes reçues dans ce royaume.

3^o Dans la colonne des Hérétiques, on trouve Guillaume de Saint-Amour, sans doute parce qu'il a soutenu que les religieux doivent être soumis aux évêques et aux curés.

4^o Dans la colonne des Rois de France, il ne donne point à Henri IV le titre de roi de Navarre. Son silence marque la crainte qu'il a de faire de la peine au roi d'Espagne, qui s'arroe des prétentions sur la Navarre, etc., etc.

(Voy. le *Mercur françois* de 1630; Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, T. IV. p. 423-427.)

— INTRODUCTION. PAGE XI. —

Les Tables de D. Pierre de Sainte-Catherine sont au nombre de cinq (in-folio).

En voici les titres :

I. Table chronologique, généalogique et historique contenant les Patriarches, Prophètes, Pontifes, Monarques, et autres personnes illustres, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ.

Adressée aux studieux de l'Escriture sainte, par D. P. de Sainte-Catherine, religieux feuillant.

II. Table chronologique et historique contenant les souverains Pontifes, Conciles, SS. Pères, Docteurs, et autres choses plus illustres avenues en l'estat de l'Eglise, depuis la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à la présente année MDCL.

III. Table chronologique et historique contenant l'estat des quatre Patriarchats d'Orient, les Hérésies et les Persécutions qui ont affligé l'Eglise catholique depuis sa naissance jusques à la présente année 1656.

Recueillie des bons auteurs, par D. Pierre de Sainte-Catherine, religieux feuillant.

IV. Table chronologique, généalogique et historique contenant les Empereurs, Roys, Personnes illustres et autres choses remarquables avenues en leurs Estats depuis la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ jusqu'à la présente année 1648.

V. Table chronologique, généalogique et historique, contenant les Empereurs, Roys, Personnes illustres et autres choses remarquables avenues en leurs Estats, depuis la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ jusqu'à la présente année 1685.

Recueillie par D. Pierre de Sainte-Catherine, religieux feuillant, et augmentée de nouveau par le sieur A. M. F. S. D.

PREMIÈRE PARTIE.

— PAGE 35, LIGNE 15. —

Le *Pastor fido* (Le Berger fidèle) est l'ouvrage de Jean-Baptiste Guarini, gentilhomme, né à Ferrare l'an 1538, et mort à Venise en 1643. Cette pastorale célèbre est son chef-d'œuvre. Le monologue d'Amarillis (Amarylle) forme la 4^e scène du 3^e acte.

L'article, d'ailleurs excellent, de la *Biographie universelle*, ne mentionne pas parmi les œuvres de Rou sa traduction de cette fameuse pièce de théâtre. Il est vrai qu'elle n'a peut-être jamais vu le jour. Le texte de Rou nous laisse dans le doute à cet égard, et nos recherches bibliographiques ont été infructueuses.

— PAGE 35, LIGNE 19. —

Au lieu de *Célimaure de Brignol Sal*, il faudrait *Célimante*, de *Brignole Sale*.

Histoire de Célimante et de Télésmène, Paris 1644, 2 vol. in-8°. — Roman peu recherché, dit Longlet-Dufresnoy. Hérissant, rédacteur du Catalogue de Madame de Pompadour, a su qu'il était de Jean Rou, et le lui a attribué. Barbier, d'après Van Thol, nomme à tort notre auteur *Le Rou* (*Dict. des Anonymes*, n° 7376) (1).

Ce roman est tiré de *Le instabilità dell' ingegno, divise in otto giornate*, recueil de nouvelles en prose et en vers (Bologne, 1635, in-4° ; 1637, in-12 ; Venise, 1644 et 1652, in-12), ouvrage d'Antoine Jules Brignole Sale, fils d'un doge de Gènes, qui se fit jésuite. Il était né en 1605 et mourut en 1665.

— PAGE 36, LIGNE 3. —

Je voulais passer aussi en Espagne... — D'après ce que dit notre auteur, dans le dernier de ses suppléments (Voy. t. II, p. 314), le goût si vif dont il s'éprend pour la langue espagnole venait, vraisemblablement, de ses

(1) Voici comment le titre en est donné dans le « *Dictionnaire bibliographique et critique des livres rares, qui n'ont aucun prix fixe, etc.*, Cailleau et l'abbé Duclos. Paris, 1790 :

Histoire de Célimaure (sic) et de Telismène (sic), par *Le Rou (sic)*, Paris, 1665, 2 tomes en 1 vol. in-8°, vendu 8 livres en mar. bl. chez madame la comtesse de Veruc.

relations antérieures avec le malheureux Claude Le Petit, qui dit lui-même, dans la préface de sa traduction de *l'Ecole de l'intérêt*, avoir une passion pour cette langue.

— PAGE 36, NOTE 4. —

Claude Le Petit, sur lequel notre auteur donne plus loin (t. II, p. 314) des détails curieux, et jusqu'ici complètement inconnus, dit, dans la préface de sa traduction de *l'Ecole de l'intérêt*, « *galanterie morale* » de l'auteur espagnol Pietra Buena (Paris, 1662, in-12), que cette traduction devait être suivie du chef-d'œuvre de don Diego Saavedra Fajardo : *Idea de un principe christiano politico representada en cien empresas* (l'Idée d'un prince chrétien et politique représentée en cent emblèmes). On ne sait ce qu'est devenue cette traduction. Elle a peut-être donné à Rou l'idée de la sienne. Le Petit avait été brûlé vers 1664, et ses papiers, saisis par la police, avaient sans doute disparu.

— PAGE 39, LIGNE 20. —

Nous avons donné en note le relevé de l'acte d'annonces ou publications de mariage entre Jean Rou et Louise Elle-Ferdinand. Voici la teneur de l'acte même de mariage :

« Ce même jour (1^{er} décembre 1669) a esté béni le mariage d'entre M^e Jean
 « Rou, advocat en parlement, fils de deffunt M^e Jacques Rou, vivant pro-
 « cureur en parlement, et d'Elisabeth Toutin, sa femme, d'une part, et da-
 « moiselle Louise Ferdinand, fille de deffunt Pierre Elle-Ferdinand, vivant
 « peintre du roy, et d'Anne Catier, sa femme, d'autre part, et a ledit espoux
 « dit estre âgé de trente ans ou environ, et ladite espouse de dix-huit
 « ans ou environ, et estre sous la direction de Louis Elle-Ferdinand, pro-
 « fesseur de l'Académie royale de peinture et sculpture, à la célébration du-
 « quel mariage ont assisté M^e Jacob Joly, procureur en parlement, ami de
 « l'espoux, M^e Pierre Joly, advocat en parlement, aussi ami de l'espoux, le-
 « dit Louis Elle-Ferdinand, oncle paternel de ladite espouse, de l'avis du-
 « quel a esté traité ledit mariage, et Jean Beeck, résident de monseigneur
 « l'électeur de Brandebourg, cousin de ladite espouse, et ont signé.

« Rou (avec paraphe).

« Louise ELLE.

« JOLY. Louis ELLE-FERDINAND. BEECK. »

(Registre in-fol. des Baptêmes, Mariages et Enterrements faits à Char-
 renton pendant l'année 1669.)

— PAGE 52, NOTE 1. —

... *Doit avoir dédié un de ses ouvrages à Elie Bouhereau.* — Le professeur Taneguy Le Fèvre a adressé ad *Eliam Boherellum* un grand nombre de ses épîtres latines. (Voyez *Tanaq. Fabri Epistolæ*, Salm, in-4°, 2 vol.)

— PAGE 64, NOTE 4. —

... Rien ne prouve mieux la licence et le relâchement des mœurs du temps de la Fronde, que de trouver dans les lettres de madame de Sévigné, l'aveu du plaisir qu'elle avait à recevoir les visites du marquis de Pomenars, du *divin* Pomenars, ainsi qu'elle l'appelle, parce que cet homme l'amusait par la gaieté et les saillies de son esprit. Ce gentilhomme breton, effrontément dépravé, passait sa vie sous les coups d'accusations et même de condamnations criminelles. Si le roi avait ordonné qu'on tint en Bretagne les *grands jours*, comme autrefois en Auvergne et en Poitou, Pomenars n'aurait certainement pas échappé aux châtimens infligés par les juges de ces redoutables assises. Il avait été accusé de fausse monnaie, il fut absous, et paya les épices de son arrêt en fausses espèces (1). Il paraît qu'un nouveau procès s'était renouvelé contre lui, peut-être pour ce dernier méfait; et de plus, il se trouvait encore poursuivi pour avoir enlevé la fille du comte de Créance. Tout cela ne le rendait pas plus triste et ne l'empêchait pas de venir aux Etats, et d'y montrer tant d'audace et d'impudence que « journallement, dit Madame de Sévigné, il fait quitter la place au premier président, dont il est l'ennemi, aussi bien que du procureur général (2). » Il allait chez la duchesse de Chaulnes, aux Rochers, partout où il pouvait s'amuser (3). Il sollicitait gaiement ses juges avec une longue barbe, parce que, avant de se donner la peine de la raser, il fallait, disait-il, savoir si sa tête, que le roi lui disputait, lui resterait. Il est probable que quand il parlait ainsi, c'est de l'accusation de fausse monnaie qu'il était question. L'autre accusation était d'une nature moins grave. Il s'agissait de la demoiselle de Bouillé, fille de René de Bouillé, comte de Créance, et cousine de la duchesse du Lude; cette demoiselle qui, après avoir vécu quatorze ans avec Pomenars, s'avisa un jour de le quitter, de se rendre à Paris, et de le faire poursuivre pour crime de rapt (4). « Pomenars, dit madame de Sévigné à sa fille, qui s'inté-

(1) Sévigné, *Lettres* (11 novembre 1671).(2) Sévigné, *Lettres* (7 et 19 août 1671).(3) Sévigné, *Lettres* (26 juillet 1671).(4) Amelot de La Houssaye, *Mémoires* (1737, in-12, t. II, p. 107):

ressait beaucoup à ce gentilhomme qu'elle connaissait, ne fait que de sortir de ma chambre. Nous avons parlé assez sérieusement de ses affaires, qui ne sont jamais de moins que de la tête. Le comte de Créance veut à toute force qu'il l'ait coupée, Pomenars ne veut pas : voilà le procès (4). »

Il fut jugé et condamné par contumace cinq mois après, et fit aux Rochers une nouvelle visite à madame de Sévigné, qui raconte ainsi ce fait à sa fille : « L'autre jour, Pomenars passa par ici ; il venait de Laval, où il trouva une grande assemblée de peuple ; il demanda ce que c'était : C'est, lui dit-on, que l'on pend un gentilhomme qui avait enlevé la fille du comte de Créance. *Cet homme-là, sire, c'était lui-même* (2). Il approcha, il trouva que le peintre l'avait mal habillé ; il s'en plaignit ; il alla souper et coucher chez les juges qui l'avaient condamné. Le lendemain, il vint ici se pâmant de rire ; il en partit cependant de grand matin le jour d'après (3). » Il se rendit ensuite à Paris, et nous le retrouvons assistant à une représentation de *Bajazet*, où était madame de Sévigné. « Au-dessus de M. le Duc, dit-elle, était Pomenars avec les laquais, le nez dans son manteau, parce que le comte de Créance le veut faire pendre, quelque résistance qu'il fasse (4). »

Pour qui ne connaît pas ces temps, tout paraît mystérieux dans la vie de ce don Juan breton, et dans l'indulgence dont il était l'objet. Les témoignages d'amitié que ne craignaient pas de lui donner des personnes recommandables sont une chose si étrange, qu'ils ont besoin de quelques explications. Nous apprenons que, huit jours après cette représentation de *Bajazet*, Pomenars fut taillé de la pierre ; qu'il reçut la visite de la duchesse de Chaulnes et de madame de Sévigné. Elle écrit à sa fille : « Madame de Chaulnes m'a donné l'exemple de l'aller voir. Sa pierre est grosse comme un petit œuf : il caquette comme une accouchée ; il a plus de joie qu'il n'a eu de douleur ; et, pour accomplir la prophétie de M. de Maillé, qui dit à Pomenars qu'il ne mourrait jamais sans confession, il a été, avant l'opération, à confesse au grand Bourdaloue. Ah ! c'était une belle confession que celle-là ! il y fut quatre heures ! Je lui ai demandé s'il avait tout dit ; il m'a juré que oui, et qu'il ne pesait pas un grain. Il n'a point languï du tout après l'absolution, et la chose s'est fort bien passée. Il y avait huit ou dix ans qu'il ne s'était confessé, et c'était le mieux. Il me parla de vous, et ne pouvait se taire, tant il est gaillard (5). »

On ne peut douter que madame de Sévigné et la duchesse de Chaulnes

(1) Sévigné, *Lettres* (26 juillet 1671).

(2) Allusion à l'épître de Clément Marot au roi, *Pour avoir été dérobé*.

(3) Sévigné, *Lettres* (11 novembre 1671).

(4) Sévigné, *Lettres* (15 janvier 1672 et 29 septembre 1673).

(5) Sévigné, *Lettres* (12 janvier 1680).

ne fussent parfaitement instruites de la vie scandaleuse de Pomenars. Madame de Sévigné, quinze jours après la lettre que nous venons de citer, ayant à demander à sa fille cet affreux procès de la Voisin l'empoisonneuse, dans lequel tant de grands personnages se trouvèrent compromis, lui dit : « Pomenars a été taillé; vous l'ai-je dit? Je l'ai vu; c'est un plaisir que de l'entendre parler de tous ces poisons; on est tenté de lui dire: Est-il possible que ce seul crime vous soit inconnu? (1) »

Ceci nous apprend que Pomenars parlait avec chaleur contre la duchesse de Soissons, dont la fuite prouvait la complicité avec la célèbre empoisonneuse, et que cette ardeur contre de tels coupables étonnait madame de Sévigné, sans que pourtant elle crût Pomenars capable d'un tel crime. Ce qu'elle a dit de lui, démontre qu'elle le connaissait depuis longtemps (2). Il était probablement, avec Tonquedec, au nombre de ces gentilshommes bretons qui, au temps de la Fronde, fréquentaient sa maison comme amis de son mari, devenus ensuite les siens. Il est évident qu'il était protégé à la cour par des hommes puissants, contre les ennemis qu'il s'était faits dans sa province et contre les juges qui l'avaient condamné. Le procès qui lui fut intenté pour fausse monnaie était ancien, et datait probablement de cette époque où, en haine de Mazarin, tout paraissait permis contre le gouvernement, alors que les auteurs ou complices de tels brigandages ne perdaient pas pour cela la qualification d'honnêtes hommes. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que madame de Sévigné dit que Pomenars se mettait peu en peine de son affaire de fausse monnaie (3).

Louis XIV, qui exilait le mari de madame de Montespan, ne pouvait apprendre avec plaisir que mademoiselle de Bouillé, pour se venger d'un amant dont l'amour était éteint, l'eût fait poursuivre comme ravisseur, et que des juges de province eussent osé prononcer la peine capitale contre un gentilhomme, pour un fait de galanterie avec une femme non mariée.

Lorsque la duchesse de Chaulnes et madame de Sévigné allèrent voir Pomenars à Paris, on lui avait fait grâce ou il avait purgé sa contumace, car madame de Sévigné n'en parle plus. A Vitré et aux Rochers, Pomenars, par sa gaieté, ses manières, son langage, lui rappelait sa folle jeunesse et les aimables factieux d'une époque de joyeux désordres. Pomenars lui avait aidé à supporter les ennuis d'une ville de province et de la tenue des Etats.

(Walckenaer, *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, p. 44 à 47.)

(1) Sévigné, *Lettres* (26 janvier 1680).

(2) Sévigné, *Lettres* (12 août 1671).

(3) Sévigné, *Lettres* (24 juin 1671).

— PAGE 79, LIGNE 32. —

... *Il peut y avoir des évêchesses...* — Ce mot prouve combien était public le scandale causé par les relations de l'archevêque de Paris (Voy. p. 96, note 2) avec madame de Bretonvilliers, que les ouailles du prélat surnommaient *la Cathédrale*. François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, mourut à Conflans, près de Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 6 août 1695, à l'âge de soixante-dix ans. Il ne put même recevoir ses sacrements. « Il s'agit maintenant de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du mort. On prétend qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile : c'est la vie et la mort. » (Madame de Coulanges à madame de Sévigné, 12 août 1695.) Cette oraison funèbre fut faite par le P. Gaillard, qui ne s'en chargea qu'à la condition de très peu parler du mort. « Il a imaginé de faire un sermon sur la mort au milieu de la cérémonie, de tourner tout en morale, d'éviter les louanges et la satire, qui sont deux écueils bien dangereux ; tout le prélude des oraisons funèbres n'y sera point ; il se jettera sur les auditeurs pour les exhorter ; il parlera de la surprise de la mort, peu du mort ; et puis Dieu vous conduise à la vie éternelle. » (Madame de Coulanges à madame de Sévigné, 15 septembre 1695.)

« Vous me faites souvenir de cette sottise que je répondis pour ne pas aller chez madame de Bret..... *que je n'avois qu'un fils* ; cela fit trembler vos prélats. » (Lettre de madame de Sévigné, du 15 juin 1680.) Voir aussi : Lettre de madame de Scudéry à Bussy, du 12 juillet 1675. Suppl. de Bussy, 1^{re} partie, p. 189. « On dit que Sa Majesté se lasse de M. de Paris et de sa vie : il sera quitté comme les maîtresses. » (30 juin 1680.) « On croit M. de Paris interdit, il ne dit plus la messe : il faut un sacrilège au peuple pour remettre le prélat en bonne réputation. » (24 juillet 1680.) Du reste, Harlay de Champvallon était doué d'un esprit très brillant ; il improvisait avec une facilité extraordinaire. Un religieux prêchant devant lui le jour de la Conception, se trouva mal, et fut obligé de descendre de chaire après avoir établi ses divisions. M. de Harlay, alors archevêque de Rouen, prit sa place, se renferma dans le plan qui venait d'être tracé, et prononça le discours sans aucune préparation. (Note de M. Monmerqué.)

— PAGE 81, NOTE 4. —

Balthazar de Crevant d'Humières, chevalier de Malte, commandeur de Villiers au Liège, abbé de Saint-Maixant et de Preuilly, mort en septembre

1684. Madame de Sévigné écrit le 27 septembre de cette année : « La mort « de madame de Cœuvres est étrange et encore plus celle du chevalier « d'Humières ; hélas ! comme cette mort va courant partout et attrapant de « tous côtés ! »

— PAGE 83, LIGNE 47. —

C'est le 3^e des 426 Quatrains du seigneur de Pibrac, dont voici les deux autres vers :

Le soir aussi, ton labeur finissant,
Loue-le encore, et passe ainsi l'année.

On voit combien étaient familiers à nos pères ces quatrains de Pibrac et les doctes Tablettes du conseiller Mathieu, que Gorgibus recommande à Célie comme « ouvrage de valeur, »

Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

— PAGE 93, NOTE 3. —

Tout le monde connaît sur l'avocat Gauthier ces vers de Boileau (satire IX) :

Dans vos discours chagrins, plus aigre et plus mordant,
Qu'une femme en furie ou Gautier en plaidant.

— PAGE 108, LIGNE 3.

« Enfermé à Saint-Médard de Soissons, puis réfugié à Saint-Denis, Abeilard fut obligé de fuir cet asile. Il s'était avisé de douter que saint Denis l'Aréopagite fût jamais venu en France. Toucher à cette légende, c'était s'attaquer à la religion de la monarchie. Dès lors la cour, qui le soutenait, l'abandonna. » (Michelet, *Histoire de France*, t. II, p. 294.)

Le même fait est rapporté dans la biographie d'Abeilard (*Encyclopédie des gens du monde*, t. I. 33).

Voyez aussi les *Mémoires de l'abbé de Marolles*, pag. 236-241, édit. de 1656.

— PAGE 118, LIGNE 3. —

Ce pastiche de Voiture motive et justifie assez bien la mauvaise pointe

qui termine le dizain de Claude Le Petit, qu'on trouvera plus loin (t. II, p. 318) :

Si tu n'es tout à fait *Voiture*,
Rou, du moins tu l'es à moitié.

Ces sortes de lettres étaient, comme l'on sait, dans le goût du temps. On en trouve un échantillon curieux dans les œuvres de Matthieu de Montreuil (Paris, 1680, in-12, p. 267). C'est une lettre de quatorze pages à mademoiselle ***, dans laquelle il lui raconte son voyage à la frontière d'Espagne, et tout ce qui se passa à Fontarabie, à Saint-Jean de Luz, et à l'île de la Conférence, lors des cérémonies du mariage de Louis XIV, en mai et juin 1660.

— PAGE 124, LIGNE 18. —

Grosse viande mal cuite et petite aile. — Il eût fallu écrire *aile* ou *ale*, signifiant alors, dans la pensée de Rou, *petite bière*, ou mauvaise boisson.

— PAGE 126, LIGNE 9. —

Je prends ma bisque, pendant que vous n'êtes encore qu'une jeune demoiselle... — Au jeu de paume, le joueur a le droit de prendre une *bisque*, c'est-à-dire un *quinze*, dans le cours de la partie, quand il le juge à propos ; il s'agit de savoir la prendre, de bien saisir son moment, de tirer parti de cet avantage. De là l'expression figurée, pour dire : profiter habilement d'un avantage quelconque. Voici quatre vers de Matthieu de Montreuil *A un rival qui avait envoyé un bouquet à une dame* de ses amies :

Quoi donc, vous me jouez, faux ami que vous êtes ?
 Allez en d'autres lieux débiter vos douceurs !
 N'était-ce pas assez de me passer en fleurs,
 Sans me donner encor *quinze* et *bisque* en fleurettes ?

— PAGE 129, LIGNE 7. —

Henri Justel, succéda à son père, Christophe Justel, dans la charge de secrétaire du roi à Sedan. Le commerce intime qu'il entretenait avec beaucoup de savants de son époque, a rendu son nom célèbre dans le monde protestant de la dernière moitié du dix-septième siècle. Quelques années

avant la révocation de l'Édit de Nantes il se réfugia en Angleterre, devint bibliothécaire du roi, et mourut à Londres en 1693.

(Voir les *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la République des lettres*, par Ch. Ancillon; la *France protestante* de MM. Haag.)

— PAGE 446, NOTE. —

La duchesse de Portsmouth.... — Elle avait été conduite à Londres en 1670, par Henriette d'Angleterre.

« Charles II, allié de Louis XIV, lui était dévoué, et se conduisait par ses conseils... Ce fut lui qui donna à ce roi faible, et dominé par la volupté, une maîtresse française, mademoiselle de Kerouel, que Charles II fit duchesse de Portsmouth. Louis XIV la dota de la terre d'Aubigny sur Nière, et fixa d'avance le sort des enfants que le roi d'Angleterre pourrait en avoir, comme il aurait fait des siens propres. » (Voy. Lettres patentes du mois de décembre 1673, portant donation de la terre d'Aubigny sur Nière à mademoiselle de Kerouel.) Telle fut l'origine des ducs de Richmond et d'Aubigny.

Louis XIV écrivit à M. de Kerouel (*sic*), pour essayer de lui faire retirer sa malédiction donnée à sa fille, reconnue maîtresse de Charles II.

Voici cette lettre curieuse, dont l'autographe est en la possession de la famille de Trogoff. M. de Kerouel était frère du grand-père de madame de Trogoff :

« Mon féal et cher sujet, les *services importants* que la duchesse de Portsmouth a rendus à la France m'ont décidé à la créer pairresse, sous le titre de duchesse d'Aubigny, pour elle et toute sa descendance.

« J'espère que vous ne serez pas plus sévère que votre roy, et que vous retirerez la malédiction que vous avez cru devoir faire peser sur votre malheureuse fille. Je vous en prie en ami, mon féal sujet, et vous le demande en roy.

« LOUIS. »

(Walckenaer, *Mém. sur Madame de Sévigné*, t. IV, p. 268-364.)

En 1675, le parti anglais voulut opposer la duchesse de Mazarin à la duchesse de Portsmouth.

— PAGE 457, NOTE 4. —

Des Grais, huissier fameux par ses captures. (Voir aussi page 53, ligne 30.)

On sait que cet exempt fut dépêché en Hollande pour y opérer l'arresta-

tion de la marquise de Brinvilliers. Madame de Sévigné, témoin oculaire, raconte que lorsqu'il escortait ensuite cette célèbre empoisonneuse au supplice, « elle dit à son confesseur, par le chemin, de faire mettre le bourreau devant elle, *afin*, dit-elle, *de ne point voir ce coquin de Desgrais qui n'a prise*. Desgrais était à cheval devant le tombereau. Son confesseur la reprit de ce sentiment; elle dit : « Ah! mon Dieu! je vous en demande pardon; qu'on me laisse donc cette étrange vue. » (*Lettre* du 22 juillet 1676.)

— PAGE 462, LIGNE 19. —

« Ce jourd'huy, vingt-cinquiesme aoust 1680, a esté baptisé Marie-Eli-
« sabeth Rou, fille de Jean Rou, advocat au parlement, et de demoiselle
« Louise Elle-Ferdinand, sa femme, présentée par le dit sieur Rou et de-
« moiselle Marie Elle-Ferdinand, qui ont dit que l'enfant est né le quator-
« ziesme de ce mois, et ont signé : Rou (avec paraphe).

Marie ELLE-FERDINAND. »

(*Registre in-Folio des baptêmes faits à Charenton, année 1680.*)

DEUXIÈME PARTIE.

— PAGE 470, LIGNE 4. —

Le clinquant et la happelourde des passe-volants... — *Happelourde* signifiait autrefois *pierre fausse*, et ici, au figuré, *apparence trompeuse*. Les *passe-volants* étaient de faux soldats (hommes de paille), portés en fraude sur le cadre d'une compagnie, pour en grossir l'effectif en apparence, et en réalité la paye. Ce sont ici les superfluités oratoires, les phrases creuses.

— PAGE 476, LIGNE 44. —

On lit dans le Journal manuscrit du marquis d'Ausson (Archives de La Haye) :

« M. d'Allone est fils du prince d'Orange, père du feu roi Guillaume, et d'une mademoiselle Brunier, que M. Van Beuninghe a longtemps entretenue, et, en étant las, elle revint à un M. d'Allone, officier français, frère de M. Tassin, à Paris, bourgeois de la ville d'Orléans. Van Beuninghe a voulu obliger ce d'Allone de le reconnaître pour neveu, à quoi il ne voulut point consentir. Mais après sa mort, son frère Tassin a eu cette complai-

sance de le reconnaître pour neveu, à condition pourtant que cela ne tirât pas à conséquence pour l'héritage, etc.»

Nous laissons au marquis d'Ausson la responsabilité de ses assertions

— PAGE 202, LIGNE 43. —

Presque toutes les minutes de la correspondance française des Etats généraux, à cette époque, sont de la main de Jean Rou; on trouve plusieurs de ces pièces aux archives de la Haye; nous donnons comme échantillon la pièce suivante, qui nous a été communiquée. C'est la minute d'une lettre des Etats généraux à la reine d'Angleterre :

« A la reine de la Grande-Bretagne.

« Le 23 octobre 1689,

« Madame,

*« Comme nous embrasserons toujours avec joie les moindres occasions
« de renouveler à V. M. nos respects, celle de l'envoi que nous faisons du
« sieur Hop, en qualité d'envoyé extraordinaire auprès de Vos Majestés ne
« se sauroit passer sans que nous nous en servions à assurer V. M. des
« grands soins que nous apporterons toujours à nous conserver l'honneur
« de Sa Royale bienveillance par toutes sorts de démarches; et comme
« c'est là, Madame, une des principales recommandations dont nous avons
« chargé notre dit envoyé extraordinaire, nous supplions très humblement
« V. M. de le vouloir recevoir en cette qualité et de luy ajouter pour cet
« effet toute la créance et la foy que son caractère exige. Nous prions Dieu
« ardemment, Madame, qu'il lui plaise de combler le glorieux règne de
« Vos Majestés de ses plus précieuses bénédictions, et sommes, Ma-
« dame, etc.. etc. »*

— PAGE 277, LIGNE 34. —

Sur cet alinéa, le premier éditeur de la Correspondance de Bayle (Des Maizeaux) a donné la note suivante, qui confirme les précédentes observations de Rou :

• Voici la remarque que M. Rou fit sur cette critique de M. Bayle, lorsqu'il m'envoya une copie de cette lettre :

« La critique de M. Bayle sur ce vers de mon dialogue, *il en auroit jusqu'à demain*, n'étoit pas autrement bien fondée. Aussi se rendit-il à la remarque

que je lui fis, que cette expression ne se devoit pas prendre au pied de la lettre, et par sous-entente d'un temps aussi borné qu'est celui d'un jour à l'autre; mais aussi pour une équivalence de cette autre expression : *Il n'auroit jamais fait*, qui, bien loin de signifier un temps court, emporte une espèce d'éternité. *Demain*, en un mot, emporte souvent *un long avenir*. On dit, par exemple, *le lendemain des prisonniers*, pour dire un jour qui est bien longtemps à venir, parce que les prisonniers croient sortir de jour en jour. »

— PAGE 278, LIGNE 3. —

Dans la Correspondance de Bayle, cette lettre se termine par une phrase que Rou a supprimée, et que nous ajouterons ici, bien qu'elle concerne un détail de pure politesse :

« Au reste, je ne saurois ne point me fâcher de ce que vous affranchissez vos lettres : je vous supplie de n'en user pas ainsi à l'égard de votre, etc. »

— PAGE 303, LIGNE 30. —

« J'ai lu le *Traité des soixante et dix semaines*, par M. Rou, et je sou-
« haite de savoir quelle est la force majeure qui a fait supprimer ses nou-
« velles *Tablettes historiques*, que je n'ai jamais vues. » (Lettre de Gisbert-
Cuper à Leclerc, datée de Deventer, 16 novembre 1708, dans les *Lettres de*
critique, de littérature, d'histoire, etc., par feu Gisbert-Cuper. Amster-
dam, 1743.)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU TOME I.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

TOME I.

[Nous laissons subsister, avec quelques légères modifications, la table des matières, telle qu'elle a été dressée par Rou lui-même ou par son fils, et en vue de l'impression; nous nous bornons à établir la concordance des pages de l'imprimé.]

A

	Pages
Agabus.	77
Aigremont (le chevalier d').	65
— Ses intrigues avec la dame de Villars.	67
— sort de la Bastille.	82
— Sa mort	82
Ambroisie (dissertation sur l').	296
Amyraut	46, 47, 49, 20, 21, 22
Ancheman, ex-jésuite	71-73
L'archevêque de Paris demande à voir Rou.	404
— envoie Rou vers les trois examinateurs de Sorbonne.	405
— joue et M. de l'Angle et Rou.	409
Arrie et Pætus	4

B

Bastille. Sa description et à quoi elle est ironiquement comparée.	58
— Singularité des divertissements qu'on y prenoit.	80
Bayle appelé à Rotterdam par Rou, autorisé en cela de M. Paëtz.	187
— Son jugement sur la <i>Séduction éludée</i> de Rou.	254
Bezemaux, gouverneur de la Bastille.	58
— renvoie Rou dans son carrosse éclairé de deux flambeaux.	87
Bicheteau, souffleur de droit	45 et 30

Bonneau, procureur du roi au Châtelet, tâche de sauver les meurtriers de Jacques Rou	9 et 12
Bouhereau félicite le sieur Rou de son succès à la cour.	50
Brémont.	255-258
Bretonvilliers (la dame de) est traitée d'évêchesse par le prophète de la Bastille.	79

C

Cappel, recteur de l'Académie, oblige Rou à faire le thème de prix.	48
Chénaye (La), écuyer de milord Northumberland	447
Ciré (mademoiselle de) fait une reconnaissance au sieur Rou par un tour de souplesse	456
— est remerciée.	457
Claude (Isaac). Son éloge	314, 312
Cleveland (la duchesse de), mère du comte de Northumberland.	444
— accorde, mais à regret, son carrosse pour aller à Charenton.	443
Compiègne de Veil	428
Conrart et Chapelain s'engagent à recommander Rou au duc de Montausier.	44
— écrit au duc de Montausier dans cet esprit	45
Coq (M. Le) et Rou étudient ensemble	44
— — apprennent le droit ensemble	45
— lit le grec de Théophile tout courant comme si c'eût été du français, et cela à l'âge de dix-sept ans	46
— est reçu conseiller.	46
Couteau (le) d'un fainéant, etc.	27

D

D'Allonne sollicite Rou pour lui faire accepter la charge de gouverneur des pages du prince et de la princesse d'Orange.	476
D'Allonne (l'histoire de) est contée à la femme de Rou avec toute sorte de déguisement	482
D'Allonne et Rou se rapprochent	484
— est excusé par Rou	484
Démentis, quoique condamnables, quand ils sont donnés à faux, se pratiquent néanmoins dans le monde par de très honnêtes gens	484
Dialogue ou Momon	283
Dissertation sur l'ambrosie.	296
Doull, régent de première à Saumur et professeur en éloquence.	47 et 21

Druet, professeur en philosophie, reçoit le thème de Rou un quart d'heure après qu'il eut été dicté et le reprend de cette précipitation	19
--	----

E

Ecole illustre de Rotterdam, érigée par les soins et empressements de Rou, auprès de M. Paëtz	185 <i>et suiv.</i>
---	---------------------

F

Fagel (éloge du greffier Henri)	272
Faucher (Le), pasteur de Maëstricht	168
Forges-Acéré (Le sieur des) est installé aux conférences pastorales de la Haye, comme laïque	304

G

Gâches, ministre à Charenton, bon mot de lui	170
Gauthier, avocat du conseil, est employé par M. Petitpied, pour une entrevue avec Rou	93
Guinet, commissaire, arrête Rou et le mène à la Bastille	58
Gouvernet (La marquise de)	150
Greffier Fagel (Le) insiste fortement dans l'assemblée des états en faveur de Rou, lui donne des conseils sur ce sujet, et fut pour ainsi dire la seule cause, après le prince et la princesse, du succès de cette affaire	259-267
— Délicatesse du	267
— (Eloge du) et de son fils	272
— François Fagel, (greffier d'aujourd'hui).	272
Grisolle (La), lieutenant de la Bastille	60

H

Hugues, professeur en philosophie à Saumur, donne par deux fois à son disciple Rou, une des quatre et cinq harangues pour remercier l'auditoire	25
Humières (Le chevalier d')	81

I

Issali, avocat, critiqué, mais par pure présomption	33
---	----

J

Juigné (Les deux frères) remportent le prix sur Rou	20
Jurieu et Rou se voient à Sedan	163
— fait confiance à Rou de sa <i>Politique du clergé</i> , que ce- lui-ci fit bientôt imprimer à la Haye	163
— fort exalté par Rou auprès de M. Paëtz, d'où résulte l'é- cole illustre de Rotterdam	185
— appelé par Rou, en cela autorisé de M. Paëtz, pour ve- nir à Rotterdam	187
— écrit une lettre à l'Assemblée pastorale de la Haye; on charge Rou de lui répondre	307

L

L'Angle (De), ministre de Charenton, va voir l'archevêque de Paris, et le sollicite en faveur de Rou	97, 403, 404
Leçons de collège, vrais coups de poignard	5
Lettre de Tessereau à Rou; il le mène chez M. Conrart	44
— de M. Conrart au duc de Montausier en faveur de Rou	45
— du duc de Montausier à M. Conrart	47
— de M. Conrart au duc de Montausier	47
— de Bouhereau à Rou	50
— de Rou à Bouhereau	51
— du duc de Montausier à Rou sur sa détention	57
— du duc de Montausier à Rou, pour connaître le succès de la démarche faite par M. de l'Angle, auprès de l'ar- chevêque de Paris	108
— de Rou à la comtesse de Sunderland	111
— de M. de Ruvigny à Rou, pour l'engager à retourner à Althorp	114
— du duc de Montausier à Rou	116
— de Rou à M. Du Fayen	116
— — à mademoiselle Du Plessis; il lui fait une des- cription de son voyage en Angleterre	118
— du duc de Montausier à Rou, pour lui laisser la cassette renfermant ses papiers	114
— de M. Saville à Rou, pour le remercier de ses services auprès du duc de Northumberland, de la part du roi d'Angleterre	148
— du même au même, pour l'engager auprès de la marquise de Gouvernet	149

— de M. Le Blanc, conseiller à Sedan, à Rou, sur l'affaire de Witgenstein	431
— de la comtesse de Witgenstein à Rou.	432
— de Rou à M. de Croissy, secrétaire d'Etat du roi de France, pour la comtesse de Witgenstein	454
— de Rou à mademoiselle de Ciré	456
— de M. de Sommerdick à Rou	457
— de mademoiselle Du Moulin.	458
— de Rou à mademoiselle Du Moulin.	460
— de M. Le Coq à Rou, sur l'affaire avec madame de Gournet.	462
— de M. de Montausier à Rou	204
— de Rou au duc de Montausier	202
Lettres de Bayle et Rainssant, touchant les <i>Tables</i> de Rou.	207-209
Lettre du duc de Montausier à Rou	210
— de Rou au duc de Montausier	212
— de M. de La Reynie au duc de Montausier, favorable à Rou	241
— de Rou à Bayle, sur les <i>Tables</i> anglaises du docteur Tallents	218
— de Rou à son frère, prisonnier à Tournai	219
— — à M. de Meaux pour M. De Vrillac.	224
— de Rou, pour l'état des Provinces-Unies, à la reine Christine, au sujet de Brémont.	256
— de la reine Christine, qui, quoiqu'on lui refuse sa demande, se loue des formes données au refus	258
— de Rou à Bayle, au sujet du Dialogue qu'il a composé pour la reine d'Angleterre	274
— de Bayle à Rou sur le même sujet.	275
— de M. Gousset à Rou.	279
— de Rou à M. Gousset, pour répondre à ses objections	280
— du duc de Montausier, pour féliciter Rou de sa nomination de secrétaire-interprète des Etats généraux	292
— de Ménage, à la même occasion	292
— de Bayle, — —	293
— Critique de M. Mutel sur l'ambrosie.	295
— de Rou en réponse à cette critique.	296
— — à Jurieu, au nom de l'assemblée pastorale de la Haye.	307
— de Rou, par laquelle il fait une description des séances des conférences pastorales de la Haye.	308

M

Machaut, comtesse de Witgenstein	152
Maitre (Le), critiqué sur ses citations affectées de passages des Pères.	34
Martinière (La), gouverneur des pages du prince d'Orange.	176
Matrone d'Ephèse.	4
Meaux (L'évêque de) retient Rou à diner	54
— reçoit durement la femme de Rou et se contredit lui-même	56
— et Rou entrent en controverse à l'occasion du sieur de Vrillac.	223-251
Ménage et ses aménités du droit.	30
— félicite Rou sur sa nomination de secrétaire-interprète des Etats généraux.	292
— Son distique grec sur les sept auditeurs d'une harangue.	31
Mézeray (M. de) en approuvant les <i>Tables</i> de Rou, lui fait par un seul mot changer tout son plan.	44
Modenx (M.) remercie la dame qui lui avoit envoyé la <i>Séduction éludée</i> , c'est-à-dire les lettres de controverse entre l'évêque de Meaux et Rou	253
Moine (Le) prêché à la Haye	172
— Critique de son sermon	173
Momon ou dialogue	283
Montandré (Père et fils). Peinture de leur caractère.	73
— Le fils se brouille avec Rou	81
— Leur réconciliation	84
Montausier (Le duc de) présente Rou au dauphin.	46
— — — — au roi	49
— le rappelle à Saint-Germain.	47
— lui recommande de profiter de l'engagement pris par le roi.	53
— reçoit la femme de Rou d'un air bien plus humain que ne fait M. de Meaux	57
— obtient la lettre de cachet pour l'élargissement de Rou, et comment	89
— reçoit ses remerciements	90
— le retient à diner parmi des chapeaux rouges et des cordons bleus	90
— l'engage à lui donner tout un carême pour repasser et mettre en ordre tous les papiers de l'éducation du dauphin	432
— Echantillons des préceptes qui avoient servi à l'éducation du dauphin.	436-439
— le renvoie obligamment à Paris en lui confiant ses papiers	444

	Pages.
Moulin (Le docteur Du) et Rou se revoient à Londres	427
— traduit en anglais les <i>Tables</i> de Rou.	427
— (Mademoiselle Du) l'appelle en Hollande.	457
Mutel (madame) écrit deux célèbres passages sur les Tablettes de Rou.	2
— (M.) le critique sur l'ambroisie	295
— est critiqué à son tour	296

N

Northumberland (Le duc de) est placé sous la conduite de Rou	141
— Rou le conduit à Charenton.	442
— Sa réception.	143
— Rou cesse d'être son gouverneur	449
— est créé duc sur une lettre que Rou lui avoit dictée	449
— fait cadeau à Rou, en le quittant, de l' <i>Histoire ecclésiastique</i> de M. Le Sueur.	449

O

Olivier, pasteur de la Haye.	307
--------------------------------------	-----

P

Paëtz (M.), l'un des plus considérables de Rotterdam, fait ériger l'école illustre de cette ville, à la suite d'un entretien avec Rou	185
Pactus et Arrie.	4
Pères anciens, moins Pères que quantité de modernes	34
Petitpied, conseiller clerc au Châtelet et docteur de Sorbonne, rend visite à Rou, afin de lui être utile dans l'affaire de ses <i>Tables</i>	94
— est mal reçu par l'archevêque de Paris	95
Philosophie (La) péripatéticienne ne paye pas de raisons si solides que la philosophie cartésienne	24 et 25
Pierre (Le jeune de La) remercie Rou au nom des élèves de philosophie à Saumur, pour le congé qu'il a obtenu	22
Poitevin, médecin.	478 et 481
— meurt sur mer dans le voyage de Surinam	192
Poménar (Portrait du marquis de)	64
Princesse d'Orange (La) sollicite en faveur de Rou pour sa dernière installation	262
— Belles paroles prononcées par elle, en refusant les <i>Tables</i> que Rou lui avoit offertes.	273
— Elle s'embarque pour l'Angleterre.	273

	Pages.
Procureur du roi au Châtelet, voyez Bonneau.	9 et 42
Prophète de la Bastille. Son portrait et son histoire.	74
— Comment il vint à entendre la Bible latine sans savoir le latin	75
— allègue le prophète Agabus, etc.	77
— (Deux nouveaux traits du)	78

R

Rou, sa naissance.	3
— lit à quatre ans.	3
— est à cinq ans envoyé au collège	3
— Ses terreurs sur ses premières leçons	4
— Ses préceptes à ses enfants	2
— perd son père, qui est assassiné	5
— Description de cette mort tragique	6
— empêche le père des meurtriers de monter à sa chambre, et le renvoie du haut de l'escalier.	14
— continue ses études chez M. Le Coq.	14
— perd sa mère	16
— va étudier à Saumur	16
— manque le prix à Saumur	18-20
— félicite, par une harangue, M. Amyraut le fils, sur la naissance de son premier enfant	21
— est cause par là d'un congé à toute l'académie.	22
— ne réussit pas si bien à sa philosophie qu'à ses humanités	23
— est chargé pendant chaque année de sa philosophie de l'une des harangues	25
— repasse ses études, mais se laisse charmer aux lectures galantes	26
— est doucement censuré par son tuteur de ses amusements puérils.	27
— Sa plaisante imagination d'expédient pour donner de grandes idées de lui	27
— Son entêtement pour les romans est cause qu'il entreprend ses <i>Tables</i>	28
— Ses réflexions sur la bénignité de Dieu, qui fait tourner au bien des hommes jusqu'à leurs propres folies.	29
— Titre fastueux d'un ouvrage entrepris sans être en état de l'exécuter.	29
— retourne à Paris étudier le droit, et cela chez M. Le Coq.	30

—	se reconnaît n'être pas propre à l'étude du droit	30
—	prend ses licences à Orléans	30
—	harangue ses examinateurs	31
—	prête le serment et est reçu avocat	33
—	se livre à l'étude de l'italien	35
—	fait imprimer trop légèrement sa traduction de Céli- mante	35
—	étudie l'espagnol et en traduit deux grands ouvrages : <i>Savédra et Mariana</i>	36
—	présente son <i>Savédra</i> à monseigneur le dauphin	36
—	écrit des lettres d'apparat	37
—	Cela lui tourne à bien, par la bonté de Dieu. Réflexions à ce sujet	37, 38
—	quitte tout à fait le palais, lors du mariage de sa sœur	38
—	se marie	39
—	s'applique à la chronologie et autres fondemens de l'his- toire pour faire ses <i>Tables</i>	39
—	étant prêt à faire graver ses <i>Tables</i> , est retardé par un scrupule de M. Mézeray	41
—	présente ses <i>Tables</i> à monseigneur le dauphin	46
—	— — au roi	48
—	reçoit du roi un ordre de continuer ses <i>Tables</i> et aussitôt s'y met	53
—	est gratifié par le roi de deux ordonnances d'ensemble 4,800 livres	53
—	présente ses <i>Tables</i> modernes à monseigneur le dauphin	54
—	est retenu à dîner par M. de Meaux, qui lui fait excuse de ce qu'il ne le régale que de poisson	54
—	est arrêté et mis à la Bastille; ses planches sont con- fiscuées	54-56
—	envoie sa femme à Saint-Germain	56
—	Ses premières réflexions en prison	59
—	Il croit avoir une vision, mais est bientôt détrompé	60
—	Il est entretenu par d'autres prisonniers, dont la chambre était au-dessus de la sienne	60
—	passé une nuit fort fâcheuse	62
—	reçoit la liberté de la cour et est aussitôt visité de sa femme et de tous ses amis	63
—	Il est visité de tous les autres bastillards, et fait le por- trait de quelques-uns d'entre eux	63 et suiv.
—	obtient le droit d'aller sur la terrasse	80
—	est brouillé, puis réconcilié avec le jeune Montandré	80 et 84
—	célèbre en son particulier le jeune solennel qui se faisoit à Charenton	81

	Pages.
— est arrêté dans sa dévotion par un scrupule, dont le père Anchemann le délivre	83
— obtient son élargissement au sortir de ce jeûne.	85
— est renvoyé par le gouverneur dans son carrosse, et avec deux flambeaux	87
— est embrassé par tous les bastillards, qui admiroient le succès de son jeûne	87
— se rend à Charenton, où il trouve sa femme encore ignorante de sa liberté	88
— va remercier M. de Montausier	90
— est retenu à dîner par le duc, qui avoit à sa table chapeaux rouges et cordons bleus	90
— va remercier M. de La Reynie	91
— On lui conseille, en attendant mieux, de donner des leçons à des jeunes gens de qualité	92, 93
— reçoit la visite de l'abbé Petitpied.	94
— et M. Petitpied travaillent ensemble à la révision des <i>Tables</i>	94
— dresse un mémoire pour être présenté à l'archevêque de Paris par M. de L'Angle	97-103
— se rend chez l'archevêque sur un billet de M. de L'Angle.	105
— est adressé par l'archevêque aux trois examinateurs de Sorbonne.	105
— est fort diversement reçu par ces trois docteurs	106-108
— est joué, aussi bien que M. de L'Angle, par l'archevêque	109
— est recommandé au marquis de Ruvigny par M. Claude.	109
— part pour l'Angleterre, pour être gouverneur du fils du comte de Sunderland	110
— écrit d'Altkorp à la comtesse de Sunderland	111
— est rappelé par la comtesse et retourne en France	114
— On l'exhorte, de l'aveu du comte, à ne pas donner sa démission	115
— Son retour à Paris; il voit le comte de Sunderland et M. de Ruvigny	129
— Il va à la cour pour voir M. de Montausier	130
— M. et madame de Ruvigny lui confient l'éducation de leur parente, mademoiselle de Ciré	130
— est arrêté gouverneur du comte de Northumberland.	131
— M. de Montausier le charge de classer les papiers concernant l'éducation du dauphin	132
— Il fait un plan pour l'arrangement de tous ces papiers, au nombre de plus de 6,000.	133-139
— est averti de l'ordre arrivé d'Angleterre au chevalier Sa-	

vile de l'établir gouverneur du comte de Northumberland	444
— Le duc de Montausier lui permet d'emporter à Paris ses papiers, pour y achever son travail de classement.	444
— entre à l'Académie en qualité de gouverneur du fils du roi d'Angleterre.	444
— conduit son royal pupille à Charenton. — Réception qui leur est faite.	443
— Il communique à M. Claude la table de son plan pour l'arrangement des papiers du duc de Montausier. — Jugement qu'en fait M. Claude	444, 445
— présente son travail au duc de Montausier, et en est récompensé.	445, 446
— est retiré d'auprès du comte de Northumberland, par les pratiques de la duchesse de Cleveland et de l'écuyer La Chénaye.	447, 448
— devient gouverneur des comtes de Witgenstein.	450
— Le précédent gouverneur menace de l'assassiner.	450
— Il se sépare des comtes de Witgenstein, qui, s'en retournant dans leur pays, le quittent avec chagrin.	453
— Il rencontre plus tard à la Haye la famille Witgenstein et dîne chez la comtesse, qui le charge de lui dresser une lettre pour M. de Croissy.	453-455
— reçoit les remerciements et un présent de mademoiselle de Ciré, et lui écrit un billet galant.	456, 457
— Il est appelé en Hollande par M. de Sommerdick et mademoiselle Du Moulin.	457-460
— répond à mademoiselle Du Moulin	461
— Sa femme accouche de son premier enfant, qui fut une fille.	462
— est recherché derechef par la marquise de Gouvernet, qui y emploie M. Le Coq.	462
— part pour la Hollande, et s'arrête à Sedan pour voir Jurieu.	463
— Il entre chez M. de Sommerdick	469
— Madame de Sommerdick lui demande son opinion d'un prédicateur dont elle était prévenue, mais qui avoit l'esprit faux; il lui en dit son sentiment	471-473
— fait des remarques sur un sermon de M. Lemoine, et les adresse à madame de Sommerdick	473-476
— est sondé pour être gouverneur des pages du prince d'Orange	476 et suiv.
— Arrivée de sa femme à la Haye	481
— Explications avec madame de Sommerdick au sujet de la	

	proposition qui lui avoit été faite de devenir gouverneur des pages du prince d'Orange.	479 et 482
—	Il procure l'érection de l'école illustre de Rotterdam, et de quelle manière	485 <i>et suiv.</i>
—	se brouille avec madame de Sommerdick, mais sans que le tort fût de son côté.	495,496
—	répond assez adroitement à un reproche de madame de Sommerdick	496
—	Il justifie sa conduite devant M. Jurieu	497,498
—	Il se retire de chez madame de Sommerdick.	498
—	Le sieur de La Fosse le reçoit chez lui.	200
—	Le prince d'Orange lui donne une place dans le greffe des Etats généraux	201
—	Il dresse une lettre de créance au nom des Etats, pour le duc de Bourgogne, âgé seulement de cinq ans	203
—	Il écrit une lettre au duc de Montausier, qui l'en remercie et le loue.	203,204
—	Sa femme vient s'établir en Hollande	204
—	Il apprend tout ce qui s'étoit passé dans le cabinet des médailles du roi, en présence de M. de Louvois, à l'égard de ses planches	205-209
—	Il est instruit de tout ce qui se brassoit à son préjudice touchant ses planches.	209
—	M. de Montausier, averti de tout ce manège, l'arrête, mais il fait entendre à Rou qu'un changement de religion peut seul lui procurer la restitution de ses planches. Rou rejette hautement cette insinuation	210-215
—	Il apprend que des persécutions ont été dirigées contre un de ses frères.	218
—	Il écrit des lettres de controverse à M. de Meaux.	223-251
—	Bayle les approuve	253
—	Il est chargé par les Etats généraux d'écrire à la reine Christine de Suède une lettre sur un sujet assez délicat	255-257
—	devient secrétaire-interprète des Etats généraux	259-272
—	Il est présenté à la princesse d'Orange par M. d'Ablancourt, et lui offre un exemplaire de ses <i>Tables</i> , que la princesse refuse par un mot excellent tiré de David.	273
—	Il imagine une espèce de Momon ou dialogue pour remercier la princesse devenue reine d'Angleterre	274
—	est félicité sur sa dernière promotion par le duc de Montausier, Ménage et Bayle.	292-294
—	est critiqué sur sa <i>Séduction éludée</i>	294
—	est aussi comme critiqué sur l'ambroisie.	295

	Pages.
— répond à M. Mutel par une dissertation sur l'ambroisie.	296-299
— dresse un projet pour l'éducation d'un jeune seigneur.	300-302
— est installé dans l'assemblée pastorale de la Haye.	302-307
— fait une description de cette assemblée	308-310
— fait l'éloge d'Isaac Claudé, fils du grand Claude . . .	311,312
Raccois (Les), père et fils, assassinent son père	6 et 42
— Les fils sont rompus vifs.	41
— Le père inquiète la veuve Rou	42
— Le père vient demander un reste de paiement à Rou le fils	43
Reynie (M. de la) est remercié par Rou.	91
— écrit au duc de Montausier.	211
Ruvigny (Le marquis de) écrit à Rou pour l'engager à retourner chez le comte de Sunderland.	415
— et la marquise sa femme confie l'instruction de made- moiselle de Ciré à Rou	430

Savile, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre, introduit Rou au- près du comte de Northumberland.	441
— l'en retire	447
— veut l'établir chez la marquise de Gouvernet	450
<i>Séduction éludée.</i>	223-253
— critiquée par un élève de M. Pélisson, mais sans fonde- ment et d'une manière en tout cas, qui ne fait pas dés- honneur à l'auteur	294
Séverambes (L'auteur des)	449
Sommerdick (M. de) appelle Rou auprès de lui, pour lui confier l'é- ducation de ses fils.	457
— Son portrait et son caractère	488
— fait passer sa femme dans leur carrosse à six chevaux, sur la Meuse glacée, et cela à la veille d'un entier dé- gel	489
— jette dans le feu un manteau d'écarlate richement brodé et tout neuf	490
— refuse d'accepter le poste d'ambassadeur en France, à moins de certaines conditions	491
— s'embarque pour Surinam.	492
— assassiné à Surinam	493
Sommerdick (madame de), enchantée d'un pasteur qui avoit l'esprit faux, consulte Rou à ce sujet	473

	Pages.
-- s'éclaircit avec Rou sur l'affaire du gouverneur des pages.	479
-- conte toute cette affaire, mais déguisée, à la femme de Rou.	484
-- et Rou se brouillent	496
-- Son portrait et son caractère	493-495
-- Elle confond les mathématiques avec la métaphysique. .	497
Sorbonne (Les trois examinateurs de) auxquels Rou est envoyé par l'archevêque de Paris, étoient à peu près entre deux méchants un bon	405
Sunderland (le comte) chez qui Rou est placé	443
-- Sa naïve déclaration du peu de cas qu'il faisoit de la langue et de la nation françaises	443
-- est envoyé comme ambassadeur extraordinaire en France.	443
-- (La comtesse) reçoit une lettre de Rou	444
-- — le rappelle.	444

T

Tablettes, où madame Mutel écrit les passages de Salomon sur la	
-- crainte du Seigneur	2
Tallents (<i>Tables</i> du docteur)	208
-- (Jugement de Rainssant sur les <i>Tables</i> de	208
-- (Bayle parle des <i>Tables</i> de) dans ses <i>Nouvelles de la République des lettres</i>	216
Tardieu, lieutenant criminel tâche de sauver les meurtriers du père de Rou	9
Tessereau et Rou font connaissance ensemble.	42
-- quittant généreusement le dessein d'une chronologie par lui entreprise depuis vingt ans, pour favoriser le succès des <i>Tables</i> de Rou, en parle avantageusement à MM. Conrart et Chapelain	43
-- accompagne la femme de Rou à Saint-Germain.	56
Textor remercie Rou au nom des comtes de Witgenstein	453

V

Veil (Les trois frères de)	428
Vilars (Histoire de la dame de) et du chevalier d'Aigremont	65
Vivier (M. Du), arrivé depuis peu en Hollande, et Rou se voit.	205
-- est le premier qui commença les assemblées pastorales de la Haye	309
-- (Eloge de M. Du)	309
Vrillac. Voyez Meaux	223-251

W

Witgenstein (Rou entre chez les comtes de)	450
— (Les comtes de) quittent Paris, puis la France	453
— (Toute la famille de) se trouvant à la Haye, demande à voir Rou et le régale	453
— (La comtesse de) prie Rou de lui dresser une lettre pour le secrétaire d'Etat, Croissy.	454

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES DIVISIONS

DU TOME 1^{er}.

	Pages.
DÉDICACE.	v
INTRODUCTION DE L'ÉDITEUR.	vij
AVIS AU LECTEUR	xxvij
MÉMOIRES OU JOURNAL DE LA VIE DE JEAN ROU. 1 ^{re} PARTIE . .	4
2 ^e PARTIE, SAVOIR, DEPUIS L'ARRIVÉE DE L'AUTEUR EN HOLLANDE.	165
APPENDICE	313
TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.	334

ERRATA DU 1^{er} VOLUME.

- Page 32, ligne 30 : ce fut le 29 juin 1639, *lisez* : 1659.
— 35, ligne 35 : Célismaure de Brignol-Sal, *lisez* : Célimate de Brignol-Sal.
— 44, ligne 6 : Chappelain, *lisez* : Chapelain.
— 68, note 1, ligne 21 : monument, *lisez* : document.
— 91, ligne 25 : Labbé, *lisez* : Labbe.
— 102, ligne 6 : Labbé, *lisez* : Labbe.
— 111, ligne 11 : Withehall, *lisez* : Whitehall.
— 117, note 1, ligne 3 : plébée, *lisez sans doute* : plèbe.
— 117, note 1 : page 793, *lisez* : page 93.
— 262, ligne 13 : prétendent, *lisez* : prétendant.
— 268, ligne 16 : lot, *lisez* : los.
-

N. B. Les personnes à qui la lecture du présent ouvrage suggéreraient des remarques et indications, sont priées de vouloir bien les adresser au président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

2
215

4980 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

MAY 16 1975

PEB VILL
JUL 16 2008
MORISSET

APR 14 2008

012 NOV 2009

B X 9 4 5 9 . R 6 A 3 1 8 5 7 V 1
R O U , J E A N .
M E M O I R E S I N E D I T S E T O P

CE BX 9459
.R6A3 1857 V001
COO ROU, JEAN. MEMOIRES INE
ACC# 1049744

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	06	04	07	15	10	6